

Sous la direction de  
Thomas Périlleux  
John Cultiaux

# Destins politiques de la souffrance

*Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert*



Visuel provisoire

*Collection « Sociologie clinique »  
sous la direction de Vincent de Gaulejac*

Longtemps, la sociologie s'est construite contre le vécu, le personnel, le subjectif. Elle s'ouvre peu à peu à l'analyse des sentiments sociaux, des passions collectives, des processus sociopsychiques, de la subjectivité, de la question du sujet. L'ambition de cette collection est de favoriser cette ouverture en publiant des ouvrages qui s'intéressent à la dimension existentielle des rapports sociaux, c'est-à-dire aux relations profondes qui relient l'être de l'homme et l'être de la société. Pluridisciplinaire et ouverte à des approches plurielles, cette collection s'adresse à tous ceux qui cherchent à concilier les exigences de la rigueur scientifique et les nécessités d'une écriture sensible, accessible à des non-spécialistes, en évitant le double travers de la théorie sans vie et du vécu sans théorie.

(voir les titres déjà parus en fin d'ouvrage)

sous la direction de  
**Thomas Périlleux  
et John Cultiaux**

# Destins politiques de la souffrance

Intervention sociale, justice, travail



« Sociologie clinique »

**érès**  
éditions

PS  
322.5

Cet ouvrage est issu d'un colloque tenu à Louvain-la-Neuve en mars 2007, avec pour titre : *États de souffrance, décrypter les souffrances sociales contemporaines*, mis en œuvre par un comité scientifique qui s'est réuni à de très nombreuses reprises, parce qu'il souhaitait construire une réflexion commune préparatoire. Ceci nous donne une occasion de remercier les collègues qui ont participé à ce projet, fourni les impulsions nécessaires à sa réalisation : M. Legrand, C. Maquet, M. Moulin, N. Rigaux, D. Vrancken. J.-L. Genard, D. Vrancken, M. de Nanteuil et H. Glinne ont bien voulu relire certaines parties de l'ouvrage et nous leur en sommes reconnaissants. Nous remercions également les nombreux intervenants des ateliers du colloque, dont nous n'avons pas pu reprendre les communications dans l'ouvrage. Nous espérons qu'ils y trouveront des échos de leur contribution.

Le colloque a été organisé avec le soutien du Fonds national de la recherche scientifique belge et l'appui du département des sciences politiques et sociales et de l'institut des sciences du travail de l'université catholique de Louvain.

Nous souhaitons rendre un hommage particulier à Michel Legrand, décédé durant les préparatifs de ce colloque. Il en était à l'origine et son inspiration n'a cessé de nous accompagner. Ce livre lui est dédié.

Conception de la couverture :

Anne Hébert

ISBN : 978-2-7492-1136-7

ME - 1200

© Éditions érès 2009

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse

[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19



Thomas Périlleux  
John Cultiaux

## *Des saisies politiques de la souffrance*

« Seul d'entre les animaux l'homme a la parole.  
Mais la parole, elle, est faite pour exprimer l'utile et le nuisible  
et par la suite aussi le juste et l'injuste.  
Tel est, en effet, le caractère distinctif de l'homme  
en face de tous les autres animaux :  
seul il perçoit le bien et le mal, le juste et l'injuste,  
et les autres valeurs ; or c'est la possession commune de ces valeurs  
qui fait la famille et la cité. »

Aristote, *Politique*.

Cet ouvrage est né d'un étonnement et d'un désir. L'étonnement de voir la souffrance devenir un mot-éclat, en concurrence avec d'autres, comme les vieux mots d'exploitation et d'aliénation dans le domaine du travail, ou les catégories de la folie et du trouble psychique dans celui de l'intervention psychomédicale. Nous avons vu la référence à la souffrance – souffrance psychique, misère du monde – apparaître aussi bien chez des chercheurs en sciences humaines que chez des intervenants, acteurs politiques, soignants ou professionnels du travail psychosocial.

Que signifie cette façon de nommer le négatif de l'existence ?  
Que suggère-t-elle quant aux *moyens de riposte* dont il est possible de se saisir ?

De là est né le désir de cerner ce que la souffrance contient, ce qu'elle fait – et *fait faire* – à ceux qui l'éprouvent comme à ceux

à qui elle peut être adressée. Analyser les aspirations souvent inarticulées qu'elle recèle non seulement dans l'intimité de l'expérience, mais aussi dans l'espace public. Scruter ses rapports à l'injustice et à la violence, là où la critique sociale peine à se reconstituer. Ressaisir les récits qui sont tenus sur elle ou à partir d'elle, pour envisager la manière dont elle est *politisée* – ou dont elle pourrait l'être.

Nous avons fait le choix de focaliser la réflexion sur les saisies politiques d'un *certain registre* de souffrances, pour en mesurer la portée et les limites. La souffrance n'est pas forcément inacceptable, et si elle appelle à une obligation d'agir, elle n'implique aucune réponse univoque. Sa politisation, dans les termes d'une lutte contre l'injustice, n'est qu'une des réponses possibles parmi bien d'autres, comme les attitudes de compassion, les postures d'interprétation ou les dispositifs de précaution, notamment.

Mais il nous a semblé que le destin politique des souffrances est particulièrement important à considérer, d'abord pour les professionnels qui sont confrontés à de sourdes souffrances, et qui font *acte politique* dès lors qu'ils veulent les rendre audibles, les rapporter à des causes sociales, les faire advenir à l'espace public, en faire le ressort d'une critique ou l'objet d'une lutte sociale; important également pour les chercheurs, en vue d'une reprise réflexive de la catégorie de souffrance en sciences sociales.

L'objectif poursuivi ici est de réarticuler les rapports entre souffrance, justice et politique, pour se dépêtrer des liens mortifères que tissent les souffrances sociales, et réactiver les capacités d'agir créatif qu'elles recèlent également.

#### AU VIF DE LA SOUFFRANCE

La souffrance dont il sera question dans cet ouvrage, sur les lieux du travail, de la justice et de l'intervention sociale, ne recevra pas de définition unique. Mais ce que partagent les auteurs, c'est la conviction que la souffrance n'est jamais « état », ou que si elle le devient, il faut interroger les possibilités de son dépassement. Faire de la souffrance un état, cela risque en effet d'empêcher l'émergence de ce qu'il y a aussi de vivant en elle, subjectivement et politiquement<sup>1</sup>.

1. Nous reviendrons à la conception anthropologique sous-jacente à cette proposition. On peut en trouver un écho dans les approches qui visent à

Le *Dictionnaire historique de la langue française* nous apprend que la souffrance, avant d'être une douleur physique ou morale, désignait une action: celle de supporter, soutenir, endurer, et même résister (comme dans « souffrir un assaut »). Un usage ancien du terme a même une forme réflexive, qui peut donner à penser: se souffrir, dans l'ancien français, c'est se tenir debout, se soutenir mutuellement.

Ces usages anciens nous indiquent quelque chose du vif de la souffrance. Parce qu'elle affecte un sujet humain, la souffrance le rend *passible* des autres, et rend les autres passibles à son égard, dans une relation qui est aux antipodes d'une « désaffectation » ou d'une « impassibilité<sup>2</sup> ».

En tant que « fait brut », la souffrance affecte ses témoins et en ce sens elle est de l'ordre de l'appel, de la sollicitation. C'est dans un temps ultérieur qu'elle peut être politisée au sens où elle fait l'objet d'une imputation de responsabilité.

Comme l'indiquent plusieurs auteurs du recueil, la souffrance est une amputation du pouvoir d'agir, un sentiment de vie contrariée<sup>3</sup>. Elle affecte la personne et ses capacités créatrices – elle les *altère* dans un sens imprévisible, risqué, potentiellement destructeur. Mais pour qu'on y résiste, la souffrance doit être elle-même *altérable*. C'est-à-dire qu'on doit estimer qu'elle n'est pas le résultat d'une fatalité naturelle; croire qu'il est possible de la « retourner » en capacité d'agir; lutter contre ses formes pathogènes ou dégradantes, pour qu'elle devienne « créatrice ». Au fond, il s'agit de lui reconnaître un *potentiel de transformation* (de la personne, de la situation, du contexte).

De ce fait, le propos soutenu dans cet ouvrage n'est pas celui d'une utopie de « suppression » de la souffrance. Ce qui est en jeu, c'est d'abord un travail d'identification: où est l'inévitable

introduire la notion de *vulnérabilité* aussi bien en bio-éthique qu'en sociologie et nous invitent à appréhender la souffrance comme un *processus* (contenant des potentialités multiples) et non comme un *état* (nous remercions Madeleine Moulin d'avoir attiré notre attention sur ce point).

2. Les autres sont les « proches » ou l'Autrui généralisé, tiers institutionnels ou témoins directs de souffrances qui leur sont adressées. Sur le lien rendant « passible » vis-à-vis d'autrui, et sa rupture dans l'expérience de l'insupportable, voir P. Loraux, 2001.

3. Voir P. Ricœur (1994). Pour P. Ricœur la souffrance est une altération du rapport à soi et aux autres, la dimension de l'altération se croisant avec celle de la diminution du pouvoir d'agir.

douleur d'exister<sup>4</sup> ? Où sont les souffrances contre lesquelles il faut lutter, parce qu'elles sont l'effet de certaines injustices ? Et comment éviter de confondre les deux ? Ce travail de *nomination* du négatif de l'existence est toujours une opération de partage entre des souffrances inévitables et des souffrances inadmissibles. Et sur ce partage vient se greffer un travail de *mise en cause* des souffrances dont l'origine sociale a été repérée et qu'il est donc possible d'attribuer à des responsables (individus ou systèmes) avec lesquels il faut engager un différend.

Là est pour nous l'enjeu d'une politisation des souffrances dans les vies ordinaires, qui noue la nécessité d'une intervention clinique à un enjeu de renouvellement de la critique sociale.

#### LES SAISIES POLITIQUES DE LA SOUFFRANCE

La souffrance n'est pas toujours audible, et encore moins visible. Elle est pourtant au cœur du lien social et politique. Elle fait partie de la trame morale de la vie quotidienne, là où chacun élève des revendications élémentaires à la justice ou à la reconnaissance. C'est une façon de raconter un rapport au monde et aux autres. Reste à voir ce qui se joue lorsque la souffrance parle, quand son récit devient une forme de narration du social : dans quels lieux d'énonciation peut-elle s'élaborer, et avec quelle visée – soin, réparation, dénonciation ?

En fait, le rapport entre politique, justice et souffrance peut être interrogé sous deux angles différents, qu'on retrouvera dans les textes qui constituent cet ouvrage.

En premier lieu se pose la question de la manière dont la souffrance saisit le politique. En d'autres termes, comment l'expression d'une plainte singulière – et avant même son expression, l'identification de sourds malaises – est-elle élevée en protestation dans un espace public pour être inscrite dans le programme général d'un État, d'une institution ou d'une entreprise ? Cela nécessite un passage du particulier au général, et la reconnaissance par le collectif d'un devoir d'agir, en dépit des obstacles qui pourraient s'opposer à cette reconnaissance...

4. Une douleur d'exister, liée à la condition de sujet désirant, qui échappe à toute entreprise d'arrondissement scientifique ou politique ; c'est-à-dire qui ne peut pas être « expliquée », ni dénoncée ou ramenée à quelque « motif » que ce soit.

En second lieu se pose la question de la manière dont le politique se saisit de la souffrance. Comment va-t-il s'emparer de la protestation, l'inscrire dans son cadre d'évaluation – s'il ne décide pas de faire évoluer ce cadre (par exemple par le vote d'une nouvelle loi) ? Comment va-t-il y (en) répondre ?

Dans cette introduction, nous nous en tiendrons à une définition très générale du politique, afin de mettre les contributions de l'ouvrage en perspective. Pour nous, le politique, c'est d'abord la *critique inquiète du cours de la réalité*. Critique qui ne peut pas se satisfaire d'un état de choses mais qui est tendue vers sa transformation, un pas plus loin que le *statu quo*<sup>5</sup>. C'est ensuite l'*institution d'une scène* où peut s'élever un concert de « voix discordantes », une scène sur laquelle s'élaborent des différends en sorte que le conflit se présente aux yeux de tous<sup>6</sup>. C'est enfin un *mode d'organisation du prendre part* aux affaires communes, une façon de mettre en forme la participation au traitement des discordes dans la cité<sup>7</sup>.

C'est en ce sens que nous voulons aborder la politisation de la souffrance, comme un processus critique qui fait advenir certains fragments de vies blessées sur une scène publique, pour en faire des affaires communes et non plus privées (privées de monde commun). Et si nous devons décrire les lieux où (ne) sont (pas) instituées de telles scènes, en rencontrant l'expérience de très nombreux intervenants qui ne savent plus que faire des souffrances qui leur sont adressées, nous pouvons aussi nous demander ce qui constituerait des scènes ajustées politiquement et existentiellement.

#### LES OBSTACLES ET LES LIMITES DE LA POLITISATION

La politisation d'une souffrance suppose sa traduction critique en *injustice* : il faut la désigner comme l'expression d'un mal qui a pour cause des agents abusant de leur pouvoir sur un collectif. Mais plusieurs éléments peuvent entraver cette traduction du douloureux en injuste.

5. Nous reprenons la définition du politique proposée par Z. Bauman, 2005.

6. Sur le politique comme institution d'une scène de traitement du conflit, voir C. Lefort, 1986 ; sur la démocratie comme concert de voix discordantes, G. Le Blanc, 2007.

7. Nous verrons dans la politique la forme de gouvernement des sociétés, l'appareil institutionnel et l'exercice des pouvoirs de l'État, c'est-à-dire un lieu institutionnel de rapports de force et de construction de compromis.

Tout d'abord se posent le problème de la *visibilité politique* des souffrances et la nécessité d'un travail d'écoute et de nomination. Les souffrances ne sont pas des *faits*, et leur saisie en injustices ne va pas de soi<sup>8</sup>. La délibération des faits doit être partie prenante du travail politique et plusieurs points de vue sur ce qui est juste et injuste peuvent y être légitimement engagés. L'issue de la délibération décidera de la saisie ou non par les acteurs politiques qui mobilisent pour ce faire un certain *sens du juste*<sup>9</sup>.

Pour autant, toute la souffrance humaine n'est pas condamnée comme injuste ; encore faut-il que les victimes, et les témoins de leur condition, considèrent que leur sort est injuste et qu'il est dans le pouvoir de l'action humaine de changer cet état de choses. Il faut qu'il y ait *volonté* de provoquer ce débat<sup>10</sup>.

Comme le montrent plusieurs textes de l'ouvrage, le sentiment de honte comme les défenses individuelles et collectives contre la souffrance qui empêcheraient de l'écouter peuvent, dès lors, constituer les premiers remparts qui se dressent entre l'expérience d'une souffrance injuste et sa prise en compte par des acteurs politiques ou institutionnels.

Ensuite, pour pouvoir être délibérés et traduits en justice, les « faits » dont il est question doivent être débattus avec des éléments de preuve, et « décollés » du plan singulier dont ils sont issus. Cela suppose une *capacité* de traduire une plainte ou un symptôme – qui sont eux-mêmes les traces d'une demande souvent inarticulée<sup>11</sup> – vers une protestation générale, au risque assumé de réduire la singularité de la situation.

C'est la deuxième difficulté cruciale de la politisation d'expériences intimes. La traduction signifie souvent une réduction : la protestation publique généralise des situations particulières. Elle s'adresse à des interlocuteurs qui, dans l'espace public, exigent

8. Voir F. Dubet, « Les inégalités et les injustices ne sont pas des *faits*, elles sont le produit d'activités normatives qui leur donnent du sens » (2006, p. 13).

9. Voir L. Boltanski, L. Thévenot, 1991.

10. De même, toute souffrance n'est pas inacceptable en ce qu'elle peut s'inscrire dans un cadre où elle prend sens, voire où elle est valorisée au même titre que l'effort. Pensons par exemple, sans développer davantage, à l'épreuve sportive ou à certaines formes d'engagement professionnel souvent assorties à l'idée de « prendre sur soi » ou de dépasser certaines limites, physiques ou psychiques. Il reste que, même dans ces exemples, la valorisation de la souffrance peut voiler une exploitation injuste des corps ou des esprits.

11. Voir J. Barus-Michel, 2004.

une description *objective, générale et falsifiable* d'expériences éminemment intimes<sup>12</sup>.

Voilà sans doute un des écueils auxquels sont confrontés les professionnels de l'intervention clinique ou sociale, lorsqu'ils veulent prolonger leur travail de terrain sur une scène politique. Celui qui dénonce en tant que témoin (ce qui peut être le cas des professionnels) ou en tant que victime, ne peut le faire qu'en identifiant ce qu'il y a de général dans la singularité de la situation qu'il veut dénoncer. C'est cette généralité qui justifie l'attribution de nouveaux moyens pour une action à plus ou moins grande échelle ou une modification du cadre législatif. Ainsi, on ne change pas une loi pour une victime mais parce que cette victime en représente d'autres (effectives ou potentielles) qui doivent être également prises en compte par ce même changement.

À son tour, la protestation court le risque de réduire entièrement les « victimes » à leur souffrance, quand elle veut faire entendre la singularité des cas et la gravité des misères à dénoncer<sup>13</sup>.

La coalition des victimes et/ou l'intervention d'un tiers – porte-parole, intervenant social, professionnel de l'intervention, chercheur ou citoyen – seront un appui afin d'élaborer le sens politique des situations de souffrance et les rendre audibles dans le cadre d'un débat public. À l'inverse, l'incapacité à effectuer cette traduction et l'impossibilité de s'appuyer sur un tiers (personne extérieure au cercle des victimes ou entité collective qui le représente) constituent des entraves de taille à la saisie politique de ces situations.

Les textes de N. Dodier et J. Barbot, d'une part, et de D. Lhuillier, d'autre part, donnent divers exemples de ces coalitions et du rôle clinique mais aussi proprement politique qu'elles peuvent jouer. Mais ils évoquent également leur fragilité voire leur ambi-

12. Sur les tensions qui habitent la politisation de souffrances intimes, voir L. Boltanski, 1993. L'auteur insiste sur la rencontre de deux exigences contradictoires : une exigence d'objectivité (généralisation du cas, détachement, impartialité dans l'argumentation) et une exigence d'investissement affectif (attention portée au singulier, communauté de sensibilités) pour susciter l'engagement politique.

13. C'est un des arguments qui plaident contre l'introduction du thème de la souffrance dans la critique sociale, vue comme misérabilisme. Comme *acteur* politique, je ne peux ni ne veux être réduit à une expression de souffrance, je porte une dignité humaine, une positivité au-delà de la souffrance... Pour une discussion de cet argument, voir E. Renault, 2008.

valence, lorsque par exemple, le souci de cohérence du projet collectif contraint à exclure celui qui pourrait y nuire.

Lorsque l'on se lance dans un projet de protestation publique, il faut admettre que le souci d'objectivation, de généralisation et – finalement – de cohérence du propos, s'accompagne de la nécessité d'ériger des frontières entre les « cas » qui peuvent être rapportés à cette généralité socialement construite et ceux qui n'y entrent pas. Ces derniers se trouvent dès lors doublement victimes.

Au-delà de ces exemples, surgit une troisième difficulté sur la voie de la politisation d'expériences intimes : celle de la capacité des acteurs ordinaires à s'emparer durablement de leur rôle politique, au titre de porteurs de la critique ou de veilleurs du changement. Cela nécessite des ressources (temps, méthode, connaissance...) dont ils doivent disposer.

Les professionnels de l'intervention sociale peuvent à nouveau se sentir ici particulièrement concernés : le rôle de médiateur, de clinicien, de travailleur social, de médecin du travail ou de responsable institutionnel, peut être celui d'un appui pour développer des capacités d'action et contribuer à la formation de (nouveaux) sujets politiques. Mais ces rôles échappent-ils aux risques qui guettent tout *porte-parole* ?

En effet, celui qui veut se faire le porte-parole d'expériences douloureuses qu'il estime de son devoir de dénoncer n'est pas à l'abri de multiples écueils : la difficulté de traiter la tension entre le deuil et la critique, et l'incapacité à contribuer à une reconstitution psychique des victimes ; la tendance de la critique à faire de nouvelles victimes par ses accusations ; le risque de se saisir de la parole des victimes, sur une scène qui leur est étrangère, pour agir à leur place... La parole du critique risque d'être tenue pour une « parole verbale » plutôt qu'une « parole agissante ».

Les soupçons qui pèsent habituellement sur le rôle de porte-parole, souvent caricaturaux, mettent pourtant en évidence des difficultés auxquelles peuvent se trouver confrontés les professionnels. La critique contient notamment un potentiel de violence, voire de cruauté, qui risque de se répandre dans tout le corps social alors même que c'est contre elle que le professionnel entend lutter<sup>14</sup>.

14. À propos du soupçon sur la parole « verbale » du critique, voir L. Boltanski, 1993 ; sur le soupçon de cruauté, H. Arendt, 1963, p. 126-127 ; sur les effets politiques et psychiques de l'expression publique de la souffrance, et la contradiction entre une logique du deuil et une logique de la critique, E. Renault, 2008, p. 35-36.

Plus globalement, différents écueils, évoqués dans les contributions de cet ouvrage, sont à l'horizon des politiques de la souffrance. Il n'a d'ailleurs pas manqué d'auteurs pour refuser l'introduction des références à la souffrance dans l'espace public politique, en soulignant les limites des politiques de la souffrance.

L'invocation de la souffrance peut être un « anesthésiant » qui édulcore les contradictions de la vie collective. Sa saisie politique renoncerait alors à dénoncer les mécanismes sous-jacents de violence et d'oppression, et amputerait toute puissance d'émanicipation.

La médicalisation de l'existence guette quand la seule réponse est celle du soin et de la thérapie aveugles au contexte dans lequel ils s'exercent. Une psychologisation des modalités du contrôle social contribue à ce que les individus s'arrangent pour « gérer » par eux-mêmes les impasses qui paralysent leur existence. Finalement, c'est d'une instrumentalisation qu'il s'agit, quand on se dispense d'écouter ce qu'il y a de singulier dans chacune des expressions du malaise, ou quand on ne méprise pas tout simplement le potentiel créateur des vies ordinaires.

Ainsi, l'introduction de la dimension de la souffrance en politique empêcherait tout débat politique et pervertirait l'idéal de solidarité. Une politique de la pitié coaliserait les ressentiments et entraînerait le risque que le débat pluraliste ne s'effondre sur une « attention bienveillante aux malheureux », quand la souffrance est brandie comme donnant droit, *par elle-même*, à une reconnaissance. L'introduction de l'argument de la pitié en politique empêcherait de former une communauté d'intérêts avec les opprimés, les exploités. La pitié transformerait les malheureux en *enragés* incapables de faire entendre une pluralité de voix, dévoyant la recherche de liberté en quête de bonheur<sup>15</sup>.

Ce sont ces risques qui ont, en partie, détourné des porteurs de la critique sociale – dont certains acteurs syndicaux, sans doute<sup>16</sup> – d'une lecture des problèmes sociaux en termes de souffrance.

15. C'est l'argument développé par H. Arendt dans son *Essai sur la révolution* (*ibid.*) : l'argument de la pitié, face à la question sociale (l'existence d'une pauvreté *avilissante*), se situe à un plan « pré-politique » ; les malheureux, unis en « un seul corps » (Rousseau), poussant leur cri d'une seule voix, sont réduits à une multitude au seul sens numérique. La pitié, « compassion pervertie », provoque des « ravages dans la justice et le mépris des lois ». Elle est incapable de considérer une multitude « dont la majesté réside dans sa pluralité même ».

16. Voir à ce propos les remarques de C. Dejours (1998) et de E. Renault (2008), qui soulignent tous deux le rejet du thème de la souffrance sociale dans les

Les auteurs de cet ouvrage sont convaincus qu'il vaut mieux cerner de tels écueils, pour sortir des discours convenus sur la « plainte » et la « victimisation » et réaffirmer la dimension politique des situations de souffrance injustes. Leurs contributions interrogent, de front, les façons de donner voix aux souffrances de telle sorte qu'elles s'inscrivent dans des actes politiques de *reconnaissance* (E. Renault) ou de *réparation* (N. Dodier et J. Barbot).

#### RETROUVER UNE ÉPAISSEUR HISTORIQUE

Pour qu'il soit possible de se saisir – ou de se laisser saisir politiquement – par les voix brisées des victimes, ou par sa propre voix inquiète, au vif de l'expérience<sup>17</sup>, il faut faire acte de croyance. Croire que l'ordre des choses peut être changé, et qu'il est au pouvoir de l'action humaine de le faire. Croire que les souffrances contre lesquelles il faut lutter, parce que ce sont des injustices, sont d'origine sociale et non naturelle. Croire qu'en ce cas, il est possible de démonter tous les discours de la résignation à la fatalité, et leur riposter par un agir créateur.

Or, l'histoire est un outil majeur de lutte contre le fatalisme et contre la naturalisation des états de choses. Elle fait apparaître la contingence de l'action humaine et celle de la décision politique : en remontant aux bifurcations prises dans un cours d'action, elle montre que les choses auraient pu se passer autrement ; qu'il est donc envisageable de rouvrir des possibilités d'action latérales.

Dans cet ouvrage, l'histoire offre des perspectives originales. Les auteurs montrent que l'attention politique à la souffrance n'est pas récente, contrairement à ce qui est parfois avancé lorsqu'on l'explique par le narcissisme contemporain ou la généralisation du schème victimaire. Au contraire, la prise en compte de la souffrance est sans doute consubstantielle à la critique sociale.

mouvements syndicaux, ce qui porte selon eux la trace d'une domination de genre : la culture ouvrière et le syndicalisme ont été marqués par l'idéologie du courage viril comme combat et résistance à l'adversité, écartant les expressions singulières d'atteintes à la subjectivité.

17. Pour une réflexion sur la *restauration de la voix des sans-voix*, comme tâche principale de la critique sociale, voir G. Le Blanc, 2007. La traduction critique de la souffrance en injustice implique une voix, fragilisée par la précarisation des vies ordinaires, selon cet auteur. Nous pensons également que la tâche de la critique sociale est de restaurer cette voix en l'ancrant dans une *parole* publique par un *acte* politique.

Comme le soulignera la contribution d'E. Renault, on trouve des références explicites au thème de la souffrance comme thème politique aux origines du mouvement ouvrier, dans l'émergence de la critique sociale au XIX<sup>e</sup> siècle.

Plus en amont, on peut soutenir, comme le feront D. Vrancken et M.H. Soulet, que l'entrée de la souffrance en politique<sup>18</sup> est liée à l'avènement même de la modernité. Celle-ci a permis un changement essentiel dans les représentations anthropologiques (ce que J.-L. Genard appelle les « grilles interprétatives » de l'être humain).

Au contraire de la pathologie ou de l'incapacité, par exemple, la référence à la souffrance se situe sur un *continuum*. Classiquement, la sémantique de la pathologie traçait une frontière nette qui séparait les normaux des anormaux, justifiant les politiques d'enfermement dénoncées par l'histoire et la sociologie critique. Au contraire, la référence politique à la souffrance, qui fonde de nouvelles formes d'intervention sociale-thérapeutique, ne partage pas les êtres de façon dichotomique. Comme le montre J.-L. Genard dans sa contribution, elle invite à considérer que les humains sont toujours situés dans l'entre-deux, à la fois fragiles et autonomes, vulnérables et responsables, bien que toujours excusables.

C'est sur ce fond, selon M.H. Soulet, qu'il faut comprendre les fragilités et les pathologies sociales nées de l'exigence sociale d'autonomie et de réalisation de soi. C'est aussi sur ce fond qu'on peut comprendre à travers quelles médiations les politiques modernes (et en particulier les politiques sociales) ont procédé d'une prise en compte de la souffrance rompant aussi bien avec la compassion qu'avec l'indifférence envers les malheureux, d'après l'analyse de D. Vrancken.

S'ouvre ainsi un large débat sur la relation aux institutions qui devraient répondre à ces exigences ainsi qu'à l'État et ses appareils de « traitement » de ce qui deviendra la question sociale. La modernité a certainement porté avec elle la possibilité de la dissension et la résistance contre toute souffrance sociale jugée superflue. C'est sans doute une de ses promesses essentielles. Désormais toute condition provisoirement tolérable pourrait être redéfinie en souffrance sociale injustifiée. Le désenchantement du monde (le reclassement des coups du destin en souffrances

18. Ou plus exactement, comme le développe H. Arendt (1963), l'introduction de « l'argument de la pitié » en politique, au sens où la souffrance devient un thème de protestations débattu sur une scène de conflits institués.

artificielles) s'accompagnerait d'un abaissement constant du seuil de tolérance au malaise<sup>19</sup>. Mais en même temps, avec l'approfondissement de la modernité libérale, la défiance vis-à-vis de l'État et de ses appareils allait également s'accroître<sup>20</sup>.

Cette analyse peut mener à un constat apparemment paradoxal : une sensibilité accrue vis-à-vis des situations de souffrance, qui semble solliciter une intervention publique, se heurte à une défiance vis-à-vis de l'État, en appelant donc à d'autres manières d'agir politiquement sur la souffrance.

Il faut prendre en compte cette ambivalence pour resituer des voies d'action politique. Alors que le discrédit porté sur les interventions de l'État s'est répandu, les modes de l'action publique se sont profondément transformés, renvoyant les sujets à eux-mêmes lorsque leurs accomplissements n'étaient pas à la hauteur de leurs aspirations<sup>21</sup>.

C'est ainsi que dans la période contemporaine, la résurgence du thème de la souffrance bouleverse les modalités de l'intervention sociale et les lectures critiques des situations contemporaines de travail, comme le montreront les contributions de M.A. Dujarier et J. Rhéaume.

Le thème de la souffrance ne cesse de toucher aux frontières entre l'intime et le public, questionnant les déplacements nécessaires à la formation d'un *sujet politique* – ce qu'abordent selon divers angles V. de Gaulejac, N. Dodier et J. Barbot, et E. Renault. Finalement, il interroge la position du chercheur ou de l'intervenant qui s'en saisit, comme le montre le texte de D. Lhuilier, ce qui interpelle en retour les pratiques de « prise en charge » dans des lieux institutionnels aussi divers que ceux de l'action sociale ou de l'action des victimes en justice.

#### UN TRAVAIL COLLECTIF, DES INTERPRÉTATIONS MULTIPLES

La politisation des expériences intimes doit éviter plusieurs écueils ; il en est de même pour les analyses qui peuvent être produites sur la souffrance. Pour les chercheurs également, il

19. Voir Z. Bauman, 2005.

20. Pour P. Bourdieu : « Toute intervention directe et consciente, du moins lorsqu'elle vient de l'État, par quelque biais que ce soit, est discréditée d'avance » (Bourdieu, 1998).

21. Sur les transformations des modalités de l'action publique, en appelant à des formes de « subjectivation responsabilisante », voir F. Cantelli et J.-L. Genard, 2007.

est délicat de parler de souffrances intimes sans tomber dans des généralités – ou se faire absorber par des cas trop singuliers<sup>22</sup>.

Nous sommes reconnaissants aux auteurs d'avoir accepté d'intervenir sur le thème de la souffrance sociale. L'ouvrage les mobilise autour de trois objectifs principaux qui nous serviront de clé d'articulation des parties du recueil :

- il s'agit d'abord d'interroger la catégorie de souffrance et de proposer une discussion de fond sur ses enjeux, sa portée, ses limites. Les textes de la première partie viseront à explorer différentes *faces* de la catégorie de souffrance et différents aspects de ses usages ;

- il s'agira ensuite de réfléchir aux types de souffrances dans des lieux où ils s'imposent, et aux modes de *saisie institutionnelle* qu'ils suscitent. Les trois contributions réunies dans la deuxième partie ancreront la réflexion dans des *lieux* institutionnels spécifiques : espaces de travail, actions de réparation en justice, intervention sociale institutionnalisée ;

- on questionnera enfin la possibilité d'une clinique qui ait une portée politique. Dans la troisième partie, les auteurs prendront à bras-le-corps la question de l'engagement politique à travers des *interventions* sur la souffrance sociale.

Ce vaste projet nécessitait des compétences multiples, et plusieurs disciplines ont été mobilisées, en particulier la sociologie, la philosophie, l'anthropologie et la psychologie. Pour autant, cet effort collectif n'a pas consisté pour nous à gommer les divergences d'interprétation qui ont pu apparaître au fil des échanges. Nous n'avons pas cherché à unifier des cadres de référence issus de disciplines différentes.

La souffrance elle-même ne fera pas l'objet d'une approche unique. Dans certaines contributions, l'accent est placé sur l'*expérience* de la souffrance sociale : M.H. Soulet la considère comme le produit de pathologies sociales, et V. de Gaulejac, comme « l'expérience singulière d'une impossibilité à agir, à faire, à raconter, à s'estimer » dont les origines sont à la fois objectives et subjectives. D'autres contributions accentuent la dimension d'un *discours* dont

22. D. Vasse : « Il y a des manières de parler des choses intimes, et la souffrance en est une, qui sont une façon de dénier ou de camoufler ce qu'elles ont de *vivant*. Sous prétexte de connaissances *trop* générales, le discours sur la souffrance peut prendre une forme tellement extérieure qu'il en devient insignifiant. [...] Au contraire, sous prétexte d'expérience *trop* particulière, le discours revêt une allure si personnelle qu'il engendre la confusion, la lassitude et l'ennui » (Vasse, 1983, p. 10).

il s'agit de saisir la signification philosophique, sociologique et politique, comme chez J.-L. Genard, M.A. Dujarier, D. Vrancken.

Les textes de J. Rhéaume, D. Lhuilier et E. Renault considèrent dans la souffrance l'expression d'une *demande à s'engager* dans la réparation ou dans la critique politique. Enfin, dans l'analyse de N. Dodier et J. Barbot, la souffrance n'est pas définie en tant que telle mais appréhendée à travers les *opérations de réparation* par lesquelles des victimes font retour sur ce qu'elles identifient elles-mêmes comme des souffrances.

De même, le rapport du chercheur à la critique sociale n'est pas univoque. Certains chercheurs optent délibérément pour un engagement critique dans l'identification et la dénonciation de situations injustes (sociologique critique). D'autres se situent tout aussi délibérément du côté d'une analyse des opérations critiques que réalisent des individus ou des collectifs pour mettre en cause des souffrances jugées intolérables (sociologie de la critique).

Dans cette diversité d'approches se repèrent les lignes de fractures que nous avons identifiées plus haut. Les auteurs du recueil peuvent juger que leur rôle est d'identifier des souffrances qui, à leurs yeux, nécessitent d'être politisées en sortant de l'invisibilité, ou plutôt d'analyser l'usage de la catégorie de souffrance dans l'action politique ou les demandes de réparation. Certaines analyses mettent davantage l'accent sur les écueils des politiques de la souffrance, d'autres sur les potentialités de transformation sociale qu'elles recèlent.

C'est cette réflexion collective, qui se nourrit de la diversité des approches, que nous vous invitons à découvrir dans les chapitres qui suivent.

Discuter ses ennemis,  
sa portée, ses limites

## I

### INTERROGER LA CATÉGORIE DE SOUFFRANCE

## Discuter ses enjeux, sa portée, ses limites

Les contributions présentées dans cette première partie ont pour objectif d'*interroger la catégorie de souffrance* et de proposer une discussion de fond sur ses enjeux, sa portée, ses limites. S'agit-il d'un mot-éclat ou d'une évocation incantatoire, qui anesthésie notre sens critique? De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'une souffrance « sociale »? Dans quels usages ce terme s'est-il imposé? Qu'indique-t-il sur le rapport entre normalité et pathologie, ou sur le lien entre fragilités et capacités humaines? Si le thème de la souffrance noue le registre des violences sociales humiliantes à celui des atteintes subjectives, que peut-il dire sur la vulnérabilité d'individus soumis à toute une série d'injonctions à « prendre en charge » leur propre malheur?

Abordant de front ces questions, le texte de Jean-Louis Genard propose une réflexion philosophique approfondie sur ce que la diffusion de termes comme « souffrance », « trouble », « fragilité » ou « vulnérabilité », dans le discours public et dans l'analyse sociologique, manifeste *du point de vue des représentations de l'humain*.

L'hypothèse centrale que l'auteur développe est celle d'un changement profond des grilles interprétatives de l'être humain (ce que l'auteur appelle les « coordonnées anthropologiques »), lié aux phases successives de la modernité.

Depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, nous sommes passés d'une interprétation *disjonctive* à une interprétation *conjonctive* de l'être humain.

L'interprétation disjonctive accentuait l'opposition entre liberté et déterminisme, normalité et pathologie, responsabilité et irresponsabilité. Sa grande caractéristique était de tracer une frontière nette entre les êtres humains: l'homme est l'un *ou* l'autre, capable ou incapable, libre ou déterminé, actif ou passif, normal ou fou. L'interprétation conjonctive soutient au contraire l'idée d'un continuum anthropologique: l'homme serait à la fois libre *et* déterminé, dans une position précaire entre normalité et pathologie, « toujours donc fragile, toujours vulnérable, mais aussi toujours responsable bien que toujours excusable ».

C'est dans ce cadre que doit se comprendre l'émergence de termes – et de pratiques – qui assument l'entre-deux de la normalité et de la pathologie: les termes de vulnérabilité, de fragilité et de souffrance s'articulant à de nouvelles formes d'intervention sociale-thérapeutique. Le concept de souffrance s'inscrit bien dans une interprétation *conjonctive*: l'homme souffrant n'est pas réduit à ce qu'il subit, il est situé entre la reconnaissance de la fragilité de son existence et l'affirmation de ses capacités d'autonomie.

L'auteur évoque de nombreux dispositifs thérapeutiques et politiques qui mettent en œuvre cette grille interprétative aussi bien dans le domaine médico-social *stricto sensu* que dans les politiques publiques alternant protection et responsabilisation. Sans conclure sur une évaluation définitive, Jean-Louis Genard souligne les opportunités que les nouvelles politiques publiques ouvrent à des individus reconnus dans leurs fragilités et leurs capacités. Mais il évoque aussi les exigences qu'elles font peser sur eux lorsque l'État « se déresponsabilise de ce qu'il assumait auparavant ». Il conclut que « la dureté des traitements politiques à l'égard de ceux qui sont affaiblis s'accroît », alors même que la pression à l'autonomie ne cesse de s'amplifier.

La contribution de Vincent de Gaulejac analyse de près les contradictions dans lesquelles sont pris des individus « affaiblis », pour reprendre le terme de Jean-Louis Genard, et soumis à de graves violences sociales. Le propos s'initie par le témoignage d'une souffrance éminemment intime, issue de l'injustice sociale et associée à l'impuissance<sup>1</sup> – c'est-à-dire un conflit interne dont

1. Pourrait-on parler d'une injustice génératrice de *ressentiment*, si on donne à ce terme le sens du ressouvenir des humiliations subies ?

la genèse est externe. La misère sociale, la pauvreté et l'exclusion qu'illustre et que détaille le récit de Violaine nous situent au plus près du sujet souffrant en recherche d'une prise sur son histoire, au plus près également de notre responsabilité de comprendre ce qui est en jeu dans cette souffrance.

Considérant de manière plus large la problématique de la pauvreté et de l'exclusion, l'auteur montre comment se nouent, au cœur de cette intimité, des registres différents entre souffrance sociale et souffrance psychique, souffrance objective et souffrance subjective...

La souffrance et le mal-être sont ici provoqués par des violences visibles et invisibles, des *double-binds* et des contradictions sociales qui provoquent des « victimes structurelles<sup>2</sup> » ; la misère et la déchéance s'inscrivent dans le corps. Ils mettent en évidence les répercussions psychiques dévastatrices de la dureté des conditions d'existence, sur lesquelles le texte revient en abordant différents types de manques: conditions de vie dégradantes, privation, dénuement, déchéance, stigmatisation, violences humiliantes... Ils conduisent à s'interroger sur les processus complexes qui entraînent le sujet à « intérioriser les raisons de son malheur », et sur la possibilité d'un dégageant subjectif des violences sociales.

Comprendre théoriquement la souffrance dans ce qu'elle a de social et se donner les moyens d'intervenir pour la réduire impliquent dès lors, d'une part, de prendre le temps et le soin de démêler ces déterminations complexes et, d'autre part, de se donner les moyens d'agir sur ses ressorts objectifs tout en apportant des réponses aux conséquences subjectives de ces situations.

Le texte de Vincent de Gaulejac s'ouvre ainsi sur la question des *modes d'intervention sur la souffrance sociale*, qui sera reprise à divers moments dans la suite du recueil.

En conclusion de cette première partie, Didier Vrancken reprend et développe précisément la question de la construction des *réponses politiques* à la souffrance, dans laquelle il perçoit l'émergence d'un nouveau mode d'administration de la question sociale. L'intérêt contemporain porté à la souffrance et à son traitement, l'attention accordée à l'écoute des récits de la souffrance, bref l'entrée de la souffrance en politique témoigne selon lui d'un « nouveau mode de gouvernement des corps », qui met en jeu la qualité même de la vie et qui doit nous questionner sur ce qu'il appelle une « politique du vivant ».

2. Selon les analyses de P. Bourdieu, 1993.

Historiquement, le traitement de la souffrance sociale a donné lieu à des politiques objectivant la misère pour mieux la gouverner. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la souffrance alimente la question sociale, en faisant intrusion dans l'ordre libéral, à travers des manifestations visibles telles que la malnutrition, l'insalubrité des logements, les maladies liées aux conditions sociales d'existence, les accidents du travail.

L'auteur interroge la vision anthropologique sous-jacente à cette façon de traiter les corps et leurs souffrances, à travers la production de récits d'infortune qui ont tendance à renvoyer les individus à leur propre responsabilité, comme l'indiquent également les chapitres de Jean-Louis Genard et Vincent de Gaulejac.

Le texte interroge les dérives du traitement contemporain des corps. Si l'auteur souligne que les myriades de récits de souffrances ordinaires peinent à se remmailler en un récit collectif<sup>3</sup>, sa conclusion s'ouvre sur une appréciation nuancée. Le traitement de la souffrance manifeste des formes nouvelles de gouvernement des corps, mais il est loin de se réduire au déploiement d'une surveillance permanente. Il peut aussi participer d'une dynamique de révélation et de découverte de soi. Reste à voir comment des questions jusqu'ici confinées dans la sphère de l'intimité « peuvent devenir véritablement publiques en rendant ostensibles les disparités sociales ».

T.P., J.C.

3. On pourra mettre cette appréciation en contraste avec l'analyse d'E. Renault dans la troisième partie de l'ouvrage.



Jean-Louis Genard

## *Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance*

Je partirai d'un constat. Celui de la constitution d'un nouveau champ sémantique envahissant de nombreux espaces discursifs : médiatique, médical, judiciaire, psychologique..., mais pénétrant aussi le discours sociologique ; un champ sémantique qui accorde une place privilégiée à des termes comme « souffrance », « trouble », « fragilité », « vulnérabilité »... De ce processus, de nombreuses voies d'interprétation sont sans aucun doute possibles.

Mon propos tentera d'investiguer celle de ce que j'appellerai une évolution des « coordonnées anthropologiques », c'est-à-dire des grilles interprétatives à partir desquelles se construisent les représentations de l'humain. Pour cela, il me faudra opérer une reconstruction de la manière dont, historiquement, nous avons appris à saisir « ce qui se passe » et, plus précisément, s'agissant de la modernité, ce que « agir » veut dire. Mon propos distinguera tout d'abord une première phase que je qualifierai de première modernité, qui court de la fin du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle, et durant laquelle s'impose lentement une lecture de l'action à partir du référentiel de la responsabilité, ou pour le dire autrement, une conception intentionnelle de l'action. Avec la deuxième modernité et notamment la naissance et le développement des sciences humaines à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'homme en viendra progressi-

vement à se penser avant toute chose au cœur de la tension entre responsabilité et irresponsabilité. C'est ce dont Kant aura l'intuition en construisant l'ensemble de son anthropologie autour de l'antinomie entre liberté et déterminisme, entre le transcendantal et l'empirique. Mais précisément, parce que d'antinomie il s'agit, les relations qui s'établissent entre ses deux pôles demeurent dans l'ambiguïté, comme elles le demeureront d'ailleurs chez Kant lui-même. Liberté et déterminisme doivent-ils être perçus comme des contraires s'excluant mutuellement, conduisant dès lors à un partage des êtres entre ceux qui sont responsables et ceux qui ne le sont pas, les fous, les monstres, les femmes, les domestiques... ? Ou, au contraire, l'homme se situe-t-il toujours quelque part dans l'entre-deux, sur la ligne de partage..., disposant certes des ressources de la responsabilité, mais jamais à l'abri d'un décrochage vers la perte de soi ? J'appellerai *disjonctive* la première voie, celle qui privilégie le partage des êtres : elle fut dominante durant l'essentiel de la *deuxième modernité* pour s'effacer progressivement dans ce que les sociologues ont pris coutume de nommer la *modernité avancée* et céder la place à une anthropologie que je nommerai cette fois *conjonctive*. C'est dans ce contexte conjonctif qu'il y a lieu de saisir l'émergence de cette sémantique de la vulnérabilité, de la fragilité, de la souffrance..., qui fait l'objet des questionnements de cet ouvrage.

Fort de ces considérations anthropologiques et socio-historiques, j'aborderai, dans un second temps, la question des transformations de l'action publique adossées à ces nouvelles coordonnées anthropologiques, une action publique qui en vient de plus en plus à prétendre agir sur les subjectivités.

#### L'ANTHROPOLOGIE DE LA PREMIÈRE MODERNITÉ : VERS UNE CONCEPTION INTENTIONNELLE DE L'AGIR

L'ouvrage *La grammaire de la responsabilité* (Genard, 1999a) développait l'hypothèse selon laquelle la modernité se caractériserait fondamentalement par l'émergence et la stabilisation de nouvelles coordonnées anthropologiques centrées sur ce que j'ai appelé *l'interprétation responsabilisante de l'action*, c'est-à-dire une interprétation de ce que agir veut dire au travers de l'univers sémantique de la responsabilité, un univers où se côtoient des termes comme « intention », « volonté », « autonomie »..., et, bien sûr, « responsabilité », qui, lui, ne s'imposera, dans le

sens que nous lui connaissons aujourd'hui, qu'à partir des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, en français comme en anglais d'ailleurs. Cette hypothèse renvoie somme toute à une expérience commune : il nous est en effet difficile actuellement de nous rapporter à ce que nous faisons nous-mêmes, comme aux actes que d'autres posent d'ailleurs, sans les saisir sous l'horizon de la responsabilité, sans présupposer que chacun est, ou du moins pourrait être responsable des actes qu'il pose. Une présupposition qui vient très rapidement au jour lorsque, par exemple parce que les actes d'autrui posent question, nous adoptons une posture un tant soit peu réflexive à leur égard. C'est à ce point vrai que Habermas a fait de cette anticipation un « présupposé incontournable de toute activité communicationnelle » (Habermas, 1997). Je laisserai de côté cette hypothèse transcendantale pour considérer plutôt que c'est avec la modernité, ou plutôt à la fin du Moyen Âge, vers les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, que cette anthropologie s'impose de manière réflexive, c'est-à-dire que commence à se faire jour une conception de l'homme qui pense celui-ci à partir de l'autonomie de la volonté, de l'intentionnalité<sup>1</sup>...

Cette hypothèse suggère évidemment que cette interprétation de l'action n'est en rien la seule possible ou la seule pertinente. Bien évidemment, nous disposons également de registres interprétatifs qui dénie cette responsabilité (folie, passion, inconscience...), mais qui, la déniaient, la reconnaissent comme horizon possible, ou qui interprètent ce qui se passe sans référence à la responsabilité (accident, hasard, catastrophe naturelle...). Il reste que – et c'est ce qu'entendait démontrer *La grammaire de la responsabilité* – la spécificité de la modernité réside dans l'irruption comme horizon majeur d'interprétation de l'action des coordonnées anthropologiques responsabilisantes.

Dans ce même ouvrage, j'ai par ailleurs suggéré que ce tournant anthropologique ne devait pas être simplement considéré comme l'émergence d'une nouvelle *représentation* de l'action, mais que celle-ci s'était imposée conjointement – c'est-à-dire sans qu'il faille privilégier une orientation particulière de rapport causal entre les deux termes – à l'émergence de nouveaux dispositifs sociaux présupposant cette responsabilité (le consentement, le contrat, le serment...) ou la mettant en scène.

Une telle manière de voir conjecturerait que, à considérer d'autres cultures ou des périodes antérieures à la modernité, on y

1. Ainsi le mot *intentio* émerge-t-il au XI<sup>e</sup> siècle.

découvrirait de manière prédominante d'autres modèles d'interprétation de l'action (le destin de la tragédie grecque, la souillure des sociétés archaïques décrites par M. Douglas...) attachés à d'autres dispositifs sociaux les présupposant et les actualisant.

Allant plus avant dans l'argumentation, j'ai également souligné que l'irruption de l'interprétation responsabilisante de l'action ne s'était pas effectuée sans reste, mais qu'elle avait été le résultat de conflits sévères opposant des lectures concurrentes. C'est ainsi que j'ai suggéré l'hypothèse de la distinction entre deux modernités. Une première modernité allant, disons des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'interprétation responsabilisante de l'action s'impose lentement contre ses concurrents principaux que sont les interprétations par le déterminisme astral, par la Fortune et, surtout, les interprétations théologiques par la grâce, le péché originel et la Providence. Une fois ces modèles relégués (et non totalement abandonnés comme le montre le succès actuel des horoscopes, de la référence à la chance ou, bien entendu, des référentiels religieux), s'ouvre alors une deuxième modernité au sein de laquelle le principal concurrent de l'interprétation responsabilisante se situera dans l'explicitation, à partir des sciences humaines (médecine, statistique, psychologie, biologie, psychanalyse, sociologie, génétique...), de différents modèles d'interprétation de l'action aux significations irresponsabilisantes, déresponsabilisantes ou déterministes (le caractère, les humeurs, l'inconscient, la biologie du cerveau, le déterminisme génétique, les positionnements sociaux et habitus correspondants...).

#### L'HOMME COMME « DOUBLET EMPIRICO-TRANSCENDANTAL » ET LES DEUX ANTHROPOLOGIES DE LA DEUXIÈME MODERNITÉ

S'inscrivant dans la droite ligne des acquis de la philosophie kantienne, M. Foucault avait caractérisé l'homme de cette deuxième modernité comme un « doublet empirico-transcendantal », un homme dont les coordonnées anthropologiques se trouvaient constamment prises au cœur de l'antinomie de la liberté et du déterminisme, donc de la responsabilité et de l'irresponsabilité. Une antinomie se jouant alors dans de nombreux dispositifs dont le plus évident est, bien sûr, la scène pénale qui, en fonction d'une évaluation de responsabilité, renverra l'auteur de l'illégalisme vers la prison (responsabilité) ou l'hôpital psychiatrique (irresponsabilité).

Retenons donc qu'avec cette deuxième modernité, les coordonnées anthropologiques centrales situent l'homme au cœur de cette tension entre deux pôles qui peuvent se dire de diverses manières rassemblées rapidement ici, même si l'énumération recouvre des points de vue différents :

Transcendantal	Empirique
Libre	Déterminé
Intentionnel	Expliqué par des causes
Volontaire	Involontaire
Raison	Affectivité, émotion
Responsable	Irresponsable
Normal	Pathologique
Capable	Incapable
Actif	Passif
Autonome	Hétéronome
Sujet	Objet
Compréhensible	Explicable

Au-delà de cette première hypothèse anthropologique se situant dans la droite ligne des travaux de M. Foucault, revenons au statut donné par Kant lui-même à cette antinomie de la liberté et du déterminisme.

À lire attentivement l'œuvre kantienne, on peut y repérer deux interprétations de l'antinomie entre liberté et déterminisme, ou, pour reprendre les termes de M. Foucault, du « doublet empirico-transcendantal ». Ce que j'appellerai d'une part une interprétation *disjonctive* selon laquelle l'homme serait l'un OU l'autre, conduisant alors tendanciellement à un partage des êtres, libres ou déterminés, capables ou incapables, normaux ou fous... ; et, d'autre part, une interprétation *conjonctive*, dominante mais non exclusive chez Kant, selon laquelle l'homme serait à la fois libre ET déterminé, et débouchant alors plutôt sur l'hypothèse d'un *continuum anthropologique*, l'homme se trouvant toujours dans l'entre-deux, quelque part dans une position précaire et incertaine, plus ou moins du côté de l'empirique, plus ou moins du côté du transcendantal.

Cette tension entre conjonction et disjonction, constitutive de la deuxième modernité, pourrait être historicisée, et l'on pourrait donc présupposer, que, traversée constamment par

cette tension, la deuxième modernité oscillerait entre périodes conjonctives et disjonctives, mais aussi, de manière synchronique cette fois, entre espaces sociaux dominés par une perspective conjonctive, d'autres par une perspective disjonctive. Dans le cadre de cet article, c'est la première voie, diachronique, que je chercherai à baliser.

Plus précisément, dans ce cadre interprétatif, et en jetant un regard rétrospectif sur cette deuxième modernité, on pourrait faire l'hypothèse que, si le XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont été marqués par une dominante disjonctive, au contraire la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a vu émerger lentement, et de plus en plus fortement ensuite, une dominante conjonctive, mettant en avant bien moins une logique de partage des êtres qu'un continuum anthropologique.

#### PARTAGE DES ÊTRES VERSUS CONTINUUM ANTHROPOLOGIQUE

Je ne peux m'étendre longuement sur l'illustration de cette hypothèse historique, me contentant de quelques brefs éléments.

Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, le concept de « capacité » est-il une catégorie politico-juridique centrale, fondant un partage des êtres, « capables » et « incapables », renvoyant lui-même à des traitements sociaux radicalement différenciés, comme l'accès à des droits fondamentaux (le droit de vote par exemple). Cette citation de Guizot illustre parfaitement la conception alors dominante de la capacité : « C'est la capacité qui confère le droit, et la capacité elle-même est un fait indépendant de la loi, que la loi ne peut ni créer ni détruire à volonté, mais qu'elle doit s'appliquer avec exactitude » (Rosanvallon, 1992, 32). Cette interprétation radicalement objective du concept de capacité tranche bien entendu fortement par rapport à l'usage fait aujourd'hui de ce même concept que l'on voit s'imposer au sein des nouvelles politiques sociales, comme dans la philosophie morale (Ricœur, 2001) ou politique (Sen, 1993). Là, la capacité, plutôt qu'une propriété objective permettant de classer les êtres, apparaît comme une disposition potentiellement présente chez chacun d'entre eux et qu'il s'agit de mobiliser, de former, d'éveiller ou d'activer (Genard, 2007). La capacité pourra alors être associée à des dispositifs de « capacitation » qui, plutôt que de se contenter de ranger les êtres dans des classes, s'efforceront de les tirer vers des états de renforcement de leur pouvoir-être et faire, c'est-à-dire de leur autonomie.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait se référer à l'évolution dans les conceptions de la guérison de la folie. Rappelons tout d'abord à cet égard que c'est seulement au milieu du XX<sup>e</sup> siècle que les politiques de santé mentale passeront, en Belgique, du département de la justice vers celui de la santé, intégrant donc l'horizon d'une guérison possible, c'est-à-dire d'une transition vers l'autonomie et la responsabilité. Mais, en se plaçant plus strictement du point de vue du champ thérapeutique, on sait que, au XIX<sup>e</sup> siècle, la conception de la guérison est plutôt basée sur les pouvoirs du thérapeute. Ou encore que, même chez les théoriciens que l'on associerait le plus volontiers à l'idée d'un continuum anthropologique, Pinel et Esquirol, la guérison, c'est-à-dire le passage du pathologique au normal, est pensée selon le modèle du choc, et cela précisément parce qu'entre les deux pôles du normal et du pathologique existe une solution de continuité. Tout cela tranche fortement avec les conceptions contemporaines où l'on parlerait plus volontiers des contributions du patient à sa propre guérison, de ses responsabilités par rapport à celle-ci, voire de co-construction du soin.

Sans multiplier les exemples, il me semble donc possible de faire l'hypothèse d'un passage progressif d'une conception disjonctive vers une conception conjonctive. Passage dans lequel, au niveau des savoirs psychopathologiques, l'évolution des conceptions de l'hypnose (d'abord référée à un partage des êtres, seuls certains, malades mentaux, femmes..., étant supposés hypnotisables, ensuite rapportée, notamment *via* les travaux de l'école de Nancy dans les années 1880, à une suggestibilité générique) ainsi que la psychanalyse, auront vraisemblablement joué un rôle moteur.

#### FRAGILITÉ, VULNÉRABILITÉ, SOUFFRANCE... : L'ANTHROPOLOGIE CONJONCTIVE DE L'ENTRE-DEUX

Cette évolution vers un continuum anthropologique, initiée donc au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, connaît une radicalisation depuis quelques décennies. Le modèle anthropologique aujourd'hui dominant placerait donc l'homme au cœur de ce continuum, toujours dans l'entre-deux du normal et du pathologique, toujours donc fragile, toujours vulnérable, mais aussi toujours responsable bien que toujours excusable.

Dans le même temps, les oppositions radicalisantes entre l'état normal et la maladie ont cédé la place à un univers sémantique assumant l'entre-deux, pouvant paraître euphémisant par rapport à la maladie, mais pouvant aussi sembler accorder un poids excessif à ce qui somme toute peut apparaître comme fondamentalement lié à la condition ou à la finitude humaine, trouble, souffrance, vulnérabilité, fragilité...

Ce qui transparaît également dans ces glissements sémantiques, c'est la transformation du regard et de la posture: au regard objectivant que présuppose l'univers sémantique de la maladie et des nosographies qui le déploient, s'oppose ou plutôt se superpose et se conjugue aujourd'hui l'univers sémantique bien davantage subjectivant du trouble et de la souffrance. Là où la posture objectivante renvoyait la maladie ou la folie du côté du pôle « empirique », la sémantique du trouble et de la souffrance telle qu'elle se manifeste aujourd'hui positionne le regard dans l'entre-deux: la souffrance se situe à la fois dans le registre de l'agir et dans celui du pâtir. Du coup, le regard sur le trouble et la souffrance tend à se déployer en deux sens: d'une part, l'anthropologie continuiste fonde une extension du regard objectivant vers des difficultés existentielles qui n'auraient pas été « pathologisées » auparavant (pensons ici à l'extension du DSM IV vers des traits de personnalité qui n'auraient auparavant pas été abordés au travers du registre de la maladie); de l'autre, cette même anthropologie crée les conditions pour une critique éthique de ce même regard objectivant qui tend à priver l'individu qui en est l'objet de son humanité (pensons là aux actuelles critiques du soin et à l'opposition *cure care*).

Revenant plus spécifiquement sur le concept de souffrance, l'actuel contexte interprétatif permet de ne plus le saisir selon le seul registre du pâtir. La souffrance est alors aussi de l'ordre de l'expression de soi, de la résistance, de la révolte de soi..., mais cela face à des facteurs contextuels qui échappent. Le livre de Christophe Dejours, *Souffrance en France*, qui connut et connaît une très large audience, est extrêmement significatif à cet égard. On peut par exemple y lire ceci: « On peut soutenir un concept de "normalité souffrante", la normalité apparaissant alors non pas comme l'effet passif d'un conditionnement social, d'un quelconque conformisme ou d'une "normalisation" péjorative ou méprisante, obtenue par "intérieurisation" de la domination sociale, mais comme un résultat conquis de haute lutte contre la désta-

bilisation psychique provoquée par les contraintes du travail » (Dejours, 1998, 43). Et tout son travail théorique à propos de la souffrance consistera précisément à y réinjecter une dimension active, comme d'ailleurs à déconstruire l'opposition traditionnelle entre raison et affectivité au travers notamment du concept récurrent de « rationalité pathique ». On pourrait d'ailleurs, dans la même ligne, souligner à quel point convergent depuis plusieurs dizaines d'années, dans la foulée sans doute de la psychanalyse mais aussi de l'antipsychiatrie, des travaux qui envisagent le symptôme en général de manière « active », non comme un pâtir ou une réaction mais comme une réponse, une affirmation de la subjectivité, mais, bien entendu, une réponse qui n'est pas à lire dans le registre de la pleine maîtrise de soi.

On sait à quel point l'opposition de l'actif et du passif prit une importance au cœur de l'anthropologie de la première et de la deuxième modernité, en particulier pour justifier ce partage des êtres que j'ai déjà évoqué, notamment entre citoyens actifs et passifs. D'une certaine façon, la sémantique de la souffrance, de la vulnérabilité – mais on pourrait parler aussi de celle de la victime – renvoie le regard du côté de la passivité des êtres. Mais, comme on vient de le voir, les choses sont loin d'être aussi simples: les nouvelles coordonnées conjonctives permettent d'y lire aussi de l'activité. Comme de manière générale, elles devraient nous inciter à ressaisir les registres du pâtir dans celui de la capacité.

Les travaux de P. Ricœur, notamment ceux qui prennent appui sur le domaine de la médecine, peuvent constituer une autre illustration de ce même glissement anthropologique. Dans un texte intitulé « Autonomie et vulnérabilité », Ricœur oppose l'antinomie de la liberté et du déterminisme – la référence au terme kantien d'« antinomie » supposant que les termes renvoient à des « univers de discours différents » (Ricœur, 2001, 86) – et ce qu'il nomme le paradoxe de l'autonomie et de la vulnérabilité ou de la fragilité – la référence au « paradoxe » supposant, selon Ricœur, que les termes appartiennent au même univers du discours. Retraduit dans notre cadre conceptuel: disjonction pour l'antinomie, conjonction pour le paradoxe. « C'est le même homme, écrit Ricœur, qui est l'un et l'autre sous les deux points de vue différents. Bien plus, non contents de s'opposer, les deux termes se composent entre eux: l'autonomie est celle d'un être fragile, vulnérable. Et la fragilité ne serait qu'une pathologie, si

elle n'était pas la fragilité d'un être appelé à devenir autonome, parce qu'il l'est dès toujours d'une certaine façon » (*ibid.*, 86-87).

Toujours dans l'entre-deux de l'empirique et du transcendantal, l'homme est bien sûr fragilisé, mais il n'est jamais non plus sans ressources, éventuellement latentes et dès lors à *activer*. Toujours vulnérable (et appelant donc attention et sollicitude), mais jamais totalement démuné (et exigeant donc rappel à la responsabilité et à la reprise en main de soi), tel est le visage de l'individu du continuum anthropologique contemporain.

#### QUELQUES INDICES DE CETTE TRANSITION DU REGARD ANTHROPOLOGIQUE

Je souhaiterais maintenant évoquer quelques indicateurs de ce passage qui mériteraient très certainement des explicitations plus larges que celles que m'autorise cet article. Tous mettent fortement en évidence le recouvrement et la contamination de registres qui ont pu être fortement séparés auparavant.

Le premier élément qui s'impose à l'esprit est évidemment l'extraordinaire extension du recours aux thérapies psychologiques, initiées dès les années 1950-1960 par l'émergence de ce que R. Castel avait alors appelé les « thérapies pour normaux ». On pourrait également évoquer la montée des pathologies dites « psychosomatiques » effritant l'ancien dualisme entre l'esprit (libre-transcendantal) et le corps (déterminé-empirique). Ou encore le « brouillage nosographique » dont parle P.-L. Assoun (Assoun, 2006, 114-115) et qu'illustre par exemple l'extension de l'usage du concept d'individu « border line », c'est-à-dire précisément d'individu se situant sur la ligne fluctuante de « partage des eaux » où se rencontrent le normal et le pathologique. On pourrait également évoquer la tendance « déflatoire » qu'a connue la définition de la santé mentale, passant d'un état de bien-être total à une capacité de vivre avec ses manques ou ses souffrances. Ou, dans le même esprit, l'irruption récente du concept « à succès » de résilience qui définit précisément cette capacité de vivre avec ses traumatismes. Dans un autre ordre d'idées, on pourrait évoquer l'actuelle fascination pour le fait divers mettant en scène des acteurs « normaux » basculant de manière imprévisible dans l'horreur et la monstruosité, à l'image de cet épisode récent où une mère en est venue à assassiner successivement ses cinq enfants à l'arme blanche ; des images qui tranchent fortement

avec la représentation des images comme celles que véhiculaient les criminels-nés de Lombroso. La littérature à succès exploite d'ailleurs la même veine à l'image du récent roman de Eric-Emmanuel Schmitt dont le héros est Hitler et dont le « message » est finalement que Hitler peut être tout un chacun.

Dans un tel contexte, le décrochage psychique n'apparaît plus comme un état limite mais au contraire comme une éventualité constante, comme une donnée anthropologique essentielle à laquelle il convient de prêter attention même dans ses manifestations légères.

C'est donc à l'aune de cette évolution qu'il faut situer la montée en puissance du vocabulaire du trouble, de la souffrance, de la fragilité et de la vulnérabilité. Un nouveau contexte anthropologique qui conduit à une reconsidération profonde des dualismes forts institués par la tradition, comme ceux énumérés précédemment ou comme celui, rappelé également, entre le corps et l'esprit. Un contexte qui, en outre, comme le suggère M. Gauchet (Gauchet, 2002, 269sq.), appelle une réévaluation de l'émotion et de l'affectivité, jusque-là considérée comme l'opposé des conditions de la responsabilité, de la rationalité et de la volonté. Désormais, au regard de ces nouvelles coordonnées anthropologiques, l'homme se révèle autant dans les signes de sa maîtrise de soi que dans ceux de sa perte de soi. Il se révèle autant dans ses troubles et ses souffrances que dans ses discours ou ses manifestations cognitives. Épidémiologiquement d'ailleurs, l'affectivité n'apparaît plus comme l'envers exact de la rationalité, elle porte en elle une dimension cognitive, comme à l'inverse la raison ne paraît plus pouvoir être comprise dans sa version désincarnée, pure d'émotion. Les dispositifs sociaux se doivent d'ailleurs de prendre en compte l'émotion, comme l'attestent par exemple les dispositifs d'accompagnement mis en place pour gérer le stress consécutif aux catastrophes ou aux traumatismes, ou comme le montrent également les critiques portées au soin considéré simplement comme *cure*, en oubliant l'importance du *care*.

Tout à fait en phase avec cette hypothèse d'un entre-deux ou d'un continuum anthropologique, Gauchet poursuit son raisonnement en soulignant combien l'acteur contemporain se trouve conjointement soumis à des exigences de réflexivité (et non plus, remarquons-le, de « raison ») et d'engagement affectif, sans qu'il y ait contradiction entre ces deux dimensions. Un engagement

affectif qui ne doit plus être lu, comme ce pouvait être le cas auparavant, dans le seul registre de la passivité.

Au cœur de cet entre-deux anthropologique, le trouble et la souffrance sont à la fois révélateurs d'un mal-être mais aussi et en même temps réponse à ce mal-être, réaffirmation de soi, et ressources, ressorts possibles pour une reprise en main de soi, pour une reconstruction de soi. Le concept de résilience vise bien cela : ce qui était trauma paralysant et inhibant devient, grâce à la résilience, capacitant et habilitant. De manière générale d'ailleurs, les médias ne cessent de mettre en scène les épreuves que doivent affronter les gens en insistant à la fois sur leur vulnérabilité, mais aussi sur les forces de caractère qui leur ont permis de les surmonter, sans que celles-ci aient d'ailleurs laissé leurs traces.

Au regard donc de ces nouvelles coordonnées anthropologiques, chacun se trouve à tout moment, dans sa fragilité, susceptible de basculer, de décrocher, mais en même temps, chacun possède toujours des ressources qu'il s'agit de déceler, et sur lesquelles il faut s'appuyer. L'individu contemporain se trouve donc invité à reconnaître ses manques, à vivre avec ceux-ci, à assumer ses faiblesses, mais aussi à se prendre en charge, à s'en sortir, malgré ses manques. À prendre donc conscience de ses ressources, de ses capacités qui, peut-être, se dissimulent derrière sa vulnérabilité, avec donc comme horizon normatif la capacité de se prendre en charge, de s'assumer, d'être responsable de soi, de s'en sortir, de pouvoir être autonome.

Cette situation nouvelle d'oscillation ou de coexistence de deux registres antinomiques ou, plutôt, à suivre Ricœur, paradoxaux, conduit assez naturellement à la cohabitation de discours aux tonalités opposées. J'en donnerai deux exemples. Le premier touche au concept de « victime » qui est l'objet de nombreux usages mais aussi de réflexions théoriques. À observer le paysage discursif entourant aujourd'hui le mot « victime », on ne peut qu'être frappé par des tendances qu'il faut bien qualifier d'antinomiques ou de paradoxales : d'un côté, la revendication d'un nécessaire souci pour la victime (comme cela apparaît si on observe l'horizon des réformes des procédures pénales, ou l'émergence de dispositifs d'encadrement des « victimes » de catastrophes, de traumatismes...); dans le même temps, de sévères critiques sur le « processus de victimisation » qui gagnerait actuellement notre société, de plus en plus d'acteurs cherchant à se positionner comme « victimes » (Fassin et Rechtman, 2007 ;

Erner, 2006 ; Eliacheff et Soulez Larivière, 2006...), par exemple pour bénéficier de la sollicitude, de prestations sociales... L'autre exemple toucherait au couple plainte-compassion : face à la plainte, on voit s'élever des voix sollicitant l'écoute de ceux qui se plaignent, en appelant à la sollicitude et la compassion, mais, dans le même temps, on voit se multiplier les critiques à l'égard du régime compassionnel qui gagnerait nos sociétés, celui-ci étant accusé notamment de restaurer une ambiance paternaliste ou de dédouaner certains acteurs de leurs responsabilités.

#### LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES

S'agissant d'un ouvrage à dominante sociologique, je ne voudrais pas clôturer ces remarques sans évoquer rapidement comment ces glissements anthropologiques se répercutent sur l'épistémologie des sciences sociales (qui, elles-mêmes, contribuent d'ailleurs à les avaliser).

On sait évidemment à quel point – et le tableau précédent le signalait implicitement – l'antinomie kantienne a marqué l'histoire des sciences sociales. La très célèbre et d'ailleurs inachevée querelle de l'explication et de la compréhension (Genard, 2003a) est très clairement posée, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, dans une optique kantienne, portée qu'elle est par des auteurs appartenant à une mouvance néokantienne, Dilthey et Rickert notamment. L'enjeu est à la fois de garantir la scientificité des sciences de l'esprit, et de construire des méthodes d'approche des processus humains à la hauteur de leur spécificité. Mais, en toile de fond, la question est bien celle de la liberté et du déterminisme, de l'explication par des causes ou de la compréhension par des raisons. Sans m'étendre sur cette querelle récurrente, je me contenterai d'attirer l'attention sur ce qui me semble une évolution de l'épistémologie des sciences sociales qui a fortement marqué ces dernières années et qui, d'une certaine façon, rejoue, dans un contexte renouvelé, la querelle de l'explication et de la compréhension, mais cette fois en phase avec ce que j'appelle une anthropologie continuiste.

Je pense ici principalement à l'épistémologie sous-jacente au courant pragmatique qui est assurément le courant sociologique qui renouvelle le plus fortement l'épistémologie des sciences sociales depuis une vingtaine d'années. Dans un article intitulé significativement « Nécessité et justification », L. Boltanski entend opposer des sociologies assumant la nécessité à des

sociologies – et en l'occurrence c'est au courant pragmatique qu'il pense en priorité – qui assument la dimension morale de l'action et des acteurs (Boltanski, 2002), entendons donc leur responsabilité, leur intentionnalité<sup>2</sup>. Tout en admettant des effets structurels et en reconnaissant d'ailleurs que l'ouvrage intitulé *De la justification. Les économies de la grandeur* les sous-estimait, Boltanski entend affirmer l'impératif épistémologique de faire place à la dimension morale de l'action et donc de prendre au sérieux l'autonomie des acteurs. À y regarder de plus près, l'anthropologie du courant pragmatiste est une anthropologie que l'on peut qualifier de « capacitaire », c'est-à-dire qui reconnaît aux acteurs des capacités et des compétences, une anthropologie au travers de laquelle la sociologie pragmatique entend prendre ses distances par rapport aux sociologies qui, d'une façon ou de l'autre, récusent l'autonomie de l'individu. Des capacités et des compétences qui ne sont toutefois pas des données permettant d'objectiver les identités des individus (comme c'était le cas avec l'opposition entre « capables » et « incapables » au XIX<sup>e</sup> siècle), mais qui apparaissent comme des ressources potentialisées qui peuvent être activées, s'enrichir, se tarir...

C'est le même glissement vers une anthropologie continuiste que traduit la montée en puissance, déjà évoquée, de la question de l'affectivité ou de l'émotion par la sociologie. Une prise en compte très différente de la manière dont la tradition sociologique l'avait faite, théorisant l'affectivité comme l'exact envers de la rationalité. Pensons ici aux travaux de Gabriel de Tarde et à la sociologie des foules (où l'affectivité est pensée en relation avec l'influence hypnotique), ou encore à l'usage du concept d'affectivité dans la sociologie wébérienne pour laquelle l'activité affectuelle est opposée à l'activité rationnelle. Comme le signalait d'ailleurs la référence aux travaux de C. Dejours, l'affectivité et l'émotion sont aujourd'hui pensées dans une optique cognitiviste. Outre les usages et analyses des émotions (par exemple, Schurmans, 2003), on a vu apparaître des travaux qui, très clairement, assument, souvent en relation avec les théories du langage ou la psychologie cognitive, la co-appartenance des registres cognitifs et affectifs. On peut se reporter ici aux travaux de P. Livet (2002), P. Paperman et R. Ogien (1995) et bien d'autres.

2. Boltanski reconnaît d'ailleurs à plusieurs endroits sa dette à l'égard de Ricœur et notamment à l'usage que celui-ci fait du concept de « capacité » ou de *capabilities*.

#### NOUVELLES COORDONNÉES ANTHROPOLOGIQUES ET TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE

Ma dernière hypothèse soutiendra l'idée que cette nouvelle donne anthropologique va justifier une nouvelle économie de l'action publique.

Il y aurait à cet égard beaucoup de choses à dire qui pourraient illustrer une homologie entre les évolutions des repères anthropologiques et les transformations de l'action publique. J'évoquerai simplement l'émergence, dans les sphères de l'action publique les plus marquées par ce glissement anthropologique, d'un très large pluralisme des dispositifs balisant en quelque sorte toute l'étendue du continuum. Alors que l'anthropologie disjonctive avait pour correspondant une disjonction forte des dispositifs sociaux, vouant par exemple les acteurs à se situer soit dans la normalité soit à subir l'enfermement en asile ou en hôpital psychiatrique, l'évolution vers le continuum anthropologique s'est accompagnée d'une pluralisation des dispositifs dont l'enfermement en hôpital psychiatrique d'un côté et une normalité dépourvue de souffrance de l'autre constituent en quelque sorte les figures extrêmes. La deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a ainsi vu se développer un ensemble de dispositifs désignés globalement par le terme « ambulatoire », dispositifs qui « peuplent » d'une certaine façon le continuum anthropologique en offrant des formes de soins et de prises en charge adaptées aux différents cas se situant au fil du continuum. Dans ce contexte, l'autonomie est par ailleurs devenue l'horizon majeur de cette prise en charge, au point que de nombreux acteurs en viennent aujourd'hui à constater et à déplorer le manque d'institutions assurant des prises en charge de longue durée, ou à dénoncer le fait que les personnes présentant un faible pronostic d'autonomisation, comme les toxicomanes, trouvent de moins en moins aisément place dans le système ambulatoire. Cette pluralisation des dispositifs s'accompagne également de pratiques de balisage du « circuit de soins » et de suivi ou de traçabilité des acteurs, y compris d'ailleurs une fois qu'ils ont quitté les institutions, la vulnérabilité apparaissant en quelque sorte comme rédhitoire.

Ce continuum anthropologique fonde également une nouvelle économie de l'intervention sociale-thérapeutique. Étudiant l'histoire de l'intervention thérapeutique au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire avant Freud, Gladys Swain y distingue deux voies opposées

(Swain, 1994). Celle tout d'abord de la *persuasion*, accrochée plutôt aux pratiques héritées du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans laquelle le thérapeute moralise, ce qui suppose, face à lui, un individu autonome, capable de saisir ce qu'on lui veut et de maîtriser sa volonté. Celle ensuite de la *suggestion* (illustrée par les pratiques hypnotiques) qui renvoie le traitement du seul côté de la puissance du thérapeute. Ce dualisme, qui se situe en phase avec ce que j'ai appelé une anthropologie disjonctive va être, à suivre toujours G. Swain, remis en question par la psychanalyse. On pourrait y ajouter que l'émergence contemporaine d'un continuum anthropologique va en quelque sorte obliger à des pratiques oscillant constamment entre les deux, et même peut-être plus qu'osciller, à tenir constamment un double discours : d'un côté écoute, empathie, sollicitude, compassion et, surtout, accompagnement, guidance, coaching... ; de l'autre, invitation à s'exprimer, à se ressaisir, à se prendre en main, à se responsabiliser. Un discours et des pratiques oscillant donc constamment entre horizon de la dépendance et horizon de l'autonomie. Les supports offerts – et nécessaires sous l'horizon de la dépendance – sont alors forcément pensés comme éphémères, l'intervention sociale-thérapeutique étant considérée comme un échec dès lors qu'elle s'installerait dans la durée, sanctionnant alors la situation de dépendance.

Mais les transformations évoquées ici sont loin de s'arrêter au seul domaine de la santé. On a beaucoup signalé à quel point l'action sociale travaillait aujourd'hui à l'individualisation des prestations, à quel point se développaient de nouveaux modes d'action sur les subjectivités, à quel point aussi l'horizon de la responsabilisation ou de l'activation s'imposait au cœur des nouvelles formes de politiques publiques. On a parlé de transformations des logiques de guichet et de la montée de pratiques de magistrature sociale (Weller, 1999). On a mis en évidence à quel point ces nouvelles manières de faire obligeaient les travailleurs sociaux opérant dans ce contexte à faire droit à des exigences d'empathie, d'écoute... À quel point l'impératif de responsabilisation ne pouvait s'opérer que moyennant l'instauration de relations de confiance entre travailleurs sociaux et usagers. On a signifié également les limites des interventions balisées par le droit et la nécessité de faire place à des exigences éthiques de respect, de dignité. Mais, dans le même temps, ces nouvelles politiques sociales se sont construites sur la base des critiques adressées

aux politiques classiques de redistribution propres à l'État social, qui se sont vues accusées de « déresponsabiliser » les individus, d'en faire des assistés. Les pratiques inhérentes à ces nouvelles politiques sociales oscillent donc constamment dans l'entre-deux du continuum, alternant protection et sollicitation, assistance et responsabilisation. Du coup, elles font peser sur les individus des exigences qui peuvent conduire alors à déresponsabiliser l'État de ce qu'il assumait auparavant.

De manière générale, au-delà donc des politiques sociales ou de santé, on sait que le discours managérial ou les nouvelles logiques de travail et de ressources humaines en sont venus à faire des travailleurs – tendanciellement à quelque échelle qu'ils se situent – les responsables de leurs capacités et de leurs compétences, responsables donc de les enrichir, de les développer... pour assurer leur « employabilité » (Zimmerman, 2000 ; Genard, 2008a).

#### EN GUISE DE CONCLUSION

L'évocation rapide de ce qu'il en est de l'impact de cette anthropologie que j'ai appelée continuiste sur les politiques sociales attire l'attention sur un point qu'il me semble intéressant d'évoquer en conclusion.

Comme on le sait, l'ancienne opposition, propre au XIX<sup>e</sup> siècle, entre individus « capables » et « incapables » portait avant tout sur le régime qui leur était appliqué, délimitant donc des sujets à la fois moraux et de droit, dotés des caractéristiques de la responsabilité, et des « sujets » de non-droit qui, tout au plus, étaient susceptibles de bénéficier d'un regard charitable ou de mesures d'assistance.

Les exemples précédents laissent penser que l'anthropologie continuiste modifie sensiblement cette donne. Là où le régime disjonctif prêtait aux acteurs « capables » une pleine autonomie, le régime conjonctif fait de chacun un être à la fois capable et incapable, responsable et irresponsable. Cette ambivalence où se mêlent les contraires modifie les conditions du regard que chacun porte sur autrui. En particulier, cette oscillation produit les conditions d'un chevauchement des registres que j'identifierais en parlant d'un côté, du régime moral-juridique (l'autre étant alors sujet de plein droit) et de l'autre, de régime éthique-compassionnel (l'autre apparaissant dans sa fragilité). Parmi de nombreux

autres, les travaux de Paul Ricœur sont particulièrement significatifs à la fois de la mise en évidence de ces liens entre éthique et vulnérabilité, et de la critique des dispositifs sociaux, médecine, droit..., au nom d'une éthique de la sollicitude.

Il me semble donc tout à fait pertinent d'attirer l'attention sur la correspondance entre l'émergence de ce que j'ai appelé l'anthropologie continuiste et la montée en puissance d'un régime éthique-compassionnel venant quelquefois interférer avec, s'opposer à, contaminer les régimes juridique ou politique qui se sont constitués historiquement sur les bases anthropologiques héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi se dénoncera l'inhumanité du droit ou, plus généralement, de ce que Max Weber appelait la domination rationnelle-légale (Genard, 1999b). Ainsi la catégorie de reconnaissance – fortement chargée éthiquement – fera-t-elle incursion dans le registre politique pour suppléer aux insuffisances de celle de redistribution. Ainsi, comme je l'ai évoqué, se multiplient les scènes où, comme dans les politiques sociales, éthique, droit et politique s'entremêlent, ou encore les dispositifs où la puissance publique se fait fort de prendre en charge les souffrances et les vulnérabilités. Ainsi, enfin, le politique en vient-il à comprendre ses responsabilités autant dans les termes objectivants des garanties juridiques que dans les termes subjectivants de l'accroissement des capacités (Cantelli et Genard, 2007).

Mais c'est dans le même temps que la dureté des traitements politiques à l'égard de ceux qui sont affaiblis (et qui dans l'autre référentiel anthropologique auraient pu être dédouanés de leurs responsabilités) s'accroît, que la pression à l'autonomie et à la responsabilité ne cesse de s'amplifier.

Nous ne sommes donc plus dans le grand régime d'exclusion que fondait l'anthropologie disjonctive. Nous pouvons ainsi y voir un progrès puisque désormais le territoire de ceux auxquels est présumée une capacité juridique ne cesse de s'étendre. Mais cette extension a un prix. Celui de la sur-responsabilisation de soi, et, s'agissant de politiques publiques, celui d'un infléchissement vers la généralisation de dispositifs d'accompagnement dont l'horizon sera précisément cette pression à la reprise en main de soi, et l'alibi, la vulnérabilité. Peut-être est-ce précisément là l'enjeu fondamental de ce nouveau contexte conjonctif : que l'envahissement de ces injonctions à la responsabilité portées désormais par les médias, les politiques publiques, la pensée managériale..., n'en vienne pas à dédouaner le politique de ses obligations de

placer les citoyens en mesure d'assumer les capacités que l'on attend d'eux. Parce que son horizon anthropologique est l'entre-deux de l'autonomie et de l'hétéronomie, la sémantique de la vulnérabilité peut aussi bien s'ouvrir à un régime de souci et de respect de l'autre qu'à un régime de moralisation, de néopaternalisme, d'infantilisation ou de dureté (Genard, 2008b). Cela, seules des analyses empiriques pourront en décider.

Vincent de Gaulejac

## *Souffrances objectives, souffrances subjectives*

Paul Ricœur, dans son ouvrage *Soi-même comme un autre* (1990), définit la souffrance non pas uniquement par la douleur physique ou mentale, mais par la diminution, voire la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme atteinte à l'intégrité de soi. La souffrance est une impuissance à dire, à faire, à raconter, à s'estimer<sup>1</sup>. Mais, dans cette impuissance, il ne distingue pas ce qui relève de l'empêchement « objectif » et ce qui relève de l'empêchement subjectif. Le premier concerne les interdits, les contraintes, la répression sociale, l'absence de moyens d'action, l'ensemble des conditions concrètes qui déterminent les possibilités et les impossibilités d'agir. Le second concerne les inhibitions, les conflits internes, qu'ils soient psychologiques ou psychopathologiques, les capacités et les incapacités internes du sujet. Pour autant, l'identification entre ce qui est de l'ordre de l'empêchement objectif et ce qui relève de l'empêchement subjectif est souvent délicate.

La sociologie clinique s'est donné pour tâche de « détricoter » de manière analytique les différents registres entre l'objectif et le subjectif, le social et le psychique, l'intériorité et l'extériorité, sachant que ces différents termes renvoient à des distinctions de

1. Yves Clot, citant Ricœur, résume son propos en ces termes: « C'est un empêchement [...] là où la souffrance est un sentiment de vie contrariée, la santé est le sentiment de vie retrouvée » (Revue *Éducation permanente* n° 146, p. 47).

nature différente. Le social peut être intériorisé, la souffrance sociale a des dimensions objectives et subjectives. L'opposition entre souffrance psychique et souffrance sociale n'est pas si claire. S'agit-il de répertorier des symptômes, de distinguer la nature de la souffrance, son essence, ou d'en cerner l'origine? Pour clarifier ce point il semble pertinent, par exemple, de distinguer les souffrances d'origine intrapsychique et les souffrances d'origine sociale. Mais si les causes peuvent être identifiées, l'éprouvé de la souffrance conduit à interroger les influences réciproques entre ces différents registres (Gaulejac, 1987). L'exposé d'un cas clinique nous permettra d'illustrer ces intrications complexes et d'étayer une réflexion plus théorique sur les aspects objectifs et subjectifs de la souffrance dite « sociale ».

#### VIOLAINE, UNE PETITE FILLE QUI N'A PAS DE PLACE<sup>2</sup>

Violaine n'a pas connu son père. Née en 1942, elle est élevée par sa mère, bonne à tout faire, qui vit dans une grande pauvreté et essaie tant bien que mal d'élever ses cinq enfants de trois pères différents. Son enfance est profondément marquée par la souffrance liée aux conséquences sociales de la pauvreté. Son récit en donne plusieurs exemples.

Sa mère lui demande d'aller à l'épicerie, juste avant la fermeture, demander de quoi manger le soir. Elle s'expose alors aux quolibets et insultes de l'épicière, à laquelle elle ne peut répondre :

« Ce n'est pas pour acheter des choses superflues ; c'est vraiment pour survivre. C'est vraiment le pain, si on n'a pas ça, on n'a rien. On est vraiment obligé de se soumettre. On est vraiment dans une position de soumission complète, puisque c'est une question de survie. »

Notons que Violaine, qui dans ce récit évoque ses souvenirs d'enfance, parle au présent comme si la douleur était toujours présente. La souffrance est ici associée à l'impuissance. Elle ne peut exprimer sa colère, son agressivité face à la violence dont elle est l'objet. Ni vis-à-vis de sa mère qui l'oblige à aller quémander, ni vis-à-vis de l'épicière qui l'humilie en public.

2. L'histoire de Violaine, comme celle de Victoria évoquée ultérieurement, a été recueillie dans un groupe d'implication et de recherche sur le thème « roman familial et trajectoire sociale » (Gaulejac, 1996 ; Gaulejac et Legrand, 2008). Une note méthodologique présente cette démarche à la fin de ce chapitre.

Alors qu'elle aurait besoin d'être stimulée, rassurée, revalorisée, elle est a priori considérée comme incapable, réprimandée pour sa mauvaise volonté à travailler, pour son inattention en classe. On trouve ici le mécanisme de prédiction créatrice qui conduit les enfants qui ont des problèmes à se conformer aux attentes négatives qu'ils suscitent chez les enseignants. Et Violaine de conclure :

« L'école ce n'est pas pour nous, on est trop préoccupé, il y a trop d'événements tous les jours, trop lourds. Tu sens un danger, une accumulation de calamités. Tu n'es pas disponible pour l'école, pour apprendre, pour faire tes devoirs. »

L'école, qui pourrait être un lieu de protection et de réassurance par rapport à la dureté des conditions de vie, devient un lieu de rejet et d'humiliation. Violaine y découvre la souffrance liée à l'injustice sociale, les inégalités de traitement selon l'origine, la logique de la différenciation sociale qui conduit certains enseignants, et le système scolaire dans l'ensemble, à favoriser les enfants des classes aisées au détriment des autres. Elle est mise au dernier rang, comme les autres enfants de pauvres, alors que ceux des commerçants et des notables sont traités avec beaucoup d'égards. Bien qu'ayant de bons résultats au démarrage, Violaine rejoint rapidement la place qui lui est assignée : celle des cancre du dernier rang. D'autant que la dureté de ses conditions d'existence ne lui donne pas de disponibilité pour « ce luxe qu'est l'école ». Lors d'une fête de fin d'année, Violaine doit jouer un rôle dans une pièce de théâtre montée par sa classe. Au dernier moment, on lui préfère la fille du boucher qui était malade pendant les répétitions. Révoltée par cette injustice flagrante, elle cherche un soutien du côté de sa mère et de sa grand-mère qui lui demandent de se résigner et de se taire :

« Je me suis sentie une enfant qui n'a pas d'autorisation à être... À ce moment-là je sentais vraiment l'injustice. »

Elle ressent d'autant plus fortement la souffrance qu'elle n'est pas protégée, pour l'affronter, par sa famille. La révolte qu'elle ressent face à l'injustice et aux inégalités n'est pas partagée par sa grand-mère et sa mère qui préconisent le silence et la résignation. Elle se retrouve seule, démunie, impuissante face aux violences humiliantes et à la souffrance qu'elles engendrent.

Violaine décrit son adolescence lorsque la misère, le poids des contingences, les difficultés de l'existence atteignent un degré tel qu'ils commencent à détruire de l'intérieur d'elle-même toute capacité à se mobiliser pour s'en sortir – « il y a trop de choses lourdes dans ma famille ». Il y a un enchaînement entre la souffrance sociale, liée aux conditions de vie, et la souffrance affective. La dureté des conditions d'existence tend à engendrer des problèmes relationnels ou du moins à les exacerber : il est difficile de s'aimer lorsqu'on rentre le soir épuisé, submergé par les problèmes matériels, constamment préoccupé par ce qu'on va manger, lorsqu'on vit dans une promiscuité permanente, lorsqu'on est menacé par des traites impayées, le manque d'argent et que l'on voit en permanence le mépris ou la commisération dans le regard d'autrui.

La souffrance psychique rejoint la souffrance sociale lorsque le sujet est conduit à intérioriser les raisons de son malheur. Violaine, au bord de la dépression, se vit comme responsable de ce qui lui arrive :

« Quand tu es pauvre, quelque part, tu t'en sens responsable. Et quand tu as raté ou quand tu as un échec, la première chose qui vient, encore aujourd'hui, c'est de me dire : Mais bon sang, qu'est-ce que j'ai fait ? Enfin, j'ai fait quelque chose pour cela. Cette honte, cette culpabilité, elle est encore dans ma peau, elle est toujours présente. La moindre défaillance de ma part, ce n'est pas vers l'extérieur que je vais chercher, c'est toujours en moi que je vais chercher la faute et la défaillance. Très souvent, je me mets dans la position de cette petite fille qui a honte, de cette petite fille qui n'a pas le droit, de cette petite fille qui n'a pas de place. »

Ces processus d'intériorisation sont complexes. Retenons pour l'instant un de ses aspects, la dureté des conditions d'existence, qui a des répercussions psychiques intenses mettant le sujet en danger et le rendant vulnérable sur le plan affectif, et sur le plan de ses relations sociales. C'est le sentiment d'identité qui est altéré amenant le sujet à se considérer comme responsable de son sort jusqu'à trouver justifiées les violences qui lui sont faites. Il vit cette souffrance comme une fatalité à laquelle il convient de se résigner.

#### SOUFFRANCE, MAL-ÊTRE ET CONTRADICTIONS SOCIALES

La question de la souffrance a longtemps été le domaine réservé de la médecine et de la religion. Aux médecins la souffrance du corps, aux prêtres celle de l'âme. Pour C. Dejours (1987, 1992)<sup>3</sup>, la souffrance psychique au travail naît lorsque le rapport entre le désir de l'individu et l'organisation du travail est bloqué. La souffrance est la conséquence de l'état de tension entre la bonne santé mentale et la maladie mentale ou, en d'autres termes, entre le bien-être et le mal-être. La souffrance est « le résultat d'un combat des gens, ou du sujet, contre les différentes perturbations qui pourraient les faire basculer dans la décompensation<sup>4</sup> ». La cause essentielle de la souffrance dans l'univers du travail réside dans le décalage entre l'organisation prescrite – par la direction, le bureau des méthodes, les ingénieurs en organisation – et l'organisation réelle. Ces écarts mettent les individus en tension. La souffrance engendrée par ces tensions a deux aspects : soit elle peut se négocier à travers un système de règles et on peut alors parler de souffrance créatrice ; soit elle ne peut pas s'inscrire dans une logique de reconnaissance et d'organisation du travail, et elle se retourne contre les sujets. C'est alors une souffrance pathogène dans la mesure où elle peut déstabiliser les individus dans leur économie psychique, voire leur santé.

Le mal-être apparaît lorsque le désir du sujet ne peut plus se réaliser socialement, lorsque l'individu ne peut pas, ou ne peut plus, être ce qu'il voudrait être. C'est le cas lorsqu'il est contraint d'occuper une place sociale qui l'invalide, le disqualifie, l'instrumentalise ou le déconsidère. La notion de bien-être conjugue une dimension subjective (se sentir bien) et une dimension objective (avoir un certain confort matériel, une certaine aisance financière...). La souffrance sociale est un « mal d'être » provoqué par une situation caractérisée à la fois par l'absence de confort matériel et l'absence de reconnaissance : d'un côté des conditions de vie précaires, difficiles, instables, pénibles... ; de l'autre une vulnérabilité identitaire, une dévalorisation narcissique, une image invalidée de soi-même.

3. C. Dejours, *Plaisir et souffrance dans le travail*, Paris, AOCIP, 1987.

4. C. Dejours, dans *Questions et méthodes d'évaluation interdisciplinaire des politiques publiques : la question de la souffrance*, CAESAR, université Paris X, Paris, janvier 1992.

Ce mal-être peut également concerner des personnes dont les conditions de vie réelles sont en décalage par rapport aux conditions de vie prescrites par la société, la famille et/ou par les normes et les idéaux qu'elles ont intériorisés. Lorsque la rupture entre « ce que JE vis » et « ce que JE voudrais vivre » est trop profonde, le sujet se trouve comme déchiré de l'intérieur. Il est traversé par une contradiction entre l'objectivité de sa position et ses aspirations profondes. Ce conflit provoque une souffrance qui peut avoir des aspects positifs et négatifs. Si elle pousse l'individu à s'en sortir, à se mobiliser pour améliorer ses conditions de vie et lutter contre l'invalidation dont il est l'objet, on pourra parler de souffrance créatrice. Si à l'inverse elle inhibe les capacités du sujet, on pourra parler de souffrance destructrice. L'une est facteur d'ambition, l'autre de désespérance. L'une pousse à la lutte et à la révolte, l'autre à la résignation et à la passivité.

Dans *La misère du monde* (1993), P. Bourdieu s'interroge également sur la souffrance sociale dont il donne une définition proche de la nôtre. Cette souffrance concerne des gens qui sont mal dans leur peau parce qu'ils sont mal dans leur position :

« Étant soumis aux tensions et aux double-binds inscrits dans les lieux sociaux habités par des contraintes ou des exigences contradictoires, ils ne peuvent livrer ce qu'ils ont de plus personnel sans dévoiler du même coup la vérité la plus profonde d'une position sociale, qui agit sur eux et en eux, mais aussi sur tous ceux qui la partagent avec eux. [...] C'est le cas de ceux qui éprouvent la violence de l'institution à travers des réussites menant à l'échec, des conflits de devoirs ou des divisions de l'image de soi liées par exemple à des contradictions entre la définition idéale et la définition réelle de leur position et de leur fonction<sup>5</sup>. »

La souffrance provoquée par les contradictions, les incohérences, les paradoxes institutionnels produit des « victimes structurelles ».

« C'est la violence inerte de l'ordre des choses, celle qui est inscrite dans les mécanismes terriblement implacables du marché de l'emploi, du marché scolaire, du racisme [...] (qui) frappe comme une fatalité, tous ceux qui sont rassemblés dans les lieux de la relégation sociale, où les misères

5. P. Bourdieu, « Introduction à la socio-analyse », *Actes de la recherche en sciences sociales* consacré à la souffrance, n° 90, décembre 1991, p. 3.

de chacun sont redoublées par toutes les misères nées de la cohabitation de tous les misérables (et qui produit) le désespoir de soi<sup>6</sup>. »

Comment être différent de ses semblables? Telle est la contradiction majeure que doivent gérer tous ceux dont la position objective est différente de leur position espérée, et cette contradiction est d'autant plus conflictuelle que les normes sociales tendent à dévaloriser la première et que l'individu n'a pas les moyens d'occuper la seconde. Celui-ci est donc confronté au choix douloureux entre la résignation, qui conduit au désespoir, ou la révolte qui peut conduire à la délinquance ou l'autodestruction<sup>7</sup>. Par exemple celui d'Ali, jeune beur d'une vingtaine d'années, qui exprime son désespoir de ne pouvoir échapper à ses conditions de vie à partir du moment où il « retomba », en troisième, dans une classe d'enfants issus de la cité où il vit. C'est à partir de là, selon P. Bourdieu, que son destin tourne mal.

Nous abordons là un aspect central de la souffrance sociale : c'est la souffrance produite par les contradictions sociales qui traversent un individu dans une position donnée. Ces double-binds sociaux engendrent un conflit qui est intériorisé à partir du moment où l'individu n'a pas les moyens de « sortir » de cette position. Il est donc confronté à un conflit interne dont la genèse est externe. Ce conflit provoque une souffrance d'ordre psychique qui ne peut être atténuée que par un changement dans la situation sociale.

#### SOUFFRANCE OBJECTIVE, SOUFFRANCE SUBJECTIVE

La souffrance sociale peut avoir de multiples causes que l'on pourrait regrouper autour des quatre pôles domination, répression, exploitation, exclusion. Les causes objectives sont multiples. Nous ne traiterons ici que de la souffrance liée à la pauvreté et à l'exclusion qui recouvre des situations objectives hétérogènes alors que les répercussions subjectives sont très proches, du moins dans le registre des sentiments : honte, envie, colère, sentiment d'injustice, confrontation au mépris et à l'humiliation, haine de classe, frustration et résignation. Nous avons perçu

6. P. Bourdieu, « L'ordre des choses », *Actes de la recherche en sciences sociales*, op. cit., p. 9.

7. Cf. V. de Gaulejac, « Se révolter ou se détruire », *Revue Autrement*, n° 22, 1979.

dans l'histoire de Violaine cet amalgame de sentiments, d'affects, d'émotions qui envahissent le sujet.

Victoria dans son récit de vie raconte : « Pour mes parents, la pauvreté c'était de mourir de faim. Pour moi, c'est de ne pouvoir satisfaire mes besoins. » Son père, fils d'ouvriers agricoles, a dû quitter sa famille à 8 ans pour ne pas mourir de faim. Il s'agissait d'une nécessité de survie. Pour Victoria le manque est d'une autre nature, elle n'a jamais été privée de nourriture, mais elle ne mangeait pas ce qu'elle souhaitait. Pour elle la pauvreté est associée à ce jour d'hiver où, pour aller à l'école, elle a dû mettre les chaussures de sa mère qui étaient bien trop grandes pour elle, faute de pouvoir utiliser les galoches qu'elle portait d'habitude, dans lesquelles elle était pieds nus. « Je crois que c'est la seule fois dans mon existence où j'ai eu très honte... On a rigolé de moi... Je crois que j'ai pleuré. » Entre la nécessité, pour le père de Victoria, de quitter sa famille à 8 ans pour ne pas mourir de faim et la honte de Victoria face aux moqueries dont elle est l'objet parce que ses parents ne peuvent lui payer des chaussures convenables, la souffrance n'est pas de même nature.

On ne peut bien évidemment mesurer l'intensité de la souffrance, mais on peut distinguer différentes formes selon la nature du manque. Si la pauvreté c'est le manque, celui-ci ne peut être considéré comme équivalent selon qu'il concerne les besoins élémentaires, vitaux, primaires, objectifs, ou selon qu'il est de l'ordre du désir, de l'envie, de l'image, de la subjectivité. C'est pour cela qu'il convient de distinguer :

- la souffrance liée à la faim, au froid, à des conditions de vie pénibles physiquement dégradantes ;
- la souffrance liée à la privation, au dénuement, à l'impossibilité de satisfaire des besoins considérés comme élémentaires, vu les normes sociales du milieu environnant ;
- la souffrance liée à la déchéance, à la stigmatisation et aux violences humiliantes que l'individu peut subir du fait de sa situation socio-économique.

Dans la réalité, ces différents types de souffrance peuvent se combiner. Mais on voit qu'ils se distinguent selon leur caractère plus ou moins objectif ou subjectif.

La misère, c'est l'impossibilité de satisfaire des besoins élémentaires : se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner. La souffrance, c'est d'abord avoir faim, ne pas pouvoir se laver, avoir froid, porter toujours le même vêtement, dormir dans la crasse,

souffrir dans son corps. La souffrance de la misère s'inscrit dans le corps : les dents qui noircissent et qui tombent, la peau qui s'abîme du fait de la malnutrition et du froid, les multiples blessures qui suppurent et qu'on ne peut soigner... Elles débouchent rapidement sur des maladies diverses : voix éraillée par l'alcool, mal de gorge, bronchites chroniques, rhumes, ulcères, vieillissement prématuré.

Cette souffrance physique est liée à des conditions de vie qui provoquent un épuisement moral et intellectuel. Consacrer ses journées à trouver de quoi manger, un lieu pour dormir lorsqu'on est sans domicile fixe, à régler les multiples problèmes de la vie quotidienne..., ne laisse pas beaucoup de temps pour autre chose. L'énergie est consacrée à la survie quotidienne... Il ne reste pas de disponibilité pour s'occuper d'autre chose, pas de moyen pour économiser et encore moins pour investir donc pour changer de vie afin de s'en sortir. Comme le dit Violaine : « C'est lourd. »

Ce poids du dénuement et de la privation se retrouve chez tous ceux qui ont « juste de quoi vivre ». C'est le cas de Marie-José qui se nourrit de « casse-croûte » parce qu'elle n'a pas le droit de faire la cuisine dans l'hôtel qui l'héberge, qui ne peut faire réparer ses lunettes, qui recolle elle-même son dentier avec de la glu... Chaque petit détail de la vie quotidienne devient un problème quand on n'a pas les moyens de les résoudre. On se mobilise alors pour supporter et compenser les multiples problèmes et frustrations que le manque engendre. L'insatisfaction de ne pouvoir jamais céder à une envie matérielle, de devoir compter sou après sou, de lutter pour éviter la dégradation physique, la saleté, la maladie et conserver un minimum de dignité, est une souffrance certes subjective, mais dont les fondements objectifs sont bien réels.

C'est Denise qui fait les poubelles pour manger, Valérie qui doit chercher l'eau dans la cour pour laver ses trois enfants, Jean-Claude qui met du carton dans ses chaussures trouées et se jette sous les roues d'une voiture à 9 ans parce que personne ne s'occupe de lui ; c'est Marie-José qui se prostitue pour pouvoir manger, c'est la sœur de Karim qui meurt de froid dans un bidonville de Nanterre ou bien encore la sœur de Raymond qui, bien que bonne élève, quitte l'école pour aider sa mère à élever ses onze frères et sœurs ; c'est Maurice qui vit depuis dix ans dans une solitude totale, c'est Simone qui habite dans un taudis et fait la manche pour nourrir ses deux enfants. C'est Roger qui

ne peut pas se payer le ticket de métro pour se présenter à une annonce parce qu'il a juste de quoi se payer un repas et un paquet de cigarettes par jour, c'est Alain qui sèche le cours de gymnastique parce qu'il n'a pas de maillot de bain pour aller à la piscine... Ces témoignages fourmillent de scènes qui expriment la souffrance du manque: mélange de privation, de dénuement, de violence et de frustration, d'humiliation, d'impuissance, de rage, de résignation.

Il ne s'agit pas de tomber dans le misérabilisme, mais de montrer les multiples aspects de la souffrance engendrée par la pauvreté. Le manque d'argent a des effets concrets, matériels et contraignants qui surdéterminent le mode de vie et les capacités (ou incapacités) d'action. Mais ce manque objectif a des conséquences subjectives diverses. C'est toute la différence entre la logique des besoins élémentaires qui demandent une satisfaction concrète et celle du désir qui échappe à l'objectivité. Raymond le dit plus simplement: « On raisonne et on se cultive quand on a le ventre plein. » A contrario, en parlant de la misère de son enfance, Karim évoque « la vie féérique entre les gamins où on oubliait la vie misérable pour en faire un conte de fées. Avec une boîte de conserve, on faisait un match fantastique ». La honte de Victoria qui doit porter les chaussures de sa mère pour aller à l'école est une souffrance subjective, mais cette souffrance a un caractère objectif: elle est la conséquence concrète de la pauvreté de la famille. En ce sens, il s'agit bien d'une souffrance sociale.

Annie Ernaux a mieux que personne exprimé ces rapports étroits entre l'objectivité et la subjectivité:

« L'émotion, c'est subjectif [...]. Mais le souvenir de mon père montant dans un wagon de première avec un billet de seconde et sa peur d'être remis à sa place [...]. Mon souvenir de cette scène est l'expression de l'humiliation liée à la position sociale de mon père: mon souvenir subjectif contient quelque chose d'objectif qui est cette réalité sociale<sup>8</sup>. »

Un souvenir d'enfance, c'est subjectif: la scène qui évoque une situation réelle vécue par elle et son père est à la fois objective et subjective; la peur de son père d'être « remis à sa place »

8. Propos recueillis lors d'un débat organisé par le LCS et des enseignants du lycée de Creil qui avaient fait travailler leurs élèves sur le livre d'A. Ernaux, *La place*, Paris, Gallimard, Folio, 1986.

est subjective, tout comme la honte de sa fille de le voir ainsi; la position sociale de son père, c'est objectif.

C'est ce croisement, cet amalgame d'éléments de réalité et de vécu qui caractérise la souffrance. Ce sont des effets de situations concrètes qui engendrent des émotions persistantes dont l'humiliation et la honte sont les aspects centraux. Ne pas déchoir, tel est le moteur de beaucoup de destinées humaines. Les récits recueillis sont autant d'histoires de luttes quotidiennes pour garder un minimum de dignité, pour « s'en sortir », c'est-à-dire sortir de la pauvreté et des souffrances qu'elle engendre.

La pauvreté en soi n'est pas facteur d'humiliation et de honte. On sait même qu'il existe des « pauvretés glorieuses » qui sont le résultat d'un choix: « Bienheureux les pauvres car le royaume des cieux leur appartient », dit l'Évangile. Les deux tiers de l'humanité vivent dans la pauvreté sans se sentir pour autant humiliés. Ce qui engendre l'humiliation et la honte, c'est autre chose qui tient: à des conditions d'existence dégradantes sur le plan physique et moral; à la logique de différenciation sociale qui conduit au rejet et au mépris des plus défavorisés; à une impression de déchéance pour tous ceux qui ont le sentiment de « descendre dans l'échelle sociale », qui se sentent démunis, rabaissés parce qu'ils sont sur une trajectoire sociale descendante; à la stigmatisation par les institutions et les normes dominantes de tel ou tel individu ou groupe social en raison de ses caractéristiques propres: handicap, habitus culturels, mœurs sexuelles, conditions de vie, niveau de revenus...

#### QUELLES CONCLUSIONS ?

Ces réflexions conduisent à évoquer quelques orientations centrales pour aborder, théoriquement et pratiquement, la question de la souffrance.

En premier lieu il convient de travailler sur le plan théorique pour rendre compte des articulations complexes entre les conditions concrètes d'existence et ses répercussions subjectives. À l'encontre de l'approche positiviste qui considère qu'un problème ne peut être traité qu'à partir du moment où il a été objectivé, mesuré, scientifiquement décrit par des méthodes parfaitement neutres, nous pensons que l'objectivité consiste moins à neutraliser la subjectivité qu'à analyser en quoi elle intervient dans la production de la connaissance.

En second lieu il faut dépasser les cloisonnements disciplinaires qui empêchent de comprendre en profondeur la complexité des situations qui engendrent la souffrance. Cela permettrait d'éviter les réponses univoques qui « psychologisent » les problèmes sociaux, qui nient la dimension sociopsychique de la souffrance. Les recherches sur des questions aussi délicates doivent trouver des mots justes et des formulations qui conviennent à la réalité sociale rencontrée et à la façon dont elle est vécue.

Enfin, il est essentiel de ne pas dissocier les actions sur les conditions objectives et les réponses sur les conséquences subjectives de ces situations. Se battre sur le registre des conditions réelles d'existence évite de placer la souffrance du seul côté de la subjectivité. Pour autant, les répercussions subjectives des conditions concrètes d'existence conduisent à des inhibitions de l'action<sup>9</sup>. Ces inhibitions peuvent détruire les capacités d'agir du sujet dans la mesure où il intériorise la violence sociale et la violence symbolique auxquelles il est soumis. Il peut également refuser cette soumission et réagir. Ainsi, face à la pauvreté, la honte peut provoquer des réactions défensives qui enferment dans l'inhibition, comme l'alcoolisme, le repli sur soi, l'orgueil, le déni, l'isolement, ou des mécanismes de dégagement qui servent d'aiguillons et poussent le sujet à s'en sortir, comme l'ambition, l'engagement militant, le travail de restauration de soi, la création artistique.

Le terme de souffrance sociale est sans doute utile aujourd'hui pour désigner des liens entre les violences sociales (injustice, pauvreté, chômage, exploitation, pression du travail, exclusion...) et leurs effets sur ceux qui les vivent. Mais il est ambigu. Ce n'est pas la société qui souffre mais des individus. La souffrance renvoie au vécu d'individus et de groupes qui expriment un mal-être. Par contre, on peut, et l'on doit, s'intéresser à l'origine sociale de ces souffrances individuelles et collectives, et donc aux violences, visibles et invisibles qui les génèrent.

9. Nous en avons décrit différents aspects dans *Les sources de la honte* (1996).

#### NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LES GROUPES D'IMPLICATION ET DE RECHERCHE

Organisés dans le cadre de l'Institut international de sociologie clinique<sup>1</sup>, les groupes d'implication et de recherche proposent un espace d'exploration des liens entre l'histoire personnelle, familiale et sociale.

Le travail est conçu à partir d'une hypothèse selon laquelle l'individu est le produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet. Elle se décline dans différents thèmes comme la famille, l'amour, l'argent, les idéaux, le travail, le savoir, qui servent de fil rouge aux différents séminaires.

Ceux-ci se déroulent sur trois ou quatre jours avec une douzaine de participants.

L'objectif est de leur permettre de mieux comprendre leur histoire et les processus sociopsychiques qui en influencent la trame. Ils sont invités à travailler à partir de leur situation personnelle avec l'aide des animateurs et la participation du groupe.

Différentes techniques d'expression, verbale et non verbale, supports écrits et graphiques, sont proposées pour produire des données sur leur histoire de vie. Celle-ci sert de support à une analyse collective du roman familial et de la trajectoire de chacun. La réflexion porte également sur les enjeux théoriques et méthodologiques de cette approche et sur les différents champs de pratique professionnelle où elle peut intervenir.

1. [www.sociologieclinique-iisc.com](http://www.sociologieclinique-iisc.com)



Didier Vrancken

*Politiques de la souffrance,  
politiques du vivant :  
quand les corps « parlent » de la souffrance*

Dans un article précédent (Vrancken, 2007), j'avais essayé de postuler à des fins purement heuristiques l'existence d'une triple dynamique socio-historique de mise en scène et de construction des réponses politiques à la souffrance. J'avais alors tenté d'identifier trois formes de cristallisation de ces réponses<sup>1</sup>. Trois formes de réponses, sans doute parmi d'autres, voire trois prismes pouvant jouer un rôle déformant qu'il faudrait compléter, développer, remettre en perspective sur la base de recherches historiques plus appuyées mais trois formes néanmoins, permettant d'interroger la ou les réalités sociales que la souffrance entend qualifier.

L'idée présentée alors était *grosso modo* la suivante : nous serions passés d'une première cristallisation des réponses articulée autour du dilemme emprunté à Foucault (1975), celui de « faire mourir ou laisser vivre », à une troisième et dernière forme proposant de « faire vivre ou de laisser mourir » (Memmi, 2003)<sup>2</sup>.

1. Ces trois formes de cristallisation des réponses à la souffrance étaient : entre indifférence et compassion (1<sup>re</sup> forme) ; entre distance, soupçon et dénonciation (2<sup>e</sup> forme) ; souffrir et faire vivre et non plus souffrir et faire mourir (3<sup>e</sup> forme).

2. À suivre Memmi (2003), nous serions entrés dans un nouveau mode de gouvernement des conduites par la parole. Gouvernement où l'on insiste doré-

Ce déplacement se serait opéré grâce au mouvement de levier qu'aurait offert une seconde forme de cristallisation liée à l'avènement de la modernité et des politiques de la pitié.

Tout en prolongeant ces réflexions, cette contribution tentera de montrer qu'outre ses indéniables dimensions ancrées dans une situation réelle qu'il entend saisir, voire dénoncer, le traitement de la souffrance sociale nomme, raconte, sensibilise l'opinion publique à son objet. Au-delà, l'intérêt contemporain porté à la souffrance et à son traitement à travers la mise sur pied de politiques sociales procède bien de l'avènement d'un nouveau mode de gouvernement des corps, pour reprendre l'expression à Didier Fassin et à Dominique Memmi (Fassin et Memmi, 2004). Ainsi l'attention aujourd'hui accordée à l'écoute des récits de la souffrance atteste-t-elle bien, auprès des autorités publiques, l'émergence d'un nouveau mode d'administration de la question sociale. En somme, il s'agit d'illustrer ici, autour de cette question du traitement de la souffrance sociale, combien les évolutions des configurations subjectives et celles des dispositifs publics sont intimement liées, les évolutions des unes nous éclairant immanquablement sur celles des autres.

Cinq propositions viendront en appui pour développer ce fil conducteur :

1. Historiquement, la souffrance est entrée en politique dès qu'une distance entre la personne en souffrance et le spectateur a pu être établie.
2. Si la souffrance est entrée en politique, le traitement de la question sociale – et donc des politiques sociales attenantes à cette question – a, lui aussi, procédé d'une prise en compte de la souffrance.
3. Ce faisant, le traitement de la question sociale procède d'un mode de traitement des corps.
4. Ce traitement des corps nous interpelle encore aujourd'hui quant à l'avènement des politiques sociales actuelles et en particulier d'un « gouvernement des corps ». Paradoxalement, la souffrance nous questionne ainsi sur une politique du vivant.

navant sur le droit à la parole, à l'écoute, sur le droit à mourir dans la dignité. Il ne s'agit plus, comme dans la première configuration étudiée par Foucault (1975), de réaffirmer la toute-puissance du souverain par le droit de grâce ou par la mise à mort. Dans ces deux contextes, les attitudes à l'égard de la souffrance prennent des orientations très différentes.

5. Enfin, il y a derrière toute cette réflexion contemporaine sur la souffrance un rapport à la production de normes mettant en jeu la qualité même de la vie.

Nous ne ferons ici qu'énoncer brièvement les deux premières propositions accompagnées d'un rapide commentaire synthétisant l'essentiel d'une analyse développée ailleurs (Vrancken, 2007).

LA SOUFFRANCE EST ENTRÉE EN POLITIQUE  
DÈS QU'UNE DISTANCE ENTRE LA PERSONNE EN SOUFFRANCE  
ET LE SPECTATEUR A PU ÊTRE ÉTABLIE

Comme l'a bien montré Boltanski dans *La souffrance à distance* (Boltanski, 1993), la souffrance est entrée en politique dès qu'une distance a pu être établie entre le spectateur et le spectacle de la souffrance. C'est à partir du moment où s'installe cette distance pour rompre tant avec la seule compassion qu'avec l'indifférence la plus totale (notamment, chez Tocqueville et chez Elias, celle des nobles à l'égard de la souffrance du petit peuple<sup>3</sup>) que la souffrance put être posée comme problème public. Circulant, permettant une montée en généralité<sup>4</sup> en prenant du champ par rapport aux cas particuliers, elle devint loquace et entra en politique. Il faut se rappeler que, s'agissant de distance, le contact avec la souffrance pouvait être « quasi physique ». On pouvait ainsi voir directement le corps meurtri, toucher le corps des suppliciés, des personnes malades. Les corps dévoilaient la souffrance, l'exposaient au plus grand nombre. La compassion ou l'indifférence à ces souffrances avaient pour caractéristiques d'être des réponses communautaires et non pas politiques.

3. Tocqueville (1981, II, 209) relève, notamment chez Madame de Sévigné, une indifférence à l'égard de la souffrance du peuple, bien qu'elle fût, reconnaît-il, une bonne mère et très indulgente à l'égard de ses vassaux et de ses serviteurs. Dans *La civilisation des mœurs*, Elias (1973) était à plusieurs reprises cette hypothèse d'une indifférence des classes supérieures à l'égard du sort des classes inférieures au cours de la période médiévale. De son côté, Foucault (1975) relate des scènes d'exécution publique d'une violence inouïe dans la froideur la plus totale des commentateurs de l'époque. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le spectacle de l'agonie perdra peu à peu son aspect ostentatoire, les corps se verront progressivement dissimulés, protégés aux yeux du public.

4. Entrant en politique, la souffrance vise la généralité et « s'arrache » littéralement des situations locales et des cas singuliers. Une politique de la pitié doit « rassembler des situations particulières et, par là, les transporter, c'est-à-dire leur faire franchir une distance » (Boltanski, 1993, 28) pour permettre d'établir des équivalences entre des situations distantes dans l'espace et dans le temps.

Nombre de travaux émanant d'auteurs tels que Tocqueville, Ariès, Elias, Castel, Gauchet, Foucault (Vrancken, 2007) permettent de relayer cette première proposition que l'on peut articuler à une seconde.

#### LE TRAITEMENT DE LA QUESTION SOCIALE

– ET DONC DES POLITIQUES SOCIALES ATTENANTES –

A, LUI AUSSI, PROCÉDÉ D'UNE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE

Cette volonté de prise de distance se traduira en politique à travers différentes figures qui vont entrer en résonance avec la question sociale, à tout le moins, la question sociale posée sur le continent européen. Il en va ainsi du soupçon que la modernité libérale entretiendra systématiquement à l'égard des plus démunis : sont-ils réellement pauvres ? Sont-ce des malchanceux devant être aidés ou des resquilleurs, des inutiles au monde, des profiteurs abusant de la sollicitude publique pour éviter de travailler ? Sont-ils réhabilitables dans le cadre du salariat ? La distanciation offrira à la modernité libérale les bases d'une objectivation de la misère pour mieux la gouverner.

On retrouvera chez Marx, par exemple, une dynamique du soupçon de même ordre, soupçon entretenu à l'égard des travailleurs et en particulier du *lumpenproletariat* envers lequel il ne témoignera guère de considération (Morris, 1994). Il en ira de même avec cette figure particulière de la politique de la pitié qu'est la dénonciation : figure que l'on retrouvera abondamment déployée dans les travaux notamment de Proudhon ou de Marx, dont les analyses du *Capital* accordent, à maintes reprises, un intérêt soutenu à la souffrance ouvrière présentée comme une souffrance physique se lisant et se traduisant sur les corps. Cette distanciation politique à l'égard de la souffrance apparaîtra à travers la volonté de l'objectiver, de la compter, de lui donner un poids numérique. Le poids du nombre venant en appui pour incarner la force de l'inacceptable et la rendre publiquement représentable.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la souffrance se déclinera sur fond de « question sociale », synonyme de « question ouvrière » avec, pour manifestations visibles, des fléaux tels que la malnutrition, une faible espérance de vie, l'insalubrité des logements, les maladies (liées aux épidémies, au travail, aux conditions sociales), les accidents du travail (Ewald, 1986) dont les signes

les plus fréquents seront les fractures, les plaies par arrachement, les mutilations des extrémités, les morts par broiement. Autant de traces de l'incurie de l'industrialisation dont rendront compte nombre d'études historiques, épidémiologiques et médicales qui se développeront avec l'extension des statistiques sociales<sup>5</sup>.

Si la distanciation permet à la souffrance de faire son entrée en politique, par l'introduction d'une césure nette entre soi et l'autre, cette même dynamique de distanciation, à travers le traitement de la question sociale, viendra faire intrusion dans l'ordre libéral. Ordre interpellé à partir du moment où sera posée la question des écarts sociaux entre riches et pauvres, question renvoyant à celle du décalage entre liberté réelle et liberté formelle (Schnapper, 2002) ou, pour paraphraser Donzelot, entre le fondement des droits politiques et les conditions de la vie sociale effective (Donzelot, 1984).

#### LE TRAITEMENT DE LA QUESTION SOCIALE PROCÈDE D'UN MODE DE TRAITEMENT DES CORPS

Des deux propositions précédentes découle assez logiquement cette troisième relative au traitement des corps. Mais à y regarder de plus près, la proposition ne va pas aisément de soi. Tout d'abord, il faut rappeler que toutes les sociétés modernes occidentales n'ont pas posé la question sociale ou, à tout le moins, qu'elles ne l'ont pas fait selon les mêmes modalités<sup>6</sup>. Ensuite,

5. Le XIX<sup>e</sup> siècle verra se développer tout un ensemble de dispositifs d'observation de la condition ouvrière à l'aide d'enquêtes et d'études statistiques qui se différencieront des premiers recensements de population par leur systématisation. À des préoccupations méthodologiques et scientifiques s'allieront peu à peu des intérêts humanistes, philanthropiques, hygiénistes, caritatifs et criminologiques. Parmi les études les plus citées figurent notamment celles de Villermé et son *Tableau sur l'état physique et moral des ouvriers* (1840), de Le Play avec ses monographies sur *Les ouvriers européens* (1855), de Booth avec un recueil d'analyses publiées sous le titre *Life and Labour of the People of London* (1902-1903), de Rowntree à travers son étude sur le thème de *Poverty: a Study in Town Life* (1901). À l'intersection entre critique théorique et observation, on peut encore citer l'analyse de *La situation des classes laborieuses en Angleterre* faite par Engels (1844).

6. Ainsi que nous l'avons illustré ailleurs (Vrancken et Macquet, 2006) la question sociale ne s'est guère posée aux États-Unis dans les mêmes termes. L'une des grandes particularités des politiques sociales qui ont vu le jour sur le nouveau continent est leur caractère actif et volontariste, bien plus que leur portée protectionnelle, voire providentielle, traditionnellement héritière de tout un courant catholique de prise en charge des nécessiteux. Sur le plan de l'aide

répondre à la souffrance et intervenir sur les corps présupposent de s'interroger au préalable sur la vision anthropologique des corps sous-jacente à toute société.

Comme le montrent les anthropologues, et en particulier des auteurs tels que Stéphane Breton et ses collaborateurs (2006), les représentations du corps varient fortement en fonction des cultures et des sociétés. Ainsi le corps n'apparaît-il pas dans toutes les civilisations comme ce lieu privilégié d'un moi contenu au sein d'une enveloppe charnelle. À suivre les auteurs, notre perception occidentale du corps, tout imprégnée de représentations chrétiennes, nous est bel et bien spécifique. Au sein de nombreuses cultures, le corps n'est envisageable que dans une relation à autrui, qu'il s'agisse de l'autre sexe (comme chez les Sepik et les Papous de Nouvelle-Guinée chez qui le corps des hommes ne peut exister sans prise en considération du rapport à l'autre sexe dont il s'agit de se défaire rituellement), des animaux avec lesquels l'homme entre en interaction (comme chez les Indiens d'Amazonie qui attribuent au gibier le statut de sujet humain et peuvent, en cas de guerre, perdre leur humanité pour se transformer symboliquement en animaux) ou des ancêtres aujourd'hui disparus (le culte des morts en Afrique de l'Ouest, dans l'ancienne aire mandé-voltaïque, relie les corps des défunts et des vivants).

Comparativement, le corps occidental européen est « une substance individuelle qui [...] se rapporte directement au modèle non corporel dont il est l'image. Autrement dit, le corps n'est pas inscrit dans une relation sociale mais dans une relation qui relève de l'ordre de la représentation: il n'a affaire aux autres corps qu'en tant que tous, pris un à un, convergent vers le même modèle » (*ibid.*, 61). Pour l'homme occidental, le corps ne se partage pas, il lui appartient et est constitutif de son identité personnelle. Ce qui relie les corps entre eux est par contre de l'ordre du modèle ou plutôt de la quête d'un modèle idéal du corps. Le modèle culturel occidental procède fondamentalement de l'image, de la représentation que l'homme cherche continuel-

aux personnes, les politiques nord-américaines vont davantage tenter de restaurer l'estime de soi, de renforcer la confiance. L'intention sera moins d'intervenir sur une quelconque réduction des écarts sociaux. Il s'agira davantage de connaître l'individu plutôt que les structures sociales, d'intervenir sur le Soi plutôt que sur les dynamiques sociétales inégalitaires. Par ailleurs, la question sociale s'est posée diversement dans les pays européens, entrant en résonance avec les dynamiques sociales, historiques, culturelles, politiques et économiques des États nations.

lement à façonner, à alimenter par des idéaux fluctuants, voire par des stéréotypes. À travers l'image, le corps s'invente, s'imagine, se constitue. Ce faisant, notre culture est traversée par un questionnement permanent sur l'idéal corporel qui ne cesse de fluctuer au cours du temps. Aujourd'hui, cette quête d'image s'opérerait non pas en amont par la recherche de l'image idéale d'un Dieu irréprésentable<sup>7</sup> mais en aval, à travers un idéal corporel de soi à rechercher en nous-mêmes, nous conduisant par là au déplacement d'un modèle transcendant à un modèle intérieur<sup>8</sup>. À l'origine typiquement chrétien<sup>9</sup>, ce questionnement sur le corps continue à offrir un cadre de pensée ayant fortement imprégné les mentalités occidentales, même celles des non-croyants.

Toutefois, cette représentation duale est sans cesse écartelée entre, d'une part, une représentation idéalisée du corps, de la beauté et, de l'autre, la réalité biologique et sociale du corps destiné à la souffrance, à la dérégulation, à la déchéance et à la mort. La représentation idéalisée du corps « s'abîme » donc dans son incarnation même. Or, on se souviendra que, dans la conception chrétienne, cet écart séparant le croyant de Dieu doit être résorbé. Aussi peut-on interpréter les pratiques de chirurgie esthétique, de musculation, les soins corporels, les régimes d'amaigrissement comme des formes profanes de rédemption exercées sur les corps pour tendre vers un idéal de la corporéité. Corps apparaissant comme un véritable marqueur de cet écart, comme un révélateur de cette souffrance sur laquelle intervien-

7. Par exemple, dans la foi chrétienne, la *Vera Icona*, le Mandylion, le Linceul de Turin, le Suaire d'Oviedo.

8. Cette question est abordée par Alain Besançon, dans son étude sur *L'image interdite* (Besançon, 1994) par laquelle l'auteur montre combien cette volonté de « faire voir l'invisible » est, dans notre culture, liée au problème de l'incarnation, de la descente de Dieu sur terre sous l'apparence du Christ, Dieu fait homme par la chair. On peut voir, derrière les querelles entre iconophiles (partisans d'une représentation imagée du divin) et iconoclastes (pour qui Dieu est irréprésentable) une interrogation plus vaste portant non seulement sur la question du réprésentable mais plus largement sur celle du gouvernement des hommes en société.

9. Si cette représentation duale du corps a bien été influencée par une vision chrétienne, en revanche, la conception de la souffrance plongerait ses racines dans le judaïsme. Comme le rappelle Ehrman (2007), cette dernière fut portée par l'interrogation des théologiens juifs: « Pourquoi Dieu laisse-t-il son peuple souffrir? » « Pourquoi n'intervient-il pas? » L'apocalypticisme juif, annonçant la fin des temps et la rédemption par la venue du messie, sera une des voies importantes de réponse pour cette religion.

dront progressivement les politiques de la pitié qui, comme le rappelle Didier Fassin (2004, 254), placent la vie au cœur de la décision et « mobilisent des sentiments pour attribuer à chacun uniquement en fonction de son malheur » ; de ce malheur inscrit dans les corps des personnes<sup>10</sup> sur lesquels le traitement de la question sociale posée en Occident a pleinement opéré, afin de résorber les écarts sociaux. Il s'agissait là d'une traduction profane des écarts entre la vision idéalisée de corps sains, beaux et celle de la réalité d'une misère de classe où la représentation d'un monde idéal finissait par s'avilir et se perdre totalement.

CE TRAITEMENT DES CORPS NOUS INTERPELLE ENCORE AUJOURD'HUI QUANT À L'AVÈNEMENT DES POLITIQUES SOCIALES ACTUELLES ET EN PARTICULIER D'UN « GOUVERNEMENT DES CORPS »

Ainsi que l'a montré Foucault (2004), la volonté de discipliner les corps a bien procédé de la mise sur pied d'un bio-pouvoir accompagnant notamment l'avènement du libéralisme. Cette bio-politique est cette politique qui, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, a tenté de rationaliser toute une série de problèmes posés par l'organisation du vivant à la pratique gouvernementale : santé, hygiène, habitat, natalité, longévité, races, etc. Ainsi que le développait Foucault, le vivant passait désormais au cœur des préoccupations du politique qui s'était jusque-là essentiellement préoccupé de créer du sujet, au sens d'un sujet assujéti : « La vie est devenue maintenant, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, un objet du pouvoir. La vie et le corps. Jadis, il n'y avait que des sujets, des sujets juridiques dont on pouvait retirer les biens, la vie aussi d'ailleurs. Maintenant, il y a des corps et des populations. Le pouvoir est devenu matérialiste. Il cesse d'être essentiellement juridique. Il doit traiter avec ces choses réelles qui sont le corps, la vie » (Foucault, 2001, 1013).

On peut faire l'hypothèse que ces politiques du vivant seraient entrées dans une nouvelle phase. Nous assisterions aujourd'hui à une mise en évidence non plus du corps exposé mais, comme le postule Fassin (Fassin, *op. cit.*), du corps raconté, à savoir : ce corps dorénavant en charge de raconter sa souffrance, de la nommer, de la livrer à travers le récit du destin biologique et biographique. La souffrance « loquace » (Boltanski, *op. cit.*)

10. Dans une perspective réaliste et objectivante de l'analyse de la souffrance, Dejours (2007) rappelle combien le travail porte encore et toujours atteinte à la santé et au corps des travailleurs.

s'appuierait sur des corps désormais amenés à être eux-mêmes plus communicatifs, plus expressifs, en un mot : des corps encore plus « bavards ».

Ce n'est pas un hasard si les politiques sociales offrent un espace privilégié pour observer les évolutions actuelles, dans un champ où, au cours de ces dernières années, se sont particulièrement exprimées les plus fortes pressions sur les personnes en difficulté afin qu'elles se prennent davantage en charge, à mesure qu'ont semblé se déliter les protections, les droits sociaux et les socles de constitution des individus (Castel, 1995 ; Castel et Haroche, 2001). Plus globalement, on a vu apparaître dans la sphère d'intervention sur autrui – à l'intersection de différents dispositifs tels que ceux du travail social, de la santé, du handicap, de la santé mentale, de l'enseignement, de la formation, de l'emploi, de l'aide à la jeunesse, etc. – des mesures destinées à solliciter les individus, à les inviter à livrer le récit de leur infortune, à mettre des mots derrière la souffrance pour dire, parfois, l'innommable. Par l'exposé de ces petits récits, le corps en souffrance sollicite l'autorité publique. Celle-ci transite dorénavant par la parole.

À suivre Dominique Memmi (Memmi, *op. cit.*), nous observons là une expression de ce nouveau mode de gouvernement par la parole se mettant en place dans le confinement d'un local ou d'un cabinet, et dans ces lieux où la parole est sollicitée pour parler de son état, pour produire des argumentaires sur lesquels s'accorder avec le praticien pour dire, raconter une expérience de maladie ou d'usager des services sociaux. Reprenant l'image à Foucault, il ne s'agirait plus pour le souverain de « faire mourir ou laisser vivre » (condamner ou exercer son droit de grâce) mais de « faire vivre et laisser mourir » en privilégiant l'écoute du vivant, de la personne et de son histoire concrète.

Par l'exposé de ces récits de soi qui, mis bout à bout, dévoilent la détresse dans ses détails parfois les plus intimes, le corps en souffrance sollicite l'intervention publique. Le récit du corps écartelé – au sens d'altéré par rapport à une vision idéale – semble bien aujourd'hui une condition du déploiement de l'action publique dans le champ de ces nouvelles politiques sociales faisant appel aux récits biographiques des personnes les plus vulnérables. Dorénavant, l'administration de la question sociale prendrait davantage appui sur un mode biographique de traitement des problèmes.

Tout en s'exposant par le récit de soi, le corps des requérants est construit par le discours en tant qu'objet de l'intervention. Autour de cette rhétorique de la souffrance et de la nécessité de l'écoute, le récit vient se déployer pour tenter d'ajuster l'expérience de la souffrance, du handicap, de la maladie, du chômage, de l'exclusion – bref, des linéaments de parcours fragilisés – à de nouvelles attentes, à de nouveaux possibles découverts ou projetés à travers la relation avec l'intervenant professionnel. Il semble bien que les politiques sociales s'introduisent désormais dans cet écart de soi à soi pour intervenir sur les corps et sur les conduites biographiques, tout comme à l'origine elles se sont positionnées – de manière moins individualisée et moins compassionnelle<sup>11</sup> – dans l'interstice laissé béant entre les conditions réelles de l'existence sociale et de l'égalité formelle en droit (Donzelot, *op. cit.*). En somme, ce nouveau mode de traitement de la question sociale, par l'écoute et la sollicitation des récits des individus, convoque sans cesse la subjectivité des acteurs, les invite à une véritable « conversion » subjective (Cantelli et Genard, 2007) pour l'octroi de prestations sociales individualisées, de plus en plus conditionnées par la capacité de l'usager à démontrer son bon vouloir ainsi que ses qualités morales et subjectives. L'individualisation des problèmes sociaux traduirait ici cette croyance actuelle en une nécessité de s'appuyer sur un déploiement des subjectivités pour que le social puisse s'instituer durablement.

Mais cette volonté affichée par les autorités publiques de donner la parole aux personnes les plus fragilisées, de réintroduire de la régularité dans les parcours de vie brisés, de valoriser la découverte et la construction de soi, ne permet pas d'éradiquer la souffrance. Comme on l'entend souvent, il faut dorénavant « apprendre à vivre avec sa douleur » ou « avec ses symptômes » (Vrancken et Macquet, 2006). Les problèmes vécus n'apparaissent plus comme problèmes à traiter ou à éradiquer. Ils sont avant tout lus en tant qu'épreuves à surmonter, épreuves liées aux aléas des biographies et jalonnant les parcours de vie, les trajectoires erratiques d'emploi, de formation, de santé ou d'insertion. Cette orientation subjective des politiques sociales s'exprime à travers la volonté d'assurer les trajectoires et les parcours de vie de plus en plus incertains, déstabilisés par les turbulences du marché du travail et de la vie privée. Notion floue et polysémique, la souffrance

11. Pour rappel, *L'invention du social* de Donzelot (1984) avait bien pour sous-titre : *Essai sur le déclin des passions politiques* !

renvoie à un idéal humaniste qui se déploie sur fond d'une crise de modèle des États sociaux occidentaux. Et cette crise de gagner en ampleur avec l'avènement de nouvelles modalités compassionnelles de traitement de la question sociale mêlées d'écoute, d'empathie et imprégnées de psychologie.

Mais si *les corps parlent, que nous racontent-ils ?* serait-on bien en droit de se demander.

Ils nous livrent toutes ces myriades d'histoires singulières qui se déclinent sur fond de catastrophes ordinaires et pourtant peinent à se remailler en un récit collectif. Il s'agit de tous ces récits de petites et de grandes misères, comme il en existe tant et tant en moments dévoilés dans les bureaux de l'aide sociale ou dans le cabinet du médecin conseil. Sans signifié stable, le langage contemporain de la souffrance est un puissant opérateur discursif qui procède de ces nouvelles politiques victimaires constituées sur le mode biographique. Il apparaît cependant d'un recours peu probant pour traduire l'insolence de misères et d'infortunes singulières en termes plus généraux de discriminations, d'injustices, de violences sociales. Bien souvent insaisissable, irréprésentable, l'exclu n'est autrement perçu que comme une victime sans phrases pour exprimer une souffrance brute, d'autant plus insupportable. La victime attend la compassion, la convergence des cœurs et interdit toute polémique, toute adversité politique. Mais ces récits peinent à faire chorus. S'ils sont écoutés, on peut néanmoins se demander s'ils sont réellement entendus.

Insistant sur l'écoute nécessaire de cette souffrance, les intervenants tentent de mettre les récits en forme, de les structurer en parcours d'infortune. Mais ces récits apparaissent toutefois très fragmentaires, traversés par des accidents de parcours, des contradictions, des oublis, des éléments très parcellaires.

On est alors en droit de se poser la question du rôle et de la pertinence de cette véritable « police des récits » dont parle Memmi (*op. cit.*), à propos de ces formes contemporaines de gestion des récits introspectifs. De son côté, Fassin (*op. cit.*, 2004) souligne combien l'autorité publique fait souvent peu de cas des petites et grandes misères racontées. À partir de cas d'études très différents, Memmi montre que bien souvent, placés en situation, les usagers opinent, acquiescent, concèdent mais demeurent *in fine* libres ou non d'adhérer à la vérité même du dispositif proposé. La personne peut échapper, faire mine de se ranger aux décisions, consentir

provisoirement aux termes d'un accord construit patiemment avec un intervenant bien conscient de la situation.

Les intervenants parlent ouvertement des capacités de négociation des usagers. Celles-ci se déclinent sous forme de silence, d'adhésion minimale, voire de surenchère ou de contestation. Rejoignant cette lecture tactique, voire stratégique des situations d'aide et d'intervention, Franssen (Franssen, 2006, 96) évoque ces « pseudo-accords » qui se construisent de manière consensuelle, avec toute la famille réunie dans le bureau de l'intervenant, puis se détricotent aussi vite sur le trottoir d'en face !

Par cette dynamique des échanges, une vérité tente alors d'émerger, non celle de la finalité de découverte d'une chose vraie ou fautive en soi mais celle d'une production de « véridiction » (Foucault, 2001, 1451), mettant en scène des requérants en situation d'épreuves. Cette mise à l'épreuve ne vise pas tant à « aider à une réconciliation de soi avec soi mais de soutenir la capacité même de s'orienter dans un monde ouvert devant des opportunités plurielles et contradictoires. Il s'agit en somme d'habiliter l'individu défaillant à vivre l'incertitude du monde et à s'y mouvoir comme sujet sans jamais pour autant se clore comme tel » (Soulet, 2007a, 179). Et l'usager d'entrer ainsi dans des dispositifs de mise à l'épreuve de lui-même tout en visant l'essentiel : retrouver la maîtrise de soi, de sa vie, au prix d'une docilité parfois toute « provisoire ».

Ces évolutions témoigneraient de l'émergence d'un mode de gouvernement de nos pratiques et conduites se mettant en place par la parole. Il s'agirait là d'une longue et lente transformation puisant ses racines dans un XVIII<sup>e</sup> siècle ayant vu l'essor du libéralisme, à une époque où émergeait une nouvelle gouvernementalité ou un « nouvel art » libéral de gouverner (Foucault, 2004), se diffusant à l'ensemble de la société.

Cette gouvernementalité se traduira progressivement par la volonté d'ajuster les comportements conformément aux lois du marché, ajustement consistant à faire de chaque individu non un simple consommateur de biens ou de services mais un entrepreneur de lui-même. Désormais, il s'agira de littéralement « produire » de l'individu par la santé, l'éducation, la formation, la mobilité. Produire un individu en principe apte à s'administrer, se protéger, se soigner, s'éduquer, se cultiver par lui-même. L'avènement de cette gouvernementalité sera l'expression sans doute la plus visible d'un nouveau régime de sécurité libérale contraint

d'arbitrer continuellement liberté et sécurité des individus, de désactionner d'anciennes normes de protection tout en veillant à miser sur les sécurisations individuelles. Ce nouveau type de gouvernementalité, accompagnant un déclin de nos politiques protectionnelles, s'appuiera sur une véritable culture de la dangerosité généralisée, mettant sans cesse les individus en situation de danger pour éprouver leurs capacités, leur situation et jusqu'à leur vie même. Des individus, en somme, à l'épreuve permanente d'eux-mêmes. On perçoit, dans cette optique, combien la thématique de la souffrance apparaît aujourd'hui comme un point de fuite d'un nouvel ordre qui ne s'énonce toutefois pas clairement comme tel.

DERRIÈRE TOUTE CETTE RÉFLEXION CONTEMPORAINE  
SUR LA SOUFFRANCE : UN RAPPORT À LA PRODUCTION DE NORMES  
METTANT EN JEU LA QUALITÉ MÊME DE LA VIE

Le déploiement de tous ces dispositifs attenants à une politique libérale du vivant ne met toutefois pas en scène un pur « sujet de l'assujettissement », que l'on découvrirait dans une position de dominé face au poids des structures et à l'inexorable avancée du monde. Au contraire, on peut multiplier les perspectives d'analyse et postuler que ce sujet n'est pas simplement passif, en proie aux dispositifs disciplinaires. Amené à se responsabiliser, il est appelé à se prendre en charge, à se gérer par lui-même. Cette politique ne procède donc plus sur le seul versant de l'intériorisation de normes, comme chez Elias (1973) – qui décrit notamment le processus de civilisation à travers l'intériorisation progressive de normes d'autocontraintes telles que : apprendre à se moucher, à manger avec des couverts, ne plus se mettre nu en public, etc. – ou chez Foucault (1975) – qui nous dessine les traits d'un individu devenant pleinement sujet par la « discipline des corps ». Cette gouvernementalité fait moins appel à une conformité des individus et de leurs identités qu'à un conformisme des « capacités subjectives » (Cantelli et Genard, *op. cit.*, 26) de réalisation de soi, invitant les individus à faire un travail sur eux-mêmes, à se produire par la parole et le récit. Exercice subtil, à vrai dire, qui suppose de miser tant, en amont, sur des individus socialisés au droit, à la santé, à l'économie, à l'enseignement, qu'en aval, sur des individus capables d'orienter leurs trajectoires vers une vie bonne, saine, juste, mesurée. Exercice se déployant dès lors dans

un contexte où le rapport aux normes ne va plus de soi, où ces mêmes normes sont sans cesse explicitées, mises à l'épreuve en situation. Nous assisterions là à une réaffirmation implicite d'un ordre destiné à être invoqué de manière explicite<sup>12</sup>, mobilisé, activé par des individus certes socialisés au droit, à la santé mais invités à être vigilants et actifs pour éviter les pièges du chômage, bien informés pour être en bonne santé, capables d'apprendre à apprendre pour s'en sortir, bien au fait de leurs droits pour les faire respecter, misant sur leurs propres capacités pour se déplacer dans les dédales des multiples dispositifs et procédures jalonnant les épreuves de la vie. On mesure également l'ampleur de la distance qui va désormais se creuser par rapport à ceux qui ne pourront entrer dans cette dynamique de construction de soi.

Si la vie est devenue une préoccupation centrale de nos sociétés, si sa production – pour paraphraser Foucault – est devenue un objet de pouvoir, contrairement à ce que laisseraient entrevoir les études sur la gouvernementalité (notamment les *governmentality studies* anglo-saxonnes<sup>13</sup>) qui se sont situées dans ce sillage, le traitement de la souffrance est révélateur d'une dynamique de production de l'individu contemporain qui est loin d'être confinée aux seuls déploiements de l'administration totale ou de la surveillance permanente. Comme le concède Illouz, dans son analyse des *Sentiments du capitalisme* (Illouz, 2006) : « Il est à peu près impossible de distinguer entre la rationalisation du moi et sa transformation en marchandise, d'une part, et la capacité du moi à se former ou à s'aider lui-même, ou à entrer en délibération et à communiquer avec les autres » (*ibid.*, 194). Il y a là, bien souvent, une question de point de vue, de perspective analytique adoptée. Paradoxalement, comme le pense l'auteure, le récit de la souffrance procède pleinement d'une définition de la « vie bonne », comme si un processus à rebours se voyait ainsi enclenché pour redéfinir les idéaux de vie, de santé, de réalisation de soi à partir de l'identification des dysfonctionnements et des « comportements malsains ». Le récit de la souffrance, livré dans des espaces d'écoute ad hoc, permettrait d'aider la personne à réécrire l'his-

12. Surtout lorsque l'« allant de soi » ne va plus de soi, pose problème, fait l'objet de débats et de discussions ordinaires.

13. J. Donzelot et C. Gordon (2005). Ces études ont notamment tenté de montrer combien le marché serait devenu un principe régulateur des activités économiques mais aussi des États et des comportements des citoyens, allant jusqu'à façonner normativement les individus mus par l'esprit d'entreprise et à élargir ainsi considérablement le champ de la responsabilité individuelle.

toire de sa vie et relèverait ainsi pleinement d'une dynamique de révélation et de découverte de soi<sup>14</sup>. Un peu comme si notre vie n'était après tout qu'une suite d'obstacles et d'embûches auxquels faire face pour tenter ensuite de les dépasser en s'engageant dans des exercices d'introspection et d'attribution de sens. L'hypothèse à laquelle nous conduit cette mise en perspective de la souffrance est que le Soi (*self*) est une « affaire » éminemment plus compliquée qu'il n'y paraît à première vue ! Le Soi n'est pas entièrement contenu dans une enveloppe charnelle devenue décidément bien étroite. Les corps parlent, certes, mais seraient décidément devenus très bavards ! Par la souffrance, ils nous engagent les uns à l'égard des autres<sup>15</sup>. La souffrance nous transporte à distance, non plus comme dans la relation communautaire de personne à personne, mais nous aide à surmonter cette distance par la circulation d'idées, de récits qui véhiculent des mots, des images, des représentations qui nous touchent les uns les autres. Le Soi mobilisé dans l'aventure paraît profondément institutionnalisé au cœur d'un champ communicationnel auquel participent nombre d'acteurs tels que l'État, la société civile, les médias, les entreprises privées, les industries culturelles, de la mode et des loisirs, les universités, les professionnels de la santé et de l'intervention psycho-médico-sociale.

Autant d'acteurs intervenant pour promouvoir une vision idéalisée de la santé, de la qualité de la vie, du bien-être, de la réalisation de soi en famille ou au travail. Entre ces différents acteurs, tout un langage d'inspiration psychologique circule, catalysant çà et là les récits sur la souffrance, produisant un discours sur l'individu, engageant les uns et les autres à entrer dans un « champ émotionnel » (*ibid.*), par des activités d'introspection, d'attribution de sens à des sentiments, de mise en phases

14. L'auteure précise toutefois que ces capacités de réalisation de soi ne sont pas réparties de manière égalitaire. Tout comme les autres biens, les biens moraux sont socialement distribués et répartis de manière inégale entre les différentes classes sociales.

15. Dans une tradition proche des travaux de Mead (1963), le *Self* signifie quant à lui que l'individu est animé par la présence des autres en lui. Dans cette ligne de pensée, l'émotion est certes sentie ou vécue par un individu singulier (ou par plusieurs individus simultanément) mais elle révèle surtout la présence de l'autre en soi et pour soi. Pour Mead, la conscience ne se limite pas à un contenu enfermé dans une enveloppe charnelle. Elle est ce qui sert pragmatiquement à être en contact avec l'environnement. Elle est *entre* les hommes (et non pas en eux), circule, irradie les relations et se redéploie.

de la souffrance, de recherche d'empathie, etc. Tout ce travail émotionnel sur Soi ne produit donc pas des individus purement disciplinés et asservis aux intérêts de la modernité. Il permet – en principe – au Soi de se déployer au sein d'une multiplicité d'institutions avec lesquelles il entre en interaction, de faire face à toutes ces contingences et meurtrissures peuplant les vies modernes ordinaires.

Toutefois, si les récits circulent, appelant des interventions individualisées de la part des autorités publiques, la question est de savoir comment des questions jusqu'ici très souvent confinées à la sphère de l'intimité peuvent devenir véritablement publiques en rendant ostensibles les disparités sociales. Comment des difficultés fortement moralisées et psychologisées peuvent-elles être posées en tant que problèmes collectifs au sein d'un espace public? Comment transformer ces souffrances et ces malheurs en injustices? Usant de termes tels que « harcèlement moral », « dépression », « *burn-out* », « anxiété », « angoisse », la psychologie joue un puissant rôle de traduction publique des difficultés individuelles mais, ainsi que s'interroge Martuccelli, « il y a là l'émergence d'une série de difficultés individuelles dont nous sommes, pour l'instant, incapables de cerner la véritable nature collective, parce que nous ne l'avons pas encore construit politiquement. Cependant, comment négliger le fait, qu'au-delà des formes langagières prises, ces efforts visent à donner une résonance collective à des expériences de frustration individuelle? » (Martuccelli, 2007, 46). Si toute cette « vulgate psychologique » est bien, par sa force d'expressivité, un puissant traducteur des souffrances sur la scène publique, il n'en demeure pas moins que l'impact politique réel de ce qui n'apparaît souvent que comme bruissement inaudible semble relativement faible. À moins qu'il ne nous faille précisément changer de regard – ou de posture d'écoute –, en prenant davantage en considération ce qui se joue à ce niveau que James C. Scott (2006) qualifie d'« infra-politique », à savoir, là où le politique ne se cantonne pas aux activités ouvertement déclarées, là où les récits de tant et tant de partenaires silencieux se construisent sans être réellement entendus. Là où l'activité de collectifs, d'assemblées informelles, de petits groupes se décline en une diversité de formes élémentaires de la vie politique qu'il faudrait davantage cerner. C'est là assurément un vaste chantier pour les sciences sociales.

## II

### SAISIES DE SOUFFRANCES DANS LES LIEUX INSTITUTIONNELS

## *La souffrance comme fait psychique et social*

Les éclairages multiples apportés par la philosophie, la sociologie clinique et la sociologie politique nous permettent de mieux cerner la souffrance comme fait psychique et social ainsi que le cadre socio-historique dans lequel elle est amenée à être traitée.

À ce niveau de la réflexion, l'ancrage dans des pratiques et des lieux institutionnels spécifiques nous paraît indispensable – même si la plupart des textes en débordent naturellement pour proposer une réflexion plus large. C'est en effet dans ces lieux que s'éprouvent les difficultés et les écueils d'une « écoute politisée » des souffrances sociales. C'est aussi là que s'inventent des pratiques cliniques ou des démarches collectives qui vont dans le sens d'une « micro-politique » de l'intervention<sup>1</sup>. Le chantier que nous ouvrons est un premier jalon, une invitation à nouer la réflexion de chercheurs – qui sont parfois eux-mêmes aussi des intervenants de terrain – à celle des professionnels, assumant la prise en main d'une politique de la souffrance<sup>2</sup>.

---

1. D'une certaine manière, nous retrouvons ici des préoccupations qui avaient animé la réflexion de notre collègue M. Legrand, dans les années 1980, sur les aspects « micro-politiques » des pratiques psychologiques (voir par exemple M. Legrand, 1984).

2. Nous pensons notamment aux professionnels de la santé mentale, aux travailleurs sociaux, aux responsables d'entreprises en charge du personnel, aux juristes, aux acteurs politiques et syndicaux.

Nous avons choisi d'ouvrir ce chantier dans trois domaines que nous permettent d'aborder successivement les auteurs de cette seconde partie : ceux de l'intervention sociale, de la justice et du travail. D'autres domaines auraient certes pu être abordés. Nous avons pensé à la question de la « souffrance des peuples » et au domaine de l'économie capitaliste mondialisée. Il a fallu se limiter et les domaines couverts sont déjà suffisamment vastes !

Avant d'aborder les différentes contributions qui composent cette section, nous voudrions seulement mentionner notre difficulté d'ouvrir un chantier sur la souffrance en économie. Tout se passe comme si la souffrance était un impensé dans la discipline économique – alors que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il serait intéressant d'aller voir du côté des liens entre les pratiques économiques et les souffrances sociales... En réalité, même s'il n'est pas porté dans le livre par des spécialistes de la science économique, ce thème s'avère transversal aux contributions et il se diffracte dans les divers lieux qu'elles abordent.

Ainsi, la contribution de Marc-Henry Soulet prolonge, dans l'analyse des nouvelles pratiques d'intervention sociale, certaines des questions avancées par les textes de la première partie. L'auteur situe la souffrance sociale en perspective avec le développement de *l'individualisme contemporain*. Par-delà l'existence de pathologies particulières, il importe selon lui d'identifier les fragilités sociales « nées de l'exigence sociale d'autonomie et de réalisation de soi », qui conduisent à une *recomposition de l'intervention sociale*<sup>3</sup>. Il souligne à son tour le thème de la responsabilisation individuelle : « Nous sommes en quelque sorte entrés dans une société de responsabilité de soi » ; une société qui « demande à chacun de ses membres à y être à partir de lui-même ».

Selon Marc-Henry Soulet, c'est dans le cadre d'une « exigence à se constituer comme individu », avec ses paradoxes et sa quête infinie (devenir un être en perpétuelle amélioration, en perpétuelle estime de soi), qu'il faut alors comprendre la souffrance sociale.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux, et les pouvoirs publics, procèdent à une modification profonde des coordonnées du travail social. L'intervention sociale institutionnalisée, notamment dans sa figure actuelle de l'insertion, privilégiant « l'accompagnement » des bénéficiaires, participe de plus en plus à un

3. On retrouve ici la distinction pathologie/vulnérabilité analysée dans la contribution de J.-L. Genard.

travail d'instauration ou de restauration identitaire. Appuyée sur la logique du projet, elle vise désormais à « générer de la subjectivité » par un traitement personnalisé.

Pour ceux qui ne parviennent pas à répondre aux injonctions de l'individualisme, il ne sera « pas possible de mettre en cause le fonctionnement des appareils institutionnels ou les mécanismes de socialisation ». L'auteur met en évidence les risques de rabattre les « enjeux collectifs de structure » sur des « épreuves personnelles de milieu », lorsque les contradictions dans lesquelles l'individu est pris ne peuvent pas être dénoncées. La seule échappatoire possible demeure alors le destin, ce qui est encore une clôture sur l'individu...

Le texte se conclut cependant sur l'identification de plusieurs logiques d'action qui, dans le travail social, visent à prendre en charge les nouvelles pathologies de l'individualisme, avec toutes les ambiguïtés que cela comporte.

Le deuxième chapitre de cette section porte sur un autre lieu institutionnel – la justice – et sur des pratiques – de réparation – qui sont au cœur du débat contemporain sur les saisies institutionnelles de la souffrance. Nicolas Dodier et Janine Barbot partent de l'émergence de questionnements concernant la place et la notion de « victime ». Leur texte donne à la souffrance un statut particulier : ce qui intéresse les auteurs n'est pas « l'identification externe d'une souffrance sociale », comme dans les contributions de Vincent de Gaulejac ou d'Emmanuel Renault, mais bien la manière dont des victimes (ici, victimes d'accidents médicaux) font « retour » sur ce qu'elles identifient elles-mêmes comme des souffrances.

Fidèles à l'inspiration d'une analyse pragmatique en sociologie, les auteurs suspendent leur propre jugement sur la réalité ou les causes des souffrances pour analyser les opérations qui sont au cœur de ce retour : la qualification de la souffrance, l'imputation à des causes ou des responsables, la tentative de réparation.

La démarche est mise en œuvre pour analyser les « itinéraires de réparation » empruntés par des parents d'enfants décédés en France de la maladie de Creutzfeldt-Jakob suite à leur traitement par hormone de croissance extractive. La réparation des accidents médicaux cristallise d'une part une *crise des victimes*, liée à la difficulté de la critique sociale à rassembler des victimes dispersées dans des figures générales, et d'autre part une *crise de la*

*réparation* comme « difficulté à penser de façon transversale, une réparation ajustée des dommages ».

Dans ce cadre, le texte appréhende plus particulièrement les modalités d'entrée dans une action judiciaire, pour comprendre les conditions dans lesquelles les victimes tentent de réparer des souffrances au sein d'un *espace de victimes*, qui lie l'itinéraire de réparation de chaque victime à celui des autres. Les auteurs mettent l'accent sur trois dimensions de la formation de cet espace : un lien de confortation réciproque, une dynamique de division parmi les victimes, et une dynamique de délégation entre elles vis-à-vis de l'action judiciaire.

Loin de dénoncer la généralisation de postures victimaires, le texte entend œuvrer à la « construction d'un regard plus à même de saisir l'ensemble de la condition sociale » de personnes qui, à un moment de leur existence, s'estiment victimes d'un dommage. Selon les auteurs, c'est une condition nécessaire à l'élaboration, face aux victimes, d'« engagements politiques et professionnels véritablement ajustés ».

Comme l'illustre le troisième texte de ce chapitre, la souffrance sociale apparaît encore, et de manière centrale, dans la sphère productive sous des facettes ambiguës, où il serait possible de lire les mêmes tendances contradictoires que celles identifiées par Marc-Henry Soulet, et les mêmes difficultés à résister que celles décrites par Nicolas Dodier et Janine Barbot. Les nombreuses analyses qui ont été consacrées à la « souffrance au travail » ont contribué à révéler la diversité de ses formes (physiques, psychiques et relationnelles) et de ses ancrages (socio-économiques, organisationnels et managériaux).

S'adossant à ces travaux, Marie-Anne Dujarier propose une analyse sociologique des *discours sur la souffrance au travail*. Elle identifie tout d'abord quatre groupes de producteurs de discours : les anonymes apparaissant lors d'événements marquants ou dans des relais médiatiques diversifiés (presse, blogs, sites Internet...); les professionnels, médecins du travail, psychologues, acteurs syndicaux, témoins ou dépositaires des confidences des travailleurs; les cadres et membres de la ligne hiérarchique qui n'évoquent pas tant leur souffrance que « celle qu'ils supposent chez leurs collaborateurs »; et enfin, les prestataires d'anti-souffrance qui exposent largement ces souffrances en même temps que les solutions qu'ils préconisent.

Mais, malgré cette diversité, le sujet souffrant du travail s'exprime peu. L'auteur souligne ainsi qu'en toile de fond des discours mentionnés, certaines peurs (de perdre son emploi, d'être mis à la marge du groupe...), certaines formes d'organisation du travail (individualisation, intensification, « psychologisation du travail »...) et certaines formes de mobilités stratégiques (logique financière, stratégies d'entreprise...) créent les conditions à la fois d'amplification de la souffrance et de son voilement.

En effet, les individus souffrent d'un « travail réel malmené », « des insuffisances, contradictions ou paradoxes de l'organisation du travail » qui les contraignent à se débrouiller et à mener plus que leur part du travail d'organisation, sans que le travail comble toujours leur besoin de sens et de reconnaissance.

Marie-Anne Dujarier souligne également la portée ambivalente des discours tenus par les professionnels, en ce qu'ils peuvent à la fois contribuer à la critique sociale des contextes socio-organisationnels producteurs de souffrance ou, au contraire, renforcer l'injonction faite à l'individu de prendre sur lui les contradictions qui sont à l'origine, précisément, de sa souffrance.

T.P., J.C

Marc-Henry Soulet

## *Nouvelles pathologies sociales et transformations de l'action sociale*

En préambule à toute réflexion sur les liens entre individualisme et problèmes sociaux, il importe de donner une définition minimale de l'individualisme, ce qui n'est pas chose aisée comme le mentionnait déjà Max Weber : « Le terme individualisme recouvre les notions les plus hétérogènes que l'on puisse imaginer. [...] L'analyse radicale de ces concepts serait à présent derechef fort précieuse pour la science » (Weber, 1976, 122). Il est toutefois possible de convenir avec Luc Ferry et Alain Renaut (1987) qu'il existe deux ressorts à l'individualisme dans l'avènement de la modernité : la révolte des individus contre la hiérarchie au nom de l'égalité ; la dénonciation des traditions au nom de la liberté entendue comme autonomie.

Les pathologies sociales<sup>1</sup> du premier type d'individualisme sont bien connues, ce sont celles de l'indépendance et de l'égoïsme (Tocqueville, 1968 ; Durkheim, 1973). Celles du second le sont moins, leurs manifestations étant plus récentes et parce qu'elles procèdent, non comme avant de la dénonciation d'un travers, mais d'une continuité entropique. Pour le dire autrement, on a souvent vu dans l'indépendance acquise par l'individu le mal par excel-

1. Par le terme *pathologie sociale*, il faut entendre des troubles, dont l'origine est à chercher dans la nature de la structure sociale et les exigences qu'elle fait peser sur les individus, qui affectent ces derniers dans leur existence et leur être-en-société, ce qui en retour trouble la dynamique de l'être-ensemble.

lence de l'individualisme, le conduisant à la soif de tranquillité et à la consommation hédoniste, et le détournant de l'autonomie citoyenne qui devait lui ouvrir les portes de la *res publica* (Lasch, 1979; Sennett, 1979). Or, par-delà ces pathologies sociales particulières, il importe de se pencher sur les fragilités sociales nées de l'exigence sociale d'autonomie et de réalisation de soi.

La mise en évidence des formes pathologiques que peut prendre ce nouvel individualisme au sein de la modernité avancée, passe tout d'abord par la compréhension des problèmes posés par l'individuation comme norme sociale. Puis, il s'agira dans ce texte de s'arrêter sur une des caractéristiques formelles de cet individualisme, le fait que la socialisation repose prioritairement sur les épaules des individus eux-mêmes. Il sera alors possible de qualifier, dans ses principes génériques, la souffrance sociale en tant qu'une des manifestations les plus visibles de cette pression du corps social sur les individus, pour ensuite tenter d'éclairer en quoi ces fragilités sociales incorporées conduisent à une recomposition de l'intervention sociale dont une des conséquences, et non des moindres, réside en la partition de ses modalités selon les formes d'expression publique de ces nouvelles pathologies sociales.

#### UN SECOND MODÈLE CULTUREL DE LA MODERNITÉ DESSINANT LES CONTOURS D'UN INDIVIDUALISME NÉGATIF

Sans rejoindre aucunement la thèse de l'achèvement de la modernité et de l'entrée dans l'ère de la postmodernité, plusieurs travaux contemporains invoquent une transformation en profondeur de la modernité. Déjà Daniel Bell (1979) soulignait, il y a quelques années, les contradictions culturelles du capitalisme et pointait la transformation de la modernité en raison du dénouement des fils qui reliaient antérieurement l'économie, le politique et la culture, en résultante d'un processus d'autonomisation croissante de ces domaines mais aussi du recouvrement des seconds par le premier de ces termes.

Partant donc de l'idée selon laquelle nous sommes devant la transformation d'un modèle culturel, celui de la première modernité, et devant l'avènement d'un second modèle culturel, mais toujours à l'intérieur de la modernité, deux auteurs, Ulrich Beck (1998) et Robert Castel (1995), chacun avec des apports et des

arguments différents, proposent de lier ce nouvel individualisme avec l'émergence de nouvelles formes de pathologie sociale.

Ulrich Beck, dans sa construction théorique de la société du risque, identifie une transformation radicale des sociétés industrielles depuis les trente dernières années, l'obsolescence des structures sociales et des catégories de pensée sur lesquelles elles reposaient. Il distingue ainsi deux modernités : une modernité uni-dimensionnelle de dé-traditionnalisation ; une modernité réflexive dans laquelle les individus cherchent à s'émanciper des assignations de rôle et visent l'autoréférence et la recherche de la planification de leur propre biographie. Dans ce deuxième temps de la modernité, l'individualisme ne peut plus être considéré comme traduction d'une atomisation et d'un isolement, ni comme expression d'une liberté totale et détachement de toute contrainte, ni comme résultante de l'indépendance et de l'égoïsme, mais davantage comme résultat de la décomposition puis de l'abandon des modes de vie de la société industrielle, faisant supporter à l'individu tout le travail d'élaboration des définitions des significations et de construction des finalités. Ulrich Beck parle en ce sens d'un transfert du poids des définitions de la société vers les individus, caractéristique d'un désenchaînement des modes de vie spécifiques aux sociétés industrielles et de leur réenchaînement sur des bases individuelles.

Robert Castel propose une autre explication en pointant, à sa façon, une modification culturelle en même temps que structurelle de la modernité avancée, lorsqu'il tente d'expliquer les difficultés qu'il y a à exister comme individu dans une société d'individus qui a pourtant promu l'individualisme. La modernité classique, si l'on peut dire, reposait sur une articulation complexe entre des collectifs abstraits, des protections impersonnelles et une logique d'ensemble d'individualisation. Or, la modernité actuelle nous prive de ces possibilités d'exister en tant qu'individu dans une relative sécurité, en dissolvant de telles appartenances non communautaires et en fragilisant de telles protections impersonnelles étrangères aux anciens rapports de tutelles. La mise en question de l'État social comme la transformation actuelle du droit du travail, notamment par l'introduction du principe de flexibilité des statuts, produisent une déliaison par rapport aux cadres objectifs qui structuraient antérieurement l'existence des individus, et consacrent le recours quasi dominant au contrat proposant une forme de recomposition de l'échange social sur un

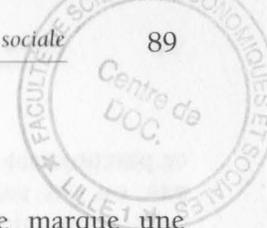
mode de plus en plus individualisé et localisé réinstaurant la relation de proximité entre partenaires directement concernés, sans cette fois les appartenances et les protections communautaires.

Dès lors se fait jour une forme d'individualisme négatif, en résultante de cet affaiblissement des protections sociales et de l'individualisation du social. Ce phénomène se trouve amplifié par, plus globalement, une rupture d'ensemble du pacte du progrès qui rend difficiles, voire impossibles, une totalisation des individus dans une communauté de destin tout comme une identification collective dans un mouvement vers quelque chose. Le risque majeur réside alors dans une partition de l'individualisme, avec, pour les uns, la chance de voir individualisme et autonomie rimer avec liberté, dans la mesure où pour eux les positions sont assurées et les places stables, et, pour les autres, le coût d'un individualisme et d'une autonomie signifiant isolement et exposition. En ce dernier cas, les individus portent le poids de leur autonomie<sup>2</sup>, portent seuls le poids des contraintes sans aucunement bénéficier des avantages de l'accès à l'autonomie (participation à la vie publique, capacité d'action sur l'élaboration des normes sociales, épanouissement individuel par libération des pesanteurs sociales...). Il s'agit d'un individualisme par soustraction à des régulations collectives plus que par libération des potentialités (Gauchet, 2002). L'individu devient libre et c'est cette liberté, comme pour le prolétaire analysé par Marx, libre mais contraint de vendre sa force de travail pour subsister, qui est génératrice de souffrance. Libre, l'individu devient indéterminé socialement; autonome, il devient délié des interdépendances sociofamiliales qui constituaient un filet de protection; libre et autonome, il devient isolé et fragile, coupé de la société, ne devant qu'à lui-même son propre salut, à tout le moins sa propre orientation sociale et sa propre survie. Les pathologies sociales contemporaines prennent en ce sens racine dans cette « individualité en quelque sorte surexposée et placée d'autant plus en première ligne qu'elle est fragile et menacée de décomposition. Elle risque dès lors de se porter comme un fardeau » (Castel, *op. cit.*, 469).

2. Certains y voient le prix à payer du postulat de l'autonomie de chaque membre de la société (D'Iribarne, 1996).

## L'INDIVIDUATION COMME MODE DE SOCIALISATION

L'individuation dans la modernité avancée marque une double obligation : être autonome et être conscient de soi. Cependant cette double logique n'est pas antinomique à l'idée de socialisation. Elle tend même à devenir la forme normale aujourd'hui. L'appel à l'individu apparaît en ce sens comme une nouvelle norme, comme un impératif socialement prescrit. Le modèle de la socialisation change de nature, il repose désormais sur la subjectivation. Dans la modernité avancée mettant toujours au centre l'individu, la question des modalités de formation de l'individu en tant qu'être émancipé et capable de s'orienter change en effet de nature, s'orientant vers une socialisation individualisée, si l'on peut utiliser cet oxymoron, résultant d'un travail de l'individu expérimentant un monde social pluriel et fragmenté et se construisant dans des interactions changeantes, par un travail d'appropriation sélective d'héritages institués et de ressources constituées permettant l'émergence de rôles appropriés, s'opposant aux rôles imposés, au cœur de la production de ce social individualisé (De Singly, 2003). Au travers d'éléments de socialisations contradictoires, l'individu se construit comme sujet en distance aux rôles, devant pour ce faire, par un travail d'extériorisation de soi dans un dialogue de demande de reconnaissance, matérialiser des preuves de soi. Cette socialisation par expérience repose sur trois plans : 1. L'absence de transcendance venant l'organiser par en haut ; 2. Un travail d'expérimentation du monde social articulant le produit singulier de l'activité des individus et l'intériorisation de modèles préexistants ; 3. Un travail de gestion relationnelle de soi (Bajoit, 2003) exacerbant la dimension réflexive du soi en même temps que produisant un éclatement de celui-ci, imposant une activité continue de production et d'entretien de cohérence et de continuité identitaire (Dubet, 2002). Ce mouvement d'ensemble souligne, d'une certaine façon, le report de la formation d'un individu émancipé, différencié et responsable sur l'individu lui-même, et sur les appuis qu'il pourra prendre sur des institutions ayant perdu une grande partie de leur capacité instituante et qui ne se donnent plus à voir que comme des organisations. En ce sens, nous n'assistons pas tant à la disparition des normes de l'être-en-société qu'à la recomposition des règles autour de l'exigence d'individuation, c'est-à-dire la capacité à bâtir sa propre vie et à la rendre signifiante pour soi-même et pour les autres. Mais



ce parcours est semé d'embûches pour les individus ne disposant pas, ou pas suffisamment, des ressources sociales, psychologiques, économiques pour accomplir cette exigence (Soulet, 2008). Comme le note Alain Ehrenberg (1998), le mode d'intériorisation de la norme ne repose pas tant sur l'apprentissage ou le conditionnement mais sur des expériences enracinées dans la transaction et l'élaboration processuelle des normes, tout comme le modèle de contrôle social des normes change, passant de la culpabilisation à la responsabilisation. C'est pourquoi la subjectivité, comme le dit ce même auteur, est devenue une question collective. Nous sommes en quelque sorte entrés dans une société de responsabilité de soi (Soulet, 2005) : chacun doit impérativement trouver un projet et agir par lui-même pour ne pas être exclu du lien social, quelles que soient les ressources dont il dispose.

Si, en effet, la production du social repose désormais davantage sur les épaules des individus par l'entremise des interactions qu'ils choisissent de nouer et des entreprises dans lesquelles ils décident de s'engager, leur intégrabilité, c'est-à-dire leur capacité à se tenir debout par eux-mêmes et à tenir toutes les promesses attendues d'eux, devient centrale dans la dynamique collective. L'intégration, à entendre alors plus comme un processus que comme un état, devient en conséquence « le produit de la participation des individus à l'action collective et la résultante de leur capacité à élaborer des projets et à développer des actions » (Schnapper, 1991, 242). Le fait même que la société n'est plus tant à concevoir comme un univers de contrôle normatif des conduites de ses membres, mais comme un contexte d'épreuves et d'évaluations permanentes auxquelles doivent faire face les individus, fragilise structurellement tous les individus qui ne peuvent, en raison d'un déficit personnel, des singularités de leur trajectoire biographique et/ou de leur position dans la structure sociale, participer de manière active à la production continue de la vie collective. Le rapport à l'intégration à l'être-en-société renvoie ainsi chacun à ses potentialités mais aussi à ses doutes et à ses craintes, à ses possibles défaillances passagères comme à ses éventuelles insuffisances rédhibitoires. Ainsi, la subjectivation, en tant qu'auto-institution et gouvernement de soi, n'apparaît pas seulement comme un enjeu de réalisation individuelle, elle constitue en même temps les soubassements d'une nouvelle question sociale en raison de la centralité de la norme d'individuation et du caractère vital de sa réalisation en tant que condition de l'institution de la société.

#### LA SOUFFRANCE SOCIALE COMME EXPRESSION DES PATHOLOGIES DE L'INDIVIDUALISME CONTEMPORAIN

L'individuation, cette exigence à se constituer comme un individu, repose sur une injonction paradoxale. Sois libre, sois autonome, sois responsable (Bajoit, 2007). Mais pour ceux qui n'y parviennent pas, il ne leur sera pas possible de mettre en cause le fonctionnement des appareils institutionnels ou les mécanismes de socialisation. « L'individu contemporain souffre dans sa condition non plus seulement du fait des conditions objectives qui le caractérisent, mais de plus en plus parce que sa condition se laisse interpréter (par lui-même et par les autres) comme l'expression de ses limites personnelles, des limites dans l'usage qu'il a pu faire de sa liberté » (Maurin, 2002, 72). La souffrance est en fait la souffrance d'être une personne limitée, inaboutie par rapport aux possibilités qui lui sont offertes de se réaliser. Elle naît des exigences requises par la logique d'autoformation de soi et de participation à la constitution du social, et du report de responsabilité de la collectivité sur l'individu en prenant racine dans la difficulté à être sujet dans une société qui demande justement à chacun de ses membres à y être à partir de lui-même (Soulet, 2007a).

Dans la mesure où l'autonomie est devenue une norme sociale, les ratés de l'autonomie doivent en effet être lus comme des formes de non-intégration. La positivité de l'autonomie se retourne alors, l'indépendance se mue en vulnérabilité, l'incertitude en infinitude, la responsabilité en responsabilisation. Devenir un être en perpétuelle amélioration, en perpétuelle estime de soi, en perpétuelle autodéfinition peut s'avérer sans repos et sans répit et confiner parfois à une véritable souffrance sociale qu'il importe dès lors de mieux saisir.

Cette tentative de circonscription de la souffrance sociale contemporaine, en résultante de l'idée de vulnérabilité structurelle, repose sur trois dimensions qui ont en commun de la saisir comme rabatement des enjeux collectifs de structures sur des épreuves personnelles de milieu, pour reprendre la célèbre formule de Charles Wright-Mills (1977) :

– il s'agit d'une contradiction dans laquelle est pris (prisonnier) l'individu, qui non seulement l'oblige à s'affirmer comme différent de ses semblables, mais surtout le conduit à être le produit d'une histoire dont il n'arrive plus à être le sujet alors qu'il est socialement pressé à l'être. La souffrance sociale devient en ce sens la

résultante d'une situation produite par l'injonction paradoxale de l'autonomie obligée sans supports socialement disponibles pour y parvenir.

1. Cette contradiction au cœur de la souffrance sociale se dévoile en même temps qu'elle se voile, car le dévoilement complet aurait quelque chose de fatal pour celui qui l'accomplit. Cette tension entre dévoilement et recouvrement intervient à trois niveaux.

La souffrance sociale renvoie au problème de l'énonciation, à une rupture de la communication. L'impossibilité de la mettre en mots, parce qu'elle est littéralement innommable – sauf à dire je ne vauds rien, je ne suis rien – conduit en effet à une rupture du lien qui permet à l'individu de fonder son rapport au monde<sup>3</sup>. Le vécu de l'injustice qui ne parvient pas à se muer en sentiment d'injustice (Renault, 2004) parce que ce n'est que par ego que l'injustice est ressentie comme telle et que, partant, elle n'est pas reconnue comme telle par autrui, illustre clairement cette dimension de la souffrance sociale, proche du tort « en tant que dommage accompagné de la perte des moyens de faire la preuve du dommage » (Lyotard, 1983, 9).

2. En ce sens il s'agit d'une violence morale, d'une atteinte à l'intégrité de l'individu, car ne le reconnaissant pas comme sujet, comme acteur symbolique, et l'enfermant dans sa propre histoire biographique. La souffrance sociale s'apparente alors à une mise en cause de la place de l'individu dans la totalité de sa vie sociale, à une forme de déliance symbolique, sociale, psychologique et même ontologique (Bolle de Bal, 1997).

3. L'enfermement dans une histoire singulière empêche l'inscription de la cause de la souffrance dans un schéma explicatif et rend impossible une action pour remédier à cette situation. Quand on ne peut lier son histoire singulière aux autres, alors il ne reste que les seules résignation et culpabilisation. Souffrir socialement, c'est en ce sens quand une injustice ne peut pas se traduire en inégalité, quand elle ne peut être réinscrite dans les rapports sociaux et qu'elle est rabattue sur son quant-à-soi. En s'inspirant de François Dubet (1987) qui explique la rage des jeunes banlieusards des cités dortoirs comme l'expression d'un sentiment de domination sans visage, sans principe qui puisse conduire vers un mouvement social, on peut concevoir la souffrance sociale comme le fait que

3. Dans son analyse des formes contemporaines de la mal-intégration, Vivianne Châtel (2006) insiste tout particulièrement sur l'importance de cette dimension.

vivre ne repose sur aucune représentation des rapports sociaux à partir de laquelle une action peut être organisée. On peut en effet entendre la souffrance sociale comme une domination sans sens, une mise à l'écart sans raison apparente, une situation sans fondement, sans signification par rapport à la logique même du système social. Parler de mise à l'écart sans raison revient à admettre socialement que celle-ci n'est pas consubstantielle à une conception de l'ordre social à même de rendre compte des éléments de base de la situation vécue, comme pouvait l'être la conscience ouvrière de l'exploitation de la force de travail;

– la souffrance sociale naît en écho d'une surexposition. Nous sommes de plus en plus appelés à être vus et à nous vivre comme nécessairement responsables de nos éventuels échecs. Il n'y a pas d'échappatoires – la seule échappatoire possible demeure alors le destin, mais qui est, d'une certaine façon encore, une clôture sur l'individu. Ainsi quand un enfant échoue à l'école, alors même qu'est socialement déployé un dispositif d'ensemble de démocratisation de l'accès à l'école et d'égalité de traitement, il n'est plus possible d'invoquer le fonctionnement du système ou le jeu de facteurs exogènes, seulement ses propres carences. Cette dévaluation ne se fait pas *a priori* sous la forme d'une discrimination des personnes marginales ou a-normales; elle se fait *a posteriori* par l'identification des manques, des insuffisances, des fragilités qu'a révélés toute une biographie. Cette attribution de causalité personnelle révélée par un parcours chaotique participe à produire un effet de prophétie autoréalisatrice quand les individus en viennent à intérioriser, puis à assumer ces manques et ces fragilités comme caractéristiques de leur état.

#### LES FRAGILITÉS SOCIALES DU NOUVEL INDIVIDUALISME AU CŒUR DE LA RECOMPOSITION DE L'INTERVENTION SOCIALE

En écho à ces changements culturels et sociaux, on observe une mutation profonde de l'action sociale institutionnalisée avec l'émergence de nouvelles règles du social (Astier, 2007). La ligne de force nous semble se structurer autour de formes soutenues de l'institution du soi (Ehrenberg, 1998), sur le mode d'une action publique individualisante visant à produire de l'individualité à même d'agir par elle-même et de se modifier en s'appuyant sur ses ressorts internes. L'expression d'« État-providence biographique » (Rosanvallon, 1995), malgré son apparente étrangeté socio-

politique, cherche à rendre compte du fait qu'il se constitue des procédures supportées par des acteurs institutionnels, publics et privés, dont l'objectif est de soutenir la constitution de l'individualité comme forme d'organisation de la vie et comme responsabilité, même au bord du gouffre de la souffrance, voire en son cœur. Ces modes d'action institutionnelle participent à construire/reconstruire de l'individualité, au besoin en l'accompagnant sur le long terme. La conception de l'espace public à laquelle renvoie ce mode d'intervention s'apparente plus à la participation à la vie publique comme condition de l'intégration (Schnapper, 1991) sur la base d'une autonomie et d'une subjectivité assumée, fût-ce au prix de leur soutien, voire de leur fabrication assistée, qu'à l'arbitrage d'intérêts contradictoires (laissés dès lors au « libre » jeu du marché). En fait, elle caractérise une logique d'égalité des chances sur le marché social : amener chacun à la position d'être joueur pour que le libre jeu révèle compétences et moindres compétences, et hiérarchise les positions sociales (Savidan, 2007).

Cette logique peut donc se résumer à aider le bénéficiaire (le participant devrait-on dire) à se définir lui-même et à baliser ses propres fins, et suit deux lignes de fuite principales :

1. L'identité des bénéficiaires ne peut plus être référée à un statut comme celui d'un ayant-droit, car c'est justement l'identité qui est problématique. L'intervention sociale, notamment dans sa figure actuelle de l'insertion, participe de plus en plus à un travail de construction identitaire. Elle a en ce sens de plus en plus pour objet de constituer autrui en « personne » puis en « sujet », c'est-à-dire qu'elle ne se déploie plus tant comme travail social (au sens strict de *social work*) que comme travail d'instauration ou de restauration identitaire, afin de produire une relation de félicité sociale, c'est-à-dire instituant l'autre en personne capable d'agir sur un espace public (Franssen, 2003). Le travail en question consiste alors en des modalités de favorisation de l'expérience de soi, au double sens de la constitution d'une identité propre, singulière, irréductible et de monstration de la « mêmété » (Ion, 1998) de la condition d'être humain appartenant à un contexte donné. En ce sens le lien social devient un travail individuel, un travail sur le lien de soi à soi et, donc, de soi aux autres, prenant la forme d'une clinique du social (Laval et Ravon, 2005).

Pour répondre à ces orientations, l'intervention sociale privilégie désormais l'accompagnement en tant que mode de relation avec les bénéficiaires plutôt que le traditionnel *case-work*. Le premier

visé l'individualité sociale, c'est-à-dire la formation de la compétence à participer à la société supposant préalablement de (re-) constituer la capacité d'être acteur et donc de se penser comme être agissant. Le second travaillait davantage l'individu moral, c'est-à-dire la requalification morale des personnes (le pauvre, le déviant, le marginal...) en les contraignant, ne fût-ce que de manière incitative, à une conduite individuelle saine, normale.

Cet accompagnement social repose prioritairement sur un double registre :

– assurer un rôle de médiation socio-administrative pour aider à faire valoir ses droits sur le mode non de l'information mais de la mise en concordance de singularités individuelles irréductibles et de généralités institutionnelles et administratives (Commaille, 1997). Il s'agit en d'autres termes d'un travail visant à mettre en concordance des biographies individuelles et une impersonnalité législative ;

– favoriser l'inscription des individus dans des espaces où ils se constituent une identité sociale afin qu'ils aient l'occasion de faire l'expérience de soi, qu'ils puissent exprimer ce qu'ils vivent en des formes reconnaissables par autrui et donc dialoguer et coopérer.

2. Les fins ne pouvant plus être hétéronomes, c'est au cœur de lui-même que le bénéficiaire doit chercher sa propre définition. L'autonomie se mue en autodétermination et l'intervention sociale vise à mobiliser et à soutenir le bénéficiaire pour qu'il engage ses propres ressources afin de développer des initiatives et d'élaborer un projet de vie. En ce sens, cela suppose une plus grande implication du bénéficiaire-usager dans la définition et la mise en œuvre de sa propre insertion, au point de parler de coproduction de service (Chauvière et Godbout, 1987).

La logique du projet, de plus en plus présente dans le champ de l'intervention sociale, illustre fortement ce mouvement. Ainsi les dispositifs d'insertion professionnelle, mais surtout d'insertion sociale, visent à générer de la subjectivité en tant que capacité à agir en société et à être acteur parmi les autres acteurs, par un traitement personnalisé passant la plupart du temps par la formulation d'un projet. Il convient en ce sens de restaurer le lien individu-société détruit, même si l'effort demandé aux personnes pour s'insérer est considérable puisqu'il s'agit de leur demander de faire preuve de leur capacité à « entrer en société ».

Mais élaborer un projet présuppose bien souvent un appui social individualisé, c'est-à-dire bien en amont d'un travail d'ac-

compagnement du projet, au sens de l'établissement d'une relation de confiance, de compagnonnage social (Bondu, 1998) entre bénéficiaire et intervenant social, pour que le premier puisse concevoir des attentes, réalistes qui plus est, et, se projetant ainsi dans l'avenir, s'inscrive dans le présent. Or, pour qu'émerge l'idée même de projet, pour qu'il y ait finalisation centrée, il importe préalablement que soit redéfinie une identité sociale positive, ce qui passe en ce cas nécessairement par un soutien à la personne comme individu pour qu'elle puisse devenir sujet. En ce sens, aider quelqu'un à être sujet implique de développer un arsenal de modalités singulières pour qu'il devienne capable d'une maîtrise relationnelle de lui-même permettant la gestion des tensions entre les attentes des autres vis-à-vis de lui et les siennes propres à son égard.

#### DES RÉPONSES DIVERSIFIÉES

#### FACE AUX NOUVELLES PATHOLOGIES SOCIALES

Protéger les plus faibles des effets de la machinerie sociale demeure toujours au sein de cette recomposition d'ensemble de l'action sociale, mais protéger ne signifie plus assurer, contenir les dangers, compenser les dégâts, indemniser les préjudices. Désormais, protéger l'individu, c'est le promouvoir comme acteur, le soutenir tout au moins dans l'entreprise de sa participation à la production de la société. Il faut faciliter et non compenser; il faut corriger les mécanismes actuels qui découragent les personnes à être actives par l'attribution d'une aide émancipatrice pensée comme un moyen absolu d'évitement de la trappe de la pauvreté et de lutte contre la dépendance à l'État social. On a maintenant coutume d'utiliser, à la suite d'Anthony Giddens (1994), le terme de « politique générative » pour désigner cette forme de développement des capacités à générer des résultats autonomes plutôt que de renforcer une dépendance mutilante promue par les politiques compensatoires. Les offres s'individualisent dès lors logiquement, se centrant sur le client et sur ses aléas biographiques, afin de convertir des « dispositions handicapantes en dispositions capacitantes » (De Munck et coll., 2003). Cette individualisation des politiques sociales, à entendre en tant que politiques individualisées (l'individu comme cible privilégiée) et politiques individualisantes (le soutien à la constitution et au maintien de l'individu comme être autonome et responsable comme projet), se traduit par un fractionnement des logiques d'action.

La première, cherchant à promouvoir une potentialité positive, s'adresse aux inactifs aptes au travail et se donne à voir sur le mode de la singularisation, c'est-à-dire sur la centration de l'intervention sur ce que l'individu bénéficiaire a de particulier, de propre, en résultante de sa trajectoire biographique et des expériences sociales qu'il a pu faire à cette occasion. Focalisée sur le défi de faire accéder à une place de travail, elle est marquée par le passage de l'indemnisation de l'incapacité de travail à la promotion de la capacité de travail, notamment par la mise en place de dispositifs d'accompagnement promouvant une mise au travail de l'individu sur lui-même. Elle appelle un registre génératif cherchant à résoudre un problème de stagnation (la fameuse trappe de l'assistance) dans une logique de promotion, et vise à élaborer un parcours d'insertion basé sur la traçabilité des bénéficiaires (validation d'acquis, bilan de compétences...) et sur le suivi individuel (programme de formation adapté à la trajectoire professionnelle et aux aspirations personnelles). Il s'agit en quelque sorte d'équiper l'individu par un double mouvement rétrospectif et prospectif d'accompagnement singularisé.

La deuxième s'emploie à offrir un lieu d'expression de la difficulté à faire face à l'exigence de réalisation de soi. Adressée aux individus en souffrance sociale confrontés à l'expérience de la réalisation de la vulnérabilité, elle se donne à voir sur le mode de la psychologisation, c'est-à-dire sur la centration de l'intervention sur des psychés troublées en raison de leur trajectoire sociale et des expériences négatives vécues. Focalisée sur le défi de faire face aux obligations sociales d'autonomie pour les blessés de la vie sociale, elle se présente sous la forme d'une thérapie allégée assimilant l'intervention à une écoute qui relève plus de la sollicitude ou de la compassion que de la solidarité (Fassin, 2004), sous la forme d'appuis qui allègent afin de permettre de supporter, voire de surmonter, par son propre effort, l'épreuve. Cette logique n'est pas centrée sur le soin, elle vise simplement la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance. Est ainsi observable une évolution des modèles d'intervention vers un centrage sur l'individu en souffrance afin d'instaurer des relations de confiance permettant l'ouverture, l'expression et l'échange. Cette intervention clinique sur site s'apparente à « une clinique du lien défait » (Ravon, 2005) qui s'attache à saisir la désaffiliation comme processus psychique, à

lier dans le travail clinique, fragilisation psychique et accidents dans la société.

La troisième vise à contrer une potentialité négative et appelle un registre palliatif faisant face à un problème de désocialisation (la crainte du décrochage social) dans une logique d'évitement de l'empirement. Adressée au solde des ingérables par les mesures actives, génératives et promotionnelles, elle se donne à voir sur le mode de la personnalisation, c'est-à-dire sur la centration de l'intervention sur la réhabilitation de l'individu comme personne morale, comme être propre porteur de dignité. Focalisée sur le défi d'une production de non-désaffiliation en l'absence de possibilité d'intégration, elle fait écho aux politiques de réduction des risques. Elle s'affronte au problème du sens d'une intervention qui n'a plus de visée transformatrice de l'autre et met au centre la question de la durée sans finalité. Accompagner l'autre, c'est alors aller le chercher dans ce qui lui reste de personne pour le faire construire de la ligne dans l'immobilité, c'est promouvoir dans le moment qui dure ensemble le désir de continuer ainsi en donnant du sens à le faire...

La marque profonde de la prise en compte des nouvelles pathologies sociales de l'individualisme contemporain est caractérisée par la fourniture d'équipements de solidification de soi. C'est un tournant pris aujourd'hui avec les logiques d'accompagnement social des individus pour soutenir un travail de soutien ou de reconstitution de la compétence à participer au jeu social. Il s'agit en quelque sorte de procédures d'équipement intellectuel figurant une reconfiguration des politiques publiques intégrant des finalités d'intervention sur les identités, par le développement actif des conditions de construction identitaire en dynamisant les possibilités personnelles à se prendre en charge. Se révèle ainsi « une dimension nouvelle des politiques publiques, influencées par la perspective de la reconnaissance, qui en viennent à promouvoir des interventions de l'État dans le domaine de la confiance en soi » (Genard, 2003b, 9). Il ne s'agit pas tant d'aider à une réconciliation de soi avec soi mais de soutenir la capacité même de s'orienter dans un monde ouvert devant des opportunités plurielles et contradictoires, pour des individus confrontés à l'épreuve de la souffrance sociale, c'est-à-dire de leur difficulté à être sujet de leur histoire. Il s'agit en somme d'habiliter l'individu défaillant à vivre l'incertitude du monde et à s'y mouvoir comme sujet sans jamais pour autant se clore comme tel.

Nicolas Dodier  
Janine Barbot

*Itinéraires de réparation  
et formation d'un espace de victimes  
autour d'un drame médical*

LA TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS MÉDICALES

Dans la suite des recherches que nous avons conduites, à partir du cas du sida, sur les transformations des institutions médicales (Barbot, 2002 ; Dodier, 2003 ; Dodier et Barbot, 2008), deux phénomènes ont attiré notre attention. D'une part, nous avons été frappés par l'émergence, dans l'espace public des années 1990, de nouvelles formes de contestation des pratiques médicales. Des collectifs s'y définissent explicitement comme rassemblant des « victimes de la médecine » et défendent des droits nouveaux : reconnaissance plus étendue des responsabilités juridiques des médecins, revendications plus organisées en termes de dédommagement ; mais également, revendications d'un droit à intervenir d'une façon inédite en public, comme malades et comme victimes. D'autre part, nous avons observé la montée d'un débat complexe sur la « judiciarisation de la médecine », c'est-à-dire sur l'importance nouvelle prise par le recours aux procès pour régler les conflits entre patients et spécialistes autour des soins. Ce débat porte à la fois sur la réalité du phénomène (jusqu'à quel point assiste-t-on effectivement à une judiciarisation des soins ?) et sur ses effets (jusqu'à quel point la forme du procès

est-elle ajustée pour résoudre ces conflits ? quels sont les effets de son extension ?). Nous avons été alors frappés par l'ampleur de ces confrontations, par la longueur des débats (notamment parlementaires) autour de l'indemnisation des erreurs médicales, et par la difficulté de concevoir les outils permettant de trouver une solution générale à la réparation des accidents médicaux. D'une certaine façon, la réparation des accidents médicaux apparaît en France, au tournant des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, comme un point d'affrontement chronique entre des rationalités politiques ou juridiques inconciliables, du même genre peut-être que la question de la réparation des accidents du travail dans l'ensemble des pays occidentaux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Ewald, 1986).

#### LA CRISE DES VICTIMES

Il nous est rapidement apparu que le cas des accidents médicaux devait être pensé dans un contexte idéologique plus large. Même s'il s'inscrit dans une histoire spécifique des institutions médicales, il n'est pas sans rapport avec ce qui apparaît plus largement, en France tout du moins, à la même période, comme l'émergence de questionnements d'un genre nouveau autour de la place et de la notion de victime. Ce que nous proposons d'appeler, d'une façon raccourcie, une « crise des victimes », dont on peut repérer les premiers éléments vers la fin des années 1980. Cette crise présente deux facettes : l'apparition de polémiques ; le développement d'un trouble.

#### L'émergence de nouvelles polémiques

Celles-ci se manifestent par l'apparition de deux camps opposés autour de la question de la « victimisation ». Dans cette confrontation, ce qui est en jeu, ce n'est pas (ou pas seulement) la place faite à telle ou telle catégorie particulière de victime, mais la place faite aux victimes, d'une manière transversale. Peuvent être rapportées à un camp *anti-victimisation* toute une série de prises de positions qui visent à critiquer, depuis une vingtaine d'années, la place éminente faite en général aux victimes dans notre société<sup>1</sup>. Certaines s'en prennent à l'empire nouveau exercé par certains dispositifs considérés en soi comme « victimisants » :

1. On peut se reporter, par exemple, parmi les essais récents, aux livres de Guillaume Erner (2006) ou de Caroline Eliacheff et Daniel Soulez Larivière (2007).

excès du recours au procès<sup>2</sup>, abus de la mémoire, excès des assurances sociales (qui produisent des assistés), illusion marchande du caractère réparable des dommages par le jeu des compensations monétaires. D'autres pointent l'excès de victimisation au cœur des dispositifs existants : ils s'en prennent à la montée des victimes dans l'espace public et notamment dans les médias<sup>3</sup>, et à la dérive compassionnelle d'une justice qui s'adresserait en priorité aux victimes. Rattachables à un camp que l'on pourrait dire *pro-victimes*, d'autres positionnements publics s'attachent, au contraire, à défendre et à imaginer les nouveaux dispositifs qui permettraient de redonner aux victimes les possibilités de mieux faire valoir leur point de vue. Des juristes visent ainsi à montrer, à travers la notion de justice « reconstructive », les mérites et les nouvelles possibilités d'exercice d'une justice qui serait attentive à la souffrance des victimes ou qui souhaiterait en faire de véritables « acteurs » des procès (Garapon, 2001). Des mouvements sociaux militent pour faire valoir le dépassement du stigmate attaché aux victimes dans l'espace public, et défendent le bien-fondé d'une présence publique enfin « à découvert » (les malades, les personnes handicapées, les femmes battues ou violées...) <sup>4</sup>. De nouveaux dispositifs psychologiques sont spécifiquement dédiés aux victimes<sup>5</sup>. Des entreprises de mémorialisation, enfin, soutiennent les exigences associées à des notions émergentes telles que le « devoir de mémoire » ou le « travail de mémoire »<sup>6</sup>.

#### L'apparition d'un trouble spécifique

Celui-ci résulte sans doute, en partie, de la désorganisation de l'espace des victimes, tel qu'il avait été constitué par deux grands

2. On y trouve des figures typiques récurrentes de la critique des procès : la particularisation des affaires, l'orientation du regard vers le passé, le judiciaire comme substitut à la vraie politique.

3. Toute une part des critiques mettent en scène, là encore, la montée de la « fausse politique » (politique de la pitié, attention exclusive à la « morale » et au problème du mal), au détriment de la « vraie politique » (qu'il s'agisse de l'affrontement des opinions ou de l'établissement d'un rapport de forces réglé en vue de la conquête du pouvoir).

4. Voir par exemple la manière dont l'association Act Up a construit le mode de présence publique des personnes séropositives ou malades du sida (Barbot, 2002).

5. Pour une mise en évidence de ces innovations, voir D. Fassin et R. Rechtman (2007).

6. Concernant les débats autour du devoir de mémoire, voir E. Kattan (2002).

cadres antérieurs: le cadre marxiste et le cadre moderniste. Le cadre marxiste avait deux grands mérites pour régler le regard sur les victimes. Il permettait de transformer une partie des victimes en héros potentiels, à travers la figure du prolétariat. Il permettait de hiérarchiser les victimes selon leur contribution respective à la Révolution, c'est-à-dire à la transformation radicale du monde social en vue du progrès. Le récit moderniste avait également le mérite de donner à toutes les populations qui avaient à souffrir des effets de la science ou des techniques, la possibilité de se considérer comme devant assumer les dégâts temporaires d'un « progrès » global, lui-même vu comme un processus inéluctablement en marche<sup>7</sup>. D'où le statut assez clair proposé à de telles victimes: d'être certes des victimes malheureuses, mais invitées à s'assumer comme telles, car parties prenantes d'un macro-phénomène porteur d'un progrès pour l'humanité. Forme à la fois laïcisée et non intentionnelle de la victime vue comme « sacrifice » (Girard, 1998). La fragilisation de ces deux grands cadres a eu pour résultat de priver les personnes des ressources qui les conduisaient à voir, à travers le spectacle des souffrances, des victimes pleines de sens. Il devenait en effet plus difficile de considérer ces souffrances comme le prix à payer pour un progrès en lequel on pouvait avoir confiance. Par ailleurs, ces victimes devenaient dispersées. La crise de ces grands récits rendait moins évidente la place de chacune d'entre elles dans un espace global. Plusieurs travaux se sont faits les témoins, au début des années 1990, de ce trouble qui a saisi notamment les intellectuels face au spectacle de ces victimes dispersées, voire hétéroclites, désormais détachées d'un cadre de comptes global (Amato, 1990 ; Boltanski, 1993).

Ces deux dimensions de la crise des victimes ont appelé des réactions différentes. Pour sortir du trouble face aux victimes dispersées, on a pu envisager de reconstruire un cadre général capable d'affecter une place à chaque victime en vertu de sa capacité à participer à une entreprise de progrès. Cette tentative de refondation intellectuelle d'un statut politique pour les victimes (un moyen de les identifier les unes par rapport aux autres et de les intégrer dans une même perspective) emprunte aujourd'hui plusieurs voies. La première est issue des travaux qui ont souhaité transformer le statut conféré aux sciences et techniques dans nos

7. Sur la sémantique moderne du temps historique, voir R. Koselleck (1990).

sociétés, en s'attachant à développer une vision plus réaliste de la recherche scientifique et de l'innovation technique. Ce travail a été mené conjointement par les *Science Studies* (Callon et coll., 2001 ; Latour, 1999) et par une sociologie du risque qui, autour des travaux d'Ulrich Beck (2001), pose l'hypothèse du passage de la modernisation primaire à la modernisation réflexive. Les victimes apparaissent alors essentiellement comme des victimes des risques associés aux innovations scientifiques et techniques. Compte tenu de la nature de ces risques, la géométrie des collectifs de victimes concernées est très variable d'un cas à un autre. Il s'agit de collectifs circonstanciels, dont on ne peut pas prévoir les contours. La société doit s'organiser en conséquence. De nouveaux dispositifs doivent être conçus pour permettre la participation de ces victimes à des forums destinés à mettre en rapport, au cas par cas, l'ensemble des acteurs concernés par tel ou tel risque.

Une partie du travail d'Axel Honneth (2002) peut être vu également comme une tentative pour réorganiser l'espace des victimes en vue du progrès, mais dans une perspective différente. A. Honneth propose, en effet, de partir des situations de mépris pour penser la condition de tous ceux qui, victimes de méconnaissance, s'avèrent susceptibles, pour cette raison, de participer au progrès moral à travers la mise en forme de leur expérience comme revendication de droits nouveaux, ancrés dans des situations vécues. D'une manière générale, et sans s'appuyer d'une façon aussi déterminée que A. Honneth sur la notion fédératrice d'« expérience de la méconnaissance », toute une série de travaux cherchent aujourd'hui à relancer la critique sociale et à dépasser ce trouble face aux victimes dispersées. Ils partent de l'identification des différentes formes de « souffrance sociale », dans l'espoir de faire ressortir à terme un panorama général des souffrances propre à fédérer les mobilisations collectives qui peuvent leur être associées<sup>8</sup>. Une troisième voie (Boltanski et Chiapello, 1999) interprète rétrospectivement le moment de trouble vis-à-vis des victimes (ou certaines de ses dimensions) comme un moment de recomposition de la critique sociale en relation avec les transformations du capitalisme. Elle discerne, dans les nouvelles franges d'individus précaires, les nouvelles classes porteuses d'une criti-

8. L'ouvrage publié par Pierre Bourdieu, *La misère du monde* (1993) a joué un rôle déclencheur dans ces initiatives. Voir également C. Dejours (1998) et E. Renault (2004, 2008).

que susceptible de moraliser le capitalisme dans l'état actuel de son développement.

La dimension polémique de la crise des victimes pointe, quant à elle, un réel problème dans nos sociétés : la difficulté à penser, dans beaucoup de secteurs, et d'une façon transversale, une réparation ajustée des dommages. Elle manifeste une véritable *crise de la réparation*. Les sciences sociales peuvent envisager, pour sortir de cette crise, de mieux en saisir les raisons en retraçant, d'un point de vue historique, pourquoi et comment se transforment les grands dispositifs de réparation<sup>9</sup>. Il n'en reste pas moins que ce qui pèse sur la réflexion autour du statut des victimes, c'est aussi une connaissance insuffisante des dynamiques dans lesquelles celles-ci se trouvent engagées. Dans l'espace polémique autour de la victimisation, qu'il s'agisse des pro-victimes ou des anti-victimisation, on suppose souvent, beaucoup plus que l'on ne le montre véritablement, de quoi est faite l'expérience des victimes et ce qu'elles attendent en termes de réparation. Nombreux sont les prises de position publiques, les déclarations, les articles de presse, ou les essais qui s'en remettent à des vignettes, à des préjugés, sur ce que pensent les victimes, sur ce qu'elles attendent et sur la nature de leurs réactions face aux événements qui les affectent<sup>10</sup>. Identifier ces vignettes, comprendre ce qu'elles cherchent à dire des victimes, procéder grâce à ce travail analytique à une reconstruction de l'espace actuel de la réparation devrait, en tant que tel, permettre de mieux saisir où nous en sommes aujourd'hui de la crise de la réparation. Mais on ne saurait pour autant en sortir si l'on ne procède pas, en parallèle, à une saisie mieux documentée, plus réaliste, des itinéraires concrets des victimes. L'objectif de notre communication est de chercher à approfondir la compréhension des conditions dans lesquelles les victimes tentent de réparer des souffrances et réagissent aux propositions de réparation qui leur sont faites. Nous voulons appréhender des *itinéraires de réparation*, et saisir ainsi l'ensemble de la condition sociale des personnes qui,

9. Quelques travaux ont commencé à explorer les différentes lignes de transformation de la notion de victime dans nos sociétés. Voir P. Ponet (2007) sur les effets de la montée des accidents d'automobile sur le réaménagement du secteur des assurances et le développement de la professionnalisation de l'expertise médicale des dommages corporels; voir également la thèse de S. Latté sur la naissance et l'essor de la victimologie (2008); ou encore A. Young (1995), et D. Fassin et R. Rechtman (2007) à partir des mutations contemporaines de la psychologie.

10. Les essais mentionnés plus haut de G. Erner, et de C. Eliacheff et D. Soulez Larivière, sont caractéristiques de cette veine.

à un moment de leur existence, s'estiment victimes d'un dommage. Il en va de la possibilité d'élaborer, face aux victimes, des engagements politiques et professionnels véritablement ajustés.

#### LES ITINÉRAIRES DE RÉPARATION

Quel est, dans une telle perspective, le statut de la souffrance? Ce qui est au cœur de notre démarche, ce n'est pas tant l'identification externe d'une souffrance sociale (comme dans l'approche développée dans cet ouvrage par Marie-Anne Dujarier, par Vincent de Gaulejac, ou par Emmanuel Renault), mais l'étude de la manière dont des personnes font retour sur ce qu'elles identifient elles-mêmes comme des souffrances. Trois opérations notamment sont au cœur de ce retour : la qualification, par les personnes, de ce qu'elles éprouvent ; l'imputation à des causes ou à des responsables ; la tentative de réparation<sup>11</sup>. Concernant les deux premières opérations, il est utile pour le sociologue d'être ouvert à toutes les formes de qualification de la souffrance (psychiques ou sociales, conscientes ou inconscientes, individuelles ou collectives, notamment) et à toutes les chaînes d'imputation vers lesquelles sont susceptibles de remonter les personnes (causalité interne/externe, naturelle/sociale, humaine/non humaine, etc.). Ce qui s'avère ici « social », l'angle d'attaque de la sociologie, ce n'est pas tant la souffrance elle-même, dont le sociologue serait le découvreur ou l'expert, mais l'opération de retour, le langage, les dispositifs, les épreuves qui y sont engagées et qui rendent cette réflexivité possible. La réparation, troisième dimension de ce retour sur la souffrance, peut être considérée d'une manière générale comme l'ensemble des opérations destinées, si tant est que cela soit possible, à réagir d'une manière ajustée à la souffrance, compte tenu de sa qualification et de ses imputations. Réparer, dans ce sens élargi, ne signifie pas – comme dans le sens restreint – « remettre en état » ce qui a été atteint, mais construire un équilibre-retour vis-à-vis de ce qui s'est passé. La réparation peut prendre la forme, entre autres, de la sanction du responsable (sanction légale, condamnation morale, vengeance, rétorsion,

11. Manière à la fois d'ouvrir et de préciser les différentes étapes retenues par W. Felstiner, R. Abel et A. Sarat (1991) – réaliser, reprocher, réclamer – lorsqu'ils examinent la dynamique ouverte par une expérience « dommageable » (*injurious experience*, trop vite traduit par expérience « offensante » dans la version française de l'article).

etc.), de la compensation (financière ou autre), de la mise en présence avec ce qui a été perdu ou avec l'origine de la souffrance (sous forme de commémoration, d'évocation, par exemple).

Nous proposons ici une première exploration des itinéraires de réparation en partant de l'exemple d'un drame collectif : le décès, en France, depuis la fin des années 1980, de plus d'une centaine d'enfants à la suite de la contamination de leur traitement par un agent pathogène. Nous mettrons ici l'accent sur la variété des tentatives de réparation dans lesquelles se sont engagées les victimes (ici les parents des enfants décédés) et sur les interdépendances entre ces différents itinéraires. Nous analyserons la manière dont s'est formé autour du même drame un *espace des victimes*, et les effets, en retour, de l'existence d'un tel espace sur les itinéraires de chacun<sup>12</sup>.

Quelques précisions sur le drame. Depuis 1991, en France, une centaine d'enfants qui avaient été traités par hormone de croissance extractive sont décédés de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ). On estime qu'environ 1 500 enfants auraient pu, au début des années 1980, recevoir ces hormones d'origine humaine contaminées par le prion (l'agent transmissible non conventionnel responsable de la MCJ). En l'absence de test de dépistage et face à une maladie dont la durée d'incubation est très longue et les mécanismes encore mal connus, on ne sait pas combien d'enfants ont effectivement été contaminés, ni combien, parmi eux, développeront la maladie. La MCJ est une maladie neuro-dégénérative mortelle, jusqu'alors connue essentiellement chez les sujets âgés et dans une tribu de Nouvelle-Guinée pratiquant le cannibalisme. La chronologie du drame peut être résumée de la façon suivante. Dans les années 1960, des spécialistes développent un nouveau traitement destiné à favoriser la croissance d'enfants atteints d'insuffisance hypophysaire. Ce traitement a pour particularité d'être préparé à partir d'hypophyses humaines, prélevées sur des cadavres. Ce traitement par hormones de croissance extractives va être introduit en France, à partir de 1973, avec la création de France-Hypophyse : une association régie par la loi de 1901, présidée par un pédiatre (le professeur Royer jusqu'en 1984, puis le professeur Job), qui coordonne la collecte des hypophyses, la

12. La question est proche, toutes proportions gardées, de celle qu'a posée J.-M. Chaumont (1997) à propos des différents collectifs de victimes de la Shoah, mais sans focaliser notre attention sur la dimension « concurrentielle » des relations entre victimes.

préparation et la distribution du traitement. En 1979, une association de parents d'enfants atteints d'insuffisance en hormone de croissance (l'APEAHC, rebaptisée GRANDIR en 1990) est constituée sous l'impulsion du professeur Job (qui en sera le président d'honneur), afin de promouvoir le traitement, de favoriser les collectes d'hypophyses et d'assurer une entraide entre parents. En 1985, deux cas de MCJ sont identifiés aux États-Unis chez des enfants traités par des hormones de croissance extractives. En France, un premier décès d'enfant est attribué à la MCJ, en 1991, sans que l'information ne filtre au-delà d'un cercle restreint de spécialistes ou de parents responsables de l'association GRANDIR. En février 1992, le journal *Le Monde* révèle l'existence des dix premiers cas français. Un rapport de l'IGAS (l'Inspection générale des affaires sociales), demandé et rendu public par le ministre de la Santé, Bernard Kouchner, fin 1992, pointe de nombreux dysfonctionnements dans le système français de préparation et de distribution des hormones de croissance extractives, et critique l'insuffisante prise en compte des « alertes » qui, dès 1980, attireraient l'attention sur l'éventualité d'une contamination des traitements. D'un point de vue judiciaire, une première plainte a été déposée au pénal en 1991 par les parents d'un des premiers enfants décédés. Les premières mises en examen interviennent, en juillet 1993, notamment celle du professeur Job. L'État annonce, en octobre 1993, la mise en place d'un fonds d'indemnisation spécifique pour les victimes de la MCJ et leurs familles. Deux collectifs nouveaux voient le jour : l'Association des parents d'enfants victimes de la MCJ (la MCJ-APEV) en 1996 et l'Association des victimes de l'hormone de croissance (AVHC) en 1999. Après plus de quinze ans d'instruction, le procès s'ouvre à Paris, en février 2008. Une grande part des familles de victimes y sont parties civiles.

Le drame de l'hormone contaminée a touché des parents de toutes catégories sociales, disséminés dans toute la France. Tous n'ont pas réagi, loin de là, de la même façon, et l'on peut légitimement se demander ce qui est au principe des différences et des similitudes, des oppositions et des regroupements entre les familles concernées. Nous nous concentrerons ici sur un point précis de ces itinéraires de réparation : les modalités d'entrée dans l'action judiciaire<sup>13</sup>.

13. Nous sommes partis, pour cette communication, d'un premier examen des entretiens (n=40) que nous avons réalisés auprès de parents d'enfants décédés de la MCJ ou concernés par la période dite « à risque de contamination ». Ces

## LES PIONNIERS DE L'ACTION JUDICIAIRE

En 1991, l'ouverture de l'information judiciaire est le fait d'une plainte isolée. Celle des parents de la première victime de la MCJ-iatrogène: la famille B. La famille B. aurait alors incriminé le traitement sur la base d'un rapprochement « intuitif » entre un produit qui fait « grandir » et un produit qui fait « vieillir ». Face aux difficultés pour obtenir une explication et au silence des médecins, elle consulte un avocat qui saisit la juridiction pénale, dans le but d'ouvrir une instruction visant à collecter les premières informations sur le sujet. Dans le contexte de l'affaire du sang contaminé, cet avocat (qui se spécialisera bientôt dans la responsabilité médicale) parle du caractère fortuit de cette rencontre. La plainte est alors peu médiatisée. Et parmi les parents qui porteront ensuite plainte au pénal et joueront un rôle actif dans la médiation des premiers cas, beaucoup ne prendront connaissance de la plainte initiale que quelque temps après. Leur mode d'entrée dans le procès a été, de fait, très différent. Plusieurs d'entre eux attribuent notamment un rôle central au médecin neurologue – le docteur A. qui posera, concernant leur enfant, le diagnostic de MCJ. C'est au terme d'un parcours de consultations, souvent chaotique, que leurs enfants souffrant de troubles d'équilibre ou du comportement ont été orientés vers ce neurologue. C'est lui qui les informera tout d'abord de l'existence d'un lien de causalité probable entre le traitement par hormone de croissance extractive et la survenue de la MCJ (lien qu'il a établi en rapprochant ces observations cliniques avec les cas publiés aux États-Unis). Certains parents s'avèrent alors sensibles, isolément, au fait qu'une responsabilité humaine pourrait être engagée, le docteur A. semblant lui-même ne pas l'exclure. Les maillons encore flous d'une *imputation problématique* prennent ainsi forme. Par

entretiens portaient sur les différentes sphères de l'expérience des victimes: les soins aux enfants, les relations aux autres victimes, la dimension intrafamiliale du drame, le recours aux psychologues et aux psychiatres, les relations avec les associations, les médias, l'action judiciaire, le rapport aux indemnités. Les parents ont été contactés à partir des liens que nous avons établis avec les associations, mais également à partir de listes de parties civiles, qui nous ont permis de rencontrer des parents qui se sont tenus à distance des associations. Notre échantillon reflète la grande variété des familles concernées sur le plan des origines sociales et des régions de résidence. Pour des raisons de place, dans le cadre limité d'un texte issu d'une communication à un colloque, nous ne citerons pas d'extraits d'entretiens.

ailleurs, le docteur A., tablant sur les mérites de l'entraide entre les familles d'enfants atteints par la MCJ (supposés confrontés à une souffrance de même ordre), incite ces parents à se rapprocher les uns des autres<sup>14</sup>. Alors qu'ils avaient commencé à construire, chacun de leur côté, une version problématique de l'imputation, ceux-ci allaient bientôt former, à la faveur de ces contacts, un réseau de *confortation réciproque*. En effet, certains d'entre eux prennent progressivement conscience, à travers leurs contacts téléphoniques, puis leurs courriers, qu'ils partagent des affinités sociales: des façons de penser assez proches sur de nombreuses questions (les médecins, les médias, l'éducation...) qu'ils associent eux-mêmes au fait d'être du « même milieu ». Cette facilité les conduit à se revoir. Au cours d'échanges réguliers, ils accumulent collectivement des indices qui, pêchés par chacun en ordre dispersé, en viennent à consolider une chaîne causale problématique. Ils se confortent les uns les autres dans l'idée que le décès de leurs enfants mérite d'être porté devant l'opinion publique. L'un des parents contacte, fin 1991, un journaliste du *Monde* et va ainsi être partie prenante de la médiatisation du drame de l'hormone de croissance. Ces parents commencent également à envisager de franchir le pas de l'accusation en portant l'affaire devant des juges. Mais franchir ce pas n'a, pour eux, rien d'évident: non seulement sur le plan de la solidité juridique, mais également concernant le sens moral d'une telle démarche. En effet, les parents de ce petit réseau s'identifient eux-mêmes comme des « modérés »: issus d'un milieu bourgeois, habitués par une éducation « bourgeoise » à tempérer des réactions excessives, portés vers la discrétion, et se considérant comme des parents soucieux de canaliser leur haine éventuelle, ou leur esprit de vengeance. En outre, ils s'inscrivent davantage dans la perspective d'une plainte collective, et tentent en vain de mobiliser l'association GRANDIR, pour donner plus de poids à l'engagement d'une démarche judiciaire<sup>15</sup>.

14. Cette position en faveur de l'entraide entre les familles renvoie à un profil spécifique de médecin, dont la généralisation est un phénomène récent. Pour une description, a contrario, des inquiétudes largement répandues, parmi les médecins des années 1950, face aux risques psychiques associés selon eux à une sociabilité excessive des patients, voir R. Coser (1962). C. Huyard (2007) note dans une thèse récente que cette attention aux bénéfices de l'entraide est particulièrement développée parmi les médecins qui s'intéressent aux maladies rares.

15. C'est explicitement dans cette perspective que l'une de ces victimes pionnières adresse plusieurs lettres, à l'automne 1992, à l'association GRANDIR, pour recueillir des témoignages d'autres parents touchés par la MCJ et lancer

À la fin de l'année 1992, un événement central va précipiter les dépôts de plainte « individuels » de ces parents. Le ministre de la Santé, Bernard Kouchner, avait demandé à l'IGAS un rapport visant à faire la lumière sur ces contaminations. Ce rapport conclut, fin 1992, à des dysfonctionnements importants dans la chaîne de production des hormones de croissance extractives. Pour les parents qui partageaient déjà l'idée d'une faute possible, le rapport IGAS, bien que rapidement controversé, objective la nature des faits qui mériteraient à leurs yeux une sanction. À la suite du rapport IGAS, Bernard Kouchner évoque, lors d'une réunion organisée au ministère, en mars 1993, avec la vingtaine de familles touchées par la MCJ, la création probable d'un fonds d'indemnisation destiné aux victimes. Cette réunion va donner une assise collective plus forte aux familles qui prennent conscience d'elles-mêmes en tant que groupe et élargissent le cercle de discussions au-delà du petit réseau des parents mis en relation par le docteur A. La création effective du fonds d'indemnisation (qui intervient quelques mois plus tard, après les premières mises en examen) va renforcer, chez ces parents, l'idée que face à ce qui pourrait être interprété comme une volonté moralement scandaleuse « d'acheter » le silence des parents, il convient de ne pas se laisser détourner, par une compensation, de la recherche des responsabilités pénales.

Deux autres éléments consolident enfin ce cheminement vers l'accusation au pénal. D'une part, l'avis d'un avocat sur la solidité juridique du dossier. L'un des parents prend en effet contact avec le président de l'Association française des hémophiles (partie civile dans l'affaire du sang contaminé, récemment jugée au tribunal correctionnel), et se voit rassuré sur le bien-fondé du dossier. D'autre part, les parents investissent désormais la perspective du procès d'un sens qui déborde leur cas personnel. Ils font du procès une cause. C'est sous cet angle en tout cas qu'ils nous présentent, lors des entretiens que nous avons réalisés avant la tenue du procès, le sens de leur démarche. Pour eux, le procès doit être envisagé comme un levier pour faire progresser une société qui se voit exposée à des problèmes qui nous concernent tous. Deux causes s'avèrent particulièrement prégnantes,

une action collective. Les raisons des réticences de GRANDIR à se lancer dans l'action judiciaire ont été analysées dans un précédent article, comme la volonté de *contenir les familles* et d'éviter ce qui est pensé comme les dérapages d'une médiatisation incontrôlée (J. Barbot et E. Fillion, 2007).

en France, au début des années 1990, pour ce petit milieu de victimes pionnières d'une action judiciaire: la politique de santé publique dont le pays serait privé (comme en témoigne, à leurs yeux, le scandale sanitaire du sang contaminé); l'emprise de l'argent dans une société devenue « matérialiste » (selon une figure de la critique revendiquée par certains parents comme résultant de leur éducation religieuse).

On mesure, en revenant sur l'itinéraire collectif de ce réseau de parents, la somme des facteurs qui ont pu les conduire progressivement, parfois sur plusieurs années, du constat des souffrances de leur enfant à un acte d'accusation publique visant des spécialistes reconnus du monde de la croissance. La détention d'un certain capital culturel leur a facilité la collecte, ici ou là, des informations spécialisées (médicales, juridiques) pour esquisser les premières imputations de responsabilité, à l'heure où rien n'était encore construit de façon officielle. La rencontre avec un médecin acquis au bienfait des groupes de support a permis de les mettre en relation. La confortation réciproque des opinions a été favorisée par le partage d'affinités sociales. La sensibilité à des problèmes de société (matérialisme, santé publique) les a conduits à réinvestir le procès comme cause. Enfin, les initiatives d'un État désireux d'instaurer un dialogue avec des collectifs de malades dans le cadre d'une réparation *non accusatoire* (via la création d'un fonds d'indemnisation) ont fourni aux familles concernées des appuis qu'elles ont elles-mêmes subvertis en direction d'une action judiciaire<sup>16</sup>. Les générations suivantes de parents confrontés également au décès de leur enfant par MCJ vont se trouver dans une situation sensiblement différente. Dès lors que la plainte avec constitution de partie civile existe, qu'elle est soutenue publiquement par un groupe de parents et que l'instruction judiciaire est lancée, le pas de l'accusation n'est plus du même ordre. Ce sont d'autres questions qui attendent les victimes dans leurs tentatives de réparation.

16. On notera que c'est également à la même époque que les associations de lutte contre le sida subvertissent les dispositifs pédagogiques mis en place par l'Agence nationale de recherche sur le sida pour qu'elles puissent comprendre la logique des essais cliniques (Barbot, 2002; Dodier, 2003).

## LA DIVISION DES VICTIMES, LA FRAGMENTATION DES ACCUSATIONS

Certains commentateurs ironisent sur la difficulté des collectifs de victimes à se mettre d'accord, et sur l'âpreté des conflits qui parfois les traversent. C'est mal comprendre la diversité des conditions attachées aux mêmes drames et la complexité des opérations qui permettent de gérer les différents sens de la justice qui leur sont associés. Deux facteurs ont notamment contribué, dans le cas du drame de l'hormone de croissance, à diviser les victimes, une fois l'instruction judiciaire lancée et les premières plaintes déposées<sup>17</sup>.

D'abord, derrière la catégorie générique de victimes, se profilent des places structurellement différentes vis-à-vis du drame. La division des victimes s'avère ici *un effet de places*. Une distinction importante est apparue notamment entre les personnes reconnues comme victimes par les instances réparatrices et celles qui ne le sont pas, ou pas encore (car le décès de leur enfant n'est pas attribué, malgré ce qu'elles en disent, à la MCJ). Les victimes « non reconnues » ont posé deux ordres de problèmes aux associations : au sein tout d'abord de GRANDIR, l'association des parents d'enfants traités par hormones de croissance, puis au sein de la MCJ-APEV, le premier collectif de victimes créé, en 1996, à partir du réseau initial de parents d'enfants décédés de la MCJ. D'une part, un problème de *reconnaissance*. Le cas s'est notamment posé pour deux mères qui, convaincues que leur enfant était décédé de la MCJ, rencontraient un doute du côté des médecins-experts<sup>18</sup>. Ce doute n'a pas épargné les collectifs de parents eux-mêmes, qui ont estimé ne pas devoir se mobiliser autour de la bataille pour la reconnaissance spécifique de ces cas, en tant que « non experts » en la matière. Le fait, pour les parents concernés, de se voir niés comme victimes de la MCJ, tant par l'État que par les collectifs de parents, a été vécu comme une expérience douloureuse de méconnaissance. Et les conflits entre ces parents et les responsables des collectifs ont été particulièrement vifs. D'autre part, ces

17. Dans le cadre de cette communication, nous nous limitons aux victimes « accusatrices », sans revenir sur les confrontations par ailleurs très vives qui ont opposé les victimes engagées dans des procédures judiciaires, et celles qui ont refusé d'aller au procès. Sur ce point, voir J. Barbot, N. Dodier (2010).

18. Le premier cas concerne l'un des tout premiers enfants décédés, fin 1991-début 1992, et a suscité un conflit violent à l'intérieur de l'association GRANDIR. Le deuxième cas est plus tardif (l'enfant est décédé en 1994), mais la bataille d'experts a été particulièrement longue.

victimes non reconnues ont posé un problème aigu de *représentation* dans ces collectifs et ont suscité, là aussi, des tensions qui se sont avérées impossibles à surmonter. Pour les dirigeants des associations concernées, M<sup>me</sup> G., dont le fils n'était pas reconnu comme victime de la MCJ, avait, de ce fait, les plus grandes difficultés à « s'abstraire de son cas personnel » dans ses relations avec le monde médical et avec les autres membres de l'association. Elle se rangeait difficilement derrière la problématique générale de l'association, pour favoriser un combat qui était pensé alors comme peu représentatif des intérêts des familles. M<sup>me</sup> G. sera d'abord suspendue de ses responsabilités dans GRANDIR, puis, après avoir participé à la création de la MCJ-APEV, en 1996, quittera cette dernière, pour fonder sa propre association, l'AVHC, en 1999. Son fils sera reconnu comme cas de MCJ plusieurs années plus tard.

Outre la césure créée entre victimes reconnues et non reconnues, un deuxième facteur de division parmi les victimes est lié à l'individualisation des perspectives morales : chaque drame active en chacun sa conscience du collectif, mais en se réfractant d'une manière individualisée (Karsenti, 2006). Cette diversité fondamentale des réactions se trouve favorisée, et organisée, dans le cas de l'action judiciaire, par sa rencontre avec un marché : le marché des services proposés par les avocats. Dans le cas du drame de l'hormone de croissance, cette dispersion potentielle des victimes s'est trouvée renforcée par la longueur de l'instruction pénale. Une fois déposées les premières plaintes, certaines familles ont commencé à douter de la solidité des stratégies adoptées par les premiers avocats. Des familles ont ainsi rencontré, au début des années 2000, des avocats intéressés par la perspective de monter des « coups » inédits au civil, afin de pallier ce qui relevait, selon eux, des insuffisances de la stratégie pénale. Des dissensions sont alors apparues avec les familles engagées depuis longtemps au pénal.

À ces deux facteurs de division (le fossé entre des victimes reconnues et non reconnues ; la cristallisation de l'individualisation des réactions morales sur un marché des réparations judiciaires) s'ajoutent des différences sensibles dans la manière dont les parents envisagent, à l'occasion du drame, les modalités de *retour sur la souffrance*. Revenir, pour chacun, sur la souffrance associée à un drame, c'est en même temps construire des liens avec des souffrances vécues antérieurement. Tel parent indique dans un entretien combien son approche du drame est surplombée par son

expérience antérieure du décès d'un autre proche, qui se trouve réinvestie à cette occasion. Un autre se souvient, en engageant le combat judiciaire, qu'il a été investi antérieurement dans d'autres luttes, et s'inspire de son attitude dans ces luttes antérieures, mais formatrices, pour y puiser des ressources nouvelles. Un troisième revient sur les injustices quotidiennes dont il s'estime par ailleurs victime, au travail par exemple. Ce sont ces boucles autour d'autres souffrances qui amènent chaque victime à investir le procès d'une signification qui déborde à chaque fois l'affaire en présence. Apparaissent ainsi, notamment, des profils sociaux différents. Nous avons noté comment le petit milieu des victimes pionnières de l'action judiciaire avait investi au début des années 1990 le procès de causes globales (la politique de santé publique, la lutte contre le pouvoir de l'argent). À la fin des années 1990, les victimes qui cherchent à renouveler une action judiciaire jugée stagnante investissent leur drame d'une signification nouvelle : une réaction contre ce qu'ils ont toujours connu, et dont le drame qu'ils vivent ne leur semble que la répétition, comme le manque de considération des « nantis » pour les « petits ». Dans l'univers médical, tout d'abord, où les médecins mandarins témoignent, selon eux, d'un mépris pour les simples malades. Manque de considération de la part des institutions judiciaires également, et de tout un « système » qui fonctionne sur une inégalité de base, en vertu de laquelle, lorsqu'ils commettent des fautes, les « nantis » s'en sortent, alors que les « petits » écopent. La longueur de l'instruction pénale réactive à leurs yeux cette figure de l'injustice. Et c'est pour lutter contre cet état de choses qu'ils explorent de nouvelles voies judiciaires. Les quelques familles qui investissent le civil se distinguent ainsi, par rapport aux victimes pionnières du pénal, par la manière dont elles opèrent des retours sur la souffrance. Apparaissent ainsi, au début des années 2000, des poursuites judiciaires d'un profil nouveau, dont la consonance sociale tranche avec celle que leur attribuaient les pionniers du pénal.

#### LA DÉLÉGATION DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE À D'AUTRES VICTIMES

Enfin, l'espace des victimes s'est formé autour d'une dynamique de délégation. Certains parents se sont ralliés à telle ou telle stratégie judiciaire par un processus de *délégation* de l'accusation publique à d'autres victimes. Comment s'opère cette délégation, et quelles relations se tissent ainsi entre victimes ? La délégation

peut résulter, tout d'abord, d'une prise de conscience des *inégalités de compétences* entre victimes. Certaines d'entre elles conviennent ainsi qu'elles ont des difficultés particulières à maîtriser les procédures judiciaires. Et elles délèguent le travail judiciaire (et notamment les relations avec les avocats, ou avec les magistrats) à des victimes jugées plus compétentes, en particulier aux pionnières de l'action judiciaire. Mais la délégation de l'action judiciaire n'est pas seulement affaire de compétence. Elle s'inscrit également dans le cadre de la relation globale d'aide instaurée par certaines victimes vis-à-vis d'autres. Face au drame, certaines victimes en viennent à occuper, pour d'autres, la place de *bienfaitrices*. L'accès à cette place concerne particulièrement, dans le drame de l'hormone de croissance, des dirigeants d'associations très investis dans leur mission, et qui ont prodigué, lorsque certains parents se trouvaient brutalement confrontés à la maladie et au décès de leur enfant, des aides que ceux-ci ont imputées, non à l'application de droits, mais à des qualités éminemment personnelles. Ils les ont soutenus, au moment opportun, par des aides matérielles et financières, par une écoute, un soutien moral, des renseignements administratifs, la défense d'un dossier devant une commission d'indemnisation, etc. Le bienfaiteur, au sens fort, est bien plus qu'un simple dispensateur de bien. C'est celui que la victime reconnaît comme à l'origine d'une aide à la fois décisive et globale ; aide décisive, au sens où le bienfaiteur sort la victime d'un malheur qui pouvait avoir des effets irréversibles, globale, car son aide se dirige dans toutes les directions. Cette relation au bienfaiteur a été par la suite réinvestie de deux façons. D'une part, par un transfert de confiance : forts de l'ampleur et de l'efficacité du soutien qu'ils ont reçu à un moment donné, certains parents ont investi leur bienfaiteur d'une compétence globale, qu'ils ont étendue au domaine judiciaire. D'autre part, par une reconnaissance de dette, certains parents s'en étant remis à leur bienfaiteur parce qu'ils estimaient de leur devoir de les aider *en retour* dans leur démarche judiciaire (en consolidant le dossier de l'accusation par une plainte supplémentaire).

#### CONCLUSION : L'ESPACE DES VICTIMES

Nous avons examiné dans ce texte la manière dont des personnes font retour sur leurs souffrances à travers l'engagement dans des actions judiciaires, en tentant d'obtenir, au pénal ou au

civil, réparation pour ce qui s'est passé. C'est en effet dans les opérations de retour sur la souffrance que nous avons cherché à explorer une dimension sociologique de toute souffrance. Nous avons mis l'accent sur la façon dont les itinéraires de réparation de chacun s'inscrivent dans un *espace de victimes*. S'agissant du drame collectif que nous étudions, la réparation ne nous est pas apparue comme la réaction du collectif, vu comme un acteur agissant en bloc, à travers les institutions de la responsabilité<sup>19</sup>. Elle ne nous est pas apparue non plus comme la simple juxtaposition d'itinéraires individuels, exposés à des capacités de réaction inégales (au sens suggéré par une psychologie de la résilience) (Cyrulnik, 1999). Dire que la réparation est affaire d'espace, c'est dire qu'elle engage des interdépendances et des confrontations entre des personnes définies par leur place vis-à-vis de la souffrance, et notamment entre les victimes. Trois ordres de relations entre victimes ont marqué la formation et la transformation de cet espace. D'une part, un lien de *confortation* réciproque parmi le petit milieu des parents frappés les premiers, et qui ont trouvé dans le travail mené en commun, et sur la base d'affinités spontanées, autour du drame, les éléments qui les ont amenés à franchir le pas de l'accusation publique. D'autre part, une dynamique de *division* parmi les victimes. Division, tout d'abord, entre des victimes qui occupent, à un moment donné, des places différentes vis-à-vis du drame, les unes étant reconnues par des instances tierces et les autres mettant justement au cœur de leur combat de se faire reconnaître comme victimes par ces tiers-experts. Division, ensuite, entre des victimes dont les réactions morales individualisées se retrouvent mises en concurrence sur un marché de la réparation judiciaire, à travers le recours aux services d'avocats porteurs de stratégies différentes. Division, enfin, entre des victimes qui, partant du drame qui les unit, y reviennent néanmoins à partir du prisme des souffrances socialement différenciées auxquelles elles ont été confrontées en dehors du drame. Enfin, l'espace des victimes s'avère être un espace de *délégation*, dans lequel l'action judiciaire se trouve distinguée en différents pôles autour desquels s'agrègent les familles, pour des raisons assez évidentes d'inégales compétences à l'égard du savoir juridique ou médico-scientifique, mais également pour des raisons fortes d'affiliation de certaines victimes à ceux ou celles qui en sont venus à

19. Voir notamment le cadre durkheimien d'analyse de la responsabilité (Durkheim, 1960; Fauconnet, 1929).

occuper une place de bienfaiteurs face au drame, et qui se voient, pour cette raison même, confier dans le cadre d'une aide globale aux autres victimes la prise en charge de l'action judiciaire. Que ce soit à travers la confortation réciproque, la division, ou la délégation, l'itinéraire de réparation judiciaire de chaque victime s'avère éminemment lié aux itinéraires des autres victimes. Reste à approfondir en quoi cette dimension spécifique de l'expérience des victimes, liée aux caractéristiques de l'action judiciaire, s'articule avec les autres sphères de la réparation (indemnisations, recours aux psychologues, religion, notamment).

Marie-Anne Dujarier

## *Une analyse sociologique des discours sur la souffrance au travail*

Depuis les années 1990, le terme de « souffrance » occupe le devant de la scène dans les discours sur le travail, là où durant les décennies précédentes, les termes d'aliénation, réification, exploitation, fatigue, ennui ou stress étaient convoqués. Le développement d'une demande sociale pour produire une analyse du travail sous l'angle de la souffrance est observable avec le succès éditorial notoire d'ouvrages scientifiques<sup>1</sup>, les commandes publiques d'études et de recherches, la production de films de fiction<sup>2</sup> ou documentaires<sup>3</sup>, ainsi que les romans et pamphlets abordant cette question. En France, le vote d'une loi contre le harcèlement moral (2002) participe à ce phénomène : le discours qui associe

1. C. Dejours (1998) et M.-F. Hirigoyen (1999) tout particulièrement.

2. Notons, sans exhaustivité : *Ressources humaines* et *L'emploi du temps* (Cantet, 1999 et 2001), *Stupeur et tremblements* (Corneau, 2003), *Violence des échanges en milieu tempéré* (Moutout, 2004), *Le couperet* (Costa Gavras, 2004), *Le Directeur* (Von Trier, 2007), *La question humaine* (Klotz, 2007). Citons également *The Office* adapté en France (*Le Bureau*), et *Caméra Café*, qui abordent de biais la question de la souffrance au travail dans des entreprises privées banales et rompent avec la vision héroïque des travailleurs dévoués du service public (policiers et commissaires, médecins et infirmiers, assistants sociaux, enseignants...), massivement mis en scène dans les téléfilms et séries.

3. Ils valorisent parfois les thèses scientifiques : *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés* (Roudil et Bruneau, 2006), *J'ai (très) mal au travail* (Carré, 2006), *La mise à mort du travail* (Viallet, 2009), notamment.

travail et souffrance se déploie et se banalise dans tous les recoins de la vie sociale.

Savoir si la souffrance au travail est un phénomène nouveau est indécidable (comment comparer diachroniquement des quantums de souffrance?). En revanche, puisque le terme désigne aujourd'hui la manière dont les individus éprouvent sur le versant négatif leur situation de travail, il est utile de comprendre la signification sociale de son usage discursif. Les risques de généralisation sociologique (« tout le monde souffre ») ou de psychologisme (« il ne fait que souffrir ») guettent continûment. Évitant ces deux écueils, cet article propose une analyse sociologique des discours sur la souffrance au travail. Il s'appuie sur un examen des pratiques de management, ainsi que sur des entretiens cliniques avec des salariés (dirigeants, cadres prescripteurs et d'encadrement, ouvriers et employés, médecins ou psychologues du travail) dans de grandes entreprises publiques et privées, situées en France.

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL : QUE PEUT-ON EN SAVOIR ?

### Travail et souffrance

Le travail entretient des rapports étroits avec la souffrance. D'un point de vue étymologique, il est une torture<sup>4</sup>, une souffrance infligée. Dans la Bible, la sortie du Paradis consiste à faire du travail (et de l'enfantement) une souffrance. Les conceptions antiques grecque<sup>5</sup> et romaine du travail associent également les deux termes. Mais ce rapprochement ne signifie pas que l'on puisse réduire l'un à l'autre. En effet, le travail est aussi considéré comme une occasion de rédemption (chez les calvinistes, notamment), d'émancipation (par rapport aux ordres de l'Ancien Régime, ou à la domination économique masculine, par exemple). Désormais, le travail est devenu central pour la construction sociale et subjective des individus, au point que sa privation serait, elle, une source de souffrance aiguë (Harpaz, 1986; Lhuillier, 2002; Linhart, 2002). Le travail entretient donc une profonde ambivalence avec la souffrance physique et morale.

4. Travail vient de *tripalium*, qui était un instrument de torture et signifiait aussi « faire souffrir », « infliger une peine ».

5. Parler de travail dans la civilisation grecque est un anachronisme (Vernant, 1965). L'on parlera de *ponos* pour désigner toute activité pénible.

En fait, le rapport au travail connaît des destins plus ou moins heureux, selon les formes sociales dans lesquelles il se déploie (Baudelot et Gollac, 2003).

### La souffrance : ni concept ni substance

Mener une analyse sociologique de la souffrance pose des difficultés théoriques et épistémologiques importantes. Elles méritent attention dans la mesure où elles sont aussi embarrassantes pour les acteurs sociaux qui tentent de l'approcher, de la manipuler et de l'apaiser. La souffrance comme objet de connaissance pose d'emblée un obstacle : elle est invisible. Ni substance ni concept, c'est une sensation éprouvée corporellement et psychiquement<sup>6</sup>, un sentiment proprement humain qui tutoie la vie et la mort.

### Du risque de dire sa souffrance

Puisque la souffrance ne peut être observée à l'œil nu, il faut, pour la connaître, passer par la parole du sujet. Or l'énonciation de la souffrance n'est pas la souffrance elle-même. Souvent, le silence l'enrobe et ses démonstrations la trahissent. Comme l'a montré la psychodynamique du travail, la souffrance fabrique des défenses qui indiquent sa présence, parfois avec fracas, mais l'occultent simultanément. Individuelles ou collectives, elles ne peuvent être enjambées ou contournées sans mettre en péril le sujet. En effet, parler de sa propre souffrance est risqué : c'est se mettre à y penser et à l'éprouver alors doublement. Pour faire face à la souffrance au travail, une stratégie courante consiste à ne pas la penser (donc à la taire) pour pouvoir « tenir » malgré tout (Dejours, 1993). La plainte n'est donc pas proportionnée à l'intensité de la souffrance : elle peut même être absente là où la souffrance culmine. Ainsi, la souffrance voit ses contours et son intensité se transformer par le geste que l'on pose pour la connaître.

6. La souffrance est généralement catégorisée sous ses trois formes vécues : physique, mentale ou sociale. Nous utiliserons ces distinctions avec prudence car au travail, l'on sait que des souffrances « physiques » telles que les TMS, par exemple, ont une forte dimension psychique (Hubault et Bourgeois, 2005). De même, les défauts de coopération ou de solidarité sociale peuvent générer des souffrances subjectives et physiques.

tre. En outre, son énonciation dans les milieux de travail est prise dans des contraintes sociales fortes.

### *De la difficulté de parler de sa souffrance au travail*

La possibilité de dire que l'on souffre au travail ou de son travail est réduite également en raison de la difficulté à trouver un interlocuteur à qui s'adresser. Exprimer sa souffrance aux employeurs est périlleux, lorsque l'on sait qu'ils préfèrent explicitement les gens « dynamiques », « positifs », « performants ». Pour avoir un emploi ou le garder, les normes actuelles recommandent d'afficher une santé aussi solide que le « moral ». Ce serait également une déviance (organisationnelle et de métier) que de parler de sa souffrance aux clients ou usagers. L'avènement du « client roi » (Dujarier, 2008b) s'oppose à cette connivence-là. Ce serait l'exact opposé du « travail émotionnel » (Hochschild, 1983) prescrit dans les métiers de service. Un travailleur peut parler de sa souffrance à un collègue ou à un pair en qui il a confiance, surtout s'il partage les mêmes conditions de travail. Pourtant, le faire est risqué. Tout d'abord, ce discours peut mettre en péril les stratégies collectives de défense face à la peur (Dejours, *op. cit.*). Ensuite, dans des conditions d'emploi et de travail tendues, celui qui dit sa souffrance peut voir se retourner contre lui son aveu. Il peut s'en trouver disqualifié, passer pour un « faible » (Loriol et coll., 2006). Lorsque les travailleurs sont en compétition pour un emploi ou un poste, ils sont incités à cacher et taire leur souffrance. S'adresser à des formateurs, *coachs* ou consultants peut être une tentation, voire une incitation. Mais ceux qui souffrent ont de bonnes raisons de retenir leur confiance auprès de ces prestataires, contraints de rendre des comptes à leur commanditaire (généralement la hiérarchie) avant tout.

Le sujet peut être tenté de parler de sa souffrance à des proches qui ne se trouvent pas dans le contexte professionnel ni confrontés aux relations de pouvoir qui le trame : un conjoint ou un ami par exemple. Mais l'interlocuteur est souvent mal placé pour comprendre la situation. Il faut « tout » lui expliquer. Il n'a pas l'expérience du travail, perçoit mal les nuances et implicites. En outre, il faut qu'il soit capable d'entendre ce discours. Lorsque celui-ci se fait durable et répétitif, la relation court le risque de s'en trouver empesée.

Parler de sa souffrance au travail sans trop de risques et dans l'espoir d'un soulagement revient finalement le plus souvent à en parler à ses médecins, « psy » (choisis et payés par le demandeur cette fois), aux syndicats lorsqu'il y en a ou à un avocat. L'observation montre que ces professionnels sont effectivement les dépositaires privilégiés d'un discours sur la souffrance au travail, au point d'en être actuellement « submergés », observent-ils.

De ce tour d'horizon, l'on retiendra que ceux qui souffrent ne le disent pas facilement et n'ont que peu d'interlocuteurs à qui s'adresser. Ce ne sont donc pas eux qui alimentent le phénomène discursif sur la « souffrance au travail ». Qui en parle alors ?

### LE DISCOURS CONTEMPORAIN SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Dire que « les gens souffrent » peut être observé comme une construction sociale spécifique, inscrite dans un moment historique : « La façon dont le malaise au travail sera reconnu, catégorisé et expliqué constitue donc un enjeu débattu entre les différents acteurs du travail » (Loriol, 2006, 242). Nous pouvons identifier quatre groupes d'auteurs du discours sur la souffrance au travail.

#### *Les anonymes et leurs relais médiatiques*

Le premier type de discours est médiatique, étayé par des témoignages anonymes. Ils apparaissent à l'occasion des événements spectaculaires tels que des suicides à répétition sur les lieux de travail (Technocentre de Renault, France Telecom, par exemple) ou des accidents industriels (AZF, notamment). Plus banalement, les sites Internet et *blogs* abordant la souffrance au travail se multiplient. Ce discours médiatique ou médiatisé est adressé à la société dans son ensemble – comme une bouteille à la mer –, sur le mode du témoignage, de la plainte ou de la dénonciation, le plus souvent de manière anonyme (visages floutés dans les films, pseudos d'internautes...).

#### *Médecins, psychologues, avocats, syndicats*

Un deuxième discours sur la souffrance au travail, plus perceptible, provient de tous ceux qui, par leur place socio-

organisationnelle, sont les principaux dépositaires de l'expression confidentielle faite par les travailleurs. Nous avons vu qu'il s'agissait des médecins, des « psys », des juristes et maintenant, des syndicats<sup>7</sup> ainsi que des chercheurs en sciences humaines spécialisés dans ce phénomène. Sollicités sur les questions de souffrance, harcèlement, stress, suicides, ces acteurs sociaux prennent parfois l'initiative, individuellement ou collectivement, d'analyser, d'alerter, de « faire savoir » et parfois de dénoncer le phénomène. Témoins et auditeurs de ce vécu subjectif, ils rendent compte de la souffrance des autres dans le cadre de colloques, livres, films documentaires ou revues professionnelles, ou encore au sein d'associations. N'étant pas en position de pouvoir agir directement sur l'organisation du travail, ils adoptent un discours d'alerte, de dénonciation et d'appel à l'action collective.

### Les cadres supérieurs

Les cadres supérieurs dirigeants, et particulièrement les DRH, forment le troisième groupe d'énonciation de la souffrance au travail. Non pas de la leur (éventuelle), mais de celle qu'ils supposent chez leurs « collaborateurs » : le DRH d'une multinationale du pétrole dit que « ses » CDD souffrent de la précarité ; un directeur d'hôpital dit savoir que les aides-soignants « souffrent du sous-effectif ». Les cadres supérieurs peuvent s'adresser aux employés (mais jamais l'inverse) pour leur dire que la direction *sait* qu'ils souffrent, qu'elle le reconnaît. Pour être inscrit dans un rapport hiérarchique, ce discours a alors une autre signification sociale : dire publiquement que telle personne (tel métier ou équipe) souffre est une interprétation qui présente le risque d'être exacte (mais alors la personne est « découverte » comme faible) ou fautive (la personne est alors traitée injustement) ou, pire, réductionniste (la personne étant alors résumée à cette étiquette). Ces qualifications jouent donc un rôle symbolique fort au sein des rapports de pouvoir et de production.

7. Non sans difficulté, compte tenu de la rupture que suppose cette approche individuelle et subjective dans la culture syndicale, les représentants du personnel, en France, sont en train de s'emparer de cette question. Voir par exemple, la réflexion sur le travail réel, animée par l'Institut de recherche de la FSU, dont rend compte une revue (Baunay, 2007), les recherches, publications et actions de la CGT, de la CFTD (Valette, 2000, Théry, 2006), ou de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Ce constat est généralement suivi d'une décision visant à réduire le symptôme. Les dirigeants s'adressent alors à des entreprises de services qui vendent des prestations aptes, affirment-elles, à réduire cette souffrance en « accompagnant » les travailleurs à surpasser les épreuves du travail et de sa désorganisation. Entretenir une analyse des situations de travail en termes de souffrance favorise alors le recours aux offres de « solutions » psychologiques.

### Les prestataires « d'antisouffrance »

Le dernier type de discours sur la souffrance au travail, le plus volumineux, provient de ceux qui disent avoir des « solutions » pour l'écouter, la traiter, la combattre. Il s'agit des marchands « d'antisouffrance » – comme l'on parle d'antidouleur. La place de ce discours épouse la croissance du marché des produits qui promettent d'alléger la souffrance au travail : revues, livres, coaching, prestations contre le stress, hotlines... Les prestataires élaborent des argumentaires « marketing » et les publient. Ils font émerger des demandes qui correspondent à leurs offres. Ils favorisent alors l'expression des problèmes au travail sous la forme de souffrance subjective individuelle plus qu'en termes d'organisation sociale.

Ces quatre groupes de discours sur la souffrance au travail sont tenus par des acteurs qui se situent à des places socio-organisationnelles distinctes. Ils parlent de souffrance au travail pour des raisons différentes, avec des postures incomparables et produisent des effets contrastés. Mettons ces discours en regard avec les conditions sociales de l'apparition de la souffrance au travail.

### EN TOILE DE FOND DES SITUATIONS D'EMPLOI ET D'ACTIVITÉ

La toile de fond des situations de travail aujourd'hui est constituée de trois éléments principaux qui favorisent l'apparition d'une souffrance au travail : le déséquilibre sur le marché de l'emploi, l'individualisation et la financiarisation.

### La peur de perdre son emploi et l'acceptation des contraintes

Les tensions sur le marché de l'emploi, quelle que soit la période historique, jouent en défaveur des conditions de

travail (Castel, 1995) et de son contenu. Ceux qui subissent un risque permanent d'exclusion de ce marché (les moins qualifiés, les plus de 50 ans, les femmes et les émigrés, notamment) peuvent difficilement refuser des postes, quand bien même les tâches sont génératrices de souffrances corporelles et morales ou présentent des risques élevés pour leur santé (Thébaud-Mony, 2007; Appay, 2008). La précarité et la flexibilité imposées dégradent les statuts et droits associés au travail, en même temps qu'elles peuvent générer un sentiment de dévalorisation (Paugam, 2000). Le développement de la sous-traitance, même lorsqu'elle n'est pas associée à une délocalisation, crée un rapport social marchand qui s'accompagne très majoritairement d'une dégradation des statuts d'emploi (Lallement, 2003) avec un accroissement de la pénibilité physique et psychique du travail (Klein, 2001). Elle amplifie la pression temporelle, la précarité, la moindre prévention des risques et l'accroissement de leur dissimulation (Gollac et Volkoff, 2004; Purser, 2006). Le cas se retrouve dans divers métiers et secteurs d'activité: saisonniers agricoles, caissiers, opérateurs de maintenance nucléaire, télé-opérateurs, aides à domicile, serveurs dans la restauration, vendeurs, et même des professions plus qualifiées telles que chercheurs ou informaticiens<sup>8</sup>. Supporter l'incertitude de l'emploi – et des revenus –, s'adapter à des horaires fatigants, voire épuisants, prendre sur soi des activités « usantes », « dégradantes » dans ses dimensions matérielles mais aussi psychologiques et sociales, prendre des risques pour sa santé, sont des situations favorisant l'apparition d'une souffrance. Elles touchent essentiellement les individus dont les marges de manœuvre sont extrêmement restreintes, au point qu'il leur faut, le plus souvent, cacher cette souffrance pour rester employables (Holmes Seth, 2006). Ceux, majoritaires, qui échappent objectivement à la précarité sont néanmoins touchés subjectivement par ce phénomène de précarisation. La peur de perdre son emploi génère une soumission supérieure à l'intensification et à la flexibilisation du travail notamment (Askenazy, 2006).

8. Voir ces différentes situations de précarité grâce aux travaux de recherche en sociologie du travail (Actes des 11<sup>e</sup> Journées internationales de sociologie du travail – Londres, 20-21 juin 2007) [www.workinglives.org/](http://www.workinglives.org/). Voir également Terssac et coll., 2008.

### *Individualisation et psychologisation au travail*

Le passage d'une société qui se voit comme un ensemble de collectifs, de groupes ou de classes à une « société des individus » (Elias, 1987) crée des conditions d'amplification de la souffrance au travail. Nous assistons à une individualisation de plus en plus poussée de l'emploi, de l'activité et de la « gestion des ressources humaines » (recrutement, rémunération, évaluation, formation et mobilité). Le système de négociation se référant à des qualifications explicites et collectives laisse place au modèle de la gestion individualisée. Le discours managérial valorise les individus « autonomes et responsables ». La référence à des droits, règles ou traditions collectives se fait plus lâche. Le rapport de force est alors défavorable au salarié. Pourtant, cette individualisation est souvent librement consentie, voire désirée lorsqu'elle porte les noms de « personnalisation », d'« autonomie » ou de « reconnaissance ». Elle met parfois les individus en concurrence sur un emploi ou un poste. Les « challenges individuels » dégradent les conditions sociales qui autoriseraient le développement de la confiance, de la reconnaissance et de la solidarité au travail. Le déficit de coopération, que ce soit pour trouver un travail, pour le faire ou pour le penser, est producteur de maladresse opératoire et de détresse subjective. L'individualisation des parcours et des activités crée des situations d'isolement, où, à la difficulté de trouver tout seul des solutions pratiques s'ajoute le risque d'être tenté de « psychologiser » l'explication des tensions au travail. Lorsque le seul recours disponible, pour faire face aux difficultés et aléas du travail, se trouve dans un « moi » supposément constitué et solide, le sujet prend le risque de s'épuiser et de (se) décevoir. En outre, il risque de se sentir coupable de cet échec.

### *Financiarisation et agitation stratégique*

La logique financière s'est imposée dans les entreprises privées et publiques avec trois incidences fortes sur le travail. Tout d'abord, elle induit une grande mobilité des directions, comprise dans les deux sens du terme: les hommes et les stratégies. Les priorités, les urgences, les plans changent avant d'être achevés. Les opérationnels ont le sentiment de devoir travailler dans un contexte de désorganisation chronique, d'imprécision stratégique et d'agitation. Simultanément, les critères d'évalua-

tion sont renforcés sur des données financières mesurables à court terme. Les critères financiers et gestionnaires, de manière discrète ou parfois éclatante, peuvent s'avérer conflictuels avec ceux du métier. Ce qui ne répond pas aux indicateurs financiers est parfois méconnu, voire attaqué : la compétence collective, la coopération, le travail bien fait, la personnalisation des services aux clients (Gaulejac, 2004). Ainsi, ce que le travailleur doit réaliser heurte ce qu'il pense devoir faire. Pourtant, les discours managériaux empruntent des termes puisés dans le lexique des professions : « qualité », « travail », « économies », « efficacité », ou « équipe ». Mais ils n'ont plus la même signification ; ils sont comme détournés de leur sens commun. Les opérationnels disent qu'ils « ne peuvent plus faire du bon travail », contraints qu'ils sont à « gâcher » et même à « faire n'importe quoi ». La domination des critères financiers sur ceux du métier donne au sujet le goût amer d'être contraint à mal travailler (Dejours, 1998 ; Lhuilier, 2006). C'est une source de souffrance aiguë, notamment dans les activités de service qui consistent à agir avec et sur autrui. Devoir « arnaquer » un client, le traiter mal ou même le maltraiter sont un contexte de travail favorable à la fabrication de la souffrance.

Alors, les sujets sont pris dans un dilemme : faut-il continuer à « mettre du sien » au travail, alors que l'emploi, les activités, les projets et les collectifs sont labiles, sans cesse secoués ? Le management actuel exige un engagement subjectif important et, simultanément, la capacité à « dégager » des activités et collectifs de travail. Le sujet est fragilisé par cette injonction paradoxale.

#### CE QUI FAIT SOUFFRIR AU TRAVAIL

Tension sur l'emploi, individualisation et logique financière forment une toile de fond sociale sur laquelle peuvent venir s'ajouter trois situations organisationnelles spécifiques, susceptibles de provoquer de la souffrance.

#### « Ce n'est pas possible ! » : le travail réel mal mené

Les systèmes de prescription, d'évaluation et de contrôle actuels tendent à multiplier les situations dans lesquelles les sujets, quels que soient leurs compétences et leur engagement dans le travail, échouent à réaliser les prescriptions organisa-

tionnelles. C'est qu'ils reçoivent des injonctions idéales (qualité totale, satisfaction du client « roi », productivité infiniment croissante...) qui, de surcroît, sont contradictoires entre elles. Or déroger à l'une de ces prescriptions est sanctionné socialement : l'idéal est devenu exigible. Puisqu'il est impossible d'atteindre des objectifs idéaux, le travailleur sera toujours en échec. Comme il le dit : « Ça ne va jamais », « je ne suis pas à la hauteur. » Au sentiment pénible d'être toujours insuffisant (Ehrenberg, 2000), s'ajoute éventuellement la culpabilité de n'avoir pas su répondre, seul, à tous les critères, fussent-ils inatteignables. La normalisation de l'idéal dans l'organisation (Dujarier, 2006) met les individus en situation d'éprouver de l'insuffisance, de la culpabilité et de la peur dans leur activité quotidienne. Lorsque cette norme d'idéal concerne des activités relationnelles, la souffrance est plus aiguë encore : la caissière, le travailleur social comme le technicien informatique éprouvent leurs limites sous le regard du client fait « roi » et dressé à exiger l'impossible.

#### Le travail d'organisation « en plus »

Outre le travail productif, les salariés doivent faire face aux insuffisances, contradictions ou paradoxes de l'organisation du travail. Trouver des solutions pratiques, qui soient socialement et subjectivement acceptables est une véritable activité que nous pouvons appeler, après J.-D. Reynaud et G. de Terssac, un « travail d'organisation ». Le travailleur est souvent amené à déroger à des règles ou à les « arranger ». S'il y met du sien pour pallier les défauts organisationnels, il prend le risque de se voir reprocher un écart à la prescription. Lorsqu'un problème important surgit, il pourrait en être accusé, y compris devant le juge : il éprouvera alors le plus souvent une souffrance très vive d'être ainsi sanctionné pour avoir tenté de corriger les aberrations ou rigidités organisationnelles afin de satisfaire les clients ou usagers. À une charge cognitive importante, s'ajoute le sentiment d'injustice d'être sanctionné pour avoir été intelligent au travail. Répondre à des injonctions paradoxales (« soyez autonome et créatif » et simultanément : « Soyez conforme aux prescriptions », par exemple) crée le risque d'être toujours potentiellement en faute. Alors, la peur affleure.

En outre, ce travail d'organisation a beau être une activité supplémentaire, stratégique, délicate et ardue, il ne fait généralement l'objet d'aucune reconnaissance. Lorsqu'elle a esquivé le

travail d'organisation qui lui échoie en déléguant la médiation des contradictions au niveau inférieur, la hiérarchie peut difficilement l'admettre publiquement.

« Ça n'a pas de sens ! » : le travail (mal) vécu

Nous observons également parfois des difficultés à construire du sens au travail. Celui-ci est toujours adressé et c'est l'adresse qui en conditionne le sens (Clot, 1998). Le sujet travaille toujours pour quelqu'un. C'est même souvent pour être en relation (effective ou imaginaire) avec cet autre, qu'il travaille. Un ressort fondamental du sens du travail, c'est le lien à l'autre, notamment dans l'espoir d'en tirer un sentiment d'utilité, de fierté ou une reconnaissance. Lorsque l'adresse change, le sens du travail est affecté. Le phénomène est très sensible dans les organisations qui, en quelques années, ont demandé aux salariés d'adresser leur travail aux actionnaires plus qu'aux clients (ou usagers). Dans les anciennes entreprises publiques en voie de privatisation, le phénomène est palpable. Postiers, soignants, agents ANPE, techniciens TELECOM ou conducteurs de bus doivent changer l'adresse de leur activité, ce qui en modifie le sens. « Qu'est-ce qu'on nous fait faire ? » se demandent parfois les agents du service public lorsqu'on leur enjoint de changer leurs manières de traiter les usagers (malades, chômeurs, citoyens, élèves...) pour satisfaire à d'autres critères de « performance ». Lorsque le changement d'adresse, c'est-à-dire aussi de finalité du travail ne permet pas au sujet et au collectif de construire un sens au travail, nous observons une souffrance de type existentiel : « Ça n'a pas de sens », « je m'ennuie », « je ne veux plus faire ça ». Sous la pression du chômage, le sujet peut être contraint de faire un métier ou une activité qui n'a pas de sens pour lui. Si le travail ne trouve pas un moyen de se frayer un chemin digne ou cohérent dans l'histoire du sujet, il pourra le réaliser, mais avec un sentiment d'absurdité ou de honte. Le travail peut même aller à « contresens » du projet existentiel du sujet, lorsqu'il heurte ses valeurs, ses activités hors travail ou l'identité qu'il tente de construire.

*Les sentiments de souffrance au travail*

Ainsi, bien que nous n'ayons pas d'accès direct à la souffrance au travail, nous pouvons identifier les situations sociales

et organisationnelles susceptibles de la générer. Sous le terme générique de souffrance, sont regroupés des « vécus » tels que la peur, le sentiment d'insuffisance ou de solitude, d'impuissance, la dissonance cognitive, la culpabilité, la honte, le manque de reconnaissance ou de justice, la perte de sens, ou la sidération face à des injonctions paradoxales. Ces tensions vécues sont qualifiées de psychologiques. Pourtant, elles trouvent à chaque fois leur origine dans des questions collectives et notamment dans la division sociale des emplois, des activités et du travail d'organisation.

#### CONCLUSIONS UTILES

Les discours des acteurs sociaux sur la « souffrance au travail » sont donc fort différents quant à leurs auteurs, formes et conséquences pour l'action. Ils relèvent de quatre registres : l'expression, la dénonciation, le management et le marketing des services. Les deux premiers discours, prenant la souffrance comme symptôme, contribuent de manière explicite à la critique sociale de l'organisation du travail. Ils incitent à agir sur les déterminants sociaux, juridiques ou organisationnels de cette souffrance, notamment par une action collective.

Les deux autres se répondent pour banaliser une demande et une offre d'interventions sur la souffrance au travail. Proposant d'agir sur l'interprétation que les sujets élaborent à propos de leur situation de travail afin de la rendre acceptable et supportable, ils s'intéressent finalement peu au travail et à son organisation. Leur action contribue à ce que les individus puissent s'arranger des contradictions et paradoxes qui les saisissent dans leur activité : il s'agit de changer le travail vécu plus que le travail réel. Ce sont des acteurs du marché de la réparation (du sujet) plus que de l'action politique ou organisationnelle (sur le travail)<sup>9</sup>.

La psychologisation et la juridiciarisation des rapports sociaux viennent ici au détriment du débat politique, du travail d'organisation collectif, de la discussion sur les finalités. Ces approches peuvent adoucir temporairement l'existence de quelques individus – qui se trouvent être majoritairement des cadres.

9. Plus généralement, la posture de « victimes » que dénonce avec une colère dispersée G. Erner (2006) ou dont traitent Eliacheff et coll. (2007) pourrait pousser la charité à se substituer à la solidarité. Elle induit une concurrence des victimes et une posture plus consumériste que politique.

Mais elles prennent le risque d'ajouter à la souffrance vécue au travail un sentiment de désespérance sociale et d'impuissance à agir sur ses déterminants. Car dans les milieux de travail caractérisés par la compétition, l'excellence et la performance, celui qui est réputé souffrir devient vite un problème pour l'entreprise, même si, en réalité, c'est souvent l'emploi et l'organisation du travail dans cette entreprise qui sont un problème pour lui.



Un tiers pour...  
et dénoncer les situations d'injustice ?

### III

#### VERS UNE CLINIQUE À PORTÉE POLITIQUE

Un tiers pour... et dénoncer les situations d'injustice ?

La notion de... et dénoncer les situations d'injustice ?

Un tiers pour... et dénoncer les situations d'injustice ?

## *Un tiers pour comprendre et dénoncer les situations d'injustice ?*

Dans chacun des domaines examinés dans les chapitres précédents se pose donc, pour des travailleurs, des victimes cherchant réparation en justice ou des exclus, le constat d'une souffrance difficilement exprimable ou justifiable en cause générale. Chacun des textes souligne également les difficultés de relayer cette parole et la fragilité des collectifs qui peuvent se constituer pour la porter.

Le souci de comprendre et de dénoncer en appelle donc à l'intervention d'un tiers. Ce dernier – chercheur, intervenant, professionnel ou collectivité constituée des victimes et désignant un porte-parole – n'aurait pas pour vocation de se substituer à l'action des décideurs politiques. Son rôle serait au contraire d'effectuer ou de faciliter la remontée de situations singulières aux causes générales, de signifier publiquement la situation d'injustice. Cela implique qu'il en ait le projet, mais également les moyens et les compétences.

La sociologie clinique est particulièrement concernée par cet enjeu. Elle entretient avec les sujets une proximité qu'elle a pu rendre utile par l'élaboration de dispositifs d'enquête et d'intervention. Dans la première partie de l'ouvrage, Vincent de Gaulejac évoquait le travail, collectif ou individuel, d'élaboration des histoires de vie. Jacques Rhéaume et Dominique Lhuilier, tous deux engagés dans l'analyse de la « souffrance au travail », nous

décrivent deux autres dispositifs, davantage basés sur le collectif et ses potentialités réflexives.

Jacques Rhéaume, tout d'abord, expose diverses interventions menées dans le milieu du travail fondées sur une méthode clinique largement empruntée à la psychodynamique du travail de Christophe Dejours.

Un premier volet d'interventions lui a donné l'opportunité de mettre en évidence et d'intervenir sur les ressorts de l'hyperactivisme au travail. Il montrera combien le contexte de néoproduktivisme et la quête d'idéalité au travail constituent des dimensions essentielles du phénomène.

L'auteur présente ensuite une étude menée sur la violence en milieu de travail, considérée comme effet pervers de la performance et face sombre de l'hypermodernité. À nouveau, il met en évidence les interrelations entre contexte social, contexte de travail et dimension psychique au travers de différentes composantes clés du phénomène : la maîtrise du travail, le souci du travail bien fait, l'attachement au milieu de travail...

Différentes sources de souffrance sont enfin mises en évidence de même que les stratégies individuelles et collectives destinées à y faire face. Dans chacun des cas, l'appareillage méthodologique de la clinique du travail a pu être mobilisé de manière à impliquer les individus dans la compréhension de ce qu'ils vivent et de ce qu'ils agissent parfois malgré eux, avec, comme destinataires, les décideurs et les politiques de l'entreprise.

L'expérience que relate Dominique Lhuilier est celle qui l'a amenée à se situer en tant que chercheuse et acteur politique face à la souffrance des chômeurs auprès desquels elle s'engagera, et face à celle des placardisés, ces exclus de l'intérieur souffrant d'être privés de travail (et non d'emploi), pour lesquels elle sera à l'initiative d'une association qui se vaudra lieu d'expression et d'action.

Convaincue que s'en tenir à l'impératif de description ne peut satisfaire les exigences de la démarche clinique, Dominique Lhuilier prend position pour la mise en œuvre d'une clinique de la souffrance sociale qui puisse avoir une perspective critique. Cette position a toutefois requis de sa part une double distanciation, d'une part, par rapport aux cadres habituels de la sociologie clinique pour assumer jusqu'au bout le fait que l'individu n'est jamais complètement sous emprise et, d'autre part, par rapport aux cadres de la psychopathologie du travail, dans la mesure où il

faut considérer que d'autres formes de résistance que les « défenses » sont possibles.

Comme le suggère donc Dominique Lhuilier, agir politiquement sur la souffrance sociale nécessite, en second lieu, de pouvoir mobiliser la précision de l'observation clinique dans un véritable travail de critique de la souffrance sociale.

À l'intersection de la philosophie politique et de la sociologie, le texte d'Emmanuel Renault prolonge ces considérations en proposant une réflexion de fond sur l'usage critique de la *thématique de la « souffrance » dans la philosophie politique contemporaine*. Il part d'un constat paradoxal : les références faites à la souffrance pour décrire la société se multiplient alors que s'accroît la résistance à admettre la possibilité de politiser des souffrances sociales.

L'auteur soutient qu'il est possible de lier activité politique et critique sociale visant à dénoncer l'injustice de certaines souffrances. Comme il l'écrit dans son ouvrage consacré à la même question (2008), et contrairement à une opinion répandue, le discours de la souffrance n'enferme pas les individus dans la passivité ; c'est plutôt le silence et l'invisibilité qui condamnent à l'impuissance. Le thème de la souffrance a une portée politique et un potentiel de transformation sociale.

Emmanuel Renault mobilise dans ce sens deux convictions. D'une part, il démontre que la critique de la souffrance sociale est tenable, au nom des normes de la liberté individuelle, de la justice, ou du refus de l'assujettissement, soulignant que « si le point de vue politiquement pertinent est celui de la justice sociale, et si l'idée de justice sociale désigne bien les inégalités socialement produites quant aux modalités de satisfaction des attentes universelles, il n'y a pas [...] de raison d'exclure les références à la souffrance sociale ».

D'autre part, il réfute l'idée d'un envahissement contemporain du domaine politique par le discours de la souffrance. La prise en compte de la souffrance par la critique sociale est loin d'être un phénomène récent : l'émergence de la critique sociale au XIX<sup>e</sup> siècle, contemporaine de la constitution de la question sociale, a pu se faire en thématissant explicitement la souffrance comme question politique, comme cela apparaît dans deux exemples historiques que le texte développe (« l'armée souffrante » dans la révolte des piquets en Haïti, et les mentions de la souffrance ouvrière dans *L'Écho de la fabrique*).

Reste alors à penser un redéploiement de la critique qui permette d'assurer « une description pertinente des maux sociaux et d'identifier ou de produire des sujets politiques susceptibles d'intervenir de façon pertinente dans un processus de transformation sociale ». Emmanuel Renault identifie deux façons principales de prendre en charge ces défis, deux modèles de critique sociale. Il conclut sur l'exigence de riposter à la souffrance sociale évitable, « exigence fondamentale pour toute critique sociale soucieuse de lutter contre le rétrécissement de l'espace politique et contre l'euphémisation de l'injustice et des pathologies sociales ».

T.P., J.C.

Jacques Rhéaume

*Sociologie clinique  
de la souffrance au travail :  
du psychique au social*

LES MOTS POUR LE DIRE

La notion de *souffrance* évoque une perspective existentielle et phénoménologique de l'expérience du sujet vivant dans le monde, du rapport agonique, de lutte entre ses besoins et ses désirs, et la résistance de la matière, des autres et l'environnement social et non humain. Elle s'inscrit comme l'éprouvé radical et constant accompagnant le processus de subjectivation biopsychosocial, toujours en mouvement pour l'être vivant réflexif qu'est l'homme. Mais il y a bien d'autres sens évoqués par la notion de souffrance, plus répandus peut-être, comme l'évoque son étymologie *suffere*, sup-porter, résister, mais aussi subir, être en dessous. Souffrir, c'est donc aussi être victime d'agressions de tous genres, de la souffrance physique jusqu'aux « souffrances » morales de tous types. Souffrir recoupe ici la notion tout aussi large de « douleur », du ressenti pénible, voire insupportable... Ce sont ces dernières références qui suscitent sans doute bien de la méfiance face au retour de l'intérêt pour l'homme souffrant, la société en souffrance. Est-ce le signe d'un nouveau dolorisme, d'une lecture victimisante de l'homme ou de la femme d'en bas, « sujets » plus ou moins passifs de l'oppression ou du malheur ? Nous nous référons

plutôt dans ce texte au sens d'une souffrance constitutive de la lutte du vivant pour devenir sujet et acteur social de son monde.

La souffrance, expression d'une dialectique du rapport du sujet vivant avec l'altérité du monde, est inséparable du pôle complémentaire que représentent l'expérience et la poursuite du plaisir et du désir. Le plaisir désigne, simplement, la satisfaction, un état de bien-être résultant de la réalisation d'un besoin ou d'un désir, d'un défi, d'un effort, d'une œuvre achevée, d'un projet... Par contraste, la souffrance résulte d'une contrariété, d'une tension créée par un empêchement, une contrainte plus ou moins forte s'opposant ou restreignant l'action et la poursuite d'un projet, d'un désir. La souffrance, c'est ce processus dynamique de lutte contre les empêchements, de résistance face aux pressions, fondement de stratégies défensives ou adaptatrices pour agir quand même, se réaliser malgré tout. C'est cette interprétation que l'on retrouve en particulier en psychodynamique du travail.

#### TRAVAIL, PLAISIR, SOUFFRANCE ET DÉFENSE

Nous ferons ici un petit détour théorique pouvant éclairer les liens entre souffrance et plaisir au travail, et le rapport entre le psychique et le social. Nous nous inspirons fortement ici du cadre de référence de la psychodynamique du travail, une approche que l'on peut situer dans l'univers plus vaste de la psychosociologie clinique ou de la sociologie clinique. Reprenons quelques notions élémentaires.

L'activité de travail désigne l'ensemble des actes posés, l'agir existentiel d'un sujet humain appelé travailleur, réalisé le plus souvent avec d'autres, dans un contexte organisé pour modifier ou transformer un objet matériel ou symbolique, pour produire une œuvre ou un service. L'œuvre ou le changement produit est reçu par l'autre, usager ou client. Dans tous ces sens, le rapport au travail est, pour le travailleur, source de construction identitaire, permettant de devenir « soi-même comme un autre », pour reprendre l'expression condensée de Paul Ricœur (1990). Devenir « soi », pleinement sujet, en confrontation avec l'altérité, au cœur de soi ou devant soi.

Le noyau central d'un rapport au travail structurant, dans la vie quotidienne, peut être représenté par un triangle d'interactions entre un sujet intervenant (un travailleur), autrui (un autre travailleur ou intervenant) et un objet (matériel) ou un

sujet humain, celui qui est visé par le travail d'intervention. C'est dans ce circuit d'interactions que se définit le collectif de travail, dans lequel plusieurs individus concourent à agir sur un objet commun, ce qui correspond à la situation la plus répandue dans les milieux de travail : groupe, entreprise, association ou administration. Un autre élément est intimement relié à ce complexe d'interactions : la médiation technologique, matérielle ou humaine (par exemple, un lieu de rencontre, un tiers, une méthode de travail, un appareil).

Ce noyau fondamental du travail s'inscrit dans un ensemble plus large, constitué par le cadre administratif et organisationnel d'une entreprise, d'un organisme communautaire ou d'une administration. Ce cadre organisationnel se situe en amont du processus de travail et en définit les paramètres : c'est de là que provient le travail dit « prescrit », par opposition à l'activité du travail souvent qualifié de travail effectif ou « réel », désignant l'agir existentiel des sujets humains dans la production d'une œuvre ou d'un service. En élargissant encore au cadre socio-politique et socio-historique, il faut voir que le travail s'inscrit dans le contexte d'un type de société – société industrielle, industrielle avancée ou « hyperindustrielle » – et de ses institutions (économiques, politiques, juridiques) par lesquelles sont définies les formes d'organisation du travail : institution publique ou privée, communautaire, coopérative. Plus concrètement, l'organisation du travail et sa réalisation dépendent d'une série de facteurs sociaux : les lois et règlements, comme le Code civil ou le Code du travail ; les politiques et les programmes publics ; les ordres professionnels ; les syndicats ; l'opinion publique et les médias ; les valeurs et normes sociales, etc. Tout cela traverse le milieu de travail et son organisation.

C'est dans la complexité de ce processus de travail que se nouent les enjeux identitaires du rapport à soi et aux autres, du plaisir ou de la souffrance psychique que nous allons explorer plus spécifiquement. Le travail révèle progressivement, dans l'activité même, ce que chacun devient pour lui-même et pour l'autre. D'abord pour soi, en relation avec une œuvre ou un changement produit par lequel tout ou une partie de soi « créatrice » se révèle : « C'est moi qui ai produit cet effet, par telle ou telle opération. » C'est sur cette base que se construit la première forme d'évaluation de son travail, une auto-évaluation en rapport avec la qualité de « son œuvre ». En même temps, cela se fait en relation

nécessaire avec d'autres intervenants impliqués dans ce travail, à une étape ou l'autre. Cette relation avec les collègues travailleurs ou intervenants est des plus cruciales dans la quête identitaire: c'est le jugement de reconnaissance porté par les pairs (d'expertise similaire) sur la qualité et la « beauté » de ce que je fais, un jugement de *beauté*. « Tu travailles bien, tu fais du beau travail et nous sommes fiers et contents de la qualité de ta contribution. »

Par ailleurs, l'intervenant travaille pour une organisation qui demande et paie, d'une façon ou d'une autre, ce travail pour des résultats attendus, pour une direction qui sait apprécier à ce titre la valeur des résultats du travail, qui l'évalue, directement ou indirectement, qui le rétribue. C'est le jugement d'utilité, vertical. Enfin, il y a aussi une autre source de jugement de reconnaissance, de jugement d'utilité, plus horizontal celui-là, qui est porté par les personnes auprès de qui on intervient, le public consommateur ou usager, qui apprécie ou non, dans tous les sens du mot apprécier, l'intervention ou le service rendu.

Sous l'angle de la construction identitaire, de quête narcissique, d'estime de soi, ces différentes formes de jugement et de gratitude – auto-appréciation de son travail et de ses résultats, jugement de reconnaissance et de gratitude venant d'autrui, de beauté ou d'utilité, vertical ou horizontal – sont sources de plaisir importantes. Ces jugements peuvent aussi être négatifs, en tout ou en partie, entraînant alors des effets destructeurs ou aliénants, accroissant la souffrance déjà engagée dans tout effort de travail.

Certes, bien d'autres facteurs contribuent à rendre possible ou non le plaisir au travail. Mentionnons simplement ici les facteurs les plus reconnus comme la charge de travail, l'autonomie décisionnelle, le système de récompenses, la clarté des rôles, le mode de supervision... Toutefois, les enjeux de la quête identitaire occupent, dans la dialectique du psychique et du social, une place prépondérante.

La santé mentale au travail résulte d'un équilibre relatif, toujours provisoire, où domine, finalement, le plaisir par rapport à la souffrance. Si cette dernière s'impose, le sujet humain développe alors des mécanismes et des stratégies défensives pour tenter de retrouver cet équilibre positif du rapport à soi et aux autres dans le travail, et éviter ainsi des troubles pathologiques. Ces stratégies défensives peuvent être individuelles et prendre toutes sortes de formes: le retrait, la blague, le déni, le détachement, le déplacement, la compensation, la toxicomanie...

Elles peuvent aussi, et cela est d'une grande efficacité, être des stratégies collectives de métiers: grève du zèle, non-application d'une règle, idéologie défensive (façon de valoriser son groupe ou le travail collectif). Ces stratégies peuvent, dans les meilleurs cas, être sources de plaisirs nouveaux, compensatoires. À terme, elles peuvent échouer et alors se produisent des troubles de santé mentale: des états d'épuisement (*burn out*, dépression), d'anxiété, psychosomatiques et autres.

Nous allons illustrer la dialectique des rapports entre souffrance et plaisir au travail en deux temps. Nous présentons d'abord un syndrome spécifique résultant de plusieurs études dans divers milieux de travail, qui représente les effets pervers du côté grandiose d'une situation particulière de travail: l'hyperactivité. Nous examinons ensuite un cas qui nous instruira sur le côté plus sombre d'une situation professionnelle: la violence en milieu de travail, et qui permet aussi de préciser le processus d'une recherche clinique en psychodynamique du travail.

#### LA DYNAMIQUE HYPERACTIVE

L'hyperactivité au travail est un phénomène que nous avons repéré dans les études que nous avons réalisées auprès de militants syndicaux<sup>1</sup>, d'artisans de la télévision<sup>2</sup>, mais qui est présente aussi dans d'autres recherches auprès des professeurs d'universités<sup>3</sup> et de cadres d'entreprises dites « performantes<sup>4</sup> ».

1. Trois études ont été réalisées de 1997 à 2001 au Québec auprès de deux grandes centrales syndicales, suivant la méthodologie de la psychodynamique du travail (Dejours, 1993), analyse clinique sociale du rapport vécu au travail faite à partir d'entrevues collectives auprès des travailleurs. Environ 150 militants syndicaux, employés de ces centrales ou à la direction de syndicats ont ainsi été impliqués. Les chercheurs suivants ont réalisé ces études: Marie-Claire Carpentier-Roy (sociologue); Jacques Rhéaume (sociologue); Micheline Saint-Jean (ergothérapeute et psychanalyste); Marie-France Maranda (sociologue); Louise Saint-Arnaud (psychologue); Louis Trudel (ergothérapeute); Pierre-Yves Therriault (ergothérapeute et ergonomiste). Les résultats en ont été publiés dans Carpentier-Roy et coll., 2000.

2. Cette étude de psychodynamique du travail fut menée par Marie-France Maranda, Jacques Rhéaume et André Condamine (psychologue) en 1999. Elle fut publiée dans la Revue *Travailler* (2000).

3. Enquête par questionnaire dirigée par Jacques Rhéaume en 1995 auprès des professeurs des principales universités québécoises (rapport inédit).

4. Étude en psychodynamique du travail réalisée en 1998 par Michel Vézina (médecin) et Louise Saint-Arnaud (document inédit).

En effet, si l'hyperactivité peut se produire dans d'autres secteurs ou correspondre isolément à des traits de personnalité, elle prend une dimension collective de métier dans des types d'organisation et des groupes d'employés où il est fait largement appel à l'autonomie, à la performance, à l'excellence, où est fortement sollicitée l'adhésion à l'idéal d'une cause ou d'une mission.

L'hyperactivité, à partir des observations réalisées, se définit ainsi :

- elle implique un *excès de travail*, une « surcharge » comme dépassement marqué et soutenu dans le temps de ce qui peut être défini comme « charge normale » dans un milieu donné et une époque donnée. Par exemple, une charge normale pourrait être définie comme un travail d'une quarantaine d'heures par semaine, comprenant un ensemble de tâches qui implique une charge physique, mentale et psychique correspondant aux compétences et aux capacités de la personne ;
- elle est vécue comme une réponse à une *exigence externe* provenant de l'entreprise, de l'organisation prescrite du travail, même si de fait cette réponse résulte de choix personnels, et pourrait être modifiée par des choix personnels ou collectifs ;
- elle se produit dans un contexte *permissif* où les critères de charge normale sont flous ou inexistantes, ce qui vient compliquer d'ailleurs l'appréciation d'une « surcharge » objectivée ;
- elle est source de *fierté* et signe de performance, donnant l'assurance d'une intensité de vie désirée soutenue par un discours de bravoure et d'endurance ;
- elle traduit un fort investissement subjectif au travail.

Cette définition de l'hyperactivité permet de la distinguer de plusieurs phénomènes voisins. Ainsi, elle n'est pas que « surcharge » comprise comme excès d'activités subie par une personne ou exigée d'elle. Si cette surcharge est présente, elle ne peut suffire à qualifier l'hyperactivité « volontaire » dont il est question ici.

À l'autre extrême, elle n'est pas non plus le simple résultat d'un « surinvestissement » subjectif du travail comme résultat d'une dépendance, tel que le désignent souvent les termes de « boulimie du travail », de *workalcoholism*. L'hyperactivité dont il est question ici désigne un rapport complexe entre exigence et contrainte, liberté et adhésion dans un contexte collectif et social. Dans les milieux étudiés, les discours des personnes sur leur vécu de travail faisaient autant état de leurs motivations personnelles à travailler

excessivement que des demandes exigeantes d'organisations du travail répondant à un contexte socio-économique néoproductiviste, idéologie dominante dans nos sociétés occidentales.

### *Le néoproductivisme social, source de pressions accrues à performer*

L'hyperactivité est une figure exemplaire d'un type de société que l'on pourrait qualifier d'hypermoderne (Aubert et Gaulejac, 1991) ou d'hyperindustrielle, marquée par une économie politique de type néoproductiviste (Lipietz, 1996). Elle correspond à un développement socio-économique relativement récent (une quarantaine d'années environ), quoique ces repères temporels demeurent bien relatifs. La crise de l'énergie débutant dans les années 1970, le succès et la diffusion dudit « modèle japonais » de gestion et d'organisation du travail dans les années 1980, et le discours continu et omniprésent de la mondialisation et ses effets, depuis les mêmes années, en sont quelques balises. Tout cela peut s'exprimer dans une tendance socio-économique majeure : le néoproductivisme.

### *Le néoproductivisme*

Plusieurs grands modèles socio-économiques sont possibles. Un modèle domine pourtant dans beaucoup de pays, dont le nôtre (Canada) : le modèle néoproductiviste, qui résulte d'un mélange de néolibéralisme (le capitalisme financier, le libre-échange et la logique du marché) et de néotaylorisme (le productivisme optimal). Ce modèle s'exprime dans un discours qui prend la forme d'une idéologie économiste.

Le modèle néoproductiviste repose sur un fondement néolibéral. Une caractéristique importante de son actualisation, c'est le détachement relatif entre la logique du capital, celle du travail et celle de la consommation. En effet, le capitalisme financier, force dominante du modèle néolibéral, est lié au travail de façon indirecte, les investisseurs n'étant reliés aux entreprises que par le lien unique des gains de productivité. Et ces entreprises sont gérées par des directeurs qui sont des employés salariés, dépendants de propriétaires changeant au gré des transactions financières du marché des investisseurs. Une dernière dissociation affecte les marchés de consommateurs : ceux-ci sont souvent dans d'autres pays que là où se fait la production. Cette auto-

mie relative, cette déliaison et cette délocalisation pratique des trois éléments du cycle socio-économique : propriété financière, gestion d'entreprise et organisation du travail, visent à augmenter la performance de l'ensemble. Mais finalement, et encore, cette croissance dépend malgré tout du travail et de son organisation, mais avec des exigences de productivité indéfinies.

Le néotaylorisme permet de qualifier l'orientation de pratiques que l'on observe de plus en plus dans les milieux de travail. On le retrouve d'abord dans les usines de transformation ou les entreprises de pointe, mais il sert de modèle de référence à tous les autres secteurs, privés et publics, où il s'implante inégalement, mais progressivement.

Le productivisme optimal fait appel, par exemple, à un type d'organisation flexible et à un marché de l'emploi flexible. En pratique, une flexibilité totale est sans doute inaccessible, mais c'est un but qui est poursuivi « à petits pas », comme cette notion d'amélioration continue et indéfinie s'exprimant dans l'approche du *Kaizen* des Japonais. Ce modèle néoproductiviste est, pour bon nombre de gens, extraordinairement stimulant. C'est aussi ce qui sous-tend un discours pénétrant toutes les sphères de la vie, discours de l'excellence, du meilleur, du parfait, et cela, au travail, à l'école, dans la poursuite des performances pour une vie sexuelle épanouie, dans l'éducation planifiée d'enfants doués, dans le choix de loisirs enrichissants. Il faut maintenant réaliser ces appels, ces idéaux dans l'intensité.

Ce contexte social instaure un champ normatif qui redéfinit la normalité au travail. À une extrême, c'est l'excellence demandée, faisant appel « aux meilleurs », sans limites, et c'est là que se situe le terrain productif de l'hyperactivité. À l'autre extrême, c'est la précarité instituée ou l'exclusion. Et entre les deux, toute une gamme de situations de travail devant se définir entre l'excellence ou l'exclusion. L'idéologie néoproductiviste est la source renouvelée des pressions accrues dans la plupart des projets de réorganisation du travail et des réformes institutionnelles.

#### *La poursuite individuelle d'un moi idéal au travail*

La culture nord-américaine en particulier a grandement magnifié un certain culte de la liberté individuelle, de la croissance et de la réalisation de soi, véritable culture narcissique (Lasch, 1979 ; 2006). Tout cela ne peut que renforcer une

tendance fondamentale du sujet humain à se réaliser pleinement, à poursuivre un idéal de soi stimulant, à invoquer fortement l'autonomie personnelle et la responsabilité de chacun.

Cette quête de sens, cette poursuite d'une vie intense et réussie est même signe de santé psychologique ou mentale. Mais ce mouvement de réalisation de soi est inséparable des liens sociaux et des conditions structurantes du milieu social, dont les situations de travail, et aussi d'une certaine mesure et prudence dans les efforts et l'équilibre plaisir et souffrance au travail, vie privée et vie de travail, fatigue et repos.

La tendance à s'investir beaucoup dans le travail n'est pas nouvelle. Mais, réduite, voire empêchée pendant longtemps dans l'exploitation tayloriste et productiviste antérieure, elle prend un essor particulier et plus généralisé dans le monde néoproductiviste, par l'ouverture nouvelle faite à la créativité de chacun, à sa participation plus entière dans le travail et sa gestion. La demande néoproductiviste de « l'hypertravail » correspond bien, en grande partie, à des aspirations « normales » de l'humain à se réaliser intensément. Elle constitue, dans plusieurs milieux et pour beaucoup, un appel à une nouvelle forme d'héroïsme. Non plus les héros guerriers d'antan, ou les héros pionniers d'hier, mais ce nouveau héros de la performance soutenue que serait un travailleur engagé ou créateur.

#### *Un système défensif*

Nous faisons l'hypothèse que l'hyperactivité au travail, comme réponse volontaire à l'exigence du milieu de travail, correspond à une quête identitaire impliquant une construction narcissique de soi, et repose au départ sur l'idéal « normal » d'un projet de vie et de travail stimulant et créateur. C'est sur cette base qu'un appel à l'excellence prend toute sa force, et toute sa fragilité aussi. En effet, la combinaison de pressions vers l'excellence et d'une quête idéale de réalisation de soi est vite confrontée aux désillusions du mythe et de l'idéologie néoproductiviste, et au leurre d'un individualisme autosuffisant. Très vite, l'investissement important dans le travail devient excessif, dans des conditions qui très souvent ne reposent plus sur des conditions structurantes de travail. C'est ce que nous avons constaté dans les études menées auprès de militants syndicaux, d'artisans de la télévision, de dirigeants, de chercheurs universitaires. Cela s'exprime en particulier dans ce

que nous avons pu relever comme étant des idéologies défensives de métier : pour des militants syndicaux, être un bon militant, c'est être fort malgré tout ; pour les artisans de la télévision, c'est assurer dans l'éphémère des performances constantes ; pour des cadres, c'est répondre à l'excellence pour rencontrer des exigences indiscutables ; enfin, pour des chercheurs, c'est poursuivre toujours davantage les réalisations de recherche et de diffusion de leurs travaux. Ces champs normatifs, de quête d'idéalité constituent alors la référence, insensible aux changements effectifs des milieux sociaux de travail. L'hyperactivité devient alors stratégie défensive. On performe quand même, même si l'utilité ou la qualité de son travail sont de moins en moins appréciées, de la direction, des collègues, voire des clientes elles-mêmes. On performe, même si les ressources humaines et matérielles diminuent, même si le climat de travail se détériore. Alors, la pathologie n'est plus très loin. La fatigue ne peut plus être vaincue par le repos. Les ruptures d'investissement se préparent. Les clignotants rouges sont ceux de la perte de solidarité et d'un travail collectif ; d'un sentiment d'impuissance personnelle et collective à changer ; d'un doute grandissant sur la valeur de son travail. La dimension défensive peut prendre plusieurs formes : hyperactivité d'*auto-accelération* et de surcharge comme réponse à des nécessités ou contraintes externes fortes, un mode de survie ; hyperactivité de *compensation*, comme réponse individuelle (sauver la face) ou collective (affirmer une cause en déclin) à des conditions de manque organisationnel et institutionnel ; hyperactivité de *promotion* ou de *défi*, poursuite de perfection ou d'excellence en contexte compétitif, malgré des conditions de travail inadéquates. (revue *Travailler*, 2004). Ces conduites complexes peuvent être accentuées s'il y a pathologie individuelle (troubles compulsifs, anxieux, paranoïdes, narcissiques). Mais nous pensons ici à la normalité en contexte de performance attendue.

#### LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL : LES EFFETS PERVERS DE LA PERFORMANCE<sup>5</sup>

Cette étude explore le côté plus sombre du travail se traduisant non par des conduites ou des désirs d'héroïsme ou

5. Cette étude fut réalisée sous la direction de Micheline Saint-Jean, université de Montréal, en collaboration avec Louise Saint-Arnaud, université Laval, Jacques Rhéaume, UQAM et Pierre-Yves Thériault, université de Montréal (IPDTQ, 2007).

d'hyperactivité, mais plutôt par de la violence, voire des tendances autodestructrices. L'étude répond à la demande d'un syndicat préoccupé par une situation devenue intenable dans une usine de fabrication de matériaux de construction. Quelques mois auparavant, un des leurs avait tenté de se suicider. C'était un travailleur reconnu par ses collègues pour son implication et son engagement dans le milieu. Si lui tombait, cela démontrait la gravité de la situation. En effet, cet événement faisait suite à d'autres : actes de violence au travail, rapports sociaux conflictuels. De même, l'histoire des relations entre la direction nationale et locale et le syndicat a été ponctuée par un conflit majeur, une grève de neuf mois il y a quelques années. Le climat était devenu insoutenable. Plusieurs tentatives de résolution du problème avaient échoué. La demande s'inscrivait donc sous le signe de l'urgence.

#### Le contexte de travail

L'usine fait partie d'un consortium international aux produits diversifiés et dans le créneau des entreprises de haute performance, dont le siège social au Canada est situé à Toronto. L'usine locale, à Montréal, produit des matériaux de construction. Elle distribue aussi des produits de la compagnie fabriqués par d'autres constituantes vers des détaillants de la région.

L'usine emploie une centaine de travailleurs et comprend différents départements : production (quatre équipes), entretien (une équipe), expédition (deux équipes) et produits connexes (trois équipes). D'autres travailleurs sont affectés à des tâches administratives, de gestion et de développement (vente, informatique, ingénierie, secrétariat, etc.). L'usine produit de façon continue vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine.

#### L'enquête

Plusieurs séances d'information sur la méthode de psychodynamique du travail et ses enjeux ont été organisées avec l'ensemble des travailleurs de l'usine, afin de vérifier leur intérêt réel à s'engager dans la démarche proposée par les chercheurs. Lors de ces rencontres, les chercheurs ont présenté le projet et ses implications. Le recrutement des participants s'est fait essentiellement sur une base volontaire. Les collectifs d'enquête (groupes)

ont été composés en fonction des secteurs de travail en cours dans l'usine: production, entretien et expédition. Trente et un travailleurs (sur quatre-vingts) y ont participé.

### Résultats I. Le plaisir au travail

– La maîtrise du travail et le professionnalisme

La majorité des travailleurs de l'usine, mis à part certains de l'entretien, sont arrivés à l'usine sans formation professionnelle et sans préparation spécifique pour la tâche qu'ils assument aujourd'hui. Ils ont développé leurs habiletés au fur et à mesure de leur expérience de la tâche, sur le terrain. Ils se sont construit une représentation positive d'eux-mêmes et se sentent solides dans leur expertise. Les travailleurs des différents secteurs témoignent, par de nombreux exemples, du plaisir qu'ils éprouvent à mettre à profit leur ingéniosité et leur créativité. Plusieurs décrivent une maîtrise telle de leur activité de travail que celle-ci devient une seconde nature. Ils ont intégré des éléments de leurs tâches, à tel point que ces derniers font partie d'eux-mêmes. Ils n'ont plus besoin d'y penser consciemment, ils savent d'instinct comment réagir à telle ou telle demande, sans tâtonnement. Ce raffinement de leur compétence est largement invisible pour l'observateur extérieur et ne peut être transmis à un autre comme une connaissance apprise intellectuellement. Il ne s'acquiert que par une longue intimité entre l'homme et son travail.

La plupart des travailleurs, quelles que soient leurs tâches ou leurs affectations, ont le souci de faire un travail de qualité. Dans leurs discours, on retrouve l'expression de la satisfaction qu'ils retirent chacun, personnellement, du travail bien fait.

– L'attachement au milieu de travail. « C'est mon usine »

L'implantation d'une usine et l'embauche de jeunes travailleurs qui, en même temps qu'ils construisent l'usine, développent leurs propres compétences professionnelles, constituent un phénomène particulier. L'histoire de l'usine se caractérise en plus par une rétention peu commune de la main-d'œuvre. La combinaison de ces éléments a créé un type de relation intense et un fort engagement affectif des travailleurs avec leur milieu de travail.

En effet, il est frappant d'observer une identification marquée de ceux-ci à leur usine. Ils en arrivent à agir inconsciemment

comme s'il était question de la leur. Cette attitude à son égard procure une « prime de plaisir » aux travailleurs. Ils ont à cœur son succès parce qu'ils ont le sentiment de travailler pour eux-mêmes. Les succès de l'usine deviennent leurs propres réussites et contribuent au bien-être des travailleurs en tant que communauté.

### Résultats II. Les souffrances

– Les exigences de productivité et les heures supplémentaires

Les exigences élevées et constantes de productivité représentent pour les travailleurs un défi qui se transforme finalement en souffrance. Les travailleurs ont à cœur d'atteindre les exigences de productivité afin de se prouver à eux-mêmes et surtout à Toronto qu'ils sont les « meilleurs ». Cependant, ils ont l'impression de toujours devoir en donner davantage.

L'horaire de travail sur des quarts de douze heures pour les équipes de production n'est pas sans conséquence sur la qualité de vie et sur la santé des travailleurs. Bien qu'ils reconnaissent de nombreux avantages à ce type d'horaire, ils en soulignent les répercussions sur la vie familiale: fatigue importante, troubles du sommeil, peu de temps à consacrer aux enfants, à la vie de couple, un horaire discordant par rapport à la vie sociale. De plus, beaucoup sont appelés à faire des heures supplémentaires, faute de personnel suppléant.

En résumé, les travailleurs, dans une usine de technologie modérément sophistiquée et de produits standardisés, sont soumis aux pressions considérables d'une multinationale exigeante et d'emblée de type néoproductiviste.

– La difficile relation avec le siège social, la méfiance

Dès le début des entretiens, toutes les équipes rencontrées font état de méfiance, d'un sentiment de contrôle indu, de rancœur, d'un sentiment d'injustice vis-à-vis de l'administration de Toronto et de la crainte que leur usine soit fermée. C'est dans ce rapport complexe à la maison mère que s'enracinent les souffrances des travailleurs de l'usine.

– d'une part, il est fait état d'un contrôle tatillon et arbitraire de la maison mère sur la gestion quotidienne de l'usine et souvent sur des aspects sans incidence majeure sur le rendement. D'autre part, le siège social a laissé faire une direction locale inadéquate,

arbitraire et violente pendant des années (violences verbales, sanctions arbitraires, voire certaines agressions physiques répétées) ;  
 – lorsqu'ils se comparent avec les autres usines de la compagnie, les travailleurs ont l'impression d'être traités différemment et en quelque sorte injustement. À leurs yeux, l'usine ne bénéficie pas des mêmes avancées technologiques que les autres constituantes de la compagnie, voire d'un simple renouvellement adéquat des équipements actuels. De plus, les succès de performance soutenue ne sont pas valorisés par la compagnie, qui en demande davantage ;

– enfin, il est noté un double discours de la compagnie. Des experts viennent faire de la formation et envoient les directives d'une gestion innovatrice de la qualité. Or, on laisse la direction locale faire à sa guise sans fournir de financements ou de moyens adéquats.

– Les rapports avec les supervisions locales

Ce climat de tensions et de méfiance se retrouve à l'égard de la supervision locale.

Les nouveaux contremaîtres sont plus jeunes, plus scolarisés, et contrairement à ce qui se faisait par le passé, ils sont souvent recrutés à l'extérieur de l'usine. Les travailleurs jugent qu'ils ne possèdent pas assez de connaissances spécifiques sur le procédé et n'ont pas la crédibilité nécessaire pour juger des problèmes techniques et pour trouver les solutions appropriées. Ils ont souvent l'impression que leurs propositions ne sont pas écoutées parce que non reconnues comme importantes, alors qu'ils ont l'expertise nécessaire.

Sur le plan de la gestion des comportements au travail, les travailleurs déplorent le manque d'encadrement et de soutien lorsqu'il y a des débordements d'agressivité et de violence entre les travailleurs (assez réguliers) : ils laissent les travailleurs régler seuls les conflits qui les opposent.

### Résultats III. Les stratégies défensives

– Stratégies collectives

À l'usine, un solide collectif de travail est présent globalement et dans les équipes. Ce faisant, plusieurs stratégies défensives collectives sont observées.

Le nœud de ces stratégies collectives correspond au développement progressif d'une idéologie défensive de métier reposant sur une image idéalisée de soi : « Être les meilleurs, les plus forts et les durs à cuire. » Ce leitmotiv potentialise les stratégies défensives qui deviennent, en quelque sorte, un mode de fonctionnement normatif pour le collectif de travailleurs. Ainsi, il est possible de parler d'une *idéologie défensive* qui se caractérise par un ensemble de comportements valorisés et adoptés par le groupe tout entier. Elle se traduit entre autres par une apparente dureté, une endurance à toute épreuve, un langage violent et agressif entre collègues de travail. Cette idéologie permet de surcroît de faire bonne figure devant Toronto, de montrer qu'on peut relever les défis malgré tous les obstacles, de bloquer la souffrance liée au manque de reconnaissance, de passer outre la maltraitance, d'endurer la surcharge de travail. Ceux qui n'adoptent pas les comportements sont perçus comme des faibles et s'exposent à l'exclusion.

Afin de préserver l'honneur et par peur des représailles, une *loi du silence* s'est installée, à des degrés divers selon les équipes. Il est de mise de se taire, voire de nier. Parler, nommer les problèmes relationnels, fait porter à celui qui ose agir ainsi l'odieuse honte de mettre l'honneur de l'équipe en péril et l'expose aux représailles de ses pairs. Il faut protéger l'honneur du groupe.

Quand on est les meilleurs, les plus forts et les durs à cuire, on pousse ses limites au maximum, on minimise les problèmes et les dangers, on prend des risques : on croit pouvoir tout affronter, endurer sans se plaindre.

C'est ainsi que vont se développer diverses stratégies défensives complémentaires, telles que :

– la *banalisation* des diverses situations souffrantes. Par exemple, à propos de conflits entre des travailleurs qui se sont battus physiquement sur les lieux de travail, plusieurs vont dire que ce n'était pas si grave, que cela arrive partout dans les usines, que cela n'arrive pas si souvent ;

– la rationalisation de la situation présente : « C'était pire avant » ;

– la négation de situations difficiles pourtant bien décrites par ailleurs : il y a la compétition entre les différentes équipes, mais ce n'est pas important.

– Stratégies individuelles

Même s'il existe un collectif de travail, certaines stratégies individuelles de protection ont aussi été observées. Bien que, par définition, ces stratégies soient mises en place par un individu, elles peuvent aussi être partagées par plusieurs travailleurs.

Par exemple, plusieurs choisissent de *s'isoler* pour éviter toute confrontation, ce qui entraîne une coupure d'avec l'ensemble du groupe et affaiblit la solidarité. De même, certains travailleurs, au contraire de l'ensemble du groupe, adoptent la stratégie d'en faire juste assez, « pas plus que le client en demande ».

CONCLUSION : UNE NORMALITÉ DU TRAVAIL DIFFICILE

Réaliser un travail utile et bien fait, au prix d'efforts à la mesure de l'œuvre accomplie, et être reconnu comme tel par les autres : collègues, direction, client ou usager, c'est pouvoir se reconnaître dans la création et l'activité par le regard et l'évaluation de l'autre, mêlés de gratitude. C'est la reconnaissance et la gratitude exprimées pour une œuvre belle et utile, pour soi. C'est différent de l'autosatisfaction ; c'est différent de la flatterie ou de l'appréciation de surface. C'est vraiment recevoir l'autre comme sujet et auteur, comme créateur. C'est aussi porter un jugement de liberté et recevoir ce que l'autre a fait et est. C'est éminemment une source de plaisir qui finit par l'emporter sur le lot de souffrances requises.

À l'inverse, le travail peut être source de souffrance et de risque accru de pathologie quand il s'agit de conduire une mission dont le résultat échappe, suivant des normes définies de l'extérieur et toujours en suivant des exigences de plus en plus fortes étrangères à la complexité du travail humain. Travailler sous pression et en compétition, à tous les niveaux : avec les collègues, entre organisations, voire entre sociétés, c'est travailler en point de fuite, sans arrêt. Il est difficile dans un contexte d'hyperactivité de reconnaître le travail ou l'œuvre de l'autre, et facile de le critiquer négativement, de l'ignorer. Bref, de faire que l'effort ou la souffrance l'emporte décisivement sur le plaisir.

Mais il n'y a pas que la conduite hyperactive des performants et des adeptes de l'excellence : il y a aussi les conduites de difficile adaptation pour soutenir la pression sur des bases de fragilité et de peur, pouvant conduire à des stratégies défensives de violence

et de dureté, de protection devenue perverse, comme dans le cas rapporté.

L'examen de ces situations où la normalité du travail devient suspecte permet peut-être aux acteurs impliqués de revoir l'organisation du travail, d'accorder toute leur attention au travail réel et vécu, personnellement et collectivement, de questionner le travail prescrit jusqu'au cadre institutionnel et sociétal lui-même. Cela peut se faire dans un travail de réflexion réalisé collectivement et orienté vers l'action à partir du travail vécu. Paradoxalement, cela revient à mesurer plus étroitement les souffrances acceptées à l'aune du plaisir et de la solidarité au travail, et de la qualité escomptée de la vie globale, au travail et hors travail.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE  
CARACTÉRISTIQUES D'UNE APPROCHE CLINIQUE

Le terme « approche clinique » doit être compris ici dans un sens métaphorique, empruntant à la notion de clinique cette idée de la proximité et de l'implication auprès des personnes (*klinè*, c'est être auprès du lit, pour aider une personne souffrante). Par analogie, une clinique du social, c'est intervenir avec les gens, les groupes sociaux dans le souci d'être utile, tout en utilisant des savoirs éprouvés.

*Une demande sociale*

Une recherche clinique découle d'une demande sociale, portée par des représentants d'un groupe social demandeur, qui prend d'abord la forme d'une commande sociale de recherche – par exemple, réaliser une évaluation ou un bilan, changer une situation vécue comme difficile à vivre. La demande sociale sous-jacente est d'examiner si un tel type d'action, auprès de populations vulnérables par exemple, réalise bien ses orientations premières de réduction des inégalités sociales. Cette distinction entre demande et commande, introduite en analyse institutionnelle, permet de différencier l'expression explicite d'une demande d'un groupe qui veut tel changement, qui adresse une commande à des chercheurs, et les caractéristiques ou la problématique sociale plus large de la situation à changer, la demande sociale souvent implicite et bien différente de la commande, qui peut n'être pas perçue comme telle par les acteurs qui sont plongés dans cette situation. Par exemple, commande est faite de faire un bilan d'activités dans tel organisme pour améliorer son fonctionnement ; la demande qui se dégage peu à peu est plutôt de clarifier les enjeux de pouvoir dans la situation compte tenu des rapports sociaux des acteurs mis en cause. L'écart entre demande et commande est d'ailleurs une première source d'analyse, impliquant la relation entre chercheur et demandeur, et leurs intérêts réciproques.

*Une forme contractuelle*

Le projet de recherche prend forme autour d'un « contrat », d'une entente traduisant les engagements et les intérêts entre trois types d'acteurs : les chercheurs, les intervenants et la population participante. Cette interaction se fonde sur une relation intersubjective d'implication entre « sujets-acteurs<sup>6</sup> » sociaux. Mais le contrat peut aller aussi

6. L'acteur est un terme fort utilisé en sociologie, comme celui d'agent. L'accent est alors mis sur l'agir objectif, sur l'acteur défini comme une composante d'une scène sociale à plusieurs, en relation avec les autres dans des « rôles » et des fonctions plus ou moins prédéfinis. L'acteur s'appuie, dans sa créativité même, sur la subjectivité qui le traverse. Dans la perspective du sujet développée ici, l'acteur social est inséparable de son enracinement subjectif. Individuel ou collectif, il est sujet-acteur social.

jusqu'à la forme instituée d'un partenariat formel entre une équipe de recherche universitaire, des milieux d'intervention et des groupes sociaux participants. Un tel cadre institutionnel permet des rapports plus collectifs entre les partenaires.

*Un échange de savoirs*

Le rapport entre la théorie et la pratique, au cœur de l'approche clinique, repose sur un échange de savoirs spécifiques et différenciés entre les différents acteurs impliqués, savoirs qui ont leur légitimité propre, irréductibles l'un à l'autre, ce qui présuppose une épistémologie pluraliste. Sont ainsi mis en rapport un savoir scientifique et académique, porté par les chercheurs principalement, un savoir pratique professionnel, incarné surtout par les intervenants, et un savoir d'expérience, compétence propre des autres participants, mais qui se retrouve aussi chez les chercheurs et les intervenants. Trois types de savoirs, trois types de discours qui s'entremêlent et se confrontent dans les moments de rencontres en groupe par exemple. Trois types de savoirs dont les frontières sont fluides et qui s'interpénètrent. Il convient d'insister un peu plus sur cette caractéristique d'une épistémologie pluraliste qui se traduit dans une pratique d'échange des savoirs entre les sujets-acteurs sociaux impliqués.

L'histoire brève de l'approche clinique (une cinquantaine d'années) s'appuie sur toute une tradition de pensée qui s'est intéressée, en sociologie comme en psychologie sociale, en anthropologie ou en philosophie, à la spécificité du savoir pratique, chez les professionnels par exemple, et à celle du savoir de la vie quotidienne. Progressivement, l'intervention clinique a accordé une grande importance au dispositif de communication et d'interanalyse où chaque acteur, à partir de sa position et de son savoir propre, interpelle les autres dans la compréhension de la situation. S'il est vrai que les débuts de la recherche-action ou de la recherche participative étaient dominés (c'est encore souvent le cas) par un postulat implicite du primat du savoir scientifique, source de conscience éclairée sur l'action, cette hiérarchie des savoirs a commencé de plus en plus à faire place à cette relativité radicale de savoirs différenciés qui doivent s'enrichir mutuellement dans l'interaction. Il y a plus ici que des rapports de fonctionnement démocratique en groupe ou dans les organisations : il y a reconnaissance de la différence des savoirs mis en cause et de leur valeur foncièrement équivalente dans cette différence. Le praticien n'a pas à devenir académique ou chercheur, ni celui-ci praticien. Mais ils ont à apprendre l'un de l'autre dans leur ordre de savoir respectif et dans un échange de savoirs partagés.

.../...

*Une approche multidisciplinaire*

L'analyse, du point de vue des chercheurs, s'appuie fondamentalement, dans une approche clinique en sciences sociales, sur les rapports entre les individus sujets et acteurs sociaux inscrits dans des rapports sociaux. Cela oblige à une lecture multidisciplinaire : psychologique, sociologique, anthropologique... Ce que nous disions des rapports entre diverses formes de savoirs est vrai aussi des rapports intra-académiques et scientifiques. Et ce n'est pas plus simple, quand nous prenons en compte l'institution du savoir académique, ses cloisonnements, ses hiérarchies, les batailles de pouvoir et de territoires qui la traversent. Que l'on pense simplement aux rapports entre la psychologie dite « fondamentale », et la clinique, entre la sociologie des structures macrosociales et la sociologie des interactions de la vie quotidienne, les débats indéfinis entre la science quantitative objective et la science qualitative ou interprétative, etc.

*Une éthique de l'émancipation*

L'approche clinique en recherche et en intervention implique un cadre éthique et déontologique où sont définies les limites et les règles de la participation des différents acteurs : le volontariat, la liberté d'expression, la confidentialité des propos échangés entre les individus ou dans les groupes de rencontre. Au-delà de ces règles déontologiques classiques, une approche clinique en introduit deux autres, en continuité avec la posture éthique fondamentale favorisant l'ouverture démocratique des échanges (tous peuvent s'exprimer et participer aux diverses phases de la recherche) et une visée « émancipatoire » (la recherche favorise l'expression d'une parole qui se traduit en action susceptible de réduire les inégalités sociales). Sollicitude et souci d'égalité sont soucis de « sujets et acteurs » sociaux.

*Coproduction des savoirs*

Ces quelques principes entraînent une exigence de coresponsabilité, une exigence de reconnaître, entre les acteurs impliqués, les contributions respectives dans l'interprétation, l'analyse et la diffusion des résultats de recherche. Suivant les cas, et dans la mesure où s'affirme la coproduction des savoirs, il est à prévoir des formes partagées de diffusion et de publication, suivant des modalités variables. Par exemple, le chercheur est davantage porteur de textes dans des ouvrages scientifiques, où les autres intervenants à une recherche sont mentionnés comme collaborateurs. Mais cela peut être l'inverse dans une revue professionnelle ou dans un symposium. Mais l'important est ici concrètement de reconnaître jusqu'au bout la contribution des sujets-acteurs sociaux et leurs savoirs respectifs.

Dominique Lhuilier

*Clinique et politique*

La montée dans l'espace institutionnel ou sur la scène médiatique des discours relatifs à la souffrance s'accompagne d'une importante production scientifique dans le champ des sciences humaines. Celle-ci prend pour objets la construction et les usages sociaux de cette « catégorie », les conceptions de la souffrance comme ontologique ou renvoyant aux issues pathologiques d'un développement empêché, les articulations entre souffrance et santé par leurs incidences sur l'économie psychique et la maladie mentale, sur l'économie psychosomatique et la maladie physique, l'expérience du « souffrir » ou son objectivation par la production de catégorisations de ses sources et de ses signes...

Nous tenterons d'éclairer ici une autre question : celle du travail du chercheur et du « traitement » de la souffrance dans la production du savoir scientifique : déni, dévoilement, description, dénonciation, soin, ou coélaboration du sens de la souffrance ?

Ces différents traitements renvoient à des positions épistémologiques différentes mais également à des questions éthiques qui interrogent la place et la responsabilité du chercheur ; comme d'ailleurs celles des intervenants sociaux ou des responsables politiques ou institutionnels quand ils engagent ou commandent une étude sur ou en lien avec la problématique de la souffrance sociale, de la souffrance au travail.

## LE CHERCHEUR ET SON « OBJET »

C'est à partir d'un retour sur une recherche réalisée que nous aborderons ici quelques-unes de ces questions récurrentes à propos de toute recherche clinique. Cette recherche porte sur l'expérience de la placardisation dans le monde du travail : le placard se définit comme espace de relégation ou « espace poubelle » où est remisé celui qui s'est vu retirer son travail mais dont l'emploi est maintenu.

L'exploration des fonctions sociales et psychiques du travail conduit le plus souvent à s'intéresser aux situations de privation ou de perte d'emploi sans que la distinction entre emploi et travail soit clairement posée. C'est pourquoi nous avons engagé cette recherche sur la « mise au placard » pour privilégier une investigation du contenu, suspendant la question de l'emploi comme contenant.

La rencontre avec les exclus du dedans que sont les placardisés est difficile : l'organisation cache ses relégués et ceux-ci résistent à sortir du silence. L'appréhension du regard des autres, la crainte d'être assimilé aux stéréotypes du placardisé (parasite, tire-au-flanc ou « cas social »), le doute qui ronge l'image de soi, la honte, les effets mortifères de cette néantisation sociale..., autant de freins à la rencontre et à l'expression. Pourtant, et sans doute parce que les questions relatives à la souffrance, à la maltraitance au travail émergent aujourd'hui massivement, certains acceptent de parler. Certains exigent même d'être enfin entendus. L'expérience du placard est singulière, elle dépend des ressources et des fragilités de chacun. Mais elle est aussi marquée par des traits communs. Confrontés à un apartheid spatio-temporel, les placardisés sont aux prises avec des stratégies de destruction qui mettent en œuvre un travail de sape, de stigmatisation, de confusion qui attaque les conditions de la pensée et de la parole. Les placardisés se trouvent pris au piège d'un filet serré de non-dits, d'allusions, d'insinuations, de mensonges, de calomnies. La destructivité opère ici comme ailleurs par la fragmentation, division, isolation, désorientation. La violence symbolique de cette mise à mort sociale, conjuguée à l'induction systématique de situations de non-sens (l'obligation de venir travailler pour ne pas travailler ou la dénégation de l'exclusion...), contribue à la confusion et à un vécu d'enfermement (Lhuilier, 2002).

La souffrance se traduit par une impossibilité de mettre en mots, de s'expliquer, de se représenter, de symboliser. Et la pire des souffrances, ici comme ailleurs, est celle qu'on ne peut partager. On ne sort pas indemne de ces rencontres et l'écoute est nécessairement affectée, sauf à mobiliser une armature défensive qui risque d'anesthésier non seulement les affects mais aussi la pensée du chercheur.

Ces rencontres, à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler la phase du recueil de données, exigent avec acuité de répondre à des questions récurrentes pour toute recherche clinique.

*Quelle prise en compte de la demande ?*

La démarche clinique ayant toujours à faire avec une demande, celle du chercheur, mais aussi celle de celui à qui il l'adresse, que fait-il de cette demande pendant et au-delà de la rencontre ? L'entretien approfondi peut-il se clore sur des remerciements pour la contribution de l'interviewé au travail scientifique ?

Le chercheur-clinicien offre, certes, le temps de l'entretien – qui ne peut être seulement conçu comme le temps de recueil du matériel clinique à élaborer ensuite hors de l'interlocution – l'espace-temps d'une démarche réflexive, d'un retour sur soi, voire d'une réappropriation de soi.

La recherche n'est pas une thérapie, ni pour l'interviewé ni pour l'interviewer d'ailleurs, mais la recherche clinique est différente d'une autre recherche en ce qu'elle a toujours affaire à du « sujet » – sujet questionnant, parlant, souffrant. Le chercheur comme « l'objet » de la recherche cherchent au-delà du discours manifeste, c'est-à-dire le caché, le latent, dans les failles du discours. L'enjeu est bien celui de la coconstruction du sens de l'expérience et de la situation dans laquelle se trouve la personne (au-delà des offres de sens ou des prescriptions de sens d'origines multiples : médias, discours politiques ou institutionnels, cultures d'entreprise, organisations caritatives...). Les effets de transformation produits par la recherche clinique, quand elle favorise l'émergence d'autres représentations de soi et du monde, doivent-ils être considérés comme des bavures, entachant la pureté du matériel recueilli ?

### Aux risques du psychologisme et du sociologisme ?

On doit encore se demander comment éviter, dans le cadre étroit de cette rencontre centrée sur l'expérience singulière, les dérives d'une clinique rabattant du côté de l'histoire personnelle la grille d'analyse d'une condition sociale et de transformer ainsi incidemment le problème social de l'exclusion en problème personnel de l'exclu. L'entretien individuel et non directif ne constitue-t-il pas en lui-même une sollicitation à une approche essentiellement psycho-affective, centrée sur l'histoire du sujet ?

Les placardisés ont perdu leur place. Ils sont, comme les chômeurs, exposés au même vide symbolique. Dans le chaos de la lutte des places, le placardisé est hors-jeu et il peut se laisser prendre et s'immobiliser autour de la question de l'origine de sa mise en place.

Comme le souligne D. Sibony (1991), « lorsqu'on cherche une place, on transfère sans le savoir les difficultés qu'on a eu à se faire une place (dans la famille, à l'école, dans différents collectifs). La quête d'une place transfère toujours d'anciennes questions qui tiennent à la place précédente ». Nombre de placardisés, dans leur quête de compréhension du pourquoi des processus qui les ont menés là, ressassent leur histoire et tentent d'y dévoiler d'éventuelles répétitions. Quelle place avaient-ils dans leur famille, en avaient-ils seulement une ? Le questionnement reste pris dans l'origine, figé, fixé dans la confusion entre l'histoire personnelle et celle du contexte social.

Comment penser la question du trouver place dans une perspective ontologique et non pas réduite à des problématiques œdipiennes, voire plus archaïques ?

Comment encore, et à l'inverse, résister à la représentation du placardisé (ou du détenu, ou du SDF, ou du malade mental...) qui occulte le sujet derrière son statut ou sa condition quand la question du lien entre déterminants sociaux et incidences subjectives est pensée sur un mode nivelant, diluant les singularités sous le poids des contraintes sociales, et ce au risque d'occulter les diverses formes de résistance et les capacités de subversion des déterminismes sociaux ?

### De la clinique au politique ?

Enfin, et cette dernière question nous paraît essentielle, quels sont le rôle et la place du chercheur et de la recherche dans le domaine public, dans l'accès à la parole et à l'action de ceux auprès de qui il intervient ? La recherche clinique peut-elle s'affranchir des exigences du domaine politique ? La publication des travaux de recherche peut-elle être une forme de réponse à ces questions ? À quelles conditions ? De quelle parole s'agit-il alors à travers ces publications ?

Il n'y a pas de travail scientifique, particulièrement dans les sciences humaines, sans options de valeurs ni sans dimension politique. Toute activité de recherche est aussi une pratique sociale. Et la déconnexion de la théorie de ses conditions de production masque le rapport que tout savoir entretient avec la société où il est produit, reconnu, utilisé. Quand les sciences humaines tendent à l'objectivité en la confondant avec l'objectivation, le processus de recherche a des retombées que le chercheur risque bien d'ignorer. Les normes de la science traditionnelle posent le principe de la nécessaire distance entre le chercheur et son « objet », entre la science et le politique, afin de soumettre le processus de production scientifique aux seuls critères de la rationalité-objectivité. Il s'agira pourtant de penser et d'imposer à la vision et au traitement scientifiques des principes éthiques car la science ignore ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Comme de reconnaître que le savoir est indissociable des conditions de son émergence, c'est-à-dire des conditions de sa mobilisation par des sujets situés et animés d'intentions. Postuler l'extériorité du chercheur, sa neutralité axiologique, sa coupure du monde de l'action et des valeurs, permet seulement de mieux masquer la façon dont le savoir scientifique est mis au service de l'action ou de ses empêchements. Nous rejoindrons ici E. Renault (2000) quand il souligne que « la science n'est pas utile seulement par son autorité et les effets de légitimation qui en résultent, elle l'est également par les états psychologiques que son discours propage : le sentiment d'une irréversibilité qui rend vaine toute lutte, sentiment qui renverse les caractères révoltés en caractères dépressifs, la lutte en fatigue ».

Autant dire que le « s'en tenir à un impératif de description » ne peut satisfaire les exigences de la démarche clinique.

## PERSPECTIVE CRITIQUE, DÉMARCHE CLINIQUE

La perspective critique souvent privilégiée dans les sciences sociales conduit à porter une attention particulière aux processus de précarisation, domination, exclusion, aliénation ; comme l'analyse des mutations met l'accent sur la « déconstruction du monde du travail » (Boltanski et Chiapello, 1999), l'effritement de la société salariale (Castel, 1995), la montée de la « misère du monde » (Bourdieu, 1993), la généralisation et la banalisation de la notion d'exclusion (Paugam, 1996). Mais qu'en est-il de l'activité propre de ces « populations objets », cibles ou victimes des processus générant et gérant l'exclusion ? Sont-elles réductibles aux statuts définis par les assignations identitaires dont elles sont l'objet, ou peut-on déceler des capacités d'initiative propres à initier un processus de dégagement ?

*Les limites d'une approche critique*

La position critique, si fine soit-elle dans le décryptage des processus de domination, aliénation, emprise, nous semble potentiellement contre-productive : à démontrer la puissance de ces mécanismes, la subtilité et la congruence des forces qui concourent à la déliaison, la soumission, l'anesthésie de la pensée et l'effacement des solidarités, on risque de renvoyer à l'impuissance, voire au Prozac.

La perspective critique est à la fois indispensable et insuffisante. Elle est aussi toujours exposée à un paradoxe que L. Boltanski et E. Chiapello (*op. cit.*) résument ainsi : « La critique permet au capitalisme de se doter d'un esprit qui, on l'a vu, est nécessaire à l'engagement des personnes dans le processus de fabrication du profit, elle sert indirectement le capitalisme et est un des instruments de sa capacité à durer, ce qui pose d'ailleurs à la critique des problèmes redoutables puisqu'elle est facilement placée dans l'alternative d'être soit ignorée (et donc inutile), soit récupérée » (p. 586).

La critique ne peut se réduire à la dénonciation : pour qu'une connaissance ait un caractère émancipateur pour un acteur, celle-ci doit être liée à sa praxis. Il s'agira donc plutôt de contribuer à développer la critique des acteurs eux-mêmes afin que leur analyse renouvelle leurs moyens d'agir. Non pas donc enregistrer simplement ce qu'ils disent, voire rendre par la critique théorique

leur légitimité à ces souffrances exprimées, mais que les acteurs puissent transformer leur interprétation propre de la situation grâce aux dispositifs d'analyse proposés. Non pas, enfin, leur fournir après coup une interprétation assurée de leur situation, brosser un tableau du social dans lequel ils seraient pris, mais connaître comment l'action des acteurs peut se développer contre les idées reçues, y compris les leurs. Ce qui déplace l'objet de la recherche sur les conditions et processus du développement de la pensée et de l'action.

Les acteurs ne sont pas des « éponges » absorbant, via la capture managinaire (Aubert et Gaulejac, 1991), le « système sociomental » (Pagès et coll., 1979), les « fluides de l'hypermodernité » sans jamais buter sur ses démentis, le négatif, entendu comme ce qui a été écarté, rejeté.

C'est bien à l'occasion de l'acte que cette part de réel peut surgir de manière inattendue, faire effraction et lézarder les « pactes dénégatifs » (Kaës, 1996). Le négatif, comme reste, résidu des processus de symbolisation « insiste », au-delà des dénégations, dénis, idéologies, refoulement. C'est bien par la médiation de l'acte que s'opère la mise en rapport du sujet avec la réalité extérieure et avec les autres. Faire de l'acte l'objet de la recherche conduit à s'intéresser à l'appropriation subjective et collective du monde social et aux empêchements qui peuvent l'affecter. Car « l'activité est médiatisée par des instruments sociaux (règles, langage, institutions, outils, métiers...). Mais elle est aussi médiatisante en ce qu'elle est créatrice du rapport entre les hommes et les objets » (Clot, 2007). Elle est aussi toujours exposée aux risques de la déliaison et donc à l'amputation du pouvoir d'agir. Au-delà de l'éclairage des processus de délitement des modèles d'intégration sociale, nous privilégions aussi l'investigation des ressources transformatrices que recèlent les résistances (Lhuillier et Roche, 2009).

On ne niera pas ici la pertinence des travaux portant sur l'emprise de l'organisation, sur la soumission volontaire, sur les nouvelles formes d'aliénation et d'exploitation, sur les processus d'assujettissement et de normalisation, mais force est de constater que ces processus ne sont jamais aboutis, achevés parce que constamment en tension avec des forces opposées. On ne contestera pas non plus l'importance des travaux portant sur le couple souffrance-défenses, mais ces derniers ne gagneraient-ils pas à

intégrer d'autres issues possibles comme les processus de dégage-  
ment, de riposte, de création, de subversion ?

Les travaux de recherche sur « subjectivité et travail » ont été initiés par la naissance de la psychopathologie du travail. Ses fondateurs ont d'emblée cherché à explorer deux questions : le travail peut-il être à l'origine de maladies mentales ? À quelles conditions le travail peut-il être thérapeutique ? La psychodynamique du travail s'inscrit dans cette filiation tout en s'en démarquant, prenant pour objet non plus seulement la pathologie mais la normalité. Le couple plaisir-souffrance au travail est alors au cœur des investigations, mais la prévalence accordée aux modalités défensives face aux contraintes du travail comme une conception du social tendanciellement réduite aux processus d'emprise, de domination, d'aliénation nous semble devoir être interrogée. On peut ici repérer les positions communes développées par la sociologie clinique et la psychodynamique du travail et se référer à ces deux orientations théoriques (voir la contribution de J. Rhéaume dans ce même ouvrage). La perspective critique y est privilégiée, au risque d'une euphémisation des ressources du social et de l'activité partagée au service de la subjectivation.

### *Quelles conceptions du social ?*

Le social recouvre à la fois des rapports d'échanges (le symbolique) et des rapports de transformation de la réalité (praxis). Il ne vient pas seulement interdire, contraindre, réprimer. Il assure une fonction essentielle d'étayage à la construction du sujet et qui se révèle par défaut (notamment à travers les situations de chômage interne ou externe). Sur la scène du travail, le poids du social ne se résume pas au cadre prescriptif. Le travail est réorganisé par ceux qui le réalisent et à cette occasion de nouvelles prescriptions sont élaborées, à la fois contraintes mais aussi ressources pour l'activité. Nous rejoignons ici la position d'Y. Clot (1998) qui souligne que « la vie sociale convoque le sujet plutôt qu'elle ne le repousse ». Le travail, comme activité matérielle et symbolique constitutive du lien social, est aussi constitutif de la vie subjective. Certes, le social et le psychique sont irréductibles l'un à l'autre et le conflit est premier. Mais le social est aussi une des conditions du processus de subjectivation, et le monde du travail est plus un ensemble d'épreuves qu'un système de contraintes auxquelles se heurte continuellement un sujet. Entre destructivité et créativité,

entre souffrance et défense se déploient des formes de dégage-  
ment et de résistance qu'il nous faut aussi prendre en compte.

En effet, on ne peut se passer de l'exploration des différentes formes de résistance si on veut se situer du côté d'une science du vivant et de l'action, si on veut préserver la place centrale du conflit dans la pensée dialectique. La résistance relève bien plus du contre être que du devoir être (ou du devoir faire) : car « dès qu'il y a de l'étant ou de l'état, il suscite et bute sur une résistance qui le tord irrésistiblement et le fissure irréversiblement [...] ». Tout état est flanqué de son double qui le contre et qui le hante, tout en étant bordé de son ombre qui le limite et le presse de l'intérieur » (Proust, 1997).

C'est dans cette perspective que nous pouvons faire référence ici à deux recherches : l'une concernant un collectif de chômeurs (s'inscrivant dans le mouvement Agir contre le chômage), l'autre relative aux associations de lutte contre « le harcèlement » moral au travail (Lhuilier, 2005).

Dans la première, nous étions inscrite comme membre de ce collectif, y partageant les discussions et actions. Dans la deuxième, nous étions un des membres fondateurs d'une de ces associations. L'association Dire se différencie des autres en ce qu'elle n'entend pas offrir des prestations de services bénévoles aux « victimes » de maltraitance au travail. Elle est composée de « victimes » mais aussi de syndicalistes et de professionnels du travail (psychologues, ergonomes, médecins du travail, juristes...). Leur engagement dans un tel dispositif tient bien sûr à leur sensibilité respective aux diverses formes de relégation, discrimination au travail, souvent pour les avoir expérimentées eux-mêmes. Si comme les autres elle assure une permanence téléphonique et des entretiens individuels, elle constitue surtout un cadre collectif d'expression et d'actions où chacun aura à trouver sa place pour contribuer à la vie de l'association et y reconstruire du lien aux autres, comme y retrouver des activités partagées.

La perspective comparative entre chômage et « harcèlement » ou « placardisation » impose de repérer les caractéristiques propres de chacune de ces situations, mais elle permet aussi de dégager des problématiques communes. Comment, au-delà de l'individualisation et de l'isolation, voire de la victimisation, ceux qui sont essentiellement objets de discours – politique, caritatif ou expert – et de dispositifs d'assistance – sociale, juridique,

psychologique, économique – peuvent-ils se réapproprier l'expérience de la relégation-exclusion et opérer sa déprivatisation ?

La diffusion de la culture psychologique conjuguée à des processus de désinstitutionnalisation massive contribue à façonner des visions du monde où domine le psychologisme au service d'une rationalité contemporaine, qui pousse le sujet à expliquer ce qui lui arrive sous les auspices d'une appropriation subjective : je suis la cause de tout ce qui m'arrive et les événements ne sont interrogeables qu'en référence à ma contribution. Version intériorisée de l'idéologie libérale développant l'idée que c'est dans l'individu que se trouve la clef de ses réussites et de ses échecs. Comment, dès lors, s'opèrent ces passages de l'expérience individuelle de la relégation-désaffiliation à l'action collective contre le chômage ou la maltraitance au travail ? Sur quel « travail » personnel et partagé s'appuient-ils ? Quels processus permettent un dégagement de la tendance à « introvertir » le chômage et la disqualification pour partager et socialiser l'expérience de l'exclusion ?

Le chômage, la « mise au placard » comme le « harcèlement » constituent, les uns et les autres, des expériences de rupture et d'identité négative renvoyant au jugement dépréciatif. Si la désaffiliation est synonyme d'isolement et de fragilisation, voire de crise identitaire, encore faut-il explorer les stratégies individuelles et collectives mobilisées pour composer avec la situation subie, mais aussi pour s'en dégager.

La notion de stratégies identitaires (Camilleri et coll., 1990) met l'accent sur la capacité d'action des individus en matière de définition de soi. Elle s'inscrit dans une conception dynamique de l'identité renvoyant à un processus qui intègre les différentes expériences de l'individu tout au long de sa vie. C'est dans les rapports fluctuants entre le sujet et le monde qui l'environne que se construit et se reconstruit inlassablement l'ensemble des traits qui le définit, par lequel il se définit face aux autres et est reconnu par eux.

### Dispositifs cliniques

Les mouvements de chômeurs et précaires, comme les associations, constituent un cadre collectif d'expression et d'actions, un cadre collectif où rejouer la question de la place, sa place. Alors que la maltraitance, la stigmatisation, la relégation provoquent le

plus souvent de graves difficultés relationnelles, le groupe fait ici office de cadre de mise en relation avec d'autres.

Il permet de se dégager progressivement de l'isolement et de prendre le risque de la rencontre avec d'autres ; de sortir du repli sur soi pour aller vers l'échange, donner, recevoir ; de « sortir de soi », c'est-à-dire de suspendre un temps sa propre souffrance pour être disponible aux autres.

Lors de chacune de nos réunions, chaque nouveau récit est une épreuve : il réveille des expériences douloureuses que chacun cherche à neutraliser en les enkystant. Mais ce sont aussi ces résurgences qui permettent l'élaboration et le dégagement. La transformation des affects en représentations propres à être pensées et mises en mots résulte d'un travail psychosocial : si le groupe est en mesure de se prêter à cette élaboration de l'expérience douloureuse, il peut constituer un espace transitionnel susceptible de contenir la souffrance et de restaurer les capacités de penser. La réappropriation de l'expérience de l'exclusion passe par sa déprivatisation : celle-ci ne peut prendre sens que si elle trouve à être partagée, socialisée. C'est aussi ce qui permet de contextualiser l'expérience et de se dégager de la honte et du silence.

Le chômeur ou le « harcelé » se reconnaît d'abord comme membre du groupe. L'autre partie du parcours consiste à s'en différencier. L'expérience partagée n'est pas expérience commune : chacun réagit différemment. Et chacun peut alors découvrir que l'autre, si semblable dans sa situation, la vit de manière singulière. Le partage des stratégies défensives mais aussi des ruses, des modes de dégagement des assignations disqualifiantes permet de reprendre la main sur sa situation et de renouer avec le champ des possibles.

Notons encore qu'il ne s'agit pas seulement de groupes de parole. Les actions collectives sont aussi essentielles : celles qui assurent le fonctionnement même du collectif, celles qui alimentent le débat public, celles qui visent une transformation des représentations et pratiques à l'égard des chômeurs, des « maltraités » (comme l'intervention auprès des institutions de traitement du chômage). Ces actions mettent en cause la condition faite aux « harcelés », les « traitements » dont ils sont l'objet. – comme les actions des collectifs de chômeurs visent les « traitements » des institutions de traitement du chômage. Il s'agit bien, dans les deux cas, d'une solidarité de proximité mais qui n'est pas repliée

sur elle-même : elle ouvre à la question des droits et de l'action. La restauration d'une position d'acteur permet de se dégager des séductions de la position victimaire en attente de réparation (improbable) des préjudices subis.

Ces collectifs constituent autant de signes de résistance à la transformation du problème social de l'exclusion en problème personnel de l'exclu, à l'individualisation caractéristique des logiques de l'exclusion et de ses dispositifs de gestion. Il s'agit bien de réinscrire des situations individuelles dans l'ordre des droits collectifs.

Les collectifs ouvrent une alternative à la passivité de l'assistance et au repli sur soi qui accompagne la souffrance. La souffrance est d'abord une diminution, une amputation de la capacité d'agir, du pouvoir de faire, ressentie comme atteinte à l'intégrité de soi (Ricœur, 1990). La restauration du pouvoir d'agir passe par son étayage selon un cadre contenant et légitimant, un cadre d'expériences partagées où peut être vérifié que l'assignation disqualifiante (inutilité sociale, inemployabilité, cumul de handicaps) n'implique pas son intériorisation.

Agir, au sens le plus général, signifie prendre une initiative, entreprendre, mettre en mouvement. L'action n'est jamais possible dans l'isolement. Agir ensemble permet de retrouver un rôle social – alors que le chômeur comme le placardisé en sont dépossédés –, de s'engager dans des formes de coopération et d'échange, de retrouver une répartition des places et des tâches, de se dégager de son histoire personnelle pour assurer des activités qui rattachent chacun aux autres et qui concernent le monde commun. L'appui sur le groupe peut être nécessaire, non pas seulement pour reconnaître la souffrance, voire la partager, mais pour reconnaître l'injustice sociale et permettre le passage des préoccupations personnelles liées aux situations de chacun à l'analyse des processus qui produisent, favorisent ces situations. La subversion d'une expérience qui se présente comme essentiellement individuelle suppose sa réarticulation avec le champ social dans une perspective plus globale, sociopolitique.

#### QUELLE CLINIQUE DU SOCIAL ?

Qu'entend-on par clinique du social (ou par clinique du travail) ? Référée à ses origines, on pense bien sûr à ce qui se fait « au lit du malade » : examen, enseignement, construction du

savoir. Rappelons toutefois que si l'essai de M. Foucault (1963) s'appelle *Naissance de la clinique*, ce n'est pas parce que le savoir médical se forme au lit même du malade seulement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. « Beaucoup, sinon toutes les révolutions de la médecine, ont été faites au nom de cette expérience posée comme source première et norme constante. » Mais, « en quelques années, les dernières du XVIII<sup>e</sup> siècle, la clinique va être brusquement restructurée : détachée du contexte théorique où elle était née, elle va recevoir un champ d'application non plus limité à celui où se dit un savoir, mais coextensif à celui où il naît, s'éprouve et s'accomplit : elle fera corps avec le tout de l'expérience médicale. Encore faut-il qu'elle ait été pour cela armée de nouveaux pouvoirs, détachée du langage à partir duquel on la proférait comme leçon et libérée pour un mouvement de découverte ».

Il s'agit bien du processus de connaissance, « libéré » de l'approche hypothético-déductive, des théories et du « prestige des systèmes », de la posture de l'expert ou de celui supposé savoir. Mais indiquer que le savoir « naît » de la clinique ne préjuge pas de ses modalités. C'est sans doute pourquoi certaines conceptions de la clinique la réduisent à « l'examen », « l'étude de cas », comme souvent en psychologie clinique ou encore dans l'analyse ethnographique.

#### « Comprendre pour transformer et transformer pour comprendre »

Il nous faut aller plus loin. Dire que la démarche clinique s'oppose à la démarche positiviste de la science, qu'elle est analyse du particulier plutôt que du général, qu'elle est qualitative (fondée sur l'expression symbolique) plutôt que quantitative (fondée sur la mesure), qu'elle privilégie la compréhension plus que l'explication causale..., laisse en suspens la question du régime de production du savoir et le rapport dialectique entre connaissance et action. La production de connaissance est le résultat d'une activité réflexive dans l'action et, réciproquement, cette dernière est source de validation de la connaissance. Il y a nécessairement un travail d'analyse des « données », mais qui n'est pas seulement le fait des cliniciens. Que le dispositif soit celui de l'entretien individuel ou collectif, de groupes d'analyse des pratiques ou d'une observation participante, il s'agit bien de favoriser la coproduction de la compréhension du sens des conduites *en situation*. Dispositif qui introduit à des relations nouvelles entre cliniciens et praticiens, dans la mesure

où ceux-ci sont à la fois sujets et objets de la recherche. Dispositif qui crée une situation en décalage à l'intérieur du cadre habituel et induit ainsi une rupture par rapport à l'ordinaire. C'est ce décalage qui favorise l'émergence d'une réflexivité subjectivante. Cette conception de la clinique s'inscrit dans la tradition de la recherche-action que la formule d'Y. Clot (2001), à partir d'autres « héritages », résume justement : « Comprendre pour transformer et transformer pour comprendre. » On y retrouve ce double projet de connaissance et de changement, une production de savoir enraciné dans la pratique qui suppose l'engagement dans une relation avec des sujets autour d'un projet commun. « Un projet qui répond à la fois aux préoccupations pratiques d'acteurs se trouvant en situation problématique et au développement des sciences sociales par une collaboration qui les relie selon un schéma éthique mutuellement acceptable » (Rapport, 1973). Le processus de production de connaissances et la contribution qu'en retirent les sujets sont deux effets mutuellement dépendants de la recherche-action. Cela suppose de remettre en cause la division du travail instituée entre cliniciens-chercheurs et acteurs, division fondée sur le clivage entre théorie et pratique. En clinique du travail, le savoir (construit) est inséparable de l'expérience où il a émergé, ainsi que des effets qu'il produit sur la réalité. Le savoir, *a fortiori* le savoir sur les pratiques, est indissociable des conditions de son émergence. Reconnaître la différenciation entre savoir-expérience et savoir-objet théorique ne signifie pas qu'ils sont en rupture : « La recherche-action est fondée sur l'hypothèse que des savoirs de portée générale peuvent être produits à partir de l'expérience directe des acteurs et relativement à des situations singulières » (Dubost et Lévy, 2002). Ce qui engage à un type de relation de coopération entre chercheurs et acteurs, au fondement duquel se trouve la demande : le travail d'élaboration, de symbolisation proposé dans cette démarche ne peut être validé que s'il permet de renforcer le pouvoir d'agir des professionnels sur les situations-problèmes auxquels ils sont confrontés, s'il « permet aux potentialités étouffées de l'acte de commencer à se développer » (Mendel, 1998).

#### *La visée de la démarche clinique*

On aborde ici une autre dimension de la clinique, sa visée. Référée à ses origines brièvement rappelées, le « soin » pourrait



bien soutenir cette démarche, d'autant que la demande sociale est forte. L'émergence de la souffrance sur la scène sociale sollicite les cliniciens. Ici, les dérives hygiénistes et normatives guettent le clinicien en charge de la promotion d'une « meilleure » adaptation (Lhuilier, 2006). Loin de ces errances, la clinique du travail a d'autres visées : « L'extension du pouvoir d'agir des travailleurs sur le milieu et sur eux-mêmes, c'est-à-dire le développement du sens de leur expérience et celui de son efficience » (Clot, 2001). Sur cette voie, on rencontre le concept d'acte-pouvoir de G. Mendel (1998), c'est-à-dire du pouvoir du sujet dans et par l'acte. Concept qui invite à un déplacement de la conception traditionnelle du pouvoir, souvent réduite à celle du pouvoir des uns sur les autres, aux relations de pouvoir et de domination-soumission. Il s'agit bien de gagner des marges de liberté d'action, de se dégager des impasses problématiques pour inventer de nouvelles manières de faire et de penser, celles-ci supposant un travail d'élaboration collectif, un travail de resymbolisation de l'expérience subjective d'un milieu social, d'un milieu de travail. La visée poursuivie est moins du côté du soin que du développement des possibles, de la création. Car la vie n'est pas ajustement à des normes, adaptation à des contraintes extérieures, mais invention de normes, création (Canguilhem, 1966).

Emmanuel Renault

## *Souffrance et critique sociale*

La question de la souffrance sociale est d'une actualité paradoxale. D'un côté, les références à la souffrance pour décrire la société semblent toujours plus répandues. Elles se diffusent dans le langage ordinaire et dans les savoirs qui se développent à partir du travail social et des différentes pratiques localisées à l'interface du sanitaire et du social, mais elles s'imposent également dans les discours politiques et dans différentes sciences humaines (psychologie sociale, sociologie, anthropologie tout particulièrement). D'un autre côté, les réticences à admettre que la notion de souffrance sociale puisse désigner des problèmes psychologiques ou sociaux véritables et faire l'objet d'un usage politique intéressant semblent s'accroître. Alors que la notion de souffrance sociale est souvent employée pour désigner des phénomènes que le savoir légitime permet difficilement de décrire parce qu'ils se situent dans les interstices des institutions (entre sanitaire et social) et aux frontières des disciplines (entre psychologie, sociologie et anthropologie), et qu'elle sert également à désigner un ensemble d'expériences négatives qui contribuent à affaiblir la légitimité des sociétés qui les produisent, l'usage de cette notion fait l'objet de puissants discours de délégitimation qui s'en prennent aussi bien à son pouvoir descriptif ou explicatif qu'à sa valeur politique. Lorsqu'il est question de la légitimité générale d'une notion, la philosophie peut avoir quelque chose à dire, et en l'occurrence,

intervenir aussi bien sur le terrain de l'épistémologie des sciences humaines que sur celui de la théorie de la critique sociale. C'est à partir de ce second point de vue qu'il sera ici question de souffrance sociale<sup>1</sup>.

Les objections qui sont adressées à cette notion parcourent le spectre presque complet des théories politiques. Les partisans du néolibéralisme économique dénoncent dans la problématique de la souffrance la vision d'individus réduits à des victimes impuissantes, là où il faudrait montrer leur responsabilité et leur capacité à œuvrer à leur réussite sociale, ou encore, condamnent une vision qui transforme les problèmes économiques en problèmes moraux en enfermant les exclus dans un rôle d'assistés au lieu d'encourager leurs initiatives. Les partisans du libéralisme politique dénoncent quant à eux une confusion de la morale et de la politique, qui tend à pousser l'État à s'occuper du bonheur des individus alors qu'il devrait se contenter de veiller au respect de leurs droits. Ils craignent en outre qu'une vision compassionnelle des inégalités risque de substituer une politique de la pitié à une politique de la justice sociale. Des héritiers de Foucault voient dans l'émergence du discours de la souffrance une nouvelle figure du biopouvoir où la domination, le contrôle et la surveillance passent par la définition des normes de la vie bonne et de la santé, par la psychologisation et par la médicalisation du social. Parmi ceux qui conservent une référence à Marx, nombreux sont ceux pour qui la thématique de la souffrance sociale est solidaire d'une individualisation des problèmes destinée à dissimuler le poids des structures de la domination et de l'exploitation.

Nous commencerons par procéder à une brève analyse critique des arguments utilisés pour récuser la pertinence politique de la problématique de la souffrance sociale, avant de chercher à préciser comment la critique sociale peut prendre la souffrance sociale pour thème.

#### POURQUOI SE MÉFIER DE LA SOUFFRANCE SOCIALE ?

Quels sont donc les arguments conduisant à contester toute valeur politique à la problématique de la souffrance sociale ? En examinant les débats contemporains, il apparaît qu'ils sont de deux ordres. D'une part, ils se développent sur un plan normatif,

1. Nous avons analysé les termes de cette discussion dans E. Renault, 2008, chap. 1 et 3.

au moyen de différents couples conceptuels : individu responsable/victime, justice/compassion ou justice/bonheur, désassujettissement/médicalisation ou psychologisation, rapports sociaux/individualisation. D'autre part, ils se développent sur un terrain factuel en interprétant la diffusion de la thématique de la souffrance comme un événement politique inédit s'expliquant par des transformations culturelles ou institutionnelles propres à notre époque, considérée comme celle de la victimisation, du narcissisme, de l'hédonisme, de l'autonomie ou de la bio-légitimité<sup>2</sup>.

Les deux registres d'argumentation sont souvent imbriqués, et même si leurs éléments peuvent être combinés de différentes manières, il est possible d'identifier un certain nombre de relations typiques. Ainsi, la position néolibérale, qui oppose du point de vue normatif la figure de l'individu responsable à celle de la victime, entretient une relation d'affinité avec les diagnostics critiques portant sur la généralisation du schème victimaire dans la société contemporaine. La position libérale, opposant la problématique de la justice sociale à celle de la souffrance sociale, peut ainsi s'appuyer sur la caractérisation normative de notre époque comme ère du narcissisme, ou encore se référer à l'idée d'un hédonisme contemporain. La position foucauldienne, elle, se propose directement de critiquer les usages politiques de la référence à la souffrance du point de vue d'une histoire des transformations du biopouvoir depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, en se situant ainsi directement sur le terrain du diagnostic historique.

Pour clarifier la discussion, il importe de distinguer les aspects historiques et normatifs de l'évaluation de la thématique de la souffrance sociale, ce qui conduit à envisager séparément les deux questions suivantes : premièrement, la critique de la problématique de la souffrance sociale au nom des normes de la liberté individuelle, de la justice, ou du refus de l'assujettissement est-elle tenable ? Deuxièmement, l'idée d'une prise en compte de la souffrance par la critique sociale est-elle réellement un phénomène inédit ?

#### Est-il légitime de critiquer la société à partir de la souffrance ?

Cette première question est la plus facile. Si le point de vue pertinent dans l'évaluation de la société est celui de la responsabi-

2. Voir par exemple P. Bruckner, 2000 ; Ch. Lasch, 2000 ; D. Fassin, 2004 ; A. Ehrenberg, 2004 ; G. Erner, 2007 ; M. Revault d'Allonnes, 2008.

lité individuelle, le problème de la souffrance sociale devrait être central puisque, par souffrance, on entend ce qui peut déposséder les individus de leur puissance d'agir et du type de rapport à soi qui leur permet de chercher à valoriser leur existence au moyen de leur pouvoir de choix.

Si le point de vue politiquement pertinent est celui de la justice sociale, et si l'idée de justice sociale désigne bien des inégalités socialement produites quant aux modalités de satisfaction des attentes universelles, il n'y a pas non plus de raison d'exclure les références à la souffrance sociale. En effet, l'idée de souffrance sociale désigne, d'une part un type d'expérience assez insupportable pour que tous espèrent en être préservés, et d'autre part, un type d'inégalité sociale par rapport à la souffrance<sup>3</sup>.

Si la critique sociale doit plutôt chercher à promouvoir des formes de désassujettissement, la question de la souffrance sociale peut également s'avérer centrale dans la mesure où l'expérience des situations sociales insupportables, lorsque la lutte ou la fuite sont impossibles, ne laisse d'autre issue qu'une adaptation à l'insupportable dont résultent des formes d'aliénation ou de servitude volontaire<sup>4</sup>. Mentionner le risque d'assujettissement impliqué par la psychologisation, qui serait intrinsèque par la thématique de la souffrance sociale, ne suffit pas à invalider-écarter cet argument. La psychologisation n'est pas que dans les théories, elle est aussi dans les processus sociaux qui poussent les individus à s'auto-attribuer la responsabilité des difficultés sociales qui les accablent (par exemple en situation de chômage de longue durée); face à de tels processus, la critique en termes de souffrance sociale ne psychologise pas le social, mais politise le psychologique.

Enfin, dans la mesure où la thématique de la souffrance sociale consiste à souligner que l'expérience individuelle de la souffrance peut avoir des conditions sociales, et que ces conditions n'appartiennent pas seulement aux scènes locales des interactions et aux conditions particulières de la socialisation, mais remontent également aux structures générales de la domination de classe, de genre et de « race<sup>5</sup> », la dénonciation de la dissimulation des rapports sociaux par la thématique de la souffrance sociale ne fait pas davantage sens.

3. Nous avons développé ces points dans E. Renault, 2004, troisième partie.

4. Sur cette question, voir tout particulièrement Ch. Dejours, 1998 et 2006.

5. Sur ces questions, voir notamment R. Sennett, J. Cobb, 1977; G. Cowlishaw, 2003.

Les références à la souffrance sociale sont-elles si nouvelles ?

Pour aborder maintenant la question historique, intéressons-nous à l'émergence de la critique sociale moderne qui est contemporaine de la constitution de la question sociale, c'est-à-dire du fait que les droits de l'homme pouvaient être respectés sans pour autant que la justice sociale ne règne, en objet de préoccupation publique. Cette découverte a en grande partie défini les coordonnées du discours politique contemporain, notamment en ce qu'elle a conduit à l'opposition d'une définition libérale de la justice (fondée sur la prise en compte du seul droit à exercer un certain nombre de libertés fondamentales) à une définition socialiste de la justice (exigeant en outre la prise en compte d'un certain nombre de droits sociaux). Or, il est frappant que l'émergence de la question sociale comme question politique se soit accompagnée notamment d'un usage des références à la souffrance.

Le discours politique moderne est constitué de trois grandes traditions positives : le libéralisme exigeant le respect de l'exercice de la liberté individuelle ; le républicanisme exigeant la constitution d'institutions démocratiques veillant au respect du bien commun ; et le socialisme luttant pour les droits sociaux. À ces trois traditions s'ajoute une tradition négative : le conservatisme dont l'objectif est de préserver l'ordre social contre les normes de la liberté individuelle, de la participation démocratique et des droits sociaux. Selon nos préjugés contemporains, aucune de ces traditions ne ferait jouer un rôle décisif à la souffrance, et c'est seulement l'hédonisme ou le narcissisme contemporain, la généralisation du schème victimaire, la psychologisation ou la médicalisation contemporaine qui expliquerait l'émergence du thème de la souffrance comme thème politique. L'étude de l'émergence de la critique sociale au XIX<sup>e</sup> siècle permet de rectifier ces préjugés.

Contentons-nous d'évoquer deux exemples historiques : la « révolte des piquets » en Haïti, datant de 1844, l'une des principales révoltes paysannes haïtiennes, et la première dont on peut penser qu'elle avait un contenu socialiste<sup>6</sup>, dans la mesure où elle ne se contentait pas seulement d'exiger le respect des droits fondamentaux, mais qu'elle posait directement le problème de l'organisation sociale induisant la pauvreté ; et *L'Écho de la*

6. L'influence des idées socialistes anglaises, françaises et italiennes semble d'ailleurs attestée, voir Manigat, 2001, p. 121.

*fabrique*, le premier journal ouvrier en Europe, qui fut publié entre 1831 et 1834 durant la période séparant les deux insurrections lyonnaises<sup>7</sup>.

#### « L'armée souffrante »

La « révolte des piquets » s'est développée peu après le renversement du président Boyer par une insurrection conduite par les couches bourgeoises de la société haïtienne en vue de faire respecter les droits constitutionnels, insurrection que l'on peut dire en ce sens libérale. La révolte paysanne qui devait bientôt s'en prendre au nouveau gouvernement fut nommée « révolte des piquets » en référence aux seules piques que les paysans avaient pour armes, mais il est intéressant qu'elle se soit auto-intitulée « armée souffrante ». Il existe peu de documentation sur « l'armée souffrante », mais assez pour établir que le terme d'« armée souffrante » était bien employé par cette armée elle-même, et notamment par ses dirigeants, dont le « général en chef » Acaau. Les avis officiels conservés indiquent que cette armée avait pour devise « égalité-liberté » et qu'elle rendait ses avis « au nom du peuple souffrant<sup>8</sup> ». Il est probable que les insurgés s'appelèrent « armée souffrante » par comparaison avec l'insurrection bourgeoise qui venait de se désigner « armée populaire » (Pauléus-Sannon, 1905, 128-129). L'« armée souffrante » n'est donc pas celle d'un peuple uni que les élites prétendaient représenter, mais celle d'une partie seulement de ce peuple, l'armée du peuple souffrant. L'appellation est doublement significative : non seulement les insurgés se désignent eux-mêmes comme des sujets souffrants, mais aussi ils utilisent le terme de « souffrance » pour se distinguer du peuple qu'incarnait la bourgeoisie libérale en lutte pour le respect des droits privés et politiques.

Il est possible de préciser le sens de la référence de l'armée souffrante à la souffrance. Il semble que chez Acaau, le contenu de l'idée de souffrance est lié à la situation d'une pauvreté qu'il s'agit de faire apparaître au grand jour et dont la réalité donne une légitimité suffisante à un mouvement insurrectionnel. L'avis proclamé après la conquête de la ville de Cayes en donne une preuve sans doute suffisante : « Que dit le cultivateur auquel il a été promis, par la Révolution, la diminution des marchandises

exotiques, et l'augmentation de la valeur de ses denrées ? Il dit qu'il a été trompé, et pour comble de ses maux, la Constitution qui consacre tous les droits et tous les devoirs a reçu les dernières injures de l'arbitraire dans la cour du local même où l'Assemblée constituante délibérait. La population des campagnes, réveillée du sommeil où elle était, murmura sa misère et résolut de travailler à la conquête de ses droits » (*ibid.*, 1905, 134). Cette proclamation semble indiquer qu'il faut non seulement que la misère atteigne un degré certain (condition matérielle), mais aussi que le pauvre soit floué (condition symbolique) pour qu'il se décide à dire sa misère. Cette proclamation suggère en outre que murmurer la misère suffit à induire un processus de légitimation de l'insurrection, un processus de socialisation qui sort les pauvres de leur isolement pour s'unir dans une lutte collective.

Ces quelques faits permettent d'avancer une thèse concernant la spécificité des références à la souffrance à l'époque moderne. Le libéralisme politique, qui fut l'inspiration dominante de la révolution politique de 1789, a exclu que la question du bien-être et de la souffrance puisse être affaire de droit. Il a ainsi induit une sorte d'invisibilisation politique des problèmes liés à la réalité de la pauvreté et de la misère. Dans ce contexte, la référence à la souffrance prend une double valeur critique : elle désigne une réalité insupportable qui pour cette raison même mérite d'être transformée, mais elle désigne également la critique du fait que l'insupportable soit passé sous silence (critique, chez Acaau, de la « tromperie » dans laquelle la paysannerie pauvre est maintenue, de la nécessité de commencer à au moins murmurer ce qui fait la réalité de la misère).

#### La souffrance ouvrière

S'il est intéressant d'évoquer également *L'Écho de la fabrique*, c'est qu'on y trouve une confirmation du fait que les premières formes de socialisme faisaient du terme de souffrance un élément décisif de leur vocabulaire politique. *L'Écho de la fabrique* s'inscrit dans la lignée des efforts faits par les ouvriers, à la suite des Trois Glorieuses, pour se doter d'une conscience de leur situation et de leurs intérêts, ainsi que pour élaborer leur propre parole<sup>9</sup> ; en d'autres termes, pour accéder à des positions légitimes de

9. Sur ces caractéristiques générales de la constitution de la classe ouvrière, voir E.P. Thomson, 1988 et J. Rancière, A. Faure, 1976.

7. Nous avons développé ces deux exemples dans E. Renault, 2008, chap. 2.

8. On trouvera les documents conservés dans T. Madiou, 1991, t. 8, p. 131 sq.

description de leur expérience sociale et de revendication, c'est-à-dire pour sortir de la subalternité (au sens de Spivak, 1999). La description publique de la souffrance participe de tels efforts. Dans *L'Écho de la fabrique* les différents aspects de la question sociale sont évoqués : faiblesse de la rémunération, incertitudes quant au travail futur et à son paiement, difficulté à conserver le sentiment de sa propre dignité et à offrir une éducation digne à ses propres enfants, problèmes de logement, problèmes d'eau et de nourriture, problèmes de santé. Et ils sont toujours désignés indissociablement dans les registres du droit, de la dignité et de la souffrance.

Que le vocabulaire de la souffrance appartienne au langage politique du socialisme des origines est une évidence qui éclate en pleine lumière à la lecture de *L'Écho de la fabrique*. Dès lors, la question qui doit être posée ne semble pas tant de savoir comment la souffrance a pu devenir un problème politique aujourd'hui mais pourquoi elle l'est redevenue et pourquoi elle a été occultée entre-temps. Pourquoi le socialisme a-t-il abandonné, ou relativisé, la critique sociale en termes de souffrance alors que cette dernière semblait décisive au début ? À cette question, les préjugés incitent à répondre que c'est probablement le marxisme et l'exigence de poser les problèmes du point de vue des structures du capitalisme et du développement de la lutte des classes qui ont joué un rôle déterminant. Mais la lecture de *L'Écho de la fabrique* conduit à une autre hypothèse.

On s'aperçoit, en effet, que le thème de la souffrance tend à perdre son importance au gré des réorientations politiques du journal. Sous la direction de Vidal, fondateur du journal inspiré par le mutualisme et de la défense du modèle lyonnais, ainsi que par une référence saint-simonienne à l'organisation rationnelle de la production, la question de la souffrance est omniprésente. Sous sa direction, l'exhibition de la souffrance remplit une double fonction : une fonction de cri d'alarme devant la désorganisation de la société et la misère qui en résulte ; une fonction de mise en accusation des excès de la bourgeoisie industrielle. Après son décès, la direction est reprise par Chastain, qui lui donne une orientation plus radicale en revendiquant plus clairement les valeurs républicaines et l'égalité sociale. Deux nouvelles fonctions se voient alors conférées à la souffrance : d'une part, disqualifier l'ordre social qui la produit ; d'autre part, marquer l'irréductibilité du conflit de classe et légitimer l'auto-organisation de la classe

ouvrière. Mais il est frappant que sous sa direction, le thème de la souffrance commence à se faire moins présent. En effet, la description de l'expérience des contextes particuliers de l'exploitation et de la pauvreté devient moins importante dès lors que l'on attend l'émancipation de la loi républicaine. L'analyse des conditions de vie devient moins importante dès lors que toute l'attention porte sur la description des principes fourriéristes de la société idéale. En définitive, c'est ici bien le républicanisme et le socialisme utopique qui semblent avoir évincé la critique sociale en termes de souffrance. Peut-être la conclusion pourrait être généralisée, et l'on pourrait comprendre ainsi l'importance que des auteurs comme Marx et Engels (depuis *La situation de la classe laborieuse en Angleterre* jusqu'au *Capital* et à l'*Enquête ouvrière*) ont attribuée à la description des conditions de vie du prolétariat et notamment de la souffrance qui en résulte – description dirigée non pas seulement contre le libéralisme, mais aussi contre le républicanisme et les formes de socialisme doctrinaire ou utopique.

#### *Le problème de l'invisibilisation de la souffrance*

À la lumière de ces deux exemples historiques, les arguments normatifs opposés à la problématique de la souffrance sociale changent eux-mêmes de nature. Premièrement, il n'apparaît pas étonnant que le libéralisme et le républicanisme s'opposent à toute prise en compte politique de la souffrance, si l'une des fonctions politiques du terme est, d'une part, de critiquer l'étroitesse de la définition libérale de la justice et de revendiquer le droit à transformer les conditions sociales de la souffrance liée à l'exploitation et à la pauvreté, d'autre part de contester que la démocratie puisse se définir comme une simple participation des citoyens à un espace public commun, abstraction faite des expériences sociales spécifiques qui les soucient (et éventuellement leur bloquent tout accès à des positions d'énonciation et de revendication légitime). Deuxièmement, il n'est plus possible de réduire le langage politique de la souffrance à une conséquence des transformations de la biopolitique, elle-même interprétée comme chez Foucault comme une technologie politique libérale. On ne saurait nier que le discours de la souffrance participe aujourd'hui d'une médicalisation et d'une psychologisation des modalités du contrôle social. Mais le terme de souffrance est également doté d'une fonction critique dirigée directement contre les principes

normatifs de l'ordre libéral<sup>10</sup>, et indirectement, contre les technologies politiques et sociales qui contribuent à rendre les conduites conformes à ces principes. Les usages du terme de souffrance dans les années 1990, chez des auteurs comme Bourdieu ou Dejours, appartiennent à cette tradition des usages critiques du terme de souffrance, et ont précisément pour fonction de faire apparaître de nouveau la réalité vécue de la domination et des inégalités, une réalité invisibilisée aussi bien par le discours néolibéral qui a accompagné la sortie du fordisme que par le discours libéral<sup>11</sup> de la gauche qui a tenté d'en instruire la critique.

D'une certaine manière, la situation politique propre à la question sociale semble ressurgir : un certain consensus normatif dans l'espace public, relayé par différentes théorisations savantes, semble contribuer à l'invisibilisation d'un ensemble de problèmes émergeant de l'expérience sociale susceptibles d'être décrits en termes de souffrance. Le retour de cette situation politique est sans doute l'une des raisons du retour de la thématique de la souffrance sociale. Une autre explication tient sans doute aux formes spécifiques, bien évidemment irréductibles à celles du XIX<sup>e</sup> siècle, sous lesquelles elle fait retour à l'époque postfordiste : celle des transformations du travail (thématique de la souffrance au travail) et celle de l'exclusion (thématique du lien précarité/souffrance psychique). Dans les deux cas, la question des incidences subjectives des nouvelles formes de domination et de désaffiliation devient centrale.

#### QUELLE FORME DE CRITIQUE SOCIALE ?

Est-il pour autant légitime d'introduire une référence à la souffrance dans la critique sociale ? Et si oui, comment le faire ? Répondre à ces questions est malaisé en raison de la variété des formes que peut prendre la critique sociale, et de notre absence de vision claire de ce que pourrait être une critique sociale donnant une place privilégiée au thème de la souffrance sociale.

10. On remarquera par exemple que le terme de « médecine sociale », forgé en 1848 par J. Guérin, trouve son sens dans l'idée d'un passage d'une révolution politique à la révolution sociale en réponse à la question sociale ; à ce propos, voir E. Renault, 2008, chap. 4.

11. Ici comme précédemment, j'entends par libérale la position qui définit la justice par le primat du respect des libertés individuelles, et qui trouve une formulation classique chez des auteurs contemporains comme Rawls, sur un positionnement de type social-démocrate.

Pour répondre à ces questions, il faut commencer par préciser les caractéristiques que l'on est en droit d'attendre d'un modèle de critique sociale ; et dans la mesure où cette caractérisation relève de la théorie politique, il faut également préciser le rapport de la théorie politique avec la critique sociale.

Si l'activité politique est un usage de la réflexivité collective destiné à résoudre les problèmes surgissant de l'expérience sociale, alors, l'activité politique entretient un lien essentiel avec la critique sociale, et la théorie politique ne peut assumer sa dimension politique qu'en participant à cette réflexivité collective, en explicitant ou élaborant des modèles théoriques de critique sociale adaptés à ces problèmes<sup>12</sup>. Si, d'autre part, certains aspects importants de certains problèmes sociaux (comme la souffrance au travail et la souffrance liée à l'exclusion) sont mieux décrits en termes de souffrance que dans un autre lexique, alors, la théorie politique doit chercher à intégrer des références à la souffrance sociale dans les modèles de critique sociale (et à répondre à tous les arguments qui contestent le principe même d'une description des situations sociales en termes de souffrance et la légitimité politique des références à la souffrance).

En tant que critique sociale, tout discours politique doit être évalué du point de vue de ses objets sociaux et des sujets politiques qu'il présuppose. D'une part, en effet, on peut mesurer la pertinence d'un modèle de critique sociale en s'interrogeant sur sa capacité à rendre compte de ce qui fait problème dans l'expérience sociale. D'autre part, on peut mesurer la pertinence d'un modèle de critique sociale à l'existence de sujets politiques susceptibles d'entreprendre de mettre en œuvre les solutions pratiques de ces problèmes, ainsi qu'aux effets de subjectivation qu'elle produit sur d'éventuels acteurs politiques. En d'autres termes, toute critique sociale conséquente doit se donner pour objectifs de produire une description pertinente des maux sociaux et d'identifier ou de produire des sujets politiques susceptibles d'intervenir de façon pertinente dans un processus de transformation sociale. Mais ces deux objectifs peuvent être poursuivis de façons différentes. Deux grands modèles peuvent être distingués qui influent sur le statut et les formes de la théorie politique.

12. Pour une illustration de cette approche, voir J. Dewey, 2004.

## Deux modèles de critique sociale

Selon un premier modèle, ces deux objectifs sont assumés directement. La critique sociale théorique se veut alors l'expression et la justification d'une critique sociale pratique (mouvements sociaux, luttes sociales, processus politiques) qui procède elle-même à une identification de maux spécifiques et qui définit elle-même des acteurs politiques pertinents. Dans sa fonction de justification, la critique sociale théorique s'emploie alors à démontrer que les maux indiqués comptent effectivement parmi les principaux et qu'ils n'ont rien d'inévitable, à défendre le bien-fondé des transformations sociales visées et la légitimité des acteurs politiques à entreprendre de les mettre en œuvre. C'est bien en référence à ce premier modèle que différentes objections sont adressées aujourd'hui à toute prise en compte de la souffrance par la critique sociale : on risquerait de concentrer l'attention sur des maux qui ne sont pas les principaux (les effets superficiels des transformations sociales sur les individus), qui sont inévitables (le déplaisir de l'existence) ou qui font écran à une perception des véritables problèmes sociaux (les injustices) ; on induirait en outre des modes de subjectivation vecteurs de dépolitisation en transformant des acteurs politiques potentiels en victimes impuissantes en attente de réponse morale (compassion) ou médicale (soin). Notre détour historique a permis de désamorcer ces objections. Nous avons vu en effet que des luttes sociales contre l'injustice et la domination peuvent poser la souffrance comme l'un des défauts sociaux principaux (*Écho de la fabrique*) et qu'en elles des sujets politiques peuvent se désigner eux-mêmes en termes de souffrance (« armée souffrante »).

Le second modèle de critique sociale se distingue du premier en ce qu'il ne présuppose ni identification préalable des maux sociaux par des processus politiques existants, ni existence d'une subjectivité politique déjà constituée. Le premier modèle constitue le modèle classique depuis l'émergence de la question sociale, et il est sans doute le modèle qui doit faire référence. Mais il est des cas où les luttes politiques et les mouvements sociaux ne parviennent à identifier qu'une partie des maux sociaux devant être pris en considération ; et il est des cas où la subjectivité politique apparaît comme un problème à résoudre plus que comme une donnée fondatrice. La critique sociale est alors sans garants cognitif et pratique.

La pensée critique du XX<sup>e</sup> siècle offre différents exemples de discours ayant adopté le style de critique sociale qui résulte d'une telle absence de garants. Dans le contexte de l'émergence du fascisme comme phénomène de masse, Adorno a ainsi expliqué que la théorie critique ne devait pas seulement s'intéresser aux forces qui permettent de le combattre, mais également à celles qui expliquent l'adhésion au fascisme, ou plus généralement, l'adhésion à l'injustice et à la domination (Adorno, 2007). Il fournit l'exemple d'un mouvement de redéfinition de la critique qui, de Gramsci à Althusser, vise à expliquer les échecs du prolétariat ouvrier comme sujet révolutionnaire, et qui conduit finalement à poser explicitement la question de la subjectivité politique comme problème (Balibar, Badiou, Rancière, Butler, Zizek<sup>13</sup>). C'est sans doute chez Adorno que la réflexion sur le statut d'une critique sociale sans garant pratique a été poussée le plus loin, puisque chez lui, la pratique est toujours prise dans les dilemmes de la rationalisation totalisatrice et mutilante du monde moderne, de sorte que la critique théorique reste en définitive la seule forme de critique légitime. Il est frappant que, chez lui précisément, la souffrance ait pour fonction de donner un garant préthéorique *substitutif* à la critique : en l'absence du garant pratique de luttes pour l'émancipation dignes de ce nom, c'est dans le garant anthropologique de la souffrance vécue que la philosophie trouve sa source de légitimité. Le scandale de la souffrance produite par le monde moderne suffit non seulement à justifier la critique philosophique de ce monde, mais aussi à récuser toute tentative visant à la justifier ou à contester le bien-fondé de la critique (Adorno, 1984, 20-21).

Mais la référence à la souffrance peut aussi remplir une autre fonction dans ce second style de critique. Le terme de souffrance peut y être utilisé non pas seulement pour décrire une expérience anthropologique fondamentale, mais aussi pour désigner un ensemble de facteurs psychosociaux faisant obstacle au développement des luttes sociales et politiques. Dans la littérature sociologique et anthropologique récente, on insiste souvent sur le fait que la souffrance des individus s'oppose à leur engagement dans des mouvements sociaux, voire à la mise en récit de cette souffrance. On explique également que le fait que la souffrance vécue soit passée sous silence dans l'espace public politique tend

13. Sur cette question, voir notamment la synthèse critique effectuée par S. Zizek, 2007.

à faire apparaître cet espace comme détaché de la réalité des problèmes sociaux, et par voie de conséquence, à délégitimer tout engagement politique. Chez des auteurs comme Das, Bourdieu ou Dejours, l'écriture et la théorisation de la souffrance sociale ont précisément pour fonction de contribuer à la mise en visibilité de la souffrance sociale et d'induire un nouveau rapport des individus à leur souffrance, susceptible de leur rendre leur capacité d'action et d'engagement politique. La critique théorique ne se contente plus de témoigner de la souffrance (comme chez Adorno), elle se constitue en porte-parole d'une souffrance en vue de produire des effets de subjectivation spécifique et d'établir les conditions d'une relance de la critique sociale.

Dans chacun des deux modèles de critique sociale, la souffrance sociale peut donc être prise en compte, et les modalités de cette prise en compte diffèrent. Ce qui distingue ces deux types de critiques n'est pas seulement relatif à leurs objets et à leurs principes, mais aussi à leurs stratégies : le premier se donne pour objectif d'intensifier les luttes sociales dont il épouse le point de vue en procédant à une coconstruction de leurs objectifs (comme lorsque l'*Écho de la fabrique* élabore un discours de la souffrance dans une stratégie de légitimation des luttes des Canuts) ; le second s'efforce d'identifier les obstacles au développement ou à la réussite de la lutte dans une situation marquée soit par l'absence de garants cognitifs et pratiques de la critique, soit par l'échec au moins partiel de ces luttes. Tel qu'il s'est développé lors des vingt dernières années, le discours de la souffrance sociale s'est surtout trouvé formulé sous des formes qui relèvent de ce second type de critique sociale. Et c'est peut-être ce qui a contribué à faire douter de la pertinence politique de la problématique de la souffrance sociale. Implicitement, seul le style classique d'une critique théorique au service des luttes sociales et politiques est jugé légitime, et lorsque le second type est pris en considération, il tend à être considéré suivant le seul modèle du « témoignage » (Adorno), et non pas également selon le modèle du « porte-parole<sup>14</sup> » dont on trouve une illustration chez des auteurs comme P. Bourdieu (1993) ou Ch. Dejours (1998), voire V. Das (1995 et 1997)<sup>15</sup>.

14. Nous avons cherché à préciser la fonction théorico-politique du « porte-parole », dans E. Renault, 2004, Conclusion.

15. Nous reprenons ici des éléments développés dans E. Renault, 2008, chap. 6.

### La critique comme porte-parole

Chez un auteur comme Bourdieu, c'est bien un ensemble de problèmes sociaux invisibilisés, et non portés par les mouvements sociaux classiques, qu'il s'agit de mettre au jour en termes de souffrance (la misère de position par opposition aux figures classiques de l'inégalité), en vue de contribuer à une relance de la critique sociale théorique aussi bien que pratique. Chez un auteur comme Dejours, c'est le consentement à la domination et l'explication du déclin de l'activité revendicative que les références à la souffrance ont pour but d'expliquer, afin de déterminer comment surmonter des obstacles politiques. Chez l'un comme chez l'autre, la critique sociale fait usage d'un lexique de la souffrance non pas seulement pour identifier des obstacles sociaux et politiques, voire pour tirer les conséquences du fait qu'ils semblent insurmontables (à la manière d'Adorno), mais pour fournir des modèles endossables par les agents sociaux et pour contribuer au développement de dynamiques revendicatives.

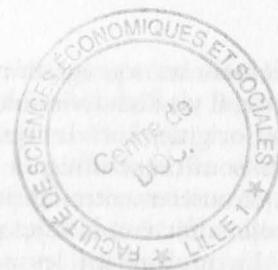
D'un côté, la critique de la souffrance sociale peut être considérée comme une réponse à l'absence de garant cognitif de la critique ; tel est bien l'un des objectifs de la référence à la misère du monde chez Bourdieu, et à la souffrance au travail chez Dejours. Il s'agit dans les deux cas de contribuer à transformer des problèmes sociaux passés sous silence en objets de préoccupation publique et de confrontations politiques. On pourrait remarquer également que faire surgir des problèmes sociaux refoulés (comme les viols collectifs) à l'époque de la partition de l'Inde, ou déniés (comme la réalité de l'extrême pauvreté qui touche aujourd'hui une partie considérable de la population mondiale) définit la fonction politique principale des références à la souffrance chez Das.

D'un autre côté, c'est sur l'absence de garant pratique de la critique théorique qu'il faut agir. Chez Das, c'est le cercle conduisant les victimes de la violence et de l'injustice sociale à se murer dans le silence qu'il s'agit de briser : toute souffrance tend à être partiellement indicible, et elle l'est d'autant plus qu'elle fait l'objet d'un déni collectif, déni que la critique sociale peut tenter de fissurer en fournissant aux subalternes des outils culturels pour décrire leur propre expérience et accéder à la revendication. L'originalité des descriptions en termes de souffrance tient à un pouvoir pragmatique spécifique grâce auquel la description d'un certain nombre de défauts sociaux en termes de souffrance

socialement produite engendre un changement de perception de soi-même dans son rapport au monde, en induisant des formes de subjectivation spécifique susceptibles d'ouvrir sur des dynamiques revendicatives et des pratiques transformatrices. Chez Bourdieu et Dejours, il s'agit également de désamorcer les justifications du monde social en luttant contre les euphémisations de la domination et de la misère (par exemple, en opposant la description concrète de la question sociale au discours libéral, ou encore, la réalité de l'expérience du travail au discours sur la fin du travail), et en luttant contre les dynamiques d'auto-attribution de la responsabilité de l'injustice subie. Il s'agit ainsi d'offrir aux victimes de la domination et de la misère des ressources pour sortir du silence et de l'impuissance. Et la critique sociale use en outre de la puissance affective du terme de souffrance pour inciter les destinataires du discours de la souffrance à prendre parti au côté de ceux qui subissent la domination et la misère.

C'est donc en jouant à la fois sur des ressorts théoriques et affectifs que la critique de la souffrance sociale tente de produire des effets cognitifs (changement de perception de soi, changement de perception du monde social et de la valeur de ses justifications) et pratiques (dynamique de refus de l'insupportable), et qu'elle affirme que les sociétés doivent se soumettre à l'exigence d'une lutte contre la souffrance qu'elles produisent.

Certes, il est sans doute impossible de distinguer la part de souffrance produite socialement et individuellement. Certes, il est sans doute tout aussi impossible de distinguer la souffrance produite inévitablement et inutilement par la société. Mais tout cela implique seulement qu'il n'y a pas de critères de la souffrance sociale. Il n'en reste pas moins que l'exigence d'une lutte contre la souffrance sociale évitable est une exigence fondamentale pour toute critique sociale soucieuse de lutter contre le rétrécissement de l'espace politique et contre l'euphémisation de l'injustice et des pathologies sociales. En l'absence de critère pour déterminer ce qui vaut comme souffrance sociale anormale, c'est la délibération et les confrontations politiques qui doivent trancher à ce propos.



## Conclusions

### LA DIMENSION POLITIQUE DES SOUFFRANCES INTIMES

Comment permettre l'émergence de ce que la souffrance a de vivant, subjectivement et politiquement? Elle est une expérience intime et singulière qui rend pourtant le sujet qui l'éprouve *passible* des autres. Elle a dès lors une dimension sociale et politique qui nécessite d'interroger les cadres institutionnels qui la produisent ou qui empêchent les victimes de s'en déprendre, de la traverser, voire de la transformer.

Toute souffrance n'appelle pas une politisation, au sens d'une mise en cause critique, sur une scène publique, de ceux (personnes ou systèmes) qui en porteraient la responsabilité; toute souffrance n'est pas inacceptable et certaines sont même inscrites dans un « espace lyrique » qui les valorise au même titre que l'effort ou l'exploit. D'ailleurs, les *formes* de la politisation sont toujours discutables, comme l'ont indiqué plusieurs chapitres de cet ouvrage: elles ne contribuent pas nécessairement, loin s'en faut, à alimenter le débat pluraliste ni à permettre une reconstruction psychique des victimes.

Mais chaque souffrance pose, selon nous, la question du partage entre l'*inévitabile* et l'*inadmissible*. Pour celui qui l'éprouve comme pour celui à qui elle est adressée, il s'agit de se situer par rapport à cette grande ligne de partage anthropo-politique. D'un côté, il y a l'*inévitabile* de la « douleur d'exister » inhérente à la condition humaine, avec son lot d'obstacles s'opposant inéluc-

tablement au « programme du bonheur » de l'être humain<sup>1</sup>. De l'autre, il y a l'inadmissible de la souffrance injuste, en tant qu'elle a des origines sociales qu'il faut alors mettre en cause. Le thème de la souffrance oblige à faire le partage. Il ne cesse de toucher aux frontières entre l'intime et le public, aux (dé)nouages entre le sujet affecté et le sujet politique.

En multipliant les points de vue sociologiques, anthropologiques, historiques ou philosophiques, les contributions de cet ouvrage confirment la nécessité de rendre compte de cette articulation complexe entre les dimensions proprement singulières et politiques de cette expérience. En ce sens, les prises en charge institutionnelles qui nous ont intéressés ne peuvent pas être pensées en tant que dispositifs destinés à rendre « normal » celui qui exprime une souffrance. Elles sont davantage appelées à intervenir sur les conditions objectives de souffrances inadmissibles tout en tâchant d'apporter une réponse à leurs expressions subjectives.

Le vaste parcours que nous avons effectué amène plusieurs éclairages sur l'institution de scènes (dans l'entreprise, la justice, les interventions psychosociales) où apparaissent des fragments de vies blessées. L'usage du terme de souffrance soulève alors de multiples questions : quels sont les rapports qu'il entretient avec l'injustice et la violence ? Permet-il de rendre ostensibles des disparités sociales ? De nouer l'intervention clinique à un renouvellement de la critique sociale ? Sinon, comment donner voix à de sourdes souffrances de telle sorte qu'elles fassent acte politique, vers la reconnaissance, la réparation ou d'autres formes de dépassement ?

Malgré leurs différences d'orientations théoriques, les contributions réunies ici ont montré que l'usage du terme de souffrance marque de façon inédite l'interprétation et l'action des professionnels de l'intervention psychosociale ou politique. Témoignant de nouvelles formes d'administration de la « question sociale », cet

1. L'idée du bonheur comme « programme » nécessairement contrarié est une allusion au texte de Freud, *Malaise dans la culture*, qui affirme que la souffrance « nous menace » inévitablement de trois côtés : dans notre propre corps, « destiné à la déchéance et à la dissolution », « du côté du monde extérieur » qui « dispose de forces invincibles et inexorables pour s'acharner contre nous et nous anéantir », et dans nos rapports avec les autres êtres humains. (On aura remarqué la succession des termes qui marquent l'inéluctable : destin, invincible, inexorable, acharnement à l'anéantissement... Freud écrit encore qu'il s'agit d'un sort inévitable, on pourrait parler d'une « souffrance générique. »)

usage n'est ni sans ambiguïtés, ni sans dérives potentielles. Mais il témoigne de transformations très profondes dans la façon de concevoir l'humain et son action collective. Il déplace – voire rend flou – le rapport entre normalité et pathologie, en mobilisant un entre-deux, entre fragilités et capacités humaines. Il peut amener à reconsidérer les répercussions psychiques de violences visibles et invisibles, ce qui n'est pas sans lien avec les modes d'intervention psychosociale.

Dans différents lieux institutionnels, des pratiques cliniques cherchent à frayer la voie d'une « micro-politique » de l'intervention. Elles s'efforcent de faire face à la double crise des victimes et de la réparation, malgré les difficultés de relayer la parole en souffrance dans l'espace public et malgré la fragilité des collectifs constitués pour la porter.

Mais plusieurs chapitres nous ont aussi amenés à éprouver les entraves, obstacles et limites de la politisation de souffrances intimes. Parmi ces entraves figurent, par exemple, le sentiment de honte, les difficultés d'une généralisation de plaintes singulières ou les limites de la coalition des victimes.

#### LA CONTRADICTION D'UNE SOCIÉTÉ EN SOUFFRANCE

Au regard de ces constats, il apparaît que les réponses politiques apportées à la souffrance dans les domaines que nous avons abordés – ceux des politiques sociales, du travail et de la justice – *nourrissent une contradiction*. C'est sur celle-ci que nous aimerions à la fois conclure le travail mené collectivement dans cet ouvrage, et soulever de nouvelles questions, adressées autant aux professionnels en charge de l'intervention qu'aux chercheurs<sup>2</sup>.

Il est remarquable de constater que les investissements qui sont consentis pour rendre l'individu plus « capable » de dépasser les situations douloureuses qui entravent son existence tendent à reléguer la dimension sociale de la souffrance au second plan, et ne se donnent généralement pas les moyens d'intervenir directement sur les conditions objectives de son émergence. La souffrance des victimes, révélée par les récits suscités dans des dispositifs de travail sur soi ou s'exprimant par la voix de leur porte-parole est, au contraire, de plus en plus souvent rapportée

2. Nous sommes bien conscients que la contradiction que nous allons décrire se noue à d'autres – par exemple, la contradiction entre l'expérience de l'exclusion et l'absence de recours évident à la justice sociale (Le Blanc, 2007).

à des individus hyperresponsabilisés. Ceux-ci peuvent d'ailleurs y trouver prétexte à s'identifier à la place paradoxale qui leur est faite – une place de sujet *en souffrance de sa responsabilité*. C'est dès lors des deux côtés de la relation d'intervention que l'invocation de la responsabilité individuelle risque d'empêcher un véritable travail de subjectivation, tout en dédouanant les responsables politiques de leurs propres obligations. Comme si le lien entre souffrance, injustice et politique tendait à se distendre ou à perdre en consistance.

Cette situation a au moins deux conséquences. En premier lieu, elle ne permet pas, dans de nombreuses situations, de prendre le mal « à la racine » et risque même de rabattre l'injustice d'une situation sur les capacités d'individus fragilisés. C'est ce qui se trouve déjà présent de manière implicite dans les conceptions de certains dirigeants économiques et politiques qui, dans la perspective de mise en œuvre d'un État social actif, tendent à mettre en avant les carences des chômeurs et non les causes structurelles de leur exclusion<sup>3</sup>.

En second lieu, et par conséquent, la mise à l'arrière-plan des conditions objectives de certaines situations de souffrance met aussi en porte-à-faux le professionnel en charge d'intervenir dans ces situations ou d'animer ces dispositifs de capacitation. Le risque est cette fois de reporter sur les professionnels, témoins privilégiés, une responsabilité et une attente qu'ils ne peuvent effectivement remplir et, de ce fait, de les contraindre à se protéger eux-mêmes – voire à se « blinder » – contre la souffrance qui leur est adressée, devenue partiellement la leur, en s'abritant derrière la barrière « professionnelle » qui les maintient à l'écart des victimes et de leur propre affectivité. En d'autres termes, il y a quelque chose d'absurde et souvent d'intolérable pour ces intervenants, comme pour la société dont ils sont les « instituteurs », dans le fait que, pour mener à bien son travail, ils soient parfois contraints de mal-mener ceux qui sont les premiers destinataires de leur intervention – voire de se malmener eux-mêmes.

Pourtant, la souffrance est bien, potentiellement, une interpellation politique susceptible de nourrir la critique sociale et donc le

3. De telles contradictions se révèlent également, à n'en pas douter, dans d'autres domaines qui n'ont pu être abordés qu'incidemment dans cet ouvrage, comme celui de la psychiatrie, où l'invocation de l'autonomie des patients se fait dans un contexte ambigu de responsabilisation, de contrôle, et de dégageant de l'État pour les prises en charge au long cours.

progrès social. Mais pour le devenir effectivement, elle doit sortir de l'invisibilité et même de ce qu'on pourrait appeler son mutisme, et s'élaborer à la fois subjectivement et politiquement.

#### AGIR CONTRE LA SOUFFRANCE SOCIALE ÉVITABLE : LA CLINIQUE COMME ACTION POLITIQUE

Actuellement, la saisie politique des souffrances adressées aux professionnels semble trop souvent reposer sur des dispositifs collectifs fragiles – lorsqu'ils existent – et sur la « bonne volonté » des acteurs de terrain. Ceux-ci doivent non seulement remplir les « obligations professionnelles » pour lesquelles ils seront évalués mais également porter le poids de la contradiction que nous venons d'évoquer. Or, les conditions pour bien mener ce travail ne sont souvent pas garanties : les moyens (financiers, matériels et humains) manquent dans les quartiers, dans les institutions de soin, dans le dispositif judiciaire, dans l'espace du travail, etc., avec le risque que la « bonne volonté » ne s'épuise, faute d'être relayée<sup>4</sup>.

À l'inverse, une société qui souhaiterait instituer la possibilité d'une clinique de la grande précarité ou de la souffrance au travail, par exemple, devrait permettre aux professionnels de se prémunir – et non de s'insensibiliser – d'une prise directe, émotionnelle et non médiatisée, à la souffrance d'autrui<sup>5</sup>. Il s'agirait de soutenir les conditions institutionnelles du travail d'écoute et d'élaboration de la souffrance. Cela passerait, certes, par l'attribution de moyens suffisants mais également – et surtout – en s'assurant de l'existence de relais avec l'espace public politique.

L'institution de tels relais ranime la question délicate des rapports – nœcs possibles ou faille irréductible ? – entre la clinique et le politique. Plusieurs chapitres de l'ouvrage ont plaidé pour la mise en place d'une clinique des souffrances sociales qui puisse avoir une perspective directement critique. Il s'agirait de signifier publiquement des expériences douloureuses d'injustice, à partir de la prise en considération clinique de leur singularité.

4. F. Dubet évoque également la « crise profonde » des travailleurs des institutions d'intérêt général qui craignent de ne devenir que des services et de ne plus être les instituteurs de la société. F. Dubet, *op. cit.*

5. Comme le suggère F. Tosquelles (2003), il est indispensable que, en deçà des actes techniques qu'ils sont amenés à poser, ceux qui portent secours aux victimes soient conduits à certains retraits de ce que l'auteur appelle les « sentiments immédiats » éprouvés devant la souffrance qui les mobilise.

Le silence, l'absence d'engagement des intervenants et des chercheurs dans le débat politique (au sens large) apparaîtraient de ce point de vue comme une complicité avec l'injustice : ce serait une démission face à l'invisibilité de certaines situations intolérables. Or l'invisibilisation sociale de la souffrance contribue à la renforcer. Se faire porte-parole de souffrances invisibilisées, ce serait offrir des ressources langagières là où la parole même a été rendue inaccessible par la souffrance et l'oppression sociale. Le thème de la souffrance devrait avoir une portée politique et le rôle des intervenants serait d'activer son potentiel de transformation sociale.

Mais il n'y a pas non plus de lien *immédiat* entre le travail social ou, *a fortiori*, le travail clinique et la critique politique. Il peut même y avoir contradiction ! Par exemple lorsque la logique de la critique sociale empêche celle du deuil dans laquelle sont engagées certaines victimes ; ou lorsque la « montée en généralité » qu'impose le débat politique réduit les expériences intimes à une description objective, abstraite des contextes de vie qui leur donnent pourtant leur vérité singulière.

Si la critique sociale peut contribuer à la formation de nouveaux sujets politiques, susceptibles d'agir dans le sens de transformations sociales, il est loin d'être évident qu'elle s'articule à une visée thérapeutique. La réciproque est également vraie.

#### PROLONGEMENTS

À ce niveau, une des limites de ce livre, mais également une de ses lignes de prolongement possible, concerne l'expérience actuelle des acteurs de l'intervention. Ainsi, les contributions de cet ouvrage ne souhaitent pas fermer le propos, elles doivent au contraire être considérées comme autant d'éléments de ce dialogue à poursuivre entre tous ceux qui se confrontent au projet d'agir contre les souffrances évitables.

Alimenter et poursuivre ce dialogue impliquerait, notamment, de prolonger la réflexion vers les solutions mises en œuvre par les professionnels de l'intervention pour tenter de résoudre la contradiction dans laquelle ils sont pris. Comment le rapport quotidien à la souffrance est-il éprouvé ? Comment est-il traduit en pratiques concrètes ? De quelle nature sont-elles ? Comment peuvent-elles être soutenues ? Comment sont-elles, au contraire, entravées ? Dans quelle mesure sont-elles porteuses de mécanis-

mes de défense contre la souffrance ? Avec quelles conséquences ? Qu'est-ce qui est acceptable ? Et quelles sont les limites d'une intervention possible sur l'espace intime d'où interpelle la souffrance ?

En soulevant ces questions, nous appelons de nos vœux – et nous voulons aussi nous engager – à nouer des liens renouvelés entre les multiples lieux institutionnels où s'élaborent, souvent discrètement, des micro-politiques de l'intervention. Sur ce plan, nous sommes conscients que la pratique est toujours en avance sur sa théorisation ; et c'est en définitive à l'invention de nouveaux rapports entre savoirs théoriques et savoirs pratiques qu'invitent les contributions réunies dans cet ouvrage.

T.P., J.C.

## Bibliographie

- ADORNO, T.W. 1984. *Modèles critiques*, Paris, Payot.
- ADORNO, T.W. 2007. *Études sur la personnalité autoritaire*, Paris, Allia.
- AMATO, J. 1990. *Victims and Values. A History and a Theory of Suffering*, New York-Westport-Londres, Praeger.
- APPAY, B. 2008. «Précarité et précarisation: quelles problématiques?», dans *Travail, organisation et précarité*, Toulouse, Octarès.
- ARENDT, H. 1963. *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard.
- ASKENAZY, Ph. 2006. *Organisation et intensité du travail*, Toulouse, Octarès.
- ASSOUN, P.-L. 2006. «Jouissance du malaise. L'hypermoderne à l'épreuve de la psychanalyse», dans N. Aubert (sous la direction de), *L'individu hypermoderne*, Toulouse, érès.
- ASTIER, I. 2007. *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF.
- AUBERT N. (sous la direction de). 2004. *L'individu hypermoderne*, Toulouse, érès.
- AUBERT, N.; GAULEJAC, V. de. 1991. *Le coût de l'excellence*, Paris, Le Seuil.
- BAJOIT, G. 2003. *Le changement social. Approches sociologiques des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- BAJOIT, G. 2007. «La tyrannie du "grand ISA"» dans M.-H. Soulet, *La souffrance sociale. Nouveau malaise dans la civilisation*, Fribourg, Academic Press Fribourg.
- BARBOT, J. 2002. *Les malades en mouvements. La médecine et la science à l'épreuve du sida*, Paris, Balland.
- BARBOT, J.; FILLION E. 2007. «La dynamique des victimes. Les formes d'engagement associatif face aux contaminations iatrogènes (VIH et prion)» *Sociologie et sociétés*, XXXIX, 1, p. 217-247.
- BARUS-MICHEL, J. 2004. *Souffrance, sens et croyance. L'effet thérapeutique*, Toulouse, érès.
- BAUDELLOT, Ch.; GOLLAC, M. 2003. *Travailler pour être heureux? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard.
- BAUMAN, Z. 2005. *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue/Chambon.

- BAUNEY, Y. (sous la coordination de). 2007. « Changer le travail, changer la vie », *Nouveaux regards. Revue de l'institut de recherches de la FSU*, n° 37-38, avril-septembre 2007.
- BECK, U. 1998. « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, n° 39.
- BECK, U. 2001. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier (édition originale en allemand : 1986).
- BELL, D. 1979. *Les contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, PUF.
- BESANÇON, A. 1994. *L'image interdite. Une histoire intellectuelle de l'icôneclasse*, Paris, Fayard.
- BOLLE DE BAL, M. (sous la direction de). 1997. *Voyage au cœur des sciences humaines*, Paris, L'Harmattan.
- BOLTANSKI, L. 1993. *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI, L. 2002. « Nécessité et justification », *Revue économique*, vol. 53, n° 2, mars 2002, p. 275-289.
- BOLTANSKI, L. ; CHIAPPELLO, E. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. ; THÉVENOT, L. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BONDU, D. 1998. *Nouvelles pratiques de médiation sociale: jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, Paris, Éditions ESF.
- BOURDIEU, P. 1991a. « Introduction à la socio-analyse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, décembre.
- BOURDIEU, P. 1991b. « L'ordre des choses », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, décembre.
- BOURDIEU, P. (sous la direction de). 1993. *La misère du monde*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU, P. 1998. *Contre-feux. Propos pour servir la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, Raisons d'agir.
- BRUCKNER, P. 2000. *L'euphorie perpétuelle. Essai sur le devoir de bonheur*, Paris, Grasset.
- CALLON, M. ; LASCOUMES, P. ; BARTHE, Y. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.
- CAMILLERI, C. et coll. 1990. *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.
- CANGUILHEM, G. 1966. *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF.
- CANTELLI, F. ; GENARD J.-L. (sous la direction de). 2007. *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ.
- CARPENTIER-ROY, M.-C. ; VÉZINA, M. (sous la direction de). 2000. *Le travail et ses malentendus*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Octarès.
- CASTEL, R. 1995-1999. *La métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Le Seuil.
- CASTEL R. 2003. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Paris, Le Seuil.
- CASTEL R. 2004. « La face cachée de l'individu hypermoderne: l'individu par défaut », dans N. Aubert (sous la direction de), *L'individu hypermoderne*, Toulouse, érès.
- CASTEL, R. ; HAROCHE, C. 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- CHÂTEL, V. 2006. *Esquisse d'une théorie du lien social. À partir du concept de responsabilité-pour-autrui*, Rapport FNRS.

- CHAUMONT, J.-M. 1997. *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte.
- CHAUVIÈRE, M. ; GODBOUT, J. 1987. *Les usagers entre le marché et la citoyenneté*, Paris, L'Harmattan.
- CLOT, Y. 1998. *Le travail sans l'homme? Pour une psychologie des milieux de travail et de vie*, Paris, La Découverte.
- CLOT, Y. 2001. « Clinique du travail, clinique du réel », *Journal des psychologues*, 185, p. 48-51.
- CLOT, Y. ; LITIM, M. 2008. « Activité, santé et collectif de travail », *Pratiques psychologiques*.
- COMMAILLE, J. 1997. *Les nouveaux enjeux de la question sociale*, Paris, Hachette.
- COSER, R. 1962. *Life in the Ward*, East Lansing, Michigan State University Press.
- COWLISHAW, G. 2003. *Blackfellas Whitefellas and Hidden Injuries of Race*, Londres, Blackwell.
- CYRULNIK, B. 1999. *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob.
- DAS, V. 1995. *Critical Events. An Anthropological Perspective on Contemporary India*, Delhi, Oxford University Press.
- DAS, V. 1997. « Transaction in the construction of Pain », dans A. Kleinman, V. Das, M. Lock, *Social Suffering*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press.
- DE MUNCK, J. ; GENARD, J.-L. ; KUTY, O. ; VRANCKEN, D. ; DELGOFFE, D. ; DONNAY, J.-Y. ; MOUCHERON, M. ; MACQUET, C. 2003. *Santé mentale et citoyenneté. Les mutations d'un champ de l'action publique*, Gent, Academia Press.
- DE SINGLY, F. 2003. *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin.
- DE TOCQUEVILLE, A. 1968. *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard.
- DEJOURS, C. 1993. *Travail et usure mentale. De la psychopathologie à la psychodynamique du travail*, deuxième édition, Paris, Bayard.
- DEJOURS, C. 1998. *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Le Seuil.
- DEJOURS, C. 2006. « Aliénation et clinique du travail », *Actuel Marx*, n° 39: « Nouvelles aliénations ».
- DEJOURS, C. 2007. « Monde du travail et pathologie de la solitude », dans M.-H. Soulet (sous la direction de), *La souffrance sociale*. Fribourg, Academic Press Fribourg, coll. « Res socialis », p. 85-106.
- DEWEY, J. 2004. *Le public et ses problèmes*, Pau, Farrago.
- D'IRIBARNE, P. 1996. *Vous serez tous des maîtres*, Paris, Le Seuil.
- DODIER, N. 2003. *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Éditions de l'ÉHES.
- DODIER, N. ; BARBOT, J. 2008. « Objectivity and autonomy as political vectors in the medical world. Twenty years of public controversy around Aids treatments », *Science in Context*, 21, 3, p. 403-434.
- DODIER, N. ; BARBOT, J. (à paraître). 2010. « Violence et démocratie dans un collectif de victimes. Les rigueurs de l'entraide », *Terrain*, n° 54.
- DONZELOT J. 1984. *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard [2<sup>e</sup> éd., Le Seuil, 1994].
- DONZELOT, J. ; GORDON, C. 2005. « Comment gouverner les sociétés libérales? L'effet Foucault dans le monde anglo-saxon. Discussion entre Jacques Donzelot et Colin Gordon », *Esprit*, novembre, p. 82-95.

- DUBET, F. 1987. *La galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- DUBET, F. 1995. *Sociologie de l'expérience*, Paris, Le Seuil.
- DUBET, F. 2002. *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil.
- DUBET, F. 2006. *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris, Le Seuil.
- DUBOST, J.; LÉVY, A. 2002. « Recherche-action et intervention » dans J. Barus-Michel, E. Enriquez, A. Lévy (sous la direction de), *Vocabulaire de psychosociologie*, Toulouse, érès, p. 391-416.
- DUJARIER, M.-A. 2006a. « Services: une division sociale du travail d'organisation », *Nouvelle revue de psychosociologie*, « Clinique du travail », n° 1, avril.
- DUJARIER, M.-A. 2006b. *L'idéal au travail*, Paris, PUF.
- DUJARIER, M.-A. 2008a. « Prendre sur soi: l'individualisation du travail d'organisation », dans G. De Terssac, C. Saint-Martin, C. Thébault (sous la direction de), *La précarité: une relation entre travail, organisation et santé*, Toulouse, Octarès Éditions.
- DUJARIER, M.-A. 2008b. *Le travail du consommateur*, Paris, La Découverte.
- DURKHEIM, É. 1960. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, PUF.
- DURKHEIM, É. 1973. *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- EHRENBERG, A. 1998-2000. *La fatigue d'être soi: dépression et société*, Paris, Odile Jacob.
- EHRENBERG, A. 2004. « Les changements de la relation normal-pathologique. À propos de la souffrance psychique et de la santé mentale », *Esprit*, n° 304.
- EHRMAN, B. 2007. *Les christianismes disparus. La bataille pour les Écritures: apocryphes, faux et censures*, Paris, Bayard.
- ELIACHEFF, C.; SOULEZ LARIVIERE, D. 2007. *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel.
- ELIAS, N. 1973. *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- ELIAS, N. 1987. *La société des individus*, Paris, Pocket Agora.
- ERNER, G. 2006. *La société des victimes*, Paris, La Découverte.
- EWALD, F. 1986. *L'État-Providence*, Paris, Grasset.
- FASSIN, D. 2004a. « Le corps exposé. Essai d'économie morale de l'illégitimité », dans D. Fassin et D. Memmi, *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 237-266.
- FASSIN, D. 2004b. *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte.
- FASSIN, D.; MEMMI, D. 2004. *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- FASSIN, D.; RECHTMAN, R. 2007. *L'empire du traumatisme: enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion.
- FAUCONNET, P. 1929. *La responsabilité. Étude de sociologie*, Paris, Alcan.
- FELSTINER, W.; ABEL, R.; SARAT, A. 1991. « L'émergence et la transformation des litiges: réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, n° 16, p. 41-54.
- FERRY, L.; RENAUT, A. 1987. 68-86. *Itinéraire de l'individu*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. 1963. *Naissance de la clinique*, Paris, PUF.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. 2001. *Dits et écrits, II, 1976-1988*, Paris, Gallimard [1<sup>re</sup> éd., 1994].
- FOUCAULT, M. 2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard/Le Seuil, Hautes Études.

- FRANSSSEN, A. 2003. « Le sujet au cœur de la question sociale », *La Revue Nouvelle*, Bruxelles.
- FRANSSSEN, A. 2006. « L'État social actif et la nouvelle fabrique du sujet », dans I. Astier et N. Duvoux, *La société biographique: une injonction à vivre digne-ment*, Paris, L'Harmattan, p. 75-104.
- GARAPON, A. 2001. « La justice reconstructive », dans A. Garapon, F. Gros, T. Pech (sous la direction de), *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, p. 247-324.
- GAUCHET, M. 2002. *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- GAULEJAC, V. de. 1987. *La névrose de classe*, Paris, Hommes et groupes.
- GAULEJAC, V. de. 1996. *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GAULEJAC, V. de. 2004. *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Le Seuil.
- GAULEJAC, V. de. 2005. *La société malade de sa gestion*, Paris, Le Seuil.
- GAULEJAC, V. de.; HANIQUE, F.; ROCHE, P. 2007. *La sociologie clinique, enjeux théoriques et méthodologiques*, Toulouse, érès.
- GAULEJAC, V. de.; LEGRAND, M. 2008. *Intervenir par le récit de vie*, Toulouse, érès.
- GAULEJAC, V. de.; LÉONETTI, I.T. 1994. *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GENARD, J.-L. 1999a. *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf, Humanités.
- GENARD, J.-L. 1999b. « Droit, reconnaissance et réconciliation. À propos de la typologie d'A. Honneth », *Recherches sociologiques*, n° 2, vol. XXX, « Souffrance sociale et attentes de reconnaissance. Autour du travail d'A. Honneth », p. 183-196.
- GENARD, J.-L. 2003a. « Quelques réflexions sur la solution proposée par K.O. Appel à la controverse expliquer-comprendre », dans N. Zaccai-Reyners (sous la direction de), *Expliquer-comprendre. Regards sur les sources et l'actualité d'une controverse épistémologique*, Bruxelles, Philosophie et société, éditions de l'ULB, p. 87-114.
- GENARD, J.-L. 2003b. « Reconnaissance et politique. Vers une psychologisation de l'intervention étatique », dans J.-M. Larouche (sous la direction de), *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Montréal, Presses de l'université du Québec.
- GENARD, J.-L. 2007. « Capacités et capacitation: une nouvelle orientation des politiques publiques? », dans F. Cantelli, et J.-L. Genard, *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, p. 41-64.
- GENARD, J.-L. 2008a. *Management des compétences ou formation intégrée?* <http://www.enseignement.be/>, consulté le 1/7/2008.
- GENARD, J.-L. 2008b. « Le respect sous l'horizon de la responsabilité », dans N. Zaccai (sous la direction de), *Questions de respect. Enquête sur les figures contemporaines du respect*, Bruxelles, Éditions de l'université libre de Bruxelles.
- GIDDENS, A. 1994. *Beyond Left and Right: The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press.
- GIRARD, R. 1998. *La violence et le sacré*, Paris, Hachette [édition originale, 1972].
- GOLLAC, M.; VOLKOFF, S. 2004. *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

- HABERMAS, J. 1997. *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard.
- HARPAZ, I. 1986. « The factorial structure of the meaning of working », *Human Relations*, 39, 7, p. 595-614.
- HIRIGOYEN, M.-F. 1999. *Le harcèlement moral*, Paris, Pocket.
- HOCHSCHILD, A. 1983. *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, Berkeley University of California Press.
- HOLMES SETH M. 2006. « "Parce qu'ils sont plus près du sol". L'invisibilisation de la souffrance sociale des cueilleurs de baies », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 165, décembre, « Santé et travail. Victimes et responsables », p. 28-51.
- HONNETH, A. 2002. *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf [édition originale en allemand, 1992].
- HUBAULT, F. ; BOURGEOIS, F. 2005. « Prévenir les TMS. De la biomécanique à la revalorisation du travail, l'analyse du geste dans toutes ses dimensions », *@ctivites*, vol. 2, n° 1.
- HUYARD, C. 2007. *Rendre le rare commun. Expérience de maladies rares et construction d'une action collective*, thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, EHESS.
- ILLOUZ, E. 2006. *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Le Seuil.
- INSTITUT DE PSYCHODYNAMIQUE DU TRAVAIL DU QUÉBEC. 2006. *Espace de réflexion, espace d'action en santé mentale au travail. Enquêtes en psychodynamique du travail au Québec*, Québec, Les Presses de l'université Laval.
- ION, J. 1998. *Le travail social au singulier*, Paris, Éditions Dunod.
- ION J. et coll. 2005. *Travail social et souffrance psychique*, Paris, Dunod.
- KAËS, R. (sous la direction de). 1996. *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*, Paris, Dunod.
- KARSENTI, B. 2006. *La société en personnes. Études durkheimiennes*, Paris, Économica.
- KATTAN, E. 2002. *Penser le devoir de mémoire*, Paris, PUF.
- KLEIN, N. 2001. *No logo. La tyrannie des marques*, traduit de l'anglais par Michel Saint Germain, Paris, Actes Sud.
- KOSELLECK, R. 1990. *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- LALLEMENT, M. 2003. *Temps de travail et modes de vie*, Paris, PUF.
- LASCH, C. 1979. *Le complexe de Narcisse. La nouvelle sensibilité américaine*, Paris, Robert Laffont.
- LASCH, C. 1984. *The Minimal Self. Psychic Survival in Troubled Times*, New York, W.W. Norton Company.
- LASCH, C. 2006. *La culture du narcissisme: la vie américaine à un âge de déclin des espérances*, Castelnau-le-Lez, Climats.
- LATTE, S. 2008. *Les « victimes ». La formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, thèse pour le doctorat de sciences sociales de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- LATOUR, B. 1999. *Politique de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- LAVAL, C. ; RAVON, B. 2005. « Relation d'aide ou aide à la relation », dans J. Ion, *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte.
- LE BLANC, G. 2007. *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Le Seuil.
- LEFORT, C. 1986. *Essais sur le politique: XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Seuil.

- LEGRAND, M. 1984. « Maladies mentales et pratiques psychiatriques. Vers une approche micropolitique », *Perspectives. Revue sur les enjeux sociaux des pratiques psychologiques*, n° 3, p. 193-226.
- LHUILIER, D. 2002. *Placardisés. Des exclus dans l'entreprise*, Paris, Le Seuil.
- LHUILIER, D. 2005. « Harcèlement : inflation imaginaire, déficience du symbolique et déni du réel », dans M. Sanchez-Mazas, G. Koubi (sous la direction de), *Le harcèlement. De la société solidaire à la société solitaire*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, p. 125-138.
- LHUILIER, D. 2006. *Cliniques du travail*, Toulouse, érès.
- LHUILIER, D. ; ROCHE, P. 2009. « La résistance créatrice », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 7.
- LINHART, D. 2002. *Perte d'emploi, perte de soi*, Toulouse, érès.
- LIPIETZ, A. 1996. *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte.
- LIVET, P. 2002. *Émotions et rationalité morale*, Paris, PUF, coll. « Sociologies ».
- LORAUX, P. 2001. « Les disparus », dans J.-L. Nancy (sous la direction de), *L'art et la mémoire des camps. Représenter, exterminer*, Paris, Le Seuil.
- LORIOU, M. 2006. « Ennui, stress et souffrance au travail », dans N. Alter (sous la direction de), *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF, p. 227-244.
- LORIOU, M. ; BOUSSARD, V. ; CAROLY, S. 2006. « La résistance à la psychologisation des difficultés au travail. Le cas des policiers de la voie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 165, décembre, « Santé et travail. Victimes et responsables », p. 106-113.
- LYOTARD, J.-F. 1983. *Le différend*, Paris, Éditions de Minuit.
- MADIOU, T. 1991. *Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, H. Deschamps.
- MANIGAT, L. F. 2001. *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, Port-au Prince, coll. du CHUDAC.
- MARANDA, M.-F. ; RHÉAUME, J. ; CONDAMIN, A. ; GIRARD, L. 2000. « Une enquête de psychodynamique de travail à la télévision », *Travailler. Revue internationale de psychopathologie et psychodynamique du travail*, n° 5, 2000, p. 153-172.
- MARTUCCELLI, D. 2007. « La souffrance et le modèle de l'individu psychologique », dans M.-H. Soulet, *La souffrance sociale. Nouveau malaise dans la civilisation*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 31-50.
- MAURIN, É. 2002. *L'égalité des possibles*, Paris, Le Seuil.
- MEAD, G.H. 1963. *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF.
- MEMMI, D. 2003. *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, G. 1998. *L'acte est une aventure*, Paris, La Découverte.
- MORRIS, L. 1994. *Dangerous Classes. The Underclass and Social Citizenship*, London, Routledge.
- PAGÈS, M. ; BONETTI, M. ; DESCENDRE, D. ; GAULEJAC V. de. 1979. *L'emprise de l'organisation*, Paris, Desclée de Brouwer.
- PAPERMAN, P. ; OGIEN, R. 1995. « La couleur des pensées, sentiments, émotions, intentions », *Raisons pratiques*, n° 6.
- PAUGAM, S. 2000. *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF.
- PAUGAM, S. (sous la direction de). 1996. *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

- PAULÉUS-SANNON, H. 1905. *Essai historique sur la Révolution de 1843*, Cayes, Imprimerie de Bonnefil.
- PONET, P. 2007. « Remettre les corps en ordre: entre savoirs et pouvoirs. La professionnalisation de l'évaluation médicale des dommages corporels », *Revue française de sociologie*, 48, n° 3, p. 477-517.
- PROUST, F. 1997. *De la résistance*, Paris, Cerf.
- PURSER, G. 2006. « "Que du sale boulot", risques et accidents corporels chez les travailleurs journaliers aux États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 165, décembre, « Santé et travail. Victimes et responsables », p. 52-71.
- RANCIÈRE, J.; FAURE, A. 1976. *La parole ouvrière*, Paris, UGE.
- RAPOPORT, R.N. 1968-1973. « Three dilemmas in action-research », *Human Relations*, 23, trad. fr. *Connexions*, 7.
- RAVON, B. 2005. « Vers une clinique du lien défait? » dans J. Ion, *Le travail social en débats*, Paris, La Découverte.
- RENAULT, E. 2000. *Mépris social. Éthique et politique de la reconnaissance*, Bègles, Ed. Du Passant.
- RENAULT, E. 2004. *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- RENAULT, E. 2008. *Souffrances sociales. Philosophie, psychologie et politique*, Paris, La Découverte.
- REVAULT D'ALLONNES, M. 2008. *L'homme compassionnel*, Paris, Le Seuil.
- REVUE TRAVAILLER. 2004. Numéro 11, « Dossier L'hyperactivité ».
- RHÉAUME, J. 1998. « Quand le plaisir cache la souffrance, étude sur le travail professoral », dans R. Jacob et R. Laflamme, (sous la direction de), *Gestion des paradoxes dans les organisations*, t. 7, *Stress, santé et intervention au travail*, Cap Rouge/Casablanca/Lausanne, Presses Inter Universitaires/Éditions 2 continents/Lena Éditions et diffusion, p. 121-133.
- RICŒUR, P. 1990. *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil.
- RICŒUR, P. 1994. « La souffrance n'est pas la douleur », *Autrement*, n° 142, février.
- RICŒUR, P. 2001. « Autonomie et vulnérabilité », dans *Le juste 2*, Paris, Éditions Esprit, p. 85-106.
- ROSANVALLON, P. 1992. *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON, P. 1995. *La nouvelle question sociale*, Paris, Le Seuil.
- SAVIDAN, P. 2007. *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Grasset.
- SCHNAPPER, D. 1991. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation*, Paris, Gallimard.
- SCHNAPPER, D. 2002. *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard.
- SCHUMANS, M.N. 2003. *Les solitudes*, Paris, PUF.
- SCOTT, J.-C. 2006. « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*, n° 36, p. 25-29.
- SEN, A. 1993. *Éthique et économie*, Paris, PUF.
- SENNETT, R. 1979. *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil.
- SENNETT, R.; COBB, J. 1977. *Hidden Injuries of Class*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SIBONY, D. 1991. *Entre-deux*, Paris, Le Seuil.

- SOULET, M.-H. 2005. « Une solidarité de responsabilité? », dans J. Ion, *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte.
- SOULET, M.-H. (sous la direction de). 2007a. *La souffrance sociale. Nouveau malaise dans la civilisation*, Fribourg, Academic Press.
- SOULET, M.-H. 2007b. « L'individualisation des politiques sociales: une réponse à l'exclusion durable? », dans F. Cantelli et J.-L. Genard (sous la direction de), *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, p. 169-179.
- SOULET, M.-H. 2008. « La vulnérabilité, un problème social paradoxal », dans V. Châtel, S. Roy, *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Montréal, Presses de l'université du Québec.
- SPIVAK, G.C. 1999. « Les subalternes peuvent-ils prendre la parole? », dans M. Diouf, *L'historiographie indienne en débat*, Paris, Karthala.
- STROHL H.; LAZARUS, A. 1995. *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher. Ville, santé mentale, exclusion et précarité*, Rapport DIV-DIRMI.
- SWAIN, G. 1994. *Dialogue avec l'insensé*, Paris, Gallimard.
- TERSSAC, G. de.; SAINT-MARTIN, C.; THEBAULT, C. (sous la coordination de). 2008. *La précarité: une relation entre travail, organisation et santé*, Toulouse, Octarès, coll. « Le travail en débats », Série MSHS-T, n° 6.
- THEBAUD-MONY, A. 2007. *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, Paris, La Découverte/Poche.
- THERY, L. (sous la direction de). 2006. *Le travail intenable. Résister collectivement à l'intensification du travail*, Paris, La Découverte, coll. « Entreprise et Société ».
- THOMSON, E.P. 1988. *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Le Seuil.
- TOCQUEVILLE, A. de 1981. *De la démocratie en Amérique*, tome II, Paris, Garnier-Flammarion.
- TOSQUELLES, F. 2003. *De la personne au groupe. À propos des équipes de soin*, Toulouse, érès.
- VALETTE, J.-C. 2002. « Le harcèlement moral, faire preuve de méthodologie », *Santé et travail*, 39, 30-33.
- VASSE, D. 1983. *Le poids du réel, la souffrance*, Paris, Le Seuil.
- VERNANT, J.-P. 1965. *Mythes et pensée chez les Grecs*, Paris, Maspero.
- VRANCKEN, D. 2007. « Politiques de la souffrance, politiques du vivant », dans M.-H. Soulet (sous la direction de), *La souffrance sociale*, Fribourg, Academic Press Fribourg, coll. « Res socialis », p. 179-204.
- VRANCKEN, D.; MACQUET, C. 2006. *Le travail sur Soi. Vers une psychologisation de la société?* Paris, Belin.
- WEBER, M. 1976. *L'éthique protestante et l'esprit de la science*, Paris, Plon.
- WELLER, J.-M. 1999. *L'État au guichet, sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Paris, Desclée de Brouwer.
- WRIGHT-MILLS, C. 1977. *L'imagination sociologique*, Paris, Maspero.
- YOUNG, A. 1995. *Harmony of Illusion. Inventing Post-Traumatic Disorder*, Princeton university press.
- ZIMMERMAN, B. 2000. « Classifications, logiques de compétences et dialogue social », *Travail et emploi*, n° 84, octobre.
- ZIZEK, S. 2007. *Le sujet qui fâche*, Paris, Flammarion.

## Présentation des auteurs

**JANINE BARBOT** est sociologue, chargée de recherche à l'INSERM. Elle a travaillé sur le militantisme scientifique et plus particulièrement sur la mobilisation des associations de lutte contre le sida autour des essais thérapeutiques en France. Ses recherches actuelles portent sur la judiciarisation des soins. Elle est notamment l'auteur de l'ouvrage: *Les malades en mouvements. La médecine et la science à l'épreuve du sida*.

**JOHN CULTIAUX** est sociologue, chercheur senior au centre de recherche Travail et technologie de la fondation Travail-Université, chercheur associé au Laboratoire de changement social et membre du comité de recherche de sociologie clinique de l'Association internationale des sociologues de langue française. Il est également chargé de cours en psychosociologie et sociologie des organisations à l'université catholique de Louvain et aux facultés universitaires Notre Dame de la Paix à Namur.

**NICOLAS DODIER** est sociologue, directeur de recherches à l'INSERM et directeur d'études à l'EHESS. Il dirige actuellement le Groupe de sociologie politique et morale. Ses travaux ont porté principalement sur les risques, la technique, le travail et la médecine. Il a participé en France au développement de la sociologie dite « pragmatique ». Il a publié notamment :

*L'expertise médicale, Les hommes et les machines et Leçons politiques de l'épidémie de sida.*

MARIE-ANNE DUJARIER est sociologue du travail. Elle est maître de conférences à l'université Paris III-Sorbonne Nouvelle et à l'École polytechnique, et chercheure au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE, UMR CNAM/CNRS). Ses recherches portent sur l'évolution des organisations publiques et privées, en portant une attention sur le travail réel. Elle est l'auteure de *L'idéal au travail* ainsi que du *Travail du consommateur*.

VINCENT DE GAULEJAC est professeur de sociologie à l'université Paris Denis-Diderot, directeur du Laboratoire de changement social et membre fondateur de l'Institut international de sociologie clinique, membre des comités de recherche de sociologie clinique de l'Association internationale de sociologie (CR46) et de l'Association internationale des sociologues de langue française (CR19), auteur d'une quinzaine d'ouvrages dont *La névrose de classe*, *Les sources de la honte*, *L'histoire en héritage* et *La société malade de la gestion*.

JEAN-LOUIS GENARD est philosophe et docteur en sociologie. Directeur de l'Institut supérieur d'architecture de la communauté française « La Cambre » à Bruxelles et chargé de cours à l'université libre de Bruxelles et aux facultés universitaires Saint-Louis. Il dirige le GRAP, Groupe de recherches en administration publique, attaché à l'ULB. Il a publié de très nombreux articles ainsi que plusieurs ouvrages comme auteur ou comme éditeur, parmi lesquels : *Sociologie de l'éthique*, *Les dérèglements du droit*, *La grammaire de la responsabilité*, *Les pouvoirs de la culture*, *Santé mentale et citoyenneté* (avec J. De Munck, O. Kutu, D. Vrancken, et coll.), *Expertise et action publique* (avec S. Jacob), *Les constructions de l'action publique* (avec F. Cantelli, S. Jacob et Ch. De Visscher), *Action publique et subjectivité* (avec F. Cantelli).

DOMINIQUE LHUILIER est professeure de psychologie du travail à la chaire de psychologie du travail du CNAM. Elle est membre du Centre de recherche sur le travail et le développement et du Centre international de recherche, de formation et d'in-

tervention en psychosociologie (CIRFIP). Elle est codirectrice de la collection « Clinique du travail », chez érès et membre du comité de rédaction de la *Nouvelle revue de psychosociologie*. Elle est auteure, notamment, de *Cliniques du travail* et de *Placardisés*. Elle vient de publier *Le travail incarcéré*.

THOMAS PÉRILLEUX est sociologue, professeur à l'université catholique de Louvain, membre fondateur du Laboratoire « Globalisation, institution, subjectivation » (LaGIS-UCL), chercheur associé au Groupe de sociologie politique et morale (GSPM, EHESS) et au Centre d'études sociologiques (CES, FUSL). Il a notamment publié : *Les tensions de la flexibilité*, et *Du contrôle à la responsabilisation* (coll. avec M. Nachi).

EMMANUEL RENAULT est maître de conférences en philosophie à l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines (Lyon). Il est notamment l'auteur de *Marx et l'idée de critique*, *Mépris social*, *Hegel. La naturalisation de la dialectique*, *Le vocabulaire de Marx*, *Où en est la Théorie critique?* (en codirection avec Y. Sintomer), *L'expérience de l'injustice*. Il vient de publier *Souffrances sociales. Sociologie, psychologie et politique*.

JACQUES RHÉAUME est professeur associé (retraité) au département de communication sociale et publique de l'université du Québec à Montréal. Il est actuellement directeur scientifique du Centre de recherche et de formation (CRF) du Centre de services sociaux et de santé (CSSS) de la Montagne, à Montréal. Il est détenteur d'un doctorat en sociologie. Il est président du Comité de recherche en sociologie clinique (46) de l'Association internationale de sociologie (AIS). Il est également membre de l'Institut de psychodynamique du travail du Québec et de l'Institut international de sociologie clinique (Paris).

MARC-HENRY SOULET est professeur ordinaire de sociologie, titulaire de la chaire de travail social et politiques sociales de l'université de Fribourg (Suisse). Il est actuellement secrétaire général de l'Association internationale des sociologues de langue française. Il dirige la collection « *Res socialis* » chez Academic Press Fribourg où il a coordonné la publication de

plusieurs ouvrages. Il a traduit et édité l'ouvrage de Anselm Strauss et Juliet Corbin, *Les fondements de la recherche qualitative* et celui de Howard Becker, *Le travail sociologique. Théorie et substance*.

**DIDIER VRANCKEN** est professeur de sociologie à l'université de Liège et président de l'Institut des sciences humaines et sociales, il est actuellement vice-président de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) et directeur du Centre de recherches et d'interventions sociologiques (CRIS-ULG). Il a récemment publié *Le travail sur Soi, Les métamorphoses de l'administration, Le social à l'épreuve des parcours de vie* et *Penser la négociation*.



## Table des matières

<i>Thomas Périlleux, John Cultiaux</i> Des saisies politiques de la souffrance .....	7
I. INTERROGER LA CATÉGORIE DE SOUFFRANCE	
<i>Discuter ses enjeux, sa portée, ses limites</i> .....	23
<i>Jean-Louis Genard</i> Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance.....	27
<i>Vincent de Gaulejac</i> Souffrances objectives, souffrances subjectives.....	47
<i>Didier Vrancken</i> Politiques de la souffrance, politiques du vivant : quand les corps « parlent » de la souffrance.....	61
II. SAISIES DE SOUFFRANCES DANS LES LIEUX INSTITUTIONNELS	
<i>La souffrance comme fait psychique et social</i> .....	79
<i>Marc-Henry Soulet</i> Nouvelles pathologies sociales et transformations de l'action sociale.....	85

Nicolas Dodier, Janine Barbot  
Itinéraires de réparation et formation d'un espace  
de victimes autour d'un drame médical..... 99

Marie-Anne Dujarier  
Une analyse sociologique des discours  
sur la souffrance au travail..... 119

### III. VERS UNE CLINIQUE À PORTÉE POLITIQUE

Un tiers pour comprendre et dénoncer  
les situations d'injustice ? ..... 135

Jacques Rhéaume  
Sociologie clinique de la souffrance au travail :  
du psychique au social..... 139

Dominique Lhuilier  
Clinique et politique..... 159

Emmanuel Renault  
Souffrance et critique sociale..... 175

CONCLUSIONS..... 191

BIBLIOGRAPHIE..... 199

PRÉSENTATION DES AUTEURS..... 209

DÉJÀ PARUS DANS LA COLLECTION  
« SOCIOLOGIE CLINIQUE »  
Collection dirigée par Vincent de Gaulejac

Jacqueline Barus-Michel  
*Désir, passion, érotisme...*  
*L'expérience de la jouissance*

Jean-Philippe Bouilloud  
*Devenir sociologue*  
*Histoires de vie et choix théoriques*

Gilles Herreros  
*Pour une sociologie d'intervention*  
(dans la collection « ères poche »)

Florence Giust-Desprairies  
*L'imaginaire collectif*  
(dans la collection « ères poche »)

Danièle Linhart  
Avec Barbara Rist et Estelle Durand  
*Perte d'emploi, perte de soi*  
(dans la collection « ères poche »)

Ginette Francequin  
*Le vêtement de travail, une deuxième peau*

Sous la direction de Vincent de Gaulejac et Michel Legrand  
*Intervenir par le récit de vie*  
*Entre histoire collective et histoire individuelle*

Sous la direction de Vincent de Gaulejac, Fabienne Hanique  
et Pierre Roche  
*La sociologie clinique*  
*Enjeux théoriques et méthodologiques*

Jacqueline Barus-Michel  
*Le politique entre les pulsions et la loi*

Eugène Enriquez  
*Clinique du pouvoir*  
*Les figures du maître*

Christine Abels-Eber  
*Pourquoi on nous a séparés ?*  
*Récits de vie croisés : des enfants placés, des parents et des professionnels*